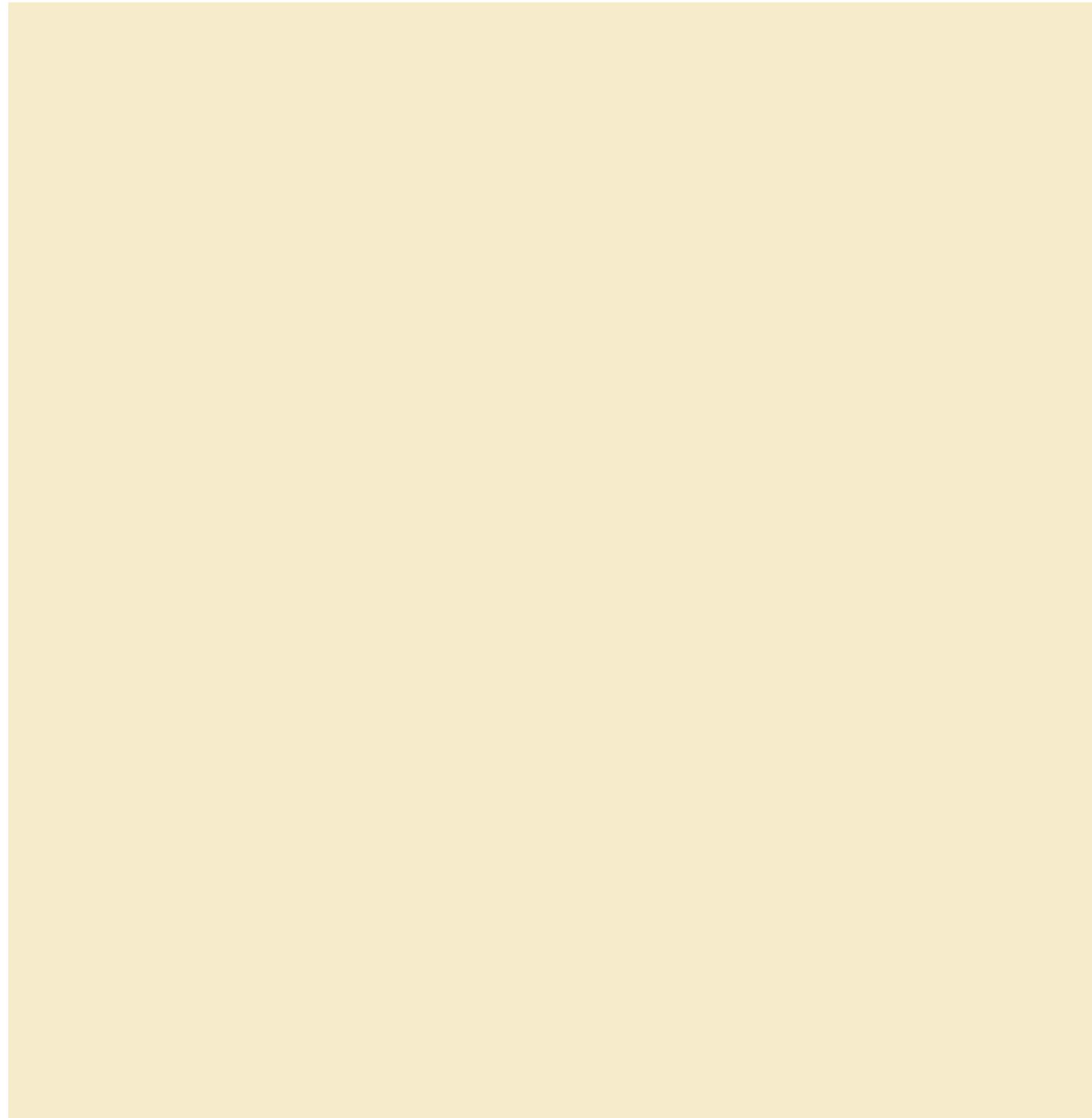


Carte communale



RAPPORT DE PRÉSENTATION - VOLET I



L'URBANISME À L'HEURE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les communes du groupement, par délibération du 24 juillet 2009, ont prescrit l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé pour mener une réflexion commune et cohérente en matière d'urbanisme. Une fois connues les conclusions de cette phase, chaque commune optera ou pas pour une carte communale ou un PLU.

La gestion de l'urbanisation communale doit s'inscrire dans le respect de l'article L.110 du code de l'urbanisme :

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement. »

Le diagnostic territorial partagé des communes de La Geneytouse, Eybouleuf, Saint-Denis-des-Murs et Masléon est élaboré dans le respect du code de l'urbanisme dans sa version en vigueur au 09 mai 2011 et comporte les pièces constitutives exigées à cette même date.

Le développement durable est devenu la référence d'une vision renouvelée des politiques publiques.

Et l'urbanisme peut devenir l'un des principaux piliers de ce développement durable. L'expression « penser global, agir local », qui est l'un des fondements de la philosophie en matière de développement durable, peut et doit faire sens à l'échelle de la commune compétente en matière d'urbanisme.

« Il n'y aura pas de grand soir de l'urbanisme ». Chacun, là où il est, peut agir, penser et construire des territoires plus durables. Même si les enjeux en termes de densités (un territoire rural), de flux (de circulation...), de volumes (de déchets...) et de surfaces (imperméabilisées...) peuvent paraître anecdotiques au regard de ceux qui concernent les grandes agglomérations.

Ce document a été rédigé par :
Elise HENROT
Nicolas REMY-THOMAS
Gwenaëlle ORY

Conformément au Code de la propriété intellectuelle qui n'autorise, aux termes du paragraphe 3 de l'article L. 122-5 et « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source », que « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées », Géoscope considère que la présente note méthodologique constitue une œuvre originale qui ne saurait être transposée à d'autres productions sans son accord.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

L'élaboration de ce document d'urbanisme intègre en particulier l'apport de la démarche AEU proposée par l'ADEME et bénéficie des acquis de l'expérience formalisés dans le Cadre de référence national sur les projets territoriaux de développement durable.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) développée par l'ADEME consiste à prendre davantage en compte l'écologie et l'énergie dans l'élaboration du document d'urbanisme. Cette approche aborde de façon thématique :

- l'énergie,
- l'eau,
- les déplacements,
- les déchets,
- le bruit.

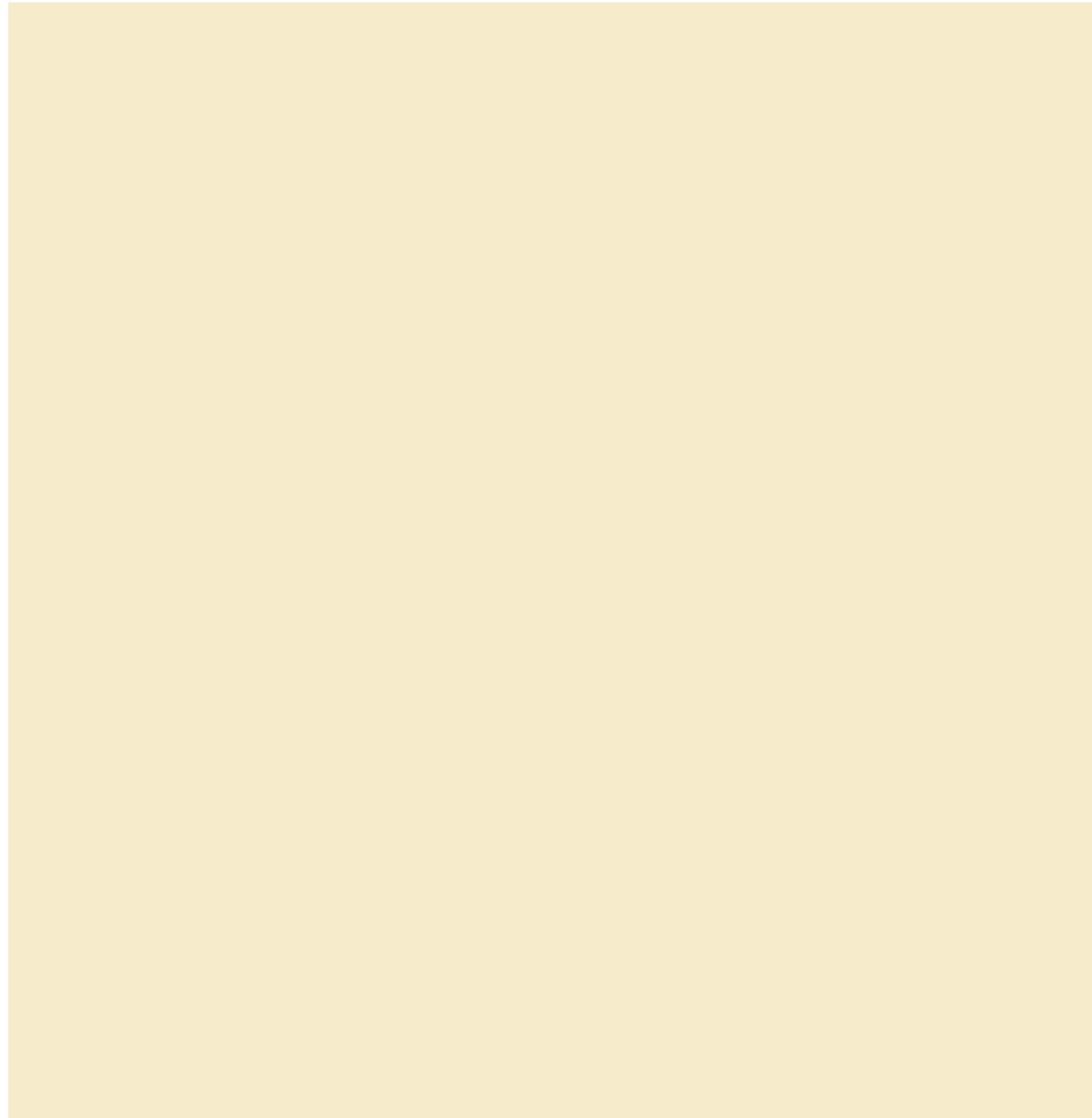
Le **Cadre de référence national sur les projets territoriaux de développement durable** aborde le développement durable de façon plus transversale en définissant cinq éléments déterminants de toute démarche de développement durable :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les implications ou les éléments les plus saillants de ces deux démarches sont mis en exergue dans le rapport de présentation par des encadrés « Focus AEU – projet territorial DD ».

Les termes suivis d'un astérisque sont précisés dans le glossaire en fin de volume.

VOLET I
ÉTAT DES LIEUX
DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ



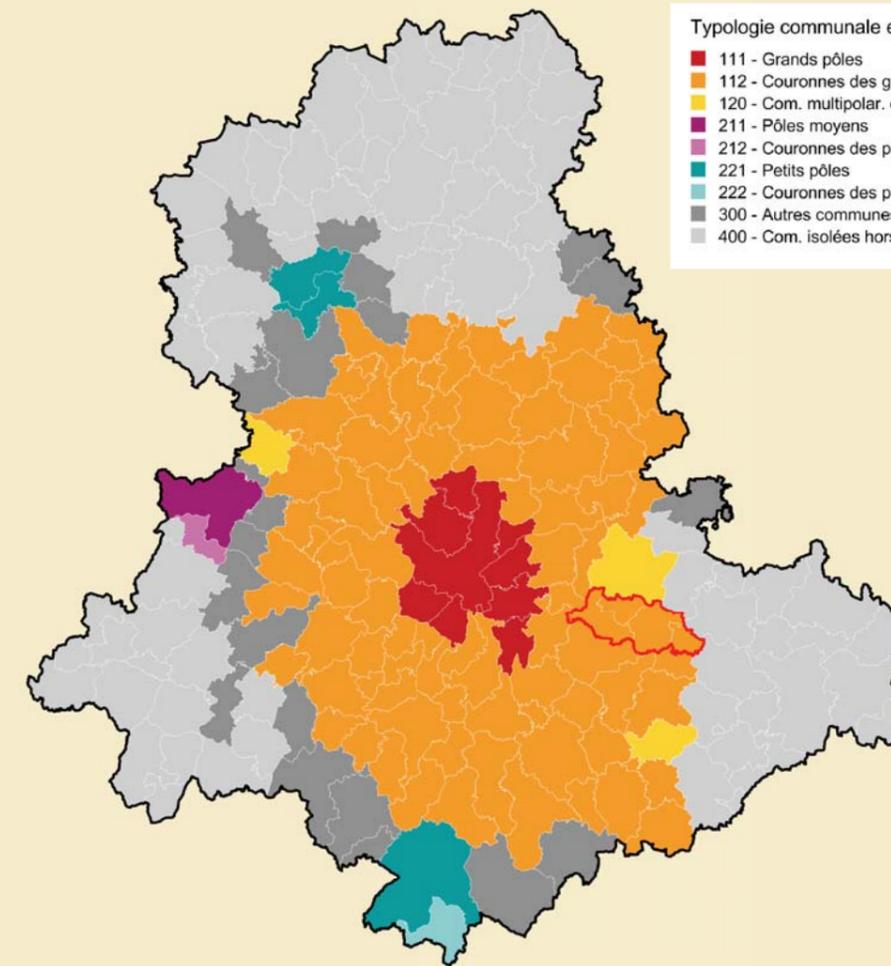
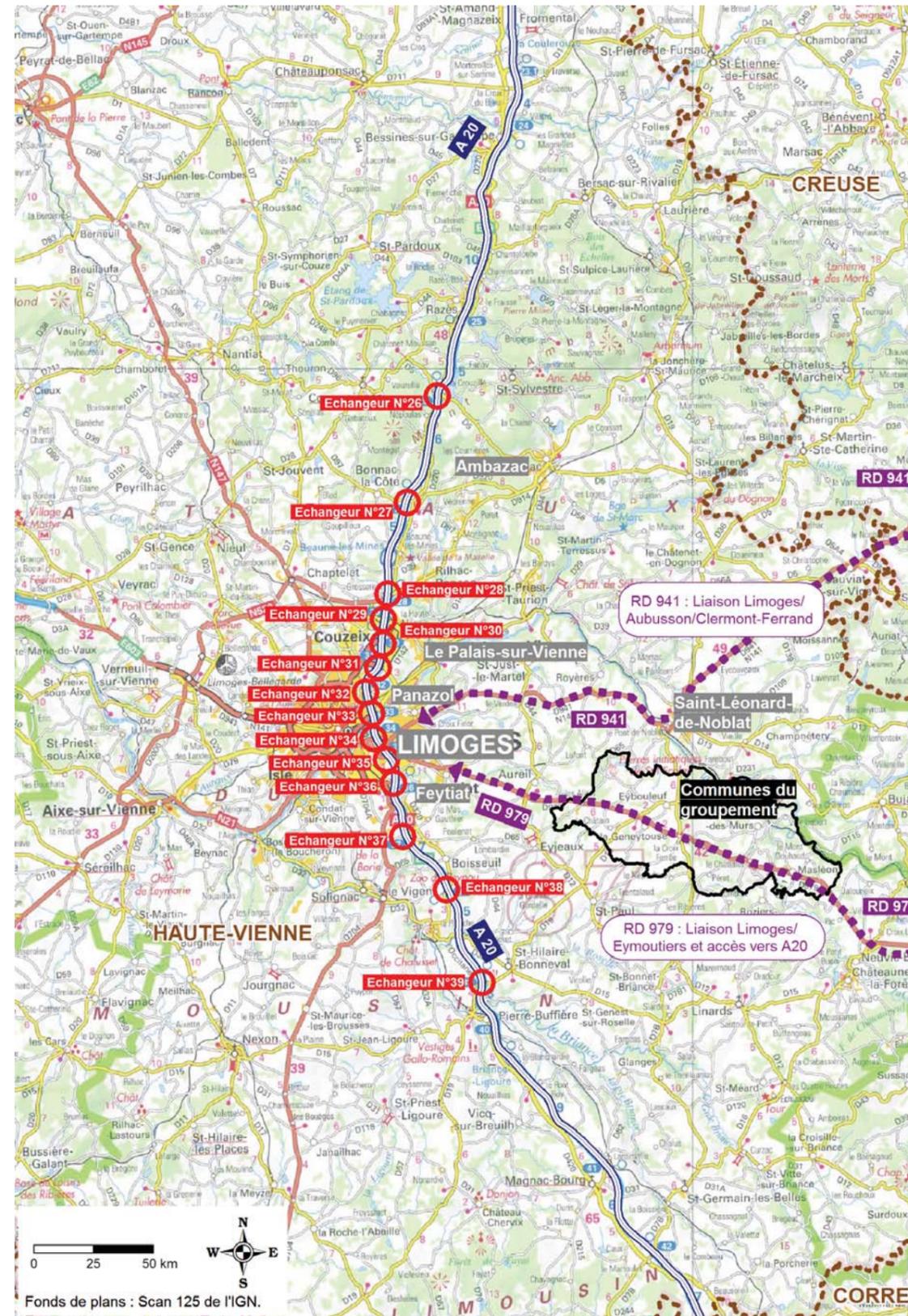
SOMMAIRE VOLET I

L'urbanisme à l'heure du développement durable	3
Quelques éléments de méthode.....	4
Présentation générale : habiter sur le territoire	9
1. <i>Quatre communes de la couronne périurbaine de Limoges.....</i>	<i>9</i>
2. <i>Des identités traditionnelles aux solidarités nouvelles.....</i>	<i>11</i>
A. L'oeuvre du temps long au sein du géosystème : des composantes physiques à intégrer	17
1. <i>Relief : un large plateau entaillé par l'étroite vallée de la Vienne.....</i>	<i>17</i>
2. <i>Contexte géologique : entre unités de la Briance et de Saint-Léonard-de-Noblat et formations du massif d'Aureil</i>	<i>19</i>
3. <i>Composante hydrographique : un réseau dominé par la vallée de la Vienne</i>	<i>21</i>
B. L'épaisseur historique : le paysage, marqueur de l'inscription spatiale de la société	25
1. <i>Invariants et métamorphoses dans l'occupation des sols : un habitat dispersé en héritage</i>	<i>25</i>
2. <i>Unités et ambiances paysagères : entre collines limousines de Vienne-Briance et vallée de la Vienne.....</i>	<i>33</i>
3. <i>L'agencement du tissu résidentiel : du bâti ancien aux formes contemporaines</i>	<i>39</i>
4. <i>Métamorphoses résidentielles récentes : quelques acteurs des dynamiques paysagères</i>	<i>41</i>
C. Sensibilités actuelles : entre enjeux locaux et perspectives de durabilité	47
1. <i>Des milieux naturels perçus comme essentiels pour l'équilibre local</i>	<i>47</i>
2. <i>Préoccupations patrimoniales : une conjonction d'actions.....</i>	<i>55</i>
3. <i>Un paysage chargé de valeurs : quelques sensibilités notables.....</i>	<i>65</i>
4. <i>Sensibilité aux risques, nuisances et pollutions : quelques sources de préoccupations</i>	<i>69</i>
D. Ressources et réseaux : supports d'une ruralité attractive et active	87
1. <i>Transports : le règne sans partage de l'automobile</i>	<i>87</i>
2. <i>L'eau : une ressource sensible exigeant sollicitude et anticipation.....</i>	<i>89</i>
3. <i>De l'électrique au numérique : enjeux classiques et questions nouvelles.....</i>	<i>92</i>
4. <i>Gestion des déchets : vers une réduction des déchets incinérés ?</i>	<i>95</i>
E. Données socio-économiques : le portrait statistique de la société locale	99
1. <i>Dynamique démographique : une croissance démographique ancienne</i>	<i>99</i>
2. <i>La société du travail à l'heure de la mobilité</i>	<i>101</i>
3. <i>Logements : un parc de logement relativement stable.....</i>	<i>105</i>
4. <i>Mutations économiques : la contribution accrue de l'économie présente.....</i>	<i>109</i>
F. Un développement conforme aux principes du développement durable	117
1. <i>Orientations nationales pour promouvoir des réponses adaptées aux enjeux contemporains.....</i>	<i>117</i>
2. <i>Outils locaux pour coordonner l'action publique dans un cadre pertinent.....</i>	<i>119</i>
3. <i>Servitudes et prescriptions pour la préservation de l'intérêt commun</i>	<i>125</i>
4. <i>Des dispositifs visant à identifier et limiter les nuisances.....</i>	<i>128</i>

Situation géographique

Contexte politico-administratif, démographique et résidentiel

Le zonage en aires urbaines (ZAU) est un découpage fonctionnel fondé sur les emplois et les déplacements domicile-travail. Dépassant la simple partition « urbain/rural », il identifie les degrés d'influence des villes sur leur environnement en prenant en compte l'évolution de l'étalement urbain.



- Typologie communale en aires urbaines (INSEE, 2010)
- 111 - Grands pôles
 - 112 - Couronnes des grands pôles
 - 120 - Com. multipolar. des gdes aires urb.
 - 211 - Pôles moyens
 - 212 - Couronnes des pôles moyens
 - 221 - Petits pôles
 - 222 - Couronnes des petits pôles
 - 300 - Autres communes multipolarisées
 - 400 - Com. isolées hors influence des pôles

Il repose sur la terminologie suivante :

- **Grands pôles urbains** : unités urbaines comptant au moins 10 000 emplois.
- **Couronnes des grands pôles urbains** : ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un grand pôle ou dans des communes de sa couronne.
- **Communes multipolarisées des grandes aires urbaines** : communes situées hors des grandes aires urbaines dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un espace d'un seul tenant.
- **Moyens pôles** : unités urbaines comptant de 5 000 à moins de 10 000 emplois.
- **Couronnes des moyens pôles** : ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un pôle moyen ou dans des communes de sa couronne.
- **Petits pôles** : unités urbaines comptant de 1 500 à moins de 5 000 emplois.
- **Couronnes des petits pôles** : Ensemble des communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent hors de leur commune de résidence, dans un petit pôle ou dans des communes de sa couronne.
- **Autres communes multipolarisées** : communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines (111+112+120) et hors des petites (221+222) ou moyennes aires (211+212), dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.
- **Communes isolées hors influence des pôles** : ensemble des communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines et hors de l'espace des autres aires.

Bassins de vie selon l'INSEE



- Score des bassins
- Fortement autonome
 - Autonome
 - Faiblement autonome
 - Dépendant
- Unité urbaine 1999 de 30 000 habitants ou plus
- Hors référentiel rural
 - Référentiel rural complémentaire
- Limoges Pôle d'unité urbaine de plus de 30 000 habitants

On définit l'espace périurbain par les regroupements 112 + 120.

Principales sources

- Carte topographique au 1/25 000ème de l'IGN,
- INSEE, Chiffres clés du Dossier thématique, 06.2010,
- DATAR, portail de l'aménagement du territoire, consultation 05/2011,
- INSEE, Méthode d'actualisation du nouveau zonage en aires urbaines 2010, 10.2011
- INSEE Limousin, Focal n°14 Accès à l'emploi et aux services : une analyse des bassins de vie, 2005,
- - SCoT de l'agglomération de Limoges, 01.2011.
- Analyses de terrain, 2011

PRÉSENTATION GÉNÉRALE : HABITER SUR LE TERRITOIRE

1. Quatre communes de la couronne périurbaine de Limoges

Les caractéristiques démographiques des communes du groupement associées aux données sur la mobilité professionnelle des résidents actifs (plus de 40 % d'entre eux au sein des 4 communes travaillent dans un pôle urbain voisin ou dans des communes attirées par celui-ci) permettent de rattacher statistiquement La Geneytouse, Eybouleuf, Saint-Denis-des-Murs et Masléon à la **catégorie des communes de la couronne d'un grand pôle urbain**, d'après le nouveau zonage en aires urbaines de l'INSEE (2010 - cf. carte ci-contre).

Les communes du groupement sont ainsi **rattachées à l'aire urbaine* de Limoges**, préfecture du département de la Haute-Vienne et de la région du Limousin, au-delà de l'agglomération à proprement parler. Leur grande proximité avec Saint-Léonard-de-Noblat, aisément accessible à une dizaine de kilomètres au Nord, explique cependant les relations multiples que les habitants du groupement entretiennent avec ce pôle d'emploi de l'espace rural, alors que le niveau d'équipement du pôle de Châteauneuf-la-Forêt peine à satisfaire même la demande des « Masleux » pourtant si proches.

Les analyses de l'INSEE (2004) qui situent Saint-Denis-des-Murs, Eybouleuf et La Geneytouse dans le **bassin de vie de Saint-Léonard-de-Noblat**, et Masléon dans celui de **Châteauneuf-la-Forêt** (cf. carte ci-contre) confirment la prédilection pour ces petites villes ou gros bourg en ce qui concerne l'accès à l'emploi et aux commerces et services. Si ces pôles apparaissent suffisamment autonomes pour constituer un bassin, leur accessibilité vis-à-vis de Limoges (d'environ 20 min. au minimum du centre au bourg de La Geneytouse à l'Ouest du groupement, à 30 min. environ jusqu'au bourg de Masléon), qui regroupe l'ensemble des équipements et une grande partie des emplois, les empêche néanmoins d'exercer une attraction significative sur les communes périphériques.

Les quatre communes du groupement enregistrent ainsi l'influence grandissante de la préfecture régionale à travers la mobilité professionnelle ou plus ponctuelle et diversifiée des résidents. Ces **pratiques de mobilité vers Limoges** exposent ces communes aux caractéristiques encore largement rurales (paysages, densités...) à une **dynamique de périurbanisation*** qui a conduit à l'intégration de trois d'entre-elles (sauf Masléon) en qualité de « 3^{ème} couronne » au sein du périmètre du SCoT de l'agglomération de Limoges.

Elles tendent à qualifier la **RD 979** et la **voie ferrée** assurant la desserte de ces destinations par le train TER Limousin comme **axes de circulation structurants pour le développement spatial des communes du groupement**. Enfin, elles peuvent s'appuyer, notamment pour la fréquentation de la partie Nord de l'agglomération de Limoges, sur l'autoroute A 20 reliant Paris à Toulouse via une bretelle d'accès située à moins de 15 min. de La Geneytouse. Élargissant l'offre de mobilité locale, cette grande infrastructure de transport s'avère également susceptible d'influencer en retour l'attractivité du groupement.



Les mobilités liées aux nouveaux modes d'habiter impliquent un trafic important sur la RD 979, axe qui traverse les communes du groupement d'Est en Ouest et où l'urbanisation récente s'est développée de manière notable. Les propositions de développement et d'aménagement concernant cet axe et ses abords doivent fournir un compromis satisfaisant entre la nécessaire fluidité du trafic sur un axe structurant à l'échelle du département et la qualité de vie des riverains et des usagers qui fréquentent les équipements qui la bordent.

Contexte administratif : entre ancien découpage administratif et nouvelles solidarités

Les 4 communes du groupement dans
les territoires administratifs et de projet



Fonds de plans : BD Carto de l'IGN - INSEE
Sources : INSEE - DIACT

Principales sources

- INSEE, populations légales millésimées 2009, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2012,
- Site Internet BANATIC (BASE NATIONALE sur l'InterCommunalité), consultation 05/2011,
- Site Internet du Conseil Général de la Haute-Vienne, consultation 05/2011,
- Site Internet du SYDED, consultation 05/2011,
- Site internet de la CC de Noblat, consultation 05/2011,
- Site internet de la CC de Briance-Combade, consultation 05/2011,
- Site Internet du Pays Monts et Barrages, consultation 05/2011.

Population présente et population résidente

Population municipale : elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire communal, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

« À chaque recensement, l'Insee publie (...) deux chiffres de population.

La population municipale donne la population statistique, utilisée pour les études et les analyses territoriales ainsi que pour tout ce qui relève des élections. Elle ne comporte aucun double compte, c'est-à-dire que chaque personne recensée n'est affectée qu'à un seul lieu qui est sa « résidence principale ». En additionnant les populations statistiques de chacune des communes, on obtient le chiffre de population totale du pays.

La population totale de la commune sert de référence à la plupart des textes législatifs ou réglementaires (...). Cette population totale contient des doubles comptes puisque certaines catégories de personnes sont comptées à la fois dans deux communes différentes. Les chiffres de cette série ne sont pas destinés à être utilisables pour des études (...).

Extrait de Christophe Terrier, Distinguer la population présente de la population résidente, in Courrier des statistiques, 2009.

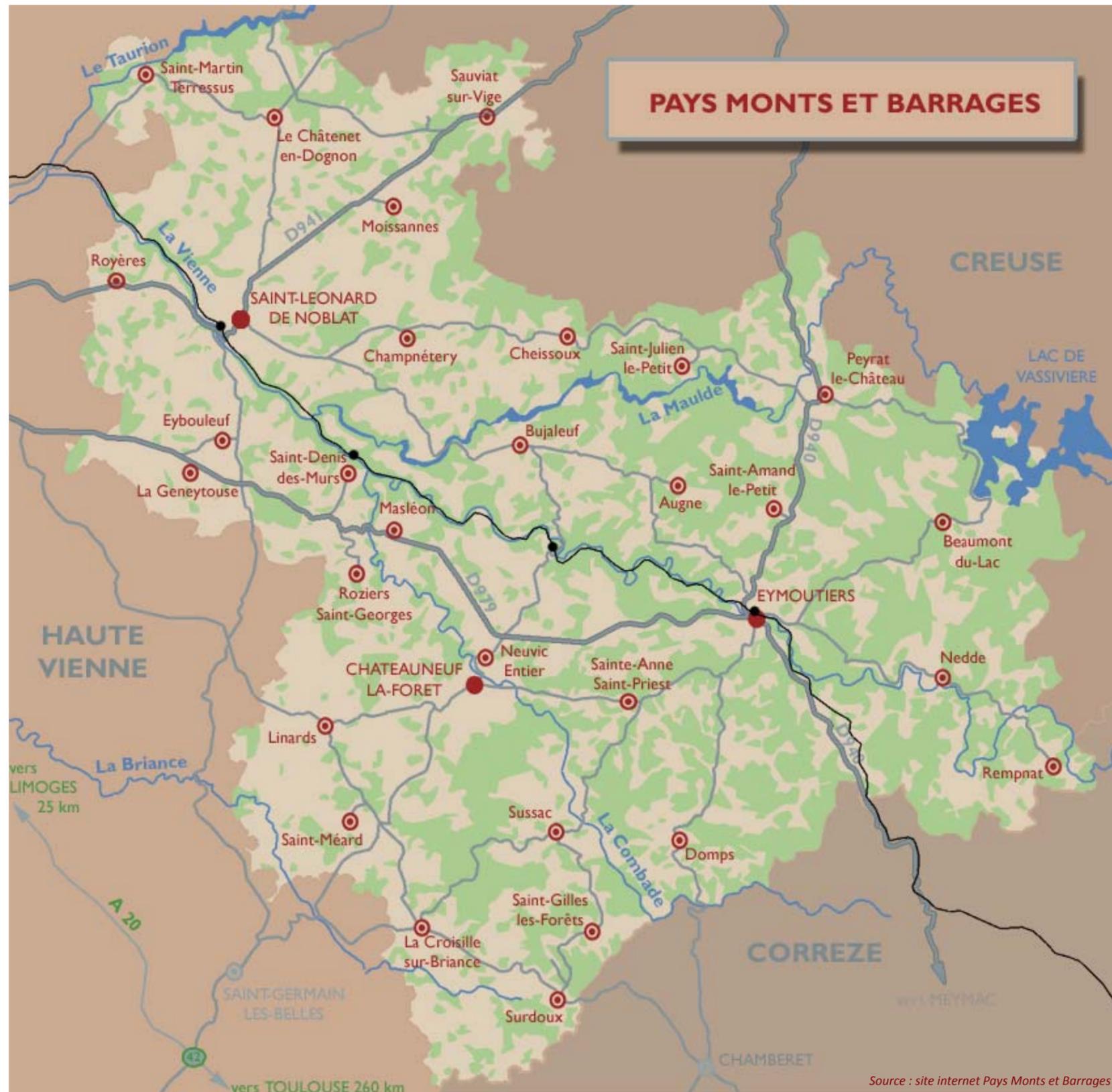
2. Des identités traditionnelles aux solidarités nouvelles

Issu de la Révolution, le **cadre communal** tire aujourd'hui une grande partie de sa légitimité des opportunités qu'il offre en matière de **relations de proximité entre élus et habitants**, au profit de la démocratie locale. Et pourtant, dans les campagnes où le dépeuplement prive les communes des ressources nécessaires, la prééminence de ce découpage ancien en matière d'urbanisme place les municipalités face à des **arbitrages difficiles à l'heure où de nouveaux modes de vie** (liés à l'explosion des mobilités individuelles et au grand mouvement d'individualisation du social) **peuvent appeler des dépenses d'investissement et de fonctionnement disproportionnées**.

Avec une **population municipale** (voir encadré ci-contre à gauche) **de 2 089 habitants** (Masléon : 353 / Saint-Denis-des-Murs : 523 / La Geneytouse : 814 / Eybouleuf : 399) et une densité moyenne d'environ 34 hab./km² environ (INSEE, population légale 2009), les communes du groupement forment un ensemble relativement cohérent irrigué par la RD 979 dont la taille dépasse la moyenne française (1 700 habitants par commune), sans s'approcher de celle de l'Union européenne à 27 (4 000 en moyenne). Dans ces conditions, l'enjeu relatif au périmètre du groupement de communes La Geneytouse, Eybouleuf, Saint-Denis-des-Murs et Masléon tient essentiellement à la prise en compte souhaitable des intérêts communs en vue d'aboutir à un compromis garant du développement équilibré des communes.

Le groupement s'inscrit par ailleurs au sein d'un emboîtement administratif qui correspond à d'anciennes entités politiques dont les compétences sont susceptibles d'interférer avec celles des communes en matière de planification et d'aménagement de l'espace. Si les **cantons de Saint-Léonard-de-Noblat** (La Geneytouse, Eybouleuf, Saint-Denis-des-Murs), **et de Châteauneuf-la-Forêt** (Masléon) sont plutôt bien identifiés par les habitants en raison de leur longévité, ils ne sont plus aujourd'hui qu'une **circonscription électorale dont le périmètre ne tient guère compte des évolutions démographiques**. Comme dans le cas des communes du groupement, cette reconnaissance a cependant conduit à la **constitution de communautés de communes épousant peu ou prou le périmètre de leur canton**. Certaines **attributions du département de la Haute-Vienne** sont par contre étroitement associées aux enjeux liés à l'élaboration d'un document d'urbanisme. C'est le cas en particulier de la voirie et des transports qui appellent des choix d'urbanisme en cohérence avec les éventuels objectifs visés par le Conseil général dans ce domaine (gestion des risques...).





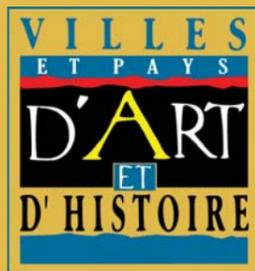
Une autre catégorie d'appartenance réside dans l'adhésion des communes du groupement à des structures intercommunales qui répondent à la mise en œuvre de politiques communes d'aménagement ou de gestion d'un service public. Parmi ces structures, les **Syndicats Intercommunaux** (SI) constituent des formes légères d'association, qui permettent aux communes membres de conserver une autonomie maximale. La Geneytouse, Eybouleuf, Saint-Denis-des-Murs et Masléon sont ainsi partie prenante :

- **du Syndicat Énergies Haute-Vienne**, syndicat mixte ouvert qui assure la fonction d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique dans le département de la Haute-Vienne. Il regroupe les 201 communes, 21 communautés de communes, la communauté d'agglomération de Limoges ainsi que le Conseil Général de la Haute-Vienne. Propriétaire des réseaux électriques, il est maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux d'extension, de renforcement, de modernisation et de mise en souterrain des réseaux. Il assure également l'entretien des parcs communaux et intercommunaux d'éclairage public en compétence facultative. Il conseille et assiste également les collectivités du département en matière de maîtrise des dépenses énergétiques et pour la promotion des énergies renouvelables.
- **du Syndicat mixte Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés (SYDED)**, syndicat mixte ouvert qui a pour mission « l'étude, la réalisation et la gestion de dispositifs de prise en charge et de traitements des déchets ménagers et assimilés en Haute-Vienne en application du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). Cette mission le conduit à gérer la collecte sélective dans le département (à l'exception de Limoges et son agglomération), et à organiser le traitement des déchets (stations de transit, gestion des bas de quai de déchetteries, compostage des déchets verts et centres de stockage) pour les communes ».
- **du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois, SIVU*** compétent depuis 1963 en matière de gestion de l'eau (traitement, adduction, distribution) pour les communes d'Eybouleuf et La Geneytouse, avec délégation de service d'eau potable au profit de l'entreprise Miane et Vinatier.

D'autres structures intercommunales constituent de véritables **territoires de projet**, avec un périmètre et un contenu définis par les acteurs locaux eux-mêmes. **Le groupement de communes participe ainsi d'abord à la définition des projets portés par le Pays Monts et Barrages.**

Ce territoire de projet est administré par un syndicat mixte et animé par un Conseil de développement. Au sein d'un **territoire labellisé « Pays d'art et d'histoire »**, les acteurs du développement mettent actuellement en œuvre une nouvelle Convention Territoriale (2011-2013), volet opérationnel d'un projet de développement et d'aménagement durable (charte validée en 2004) fondé sur deux principaux objectifs stratégiques : « valoriser de façon durable les ressources locales pour créer des activités et fixer des actifs » (objectif 1) et « créer les conditions pour retenir et accueillir les habitants » (objectif 2). En accord avec ces orientations, **la nouvelle Convention Territoriale promeut trois axes**, déclinés en sous-axes et actions (sélection en rapport avec les communes du groupement) :

- **Axe 1 : animer et évaluer la convention territoriale**
 - ◆ animer le Pays (moyens humains à l'échelle du Pays),
 - ◆ mettre en œuvre un plan de communication (moyens humains à l'échelle du Pays) ;
- **Axe 2 : créer les conditions d'un accueil durable**
 - ◆ améliorer l'habitat (programme d'actions et animations à l'échelle du Pays),
 - ◆ dynamiser le secteur économique (moyens humains autour de la Démarche Collective Territorialisée* à l'échelle du Pays, diverses actions localisées),
 - ◆ réorganiser les services à la population : santé et petite enfance (étude « Maison de la Santé Pluridisciplinaire » au niveau de la Communauté de communes Briance-Combade, étude et réalisation « Pôle enfance » (multi-accueil et Relais



d'Assistantes Maternelles) au niveau de la Communauté de communes de Noblat...),

- ◆ moderniser les équipements de loisirs ;
- **Axe 3 : préserver les ressources et valoriser les sites**
 - ◆ organiser l'action touristique (création d'un Office de Tourisme de Pays : animation, actions et investissements),
 - ◆ maintenir et développer les activités de loisirs liées à l'eau : baignade et pêche,
 - ◆ préserver et valoriser le patrimoine naturel,
 - ◆ maintenir et développer les activités culturelles, patrimoniales et sportives (signalétique patrimoniale *Pays d'art et d'histoire* à l'échelle du Pays, réalisation d'un espace muséographique de la mémoire ouvrière et papetière au niveau de la Communauté de communes Briance-Combade, création d'une base VTT au niveau de la Communauté de communes de Noblat).

Le groupement de communes participe par ailleurs à la définition des projets portés par

- **la Communauté de Communes de Noblat**, EPCI* associant 10 communes formé en 2004, engagé dans plusieurs actions et projets structurants pour le territoire des 3 communes membres (La Geneytouse, Eybouleuf, Saint-Denis-des-Murs), en particulier :
 - ◆ le fonctionnement d'un office de tourisme intercommunal,
 - ◆ la création et gestion des voies d'intérêt communautaire,
 - ◆ la mise en œuvre d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), en charge du contrôle des installations individuelles ;
- **la Communauté de Communes Briance-Combade**, EPCI* associant 10 communes formé en 2002, engagé dans plusieurs actions et projets structurants pour le territoire de Masléon, en particulier :
 - ◆ le fonctionnement d'un office de tourisme intercommunal,
 - ◆ le fonctionnement d'un réseau de 4 bibliothèques multimédia, dont une localisée à Masléon.

Focus AEU – Projet territorial de Développement durable

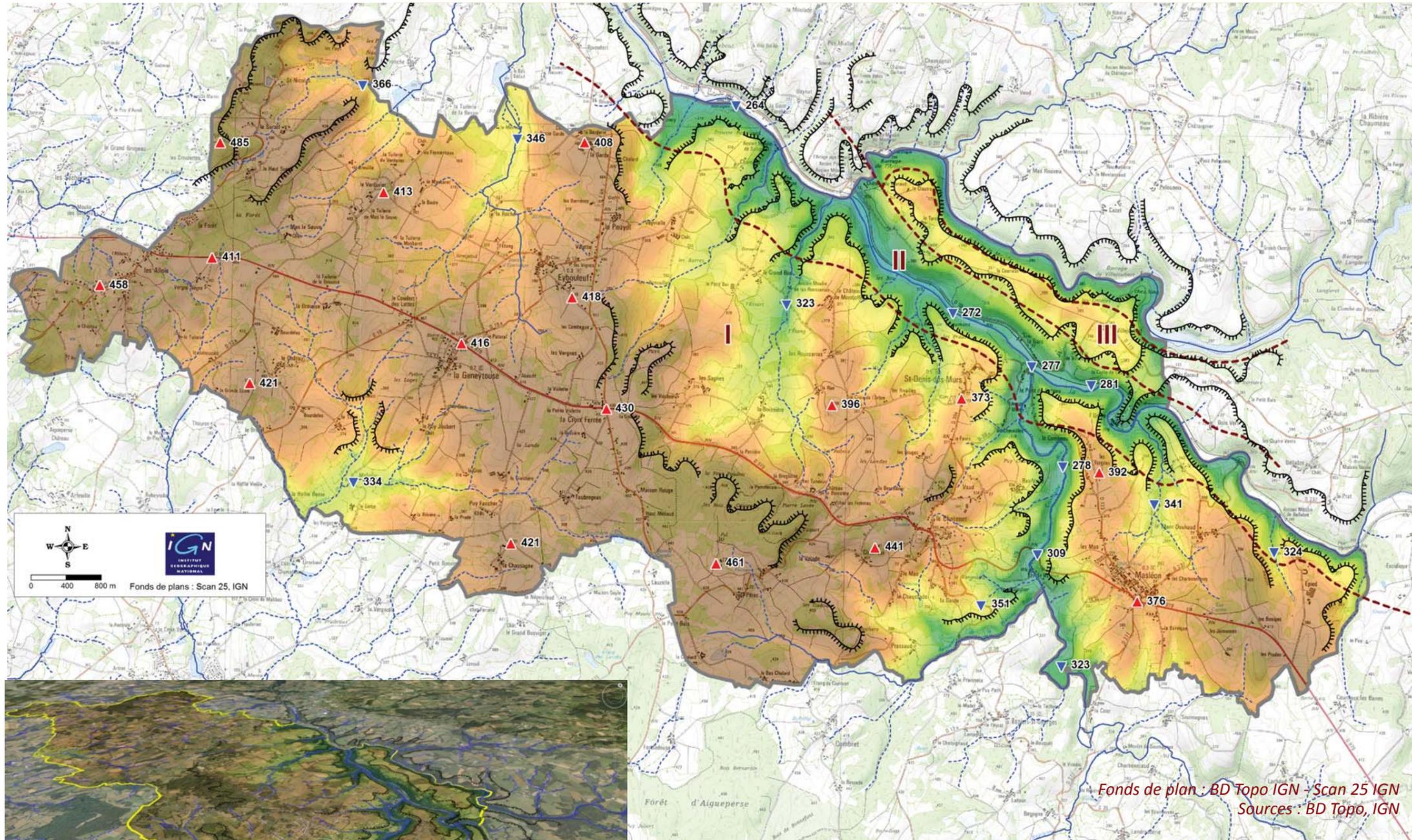
Caractérisées par un paysage largement hérité de l'activité agricole, les communes du groupement ne fonctionnent pourtant plus comme de simples espaces « ruraux ». L'agriculture d'abord, déterminante dans la formation du paysage, est devenue marginale en termes d'emplois et n'y forme plus le centre du fonctionnement et de la dynamique de la société locale. Ensuite, l'espace se transforme sous l'effet d'un réinvestissement par des pratiques d'habitat et des opérations de développement économique, d'origine souvent urbaine. A travers cette dynamique, l'agriculture entre en concurrence avec les autres fonctions économiques mais surtout avec le développement du bâti résidentiel.

Localisée au sein de la troisième couronne de l'agglomération de Limoges, cette « campagne » apparaît ainsi comme le produit d'une interaction grandissante avec les modes de vie urbains. La modernisation continue de l'ancienne route nationale 679, devenue RD 979, a largement contribué à la diffusion de cette périurbanisation. Les flux de la mobilité quotidienne favorisés par son passage s'organisent en effet de manière privilégiée dans le cadre de l'aire urbaine de Limoges jusqu'à Masléon, alors que la grande proximité de l'échangeur n°35 de l'A20 à l'ouest stimule l'attractivité potentielle du groupement bien au-delà du département.*

Ces évolutions exposent le territoire du groupement à de nouvelles logiques fonctionnelles. Les réponses politiques aux questions qu'elles posent et aux enjeux qu'elles soulèvent s'opèrent dans les périmètres traditionnels d'exercice du pouvoir mais aussi, de plus en plus largement, sous l'égide ou dans le cadre de territoires de projet.

C'est de plus en plus à l'échelle de ces derniers, et notamment les Communautés de communes, que se trouvent les ressources nécessaires pour offrir un cadre de vie agréable et sain à la population. Cet objectif figure parmi les orientations fortes pour promouvoir le bien-être et la santé des habitants, enjeux intégrateurs pour un territoire. Les modes d'action en ce sens sont multiples : décisions d'urbanisme, amélioration de la qualité des milieux (eau, air, sols), réduction ou prévention des nuisances, etc.

Composantes orographiques



Orthophotographie aérienne (IGN 2006) inclinée du groupement créant un effet de relief. Les vallées encaissées de la Vienne et de la Combade, affluent de rive gauche, apparaissent assez clairement (Google Earth, 2011).

Formes de relief

- Sommet de plateau ondulé
- Élément de plateau érodé
- Tête de vallon ou versant faiblement pentu
- Versant à pente marquée, fond de vallée

Éléments de structure

- Rebord de versant franc
- Fond de vallon : cours d'eau
- 485 Point haut et altitude en m NGF
- 264 Point bas et altitude en m NGF

Unités de relief

- Limite d'unité de relief
- Plateau de Limoges
- Vallée de la Vienne
- Langue détachée du plateau de rive droite de la Vienne

Principales sources

- Carte topographique au 1/25 000ème de l'IGN,
- Cartes géologiques au 1/50 000ème du BRGM,
- Atlas du Limousin, 1994,
- A. Godard, Pays et paysages du granite, 1977,
- F. Michel, Le tour de France d'un géologue – Nos paysages ont une histoire, 2008,
- Y. Dewolf & G. Bourrié, Les formations superficielles – Genèse-Typologie-Classification-Paysages et environnements-Ressources et risques, 2008,
- A.V.E.C. - Pays Monts et Barrages - Charte architecturale & paysagère, 2005,
- Fédération de la Châtaigneraie Limousine, L'univers du géotourisme sur les terres de la Châtaigneraie Limousine, 2011,
- Analyse de terrain, 2011.

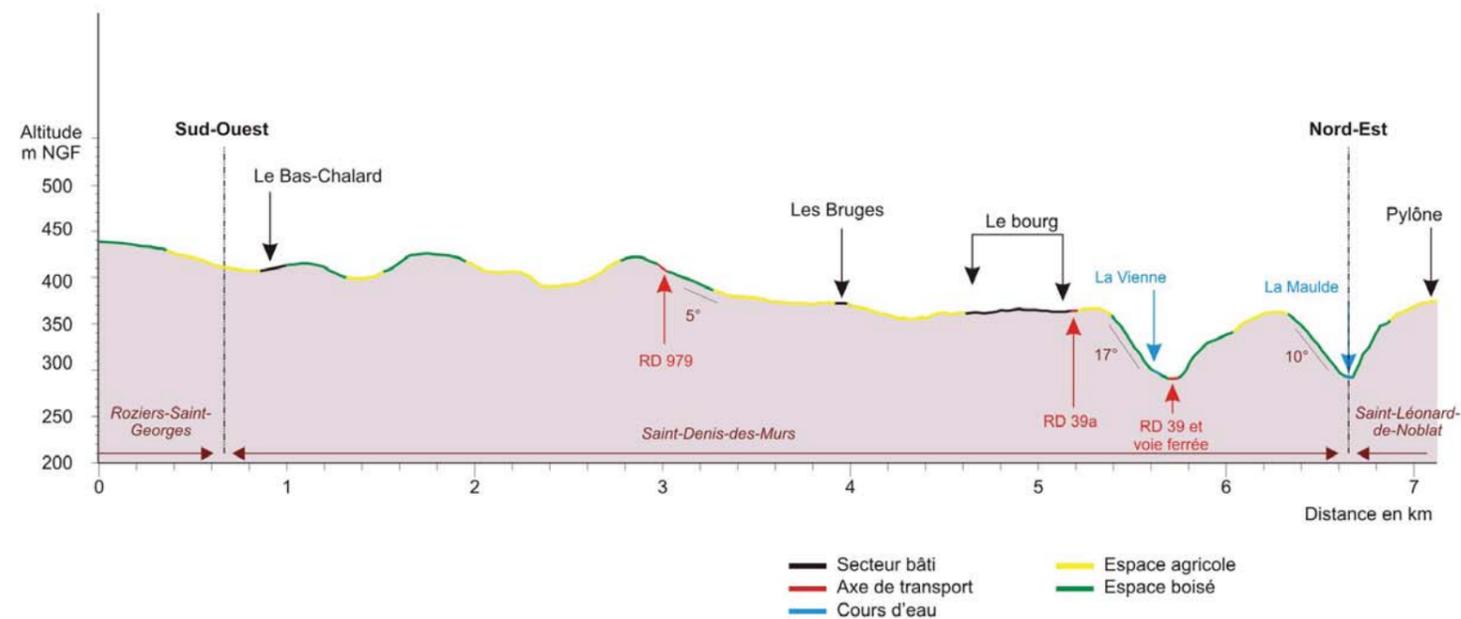
A. L'oeuvre du temps long au sein du géosystème : des composantes physiques à intégrer

1. Relief : un large plateau entaillé par l'étroite vallée de la Vienne

Le groupement de communes s'étend amplement sur le plateau de Limoges, première et principale unité de relief, large interfluve étagé entre 400 et 460 mètres circonscrit au Nord et à l'Est par l'étroite vallée de la *Vienne* et ses affluents de rive gauche (principalement la *Combade*) et droite (la *Maulde*).

Le territoire présente un relief ondulé, nettement plus érodé par les cours d'eau à l'Est : le plateau s'y trouve organisé sous forme de langues résiduelles dégagées par le passage de vallons plutôt larges en tête de bassin, alors que l'encaissement de la *Vienne* (deuxième unité de relief), de la *Combade* et de la *Maulde* s'est davantage traduit par le détachement de parties de plateau, comme celle qui porte la troisième unité de relief (partie de Saint-Denis-des-Murs).

Dans ce dernier secteur, le contact entre le plateau et ces cours d'eau importants s'opère de manière relativement franche par l'intermédiaire de versants plus abrupts qui offrent quelques sites appréciables de promontoire. C'est aussi le cas du rebord du plateau qui correspond au territoire de Masléon. Ce relief offre un point de vue panoramique sur la commune de Saint-Denis-des-Murs. Ailleurs, à l'Ouest, le plateau apparaît comme un interfluve offrant, de part et d'autre d'une ligne de points hauts Est-Ouest soulignée par le passage de la RD 979, quelques légers surplombs à peine dégagés par des ruisseaux aujourd'hui intermittents.



Coupe topographique Sud-Ouest / Nord-Est au niveau de Saint-Denis-des-Murs : modestes croupes boisées du plateau en direction du Sud-Ouest, bourg sur un site de promontoire en rebord de plateau, versants encaissés et boisés de la Vienne et de la Maulde.

Contexte géologique

Principales roches métamorphiques

-  Gneiss plagioclasiq. à biotite +/- muscovite + parfois grenat, disthène ou sillimanite, avec de nombreuses intercalations leptynitiques
-  Amphibolites plagioclasiq. massives, équantes ou orientées (métagabbros)
-  Gneiss plagioclasiq. feuilletés, à biotite, muscovite et parfois sillimanite, avec de nombreuses intercalations de diorite orientée ou granodiorite
-  Gneiss plagioclasiq. leptynitique, de grain fin, à biotite, grenat, muscovite sporadique (méta-arkose)
-  Gneiss massif, de grain fin à moyen, à biotite et orthose, parfois grenat, souvent à plagioclase en ocelles
-  Gneiss anatectique, à biotite, sillimanite, orthose, parfois grenat; fréquents mobilisats à cordiérite, zones nébulitiques ou massives et grenues locales
-  Gneiss schisteux à biotite, sillimanite, orthose + parfois grenat, avec des intercalations litées, à biotite seule et grenat, parfois à plagioclase en ocelles ou à tendance leptynique

Principales roches éruptives

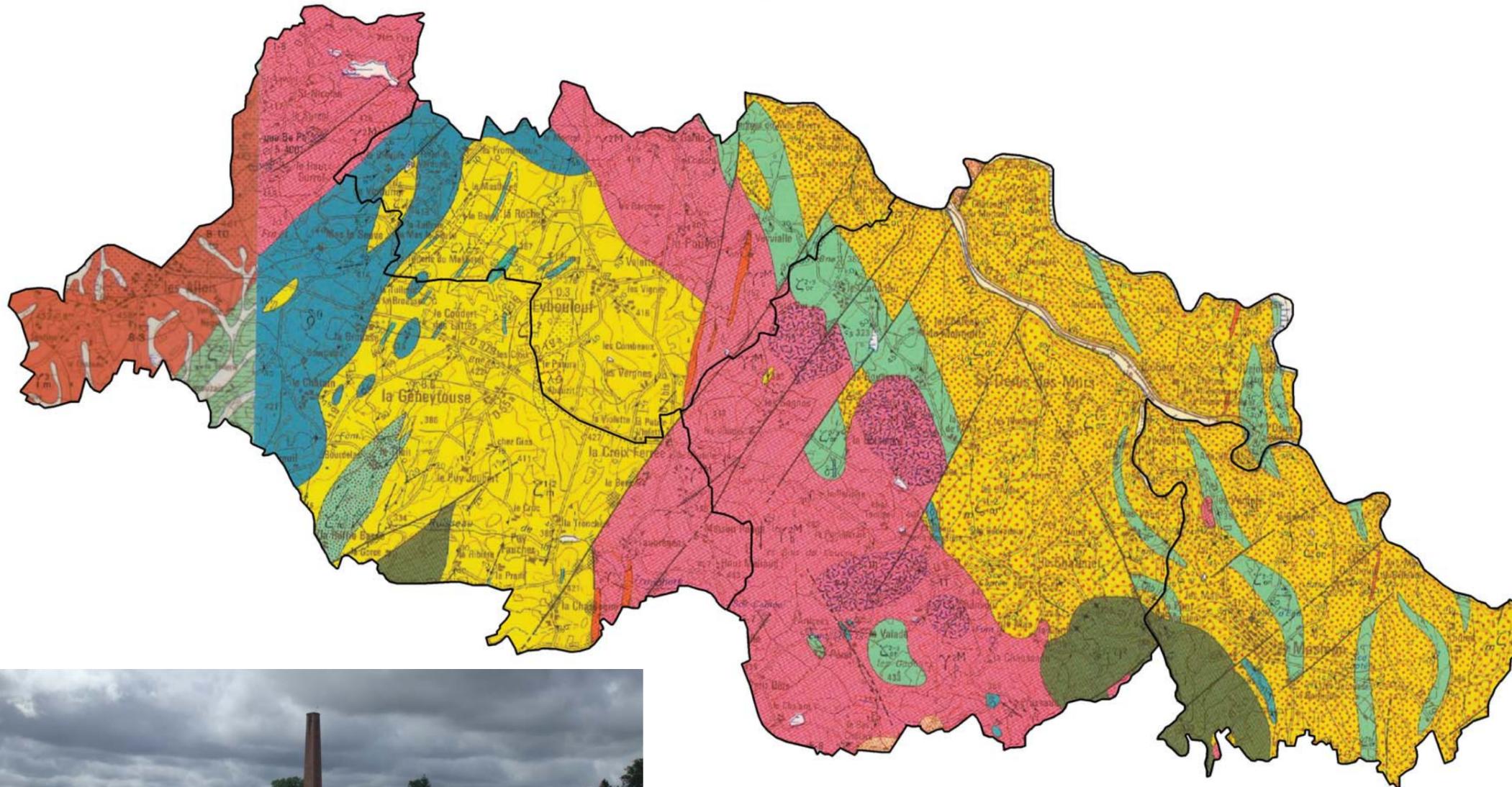
-  Granite à grain moyen à biotite plus muscovite probablement secondaire
-  Granite à grain moyen à biotite plus cordiérite
-  Granite isogranulaire à grain moyen, à biotite et localement muscovite, du massif d'Aureil
-  Granite isogranulaire à grain moyen, à biotite plus muscovite subordonnée, du massif d'Aureil
-  Diorite quartzifère à grain moyen, plus ou moins orientée, à biotite et hornblende
-  Granite porphyroïde à biotite, du massif d'Aureil

Principales formations superficielles

-  Dépôts de fonds de vallées (alluvions et colluvions)

Éléments structuraux

-  1 - Contour géologique
-  2 - Contour géologique masqué ou supposé
-  3 - Faille ou contact anormal
-  4 - Faille masquée ou supposée
-  5 - Faille de décrochement



Fonds de plan : carte géologique au 1/50 000^{ème} BRGM
Sources : BRGM



Tuilerie-briqueterie de la Besse (commune de Saint-Léonard-de-Noblats). Production artisanale locale complétant les ressources de paysans tuiliers-briquetiers à l'origine, l'activité tuilière se mécanise dans les années 1850, inaugurant la mutation de l'habitat en torchis et chaume à celui fait de briques et de tuiles.

2. Contexte géologique : entre unités de la Briance et de Saint-Léonard-de-Noblat et formations du massif d'Aureil

Le groupement de communes est situé au coeur de l'unité géologique régionale du Haut-Limousin associant essentiellement ici les formations métamorphiques* des unités de la Briance et de Saint-Léonard-de-Noblat et les formations du massif d'Aureil participant du complexe granitique de Millevaches. Bien que rattachées au socle cristallin, les roches qui forment ces deux ensembles sont très différentes par leur origine et leur nature.

Les roches métamorphiques des unités de la Briance et de Saint-Léonard-de-Noblat sont nées lors de la collision d'anciennes plaques continentales (le Gondwana et l'Armorica) à l'origine de la chaîne hercynienne (Carbonifère). Ces roches sont issues de la transformation de roches sédimentaires et volcaniques préexistantes sous l'effet de fortes pressions et températures. Déplacées, enfouies, cuites, compressées, métamorphisées et plissées, ces roches ont resurgi au hasard des phases de soulèvement de la chaîne.

Au niveau des communes du groupement, il s'agit principalement de gneiss, roche fortement métamorphisée ayant une composition chimique et minérale proche de celle d'un granite. Le gneiss, structuré en feuillets, se casse ou se clive. Utilisé comme matériau de construction, l'architecture contemporaine le privilégie désormais pour le dallage et le parement. Localement, sa désagrégation au cours de l'ère tertiaire a cédé la place à une roche à grain très fin, l'argile, grasse et friable, principalement composée de silicates d'alumine plus ou moins hydratés. Le bâti rural traditionnel tire parti de ses qualités (tonalités rouges flammées à orangées, malléabilité, faible gélivité) pour les tuiles ou la brique. Prenant le relais du chaume en couverture, leur usage s'est généralisé au XIX^{ème} siècle, alimenté partiellement au moins par les tuileries-briquetteries implantées sur le territoire.

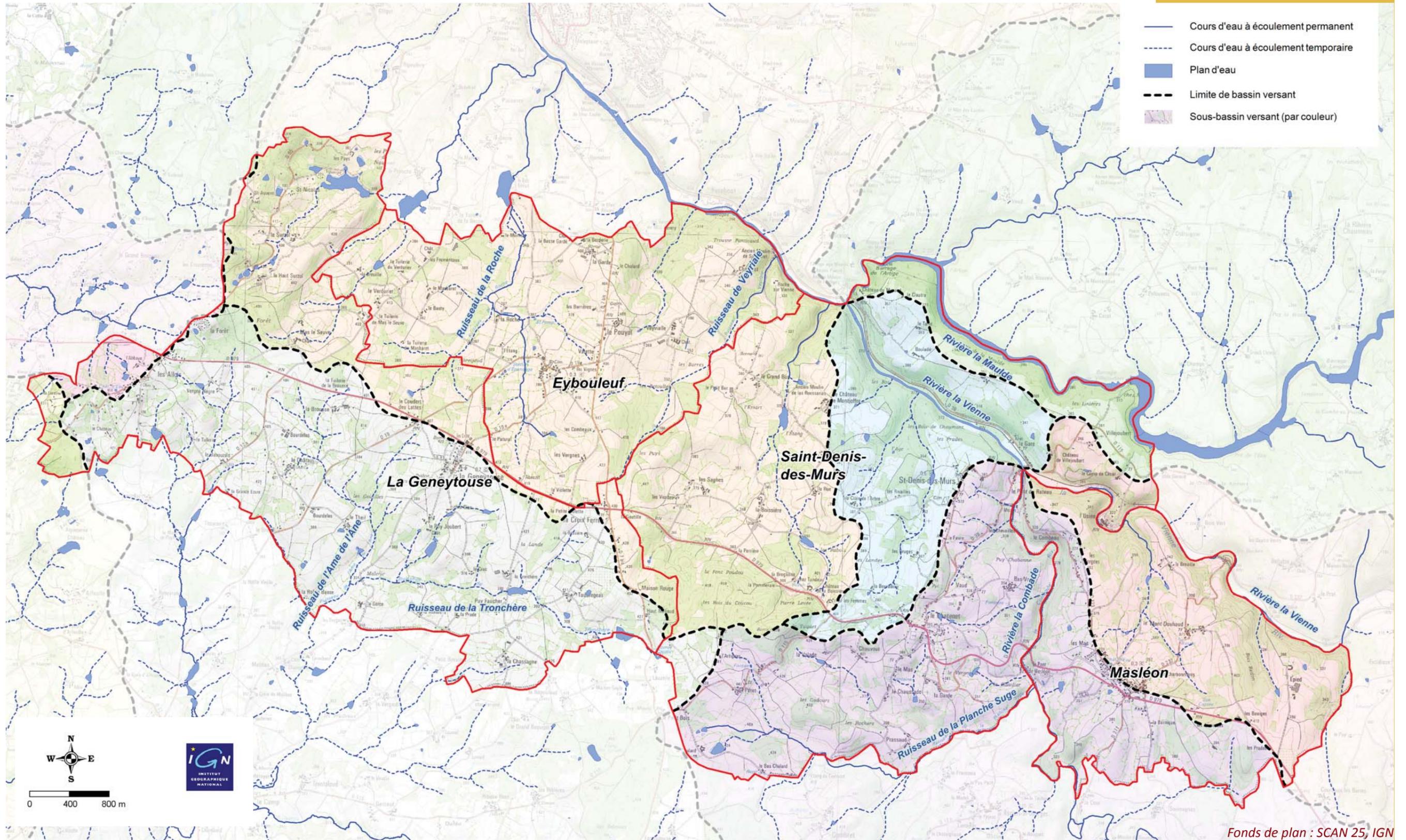
Contemporaines des précédentes, les roches du Massif granitique d'Aureil se sont formées pendant les phases de collision des plaques et de surrection de la chaîne hercynienne (Carbonifère) par refroidissement du magma en profondeur, avant que l'érosion et l'aplanissement de la chaîne hercynienne (Permien) ne les porte à l'affleurement. Ce refroidissement est très lent, ce qui permet aux roches de cristalliser, leur donnant aujourd'hui une structure grenue.

Les formations granitiques du groupement de communes sont essentiellement des granites à biotite intrusifs. Roches plutôt résistantes dans nos régions tempérées, ces granites forment le matériau de base pour la construction, chaînes d'angle et encadrements des baies en pierre de taille ou plus fréquemment maçonneries de moellons des logis, des bâtiments agricoles, des châteaux, des églises, du petit patrimoine vernaculaire. Ils n'en subissent pas moins une dégradation depuis la surface sous l'effet de phénomènes chimiques et surtout physiques, donnant naissance à des arènes* granitiques pouvant atteindre plusieurs mètres d'épaisseur, invisibles sur la carte géologique. Les minéraux qui composent les roches tendent à se désolidariser les uns des autres, puis, sous l'action du ruissellement et du gel, les versants sont déstabilisés, les matériaux viennent alors combler les fonds de vallées. Les secteurs fortement arénisés, devenus perméables, peuvent alors constituer d'importants réservoirs d'eau.

Roches métamorphiques ou éruptives impliquent l'évolution du relief, l'organisation du réseau hydrographique, la stabilité des versants, la qualité agronomique des sols... Elles offrent également une variété de matériaux (texture, résistance, grain, couleur...) utilisés pour le bâti rural traditionnel dont il faut savoir préserver les éléments caractéristiques et s'inspirer pour les constructions neuves.



Composante hydrographique



3. Composante hydrographique : un réseau dominé par la vallée de la Vienne

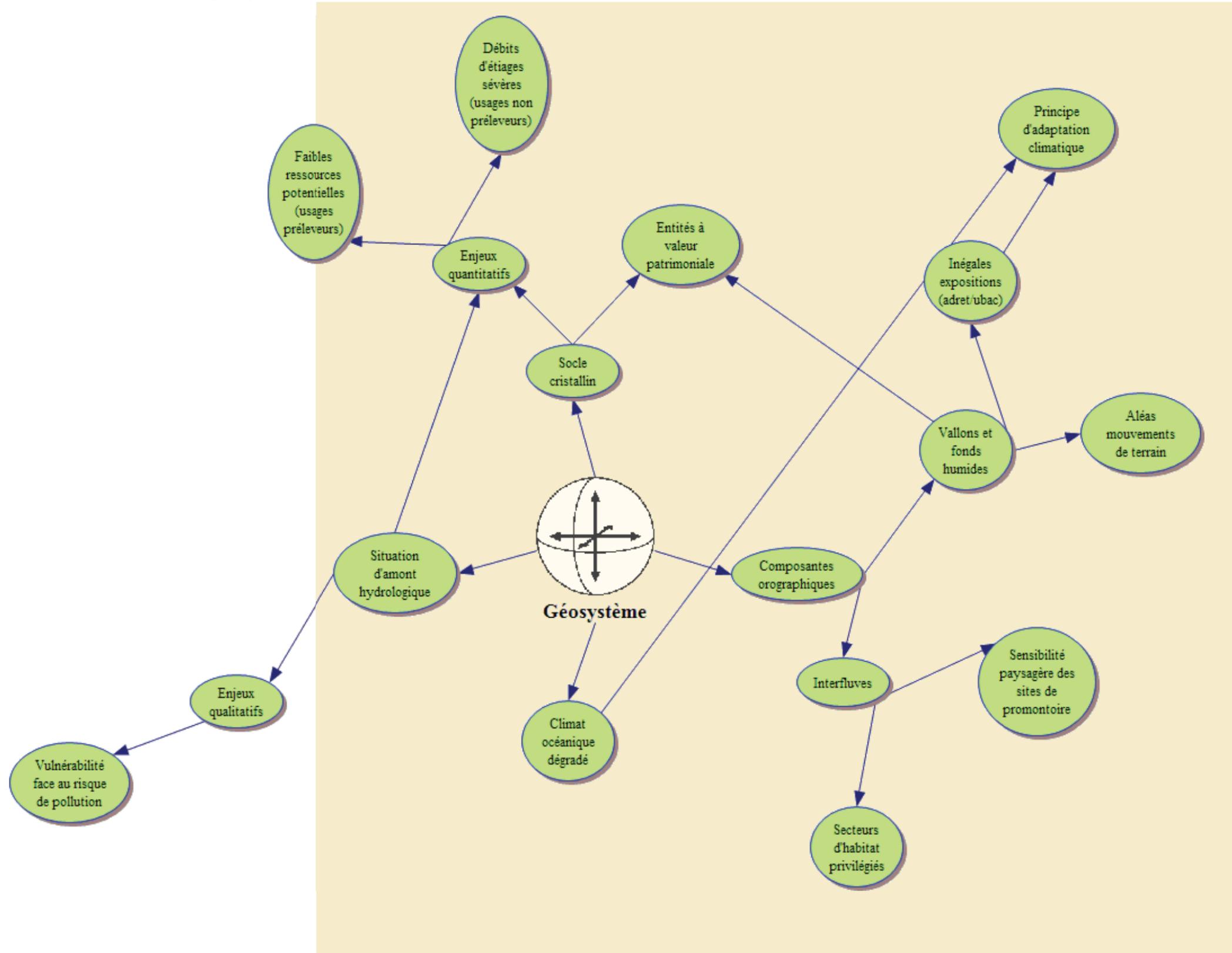
Le territoire du groupement est principalement drainé par la grande rivière de la Vienne et l'un de ses affluents, la Combade, rivière affluente de rive gauche, alors que la Maulde ne forme qu'un lac de retenue de rive droite en amont du barrage de l'Artige. La Vienne elle-même joue le rôle de frontière « naturelle » au Nord de Masléon, de Saint-Denis-des-Murs avec l'appui de la Maulde, puis d'Eybouleuf, alors que la Combade recoupe la limite communale de Saint-Denis-des-Murs et Masléon.

L'intégralité des territoires d'Eybouleuf, Saint-Denis-des-Murs et Masléon sont parcourus par les ruisseaux, relativement courts et pour nombre d'entre-eux permanents, qui alimentent directement en rive gauche ces deux grands cours d'eau. Le territoire de La Geneytouse est en revanche surtout parcouru par des ruisseaux intermittents de tête de bassin qui, au Sud de la ligne de points hauts soulignée par le passage de la RD 979, n'alimentent que très indirectement la Vienne, via la rivière la Briance.

Les confluences de la Vienne avec la Maulde (en aval de Saint-Denis-des-Murs) et avec la Combade (en aval de Masléon), et la ligne de points hauts Est-Ouest qui court de La Geneytouse à Saint-Denis-des-Murs, déterminent une série de sous-bassins versants dont l'identification permet d'évaluer à grande échelle l'enjeu de l'imperméabilisation des sols induite par l'urbanisation et de circonscrire son impact en matière de pollution.

Les eaux superficielles sont également présentes sous forme de plans d'eau liés à l'aménagement de petites retenues collinaires ou créés, pour les plus remarquables d'entre eux, le long des affluents de la Vienne (étang de Saint-Nicolas). Ces plans d'eau sont le plus souvent artificiels, aménagés par les communautés historiquement présentes soucieuses de maîtriser par le stockage leur alimentation (en eau, en poissons), en particulier dans les secteurs où les parties amont des cours d'eau sont à sec l'été.

Composantes du géosystème



Focus AEU - Projet territorial de Développement Durable

Les enjeux actuels en matière d'urbanisme et d'environnement nécessitent d'appréhender de manière intégrée les différentes composantes du géosystème.*

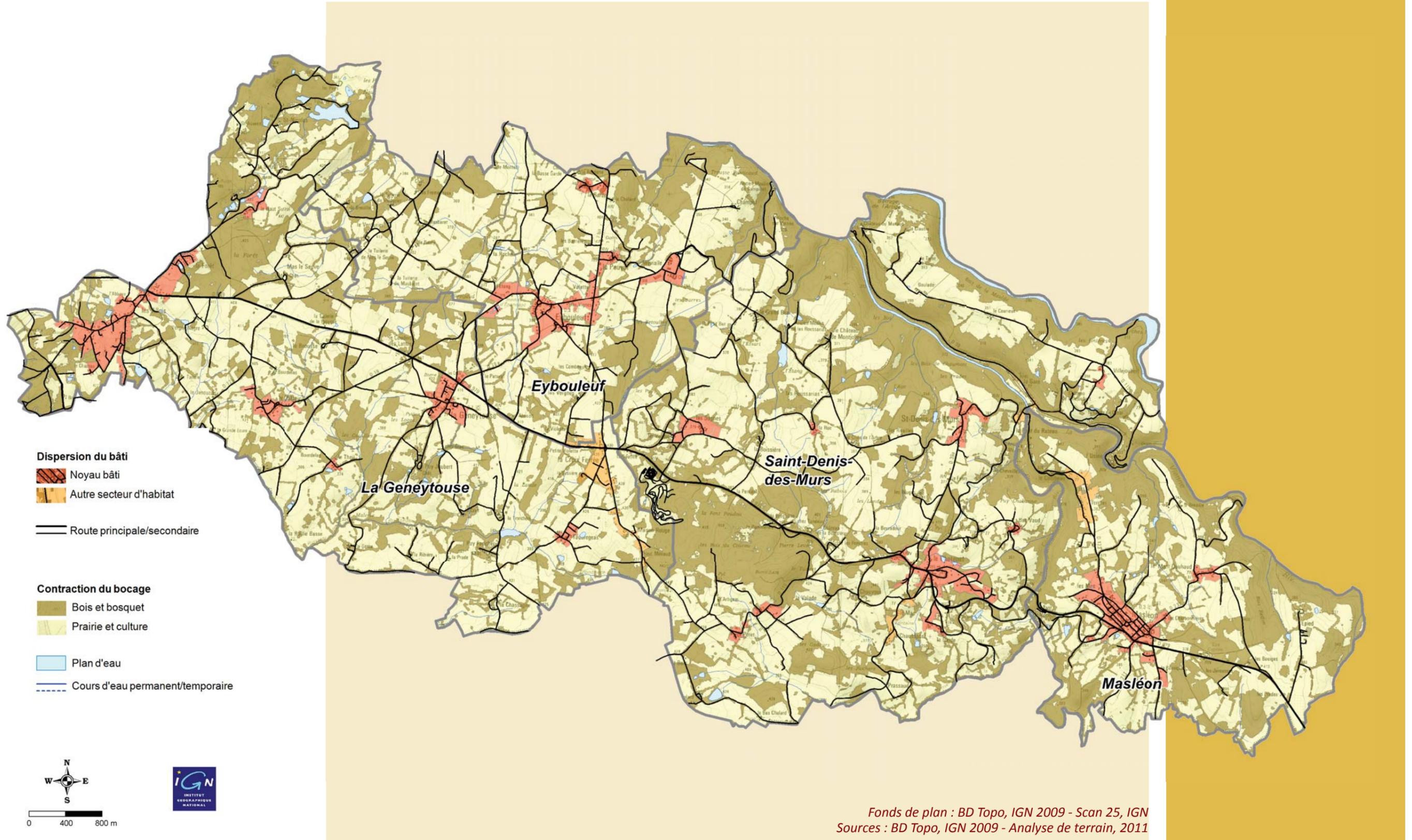
L'analyse orographique conduit à la mise en évidence des vallons et fonds humides, générant des conditions d'ensoleillement, d'humidité et de stabilité inégales (adret ou ubac*, mouvements de terrain, valeur patrimoniale), comme peu propices au développement de l'habitat. Si, à contrario, les communautés historiquement présentes ont surtout tiré parti d'interfluves faiblement ondulés, quelques secteurs plus abrupts (versants de la Combade) offrent des sites de promontoire à ménager dans la perspective d'un développement contemporain.*

Au-delà de l'approche culturelle liées aux matériaux de construction, les données du contexte géologique renvoient surtout aux caractéristiques du socle cristallin (cf. ci-après), et aux processus d'érosion en tête des bassins de réception pluviaux et aux mouvements de terrain qui ne sont pas à exclure, notamment dans les secteurs les plus pentus présentant des matériaux (très) remaniés comme les arènes et dépourvus d'une végétation suffisamment couvrante (glissements de terrain), et là où la masse rocheuse se trouve déstabilisée par le passage d'une route (chute de blocs et éboulements), ou en relation avec la présence d'une cavité souterraine (effondrement). Dangereux pour l'homme et destructeurs, ces mouvements de terrain sont les plus pénalisants pour l'urbanisation et les activités humaines d'une façon générale.

En matière de climat et de système hydrographique, le caractère cristallin du substrat et la situation d'amont du groupement débouchent sur la mise en évidence d'enjeux d'une part quantitatifs, pour les usages préleveurs (ressources potentielles en eaux souterraines limitées sur le plateau à mettre en rapport avec les besoins en eau potable à satisfaire par les ressources connues), et pour ceux non préleveurs (débits d'étiage à mettre en rapport avec la survie des écosystèmes), et d'autre part qualitatifs (vulnérabilité face aux risques de pollution).

S'y ajoute désormais dans le contexte de la crise énergétique, le principe d'adaptation climatique : efficacité économique (protection des cultures et bâtiments vis-à-vis des tempêtes...) et efficacité énergétique liées à la préservation des constructions contre le froid de l'hiver et le vent (rôle de l'orientation, utilité reconnue des haies).

Invariantes et métamorphoses dans l'utilisation des sols



Principales sources

- DATAR, Prospective périurbaine et autres fabriques de territoires, in revue Territoires 2040, 2009,
- Commissariat Général au Développement Durable, Coûts et avantages des différentes formes urbaines, in Études & documents n°18, mars 2010,
- J.-R. Pitte, Histoire du paysage français, 2001,
- D. Clerc, C. Chalon, G. Magnin, H. Vouillot, Pour un nouvel urbanisme – La ville au cœur du développement durable, 2008,
- ONCFS, DIREN Limousin, Quel avenir pour le bocage en Limousin ?, 2008,
- B. Mérenne-Schaumaker, Géographie des services et des commerces, 2003,
- Recensement Général de l'Agriculture, 2000,
- Photographie aérienne, IGN, 2006,
- Carte dite de Cassini, entre 1762 et 1775,
- CG 87, Fiche « Habitat et équipements publics », Contribution du département à l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un PLU, 2009,
- SIEPAL, SCoT de l'agglomération de Limoges, 2011,
- Analyses de terrain, 2011.

B. L'épaisseur historique : le paysage, marqueur de l'inscription spatiale de la société

1. Invariants et métamorphoses dans l'occupation des sols : un habitat dispersé en héritage

L'analyse des formes et de l'organisation du territoire du groupement à partir de la photographie aérienne et des visites de terrain permet de reconnaître un paysage de bocage métamorphosé au cours de la période récente. Ce paysage emblématique de l'Ouest de la France a connu récemment un recul important et rapide, au point que l'on s'interroge actuellement sur sa pérennité. Mais dans le même temps, il est devenu un objet historique et un enjeu patrimonial.

Cet espace est occupé par des parcelles aux formes et aux tailles diverses, bocage aux mailles irrégulières où boisements et bosquets émergent nettement à présent, alors que le réseau des haies vives est devenu plus fragmentaire. Les parcelles sont en effet loin d'être toutes encloses, effet conjoint de la concentration des exploitations et de la mécanisation agricoles qui a conduit à un processus de débocagement géographiquement sélectif. A cela s'ajoute le travail nécessaire à l'entretien des haies : requérant une main d'œuvre qui n'existe plus dans les exploitations, celles-ci recourent largement à présent à des clôtures électriques. Alors que l'intérêt de préserver les haies devient une préoccupation grandissante au sein de la profession agricole, cette dynamique tend toutefois à marquer le pas.



Processus de débocagement en cours dans le secteur de Las Roussarias, commune de Saint-Denis-des-Murs

Inégale conservation du bocage sur le territoire du groupement : un secteur bien préservé à gauche (au Nord-Est du bourg de Masléon,) un secteur largement démantelé à droite (vers le Champot, au Nord-Est d'Eybouleuf).



Les espaces urbanisés se présentent sous plusieurs formes :

- le village : forme la plus évoluée des noyaux bâtis qui comprend généralement le bourg, mais pas toujours. Elle est caractérisée par des limites morphologiques plutôt nettes et une densité d'occupation du sol relativement plus élevée que l'espace alentour, et comprennent ou ont compris des équipements ou lieux collectifs domestiques, administratifs, culturels ou commerciaux,

- le hameau : forme de groupement élémentaire des habitations rurales. Il se différencie du village le plus petit notamment par l'absence de tout bâtiment ou espace d'usage social ou collectif,

- les écarts : Il s'agit de formes d'habitat non agglomérées composées d'une ou plusieurs constructions implantées au gré des opportunités foncières, sans logique de structuration urbanistique, et qui se présentent généralement sous trois formes principales :

- des constructions ponctuelles, le plus souvent des pavillons contemporains,
- des exploitations agricoles à bâtiments dissociés plus ou moins isolés et, le cas échéant, leurs extensions contemporaines liées aux partages fonciers,
- des aménagements volontaristes de type lotissement.

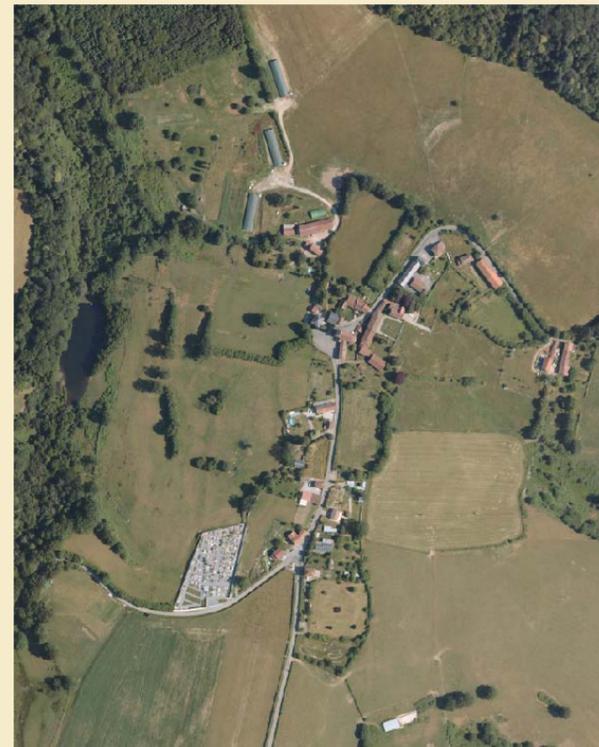
- les zones strictement dédiées aux activités économiques

La dispersion de l'habitat constitue un autre attribut essentiel de ce paysage de bocage. Caractérisée par un coefficient de dispersion relativement fort, l'organisation du bâti revêt plusieurs formes principales :

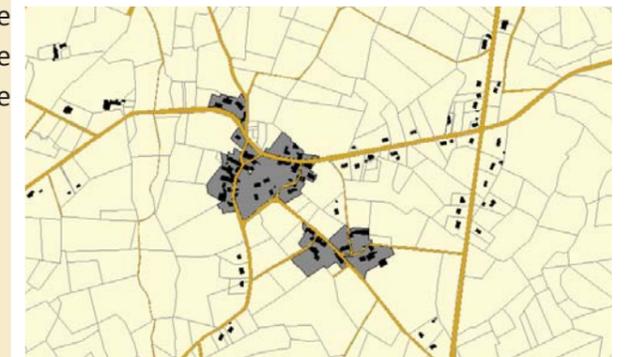
- **Les bourgs. On peut distinguer deux types principaux :**
 - ◆ **les bourgs modestes de La Geneytouse et de Saint-Denis-des-Murs.** Dépassés par le développement de la vie de relations qui a concentré le renouvellement urbain en quelques points privilégiés des abords de la RD 979, ils se limitent globalement au noyau historique initialement organisé au contact de l'église. Si le bourg de Saint-Denis-des-Murs largement associé à l'activité agricole demeure jusqu'à aujourd'hui à l'écart de la dynamique pavillonnaire, celui de La Geneytouse confronté au même enjeu évolue tout de même en direction de la RD 979 par adjonction d'un lotissement communal, ce qui le conduit à une dissociation des fonctions administratives, culturelles et commerciales de part et d'autre de cet axe.
 - ◆ **les bourgs distendus d'Eybouleuf et de Masléon.** Ils associent deux grandes entités : le noyau historique relativement dense initialement organisé au contact de l'église et ses minuscules faubourgs du XIX^{ème} siècle, et une importante greffe pavillonnaire (en individuel ou en lotissement) plus ou moins nettement spatialement dissociée du bourg, dont le caractère diffus ou linéaire ne constitue pas une configuration urbanistique propre à favoriser la mise en oeuvre d'une sociabilité villageoise.



Le bourg de Saint-Denis-des-Murs, une morphologie urbaine caractéristique d'un espace campé sur son ancrage rural.



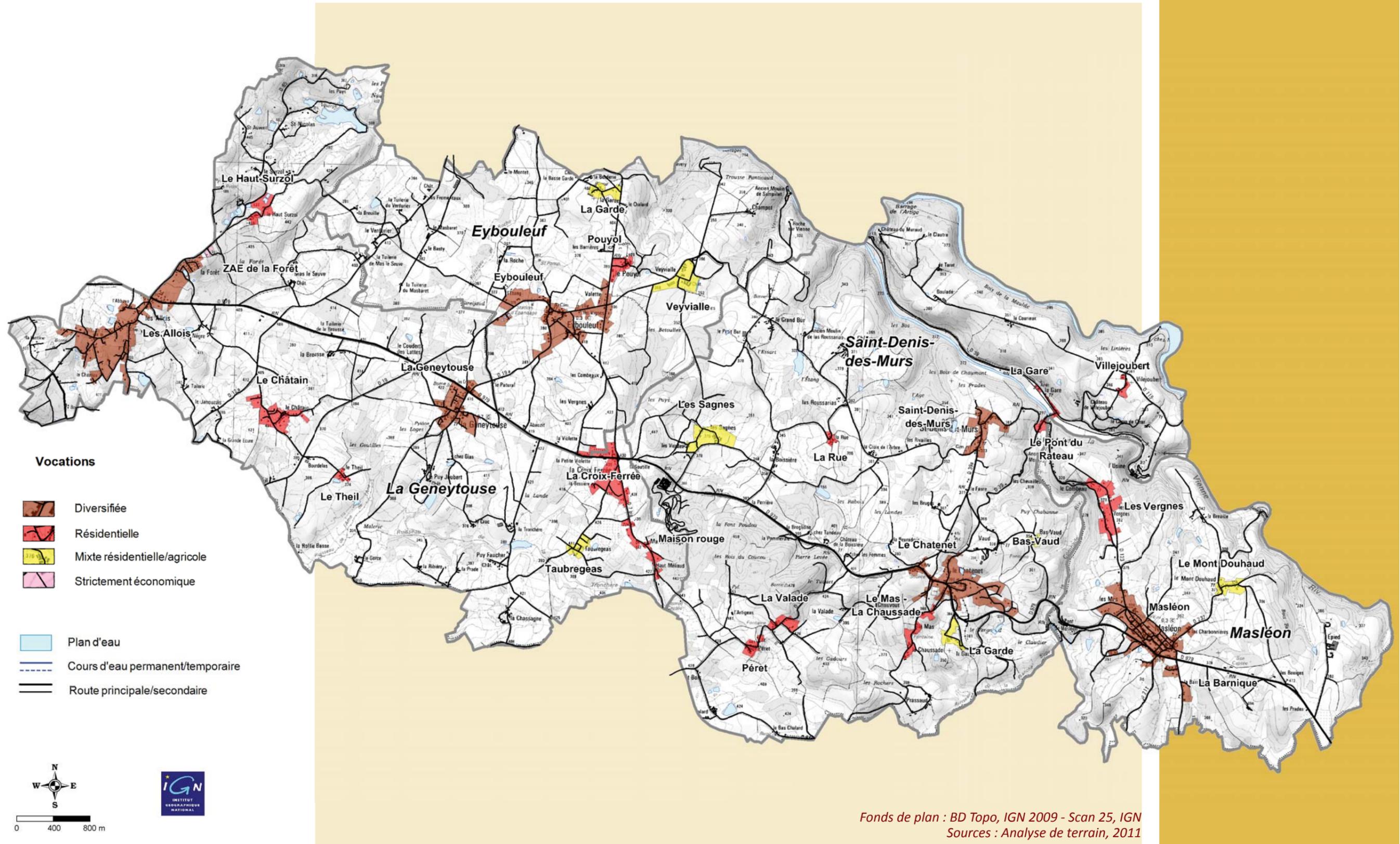
Un développement urbain contenu autour du noyau bâti initial et structuré autour du croisement de deux voies de desserte locale



Le bourg d'Eybouleuf, une morphologie urbaine caractéristique d'un espace rural en mutation.

D'une configuration spatiale associée à une société paysanne à l'affirmation contemporaine d'une vocation résidentielle

Vocation des principales zones bâties



- **Des noyaux bâtis autres que le bourg.** Issus d'une implantation historique, ils présentent traditionnellement une forme ramassée organisée à partir d'un noyau central. On peut distinguer :
 - ♦ **des villages.** Le territoire du groupement en présente deux principaux qui fonctionnent comme de véritables lieux centraux pour les communes concernées : *les Allois*, au profit de La Geneytouse, noyau bâti historiquement développé autour d'une abbaye bénédictine du XII^{ème} siècle et d'une chapelle et notamment doté d'une école, aujourd'hui soumis à une pression foncière qui tend à diluer ses limites dans un ensemble pavillonnaire particulièrement diffus ; il en est de même du village *le Chatenet*, au profit de Saint-Denis-des-Murs, plus tardivement développé à mesure que le trafic sur la RD 979 prenait de l'ampleur et qui a bénéficié pour ces raisons d'équipements comme la nouvelle Poste ou la salle polyvalente. Au même titre que les bourgs, leur vocation d'espace aux activités diversifiées tend à se confirmer, ce qui leur donne un caractère stratégique en matière de développement urbain ;
 - ♦ **des hameaux.** Également pourvus de limites morphologiques nettes, ils se placent entre le village et la construction isolée dans la hiérarchie des formes d'habitat. Le territoire du groupement présente quelques spécimens aux formes relativement évoluées, agrégeant un petit groupe d'habitations qu'un lieu central peut animer autour d'une fonction collective, et des formes tout-à-fait élémentaires qui résultent le plus souvent de la simple réhabilitation résidentielle d'une ancienne exploitation agricole à bâtiments dissociés à laquelle se sont déjà greffées, de manière organisée, quelques maisons contemporaines : *la Rue, Villejoubert, le Theil Péret...* Si la présence d'une configuration organisée et groupée peut constituer un facteur favorable pour qualifier cette forme d'habitat au rang de zone constructible, leurs vocations apparaissent aujourd'hui antagonistes, résidentielles ou mixtes résidentielles/agricoles, ce qui implique dans ce dernier cas une très grande vigilance en matière de développement urbain.



Ancien et nouveaux équipements collectifs des Allois : la chapelle et le nouveau centre de soins du corps.



Ancien et nouveaux équipements collectifs du Chatenet : l'ancien café-restaurant et la nouvelle salle polyvalente.



Les villages des Allois (à gauche) et du Chatenet (à droite) : des formes d'habitat attractives et stratégiques aux abords de la RD 979, à densifier en priorité



Les grands secteurs de développement linéaire :

- *La Croix Ferrée à gauche : une entité au contact avec des parcelles agricoles plébiscitée par les nouveaux ménages, à muer en véritable agglomération entre le bourg de La Geneytouse et Le Chatenet de Saint-Denis-des-Murs pour éviter le mitage urbain.*
- *Les Vergnes à droite (Masléon) : à distance du bourg historique, un modèle d'habitat en question dans la perspective d'une énergie plus chère, qui interroge l'organisation du territoire du groupement*



La ZAE de la Forêt (La Geneytouse) : à distance du village des Allois, aucune activité qui ne justifie une stricte partition des fonctions économiques et résidentielles



Les écarts : au coeur d'espaces dont la valeur ou le potentiel économique repose sur l'agriculture, des ressources renouvelables, une qualité affective, patrimoniale, émotionnelle...

- **D'autres formes d'habitat non aggloméré.** Il s'agit de formes d'habitat isolées au sens où elles ne forment pas une agglomération* ni ne se greffent à une existante. On peut distinguer sur le territoire du groupement :
 - ◆ **des espaces d'habitat diffus.** Dépourvus de limites morphologiques, il s'agit de développements récents, en tâche d'huile, sur le modèle du pavillon individuel. Ils ne forment cependant nulle part sur le territoire du groupement de véritables entités à part entière, mais se greffent plutôt sur les anciens noyaux bâtis (les *Allois* surtout) dont ils brouillent singulièrement les limites. Si ce type de développement contribue à la densification de l'espace à l'échelle communale dans le cadre d'un mouvement de périurbanisation qui implique plus que jamais « une politique (...) qui soit en capacité de donner du sens à cet urbain qui advient hors de la cité, dans des campagnes en profonde mutation¹ », la tendance à la dispersion des constructions qui l'accompagne mérite d'induire une réflexion sur ses effets potentiels au niveau du coût des infrastructures et des services de desserte², de la « qualité de ville » (espaces publics, cheminements piétons...) et celle de l'agriculture, etc.
 - ◆ **des secteurs de développement linéaire.** Formes d'habitat qui prennent également de l'ampleur récemment sur le modèle du pavillon individuel, ils se distinguent du type précédent par un développement des constructions en alignement le long des axes routiers structurants pour le territoire :
 - ✦ RD 979 à hauteur de *la Croix Ferrée* (essentiellement La Geneytouse) et perpendiculairement à cet axe privilégié dans le cadre des mobilités domicile-travail en direction de Limoges,
 - ✦ RD 123 du lieu-dit *les Vergnes* (Masléon) jusqu'à *la Gare* en passant par *le Pont du Rateau* (Saint-Denis-des-Murs) sur un itinéraire domicile-travail qui mène à Saint-Léonard-de-Noblat.

Au-delà de ces principales entités hors agglomérations, le développement linéaire constitue le mode privilégié de croissance d'Eybouleuf et, dans une moindre mesure, de Masléon. Au même titre que les espaces en tâche d'huile, cette forme d'habitat génère des densités dont les effets potentiels en termes de coûts et de qualité d'aménagement sont à peser.

- ◆ **Des écarts.** Ces formes d'habitat relèvent de constructions plus ou moins isolées qui correspondent :
 - ✦ à des exploitations agricoles en activité (*Epied* à Masléon, *le Petit Bur* à Saint-Denis-des-Murs, *le Masbaret* à Eybouleuf, *Bourdels* à la Geneytouse...),
 - ✦ à des logements issus d'une réhabilitation de bâti ancien (*Puy Faucher* ou *le Bois Bourru* à la Geneytouse, *la Valade* à Saint-Denis-des-Murs, *les Barrières* à Eybouleuf...),
 - ✦ à des constructions récentes déconnectées de toute agglomération (vers *Prassaud* à Saint-Denis-des-Murs, en dehors de l'ancien noyau bâti *du Châtain* à la Geneytouse...),
 - ✦ ou encore à des zones strictement dédiées à des activités économiques (*ZAE de la Forêt* à la Geneytouse) et qui impliquent, en raison de la dissociation d'avec la fonction résidentielle, des déplacements motorisés.



Le développement en tâche d'huile des Allois

1 DATAR, Prospective périurbaine et autres fabriques de territoires, in revue Territoires 2040, 2009.

2 Commissariat Général au Développement Durable, Coûts et avantages des différentes formes urbaines, in Études & documents n°18, mars 2010.



Haie perpendiculaire à la RD 979 dans le secteur de la Brousse (La Geneytouse) : composition de l'espace, mise en scène du bâti ancien



De la haie au bosquet aux abords de la RD 979 dans le secteur du bourg de La Geneytouse : enfermement de l'infrastructure sur elle-même



Ouvertures sur le grand paysage depuis la RD 979, en haut au niveau du secteur de la Perrière (Saint-Denis-des-Murs), en bas au niveau d'Epied (Masléon) : la combinaison du végétal, de la topographie et de l'utilisation des sols permet de distinguer plusieurs plans



Mitage résidentiel aux abords de la RD 979 dans le secteur du Coudert des Lattes (La Geneytouse) : disharmonie des constructions, dévalorisation du paysage



Vue lointaine sur le bourg d'Eybouleuf depuis la RD 979 par l'entremise de la mise en valeur agricole et dans un contexte d'effacement tendanciel des haies ; impact visuel des nouvelles constructions isolées



Plantation d'alignement dans le secteur de la Perrière (Saint-Denis-des-Murs) : la RD979 s'inscrit dans un volume, les troncs dénués de branches à la base permettent de voir le paysage

Principales sources :

- DIREN Limousin / Université de Limoges / Région Limousin, Paysages en Limousin, 2005
- Coll., Le Limousin côté nature, 2004
- Pays Monts et barrages, Charte architecturale et paysagère, 2005
- Analyses de terrain, 2011

2. Unités et ambiances paysagères : entre collines limousines de Vienne-Briance et vallée de la Vienne

Le groupement de communes se trouve entier situé au sein de l'unité paysagère régionale dite des « collines limousines de Vienne-Briance ». Le **paysage dominant** est celui d'une « **campagne-parc** » de plateaux ondulés, assez nettement marqués par la **présence de l'arbre**, particulièrement à l'Est côté Saint-Denis-des-Murs/Masléon (bosquets, forêt fermée de feuillus et quelques plantations résineuses).

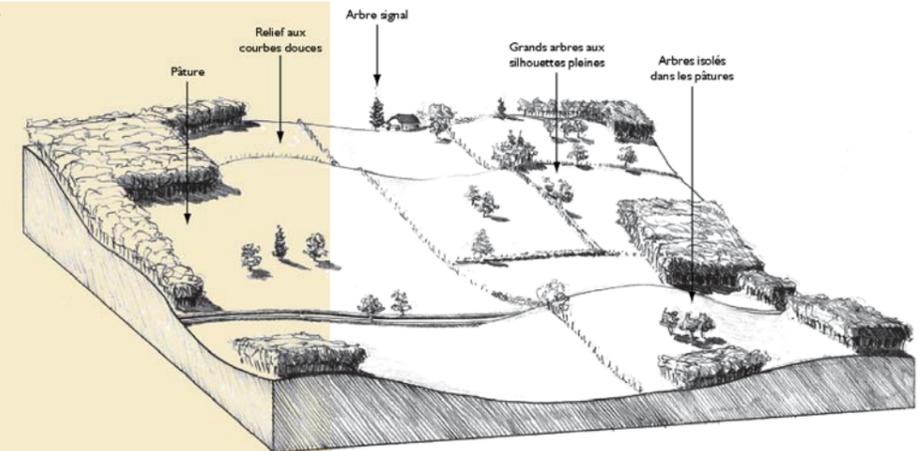
A l'échelle du groupement, la combinaison des différents systèmes topographiques, hydrologiques, agronomiques, forestiers, avec les implantations et activités humaines permet de définir trois grandes sous-unités paysagères :

- **Le paysage perçu depuis la RD 979** : expression visible d'un territoire en mutation, le paysage de part et d'autre de cet axe de circulation structurant* pour le département (GAE) et le groupement apparaît comme en construction, résultant d'une accumulation de contraintes fonctionnelles et d'utilisations des sols diverses.

Le parcours des automobilistes qui règnent sans partage au sein de cette unité fait alterner **vues cadrées voire fermées**, soit ponctuellement par un cadre bâti plus ou moins continu et doté d'une faible marge de recul (*les Allois*, bourgs de La Geneytouse et de Masléon), soit par une partie en déblais ou une végétation arborescente qui peuvent couper l'automobiliste de l'environnement où il circule surtout lorsque la haie s'est muée en bosquet, **et vues plus dégagées sur des attrape-regards** (bourg d'Eybouleuf, grand paysage*, vue plongeantes ouvertes sur la vallée de la *Combade*...), au-delà des parcelles exploitées d'un bocage aux mailles devenues plus larges. Dans ce paysage ouvert, **quelques plantations d'alignement perpendiculaires à la RD 979** rythment la succession des pâtures et des labours, participant ainsi fortement à la composition du paysage.

Dans l'ensemble, **les constructions tendent à s'affranchir des limites historiques des agglomérations, voire s'égrènent à partir d'un écart le long d'un axe perpendiculaire**. Dans quelques secteurs où le mitage résidentiel entre vivement en concurrence avec l'agriculture (*le Coudert des Lattes*, secteurs de *Vergne Nègre*, *la Croix Ferrée*, *la Garde*, approches Ouest des villages des *Allois* et du *Chatenet*, et du bourg de Masléon), elles prennent alors un caractère hétéroclite, mêlant bâti ancien, pavillons plus ou moins récents dépourvus d'attrait particulier voire autres bâtiments professionnels.

Les **extensions des bourgs de la Geneytouse et de Masléon, des villages du Chatenet et des Allois**, et des secteurs de développement linéaire comme celui de *la Croix Ferrée* à *Maison Rouge* tendent à s'associer, avec d'autres secteurs d'habitat secondaires, à cette sous-unité parce qu'ils forment autant d'événements paysagers à apprécier au moins partiellement depuis la RD 979 et que leur développement contemporain par agrégation de pavillons demeure étroitement lié à la dynamique induite par cet axe de circulation.

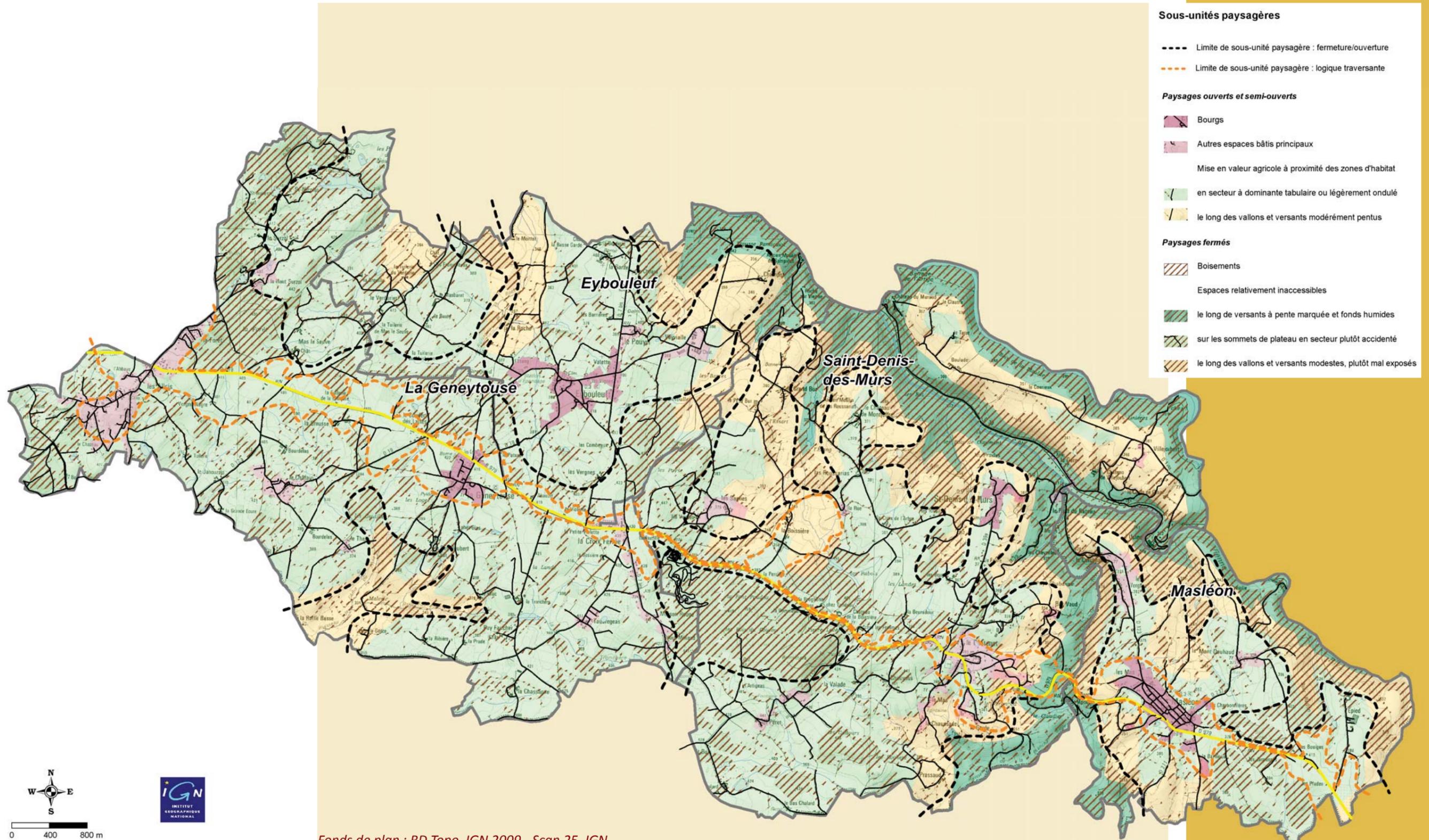


Bloc-diagramme schématisant les valeurs clés de la campagne-parc, en dessous de 500 m d'altitude environ : à la différence des ambiances paysagères sous influence montagnarde au dessus de ce seuil, « des formes de relief (...) plus douces, des espaces ouverts plus nombreux, un manteau forestier plus réduit, des matériaux dans les constructions plus diversifiés et surtout des espaces plus habités » (Source : Paysages en Limousin).



Le groupement de communes au sein des ambiances paysagères du Limousin (Source : Paysages en Limousin)

Sous-unités paysagères



Sous-unités paysagères

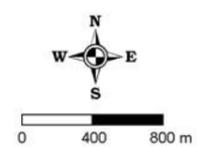
- Limite de sous-unité paysagère : fermeture/ouverture
- - - Limite de sous-unité paysagère : logique traversante

Paysages ouverts et semi-ouverts

- Bourgs
- Autres espaces bâtis principaux
- Mise en valeur agricole à proximité des zones d'habitat
- en secteur à dominante tabulaire ou légèrement ondulé
- le long des vallons et versants modérément pentus

Paysages fermés

- Boisements
- Espaces relativement inaccessibles
- le long de versants à pente marquée et fonds humides
- sur les sommets de plateau en secteur plutôt accidenté
- le long des vallons et versants modestes, plutôt mal exposés



Fonds de plan : BD Topo, IGN 2009 - Scan 25, IGN
Sources : BD Topo, IGN 2009 - Analyse de terrain, 2011



Cette évolution tend à dénaturer fortement le paysage. Si l'on considère que la qualité et la variété des paysages traversés constituent un atout décisif pour l'avenir du territoire, **l'intégration des nouvelles constructions au sein de cette sous-unité** doit être traitée avec attention.

- **Les parties de plateau résolument mises en valeur** : cette sous-unité paysagère se signale sur la plus grande partie du territoire du groupement par la présence de **la plupart des zones d'habitation** en dehors de l'interfluve transversal associé à la RD 979. Ces dernières **colonisent peu ou prou les sommets de plateau aplanis** (cas notables des bourgs d'Eybouleuf et de Saint-Denis-des-Murs, mais aussi d'autres noyaux bâtis comme *la Chassagne, Taubregeas, Villejoubert, les Vergnes*) **ou tirent parti d'espaces à faible pente sur un site de bord de plateau en position dominante** vis-à-vis des fonds humides et particulièrement exposés du point de vue paysager (*le Haut-Surzol, le Theil, la Rue, les Sagnes, Bas-Vaud, Péret, le Mont Douhaut...*).

A la différence de la première sous-unité, les **constructions** apparaissent encore le plus souvent **assez bien contenues au sein de noyaux bâtis par l'entremise d'une agriculture spécialisée qui maintient des paysages agricoles ouverts**. Un certain nombre de ces unités s'affranchissent cependant singulièrement de ce schéma : c'est le cas du bourg d'Eybouleuf qui tend à éclater sous la pression foncière, alors que la résistance agricole permet à celui de La Geneytouse de croître dans des limites encore identifiables malgré sa localisation au contact de la RD 979. C'est aussi le cas de noyaux bâtis comme *le Châtain* (La Geneytouse) ou d'entités non agglomérées comme *les Vergnes* (Masléon) qui forment désormais autant d'espaces de moindre sensibilité paysagère et où l'enjeu se pose désormais surtout en termes de cohésion urbaine.

Cette sous-unité concentre également tout ce que le groupement compte d'**écarts, agricoles ou reconvertis au profit d'une vocation strictement résidentielle**, et de **châteaux** qui contribuent largement, avec les réseaux de murets de pierres sèches qui structurent parfois sensiblement le site qui les accueille, à la **qualité du territoire**. Quand leurs abords n'ont pas souffert d'implantations contemporaines mal maîtrisées, ils présentent, à cet égard, une forte sensibilité paysagère. Enfin, la préservation de paysages de qualité passe aussi par la préservation des routes, voire des allées plantées, qui y conduisent, et par celle des arbres isolés.



Au-delà d'une ligne de haies basses, deux haies parallèles conduisent le regard vers la silhouette du bourg d'Eybouleuf et le clocher de l'église qui se détachent au loin sur le sommet de plateau..



Hameau élémentaire de la Rue (Saint-Denis-des-Murs) au sommet d'une colline pâturée et piquetée d'arbres de la campagne-parc, site de bord de plateau particulièrement sensible aux extensions.



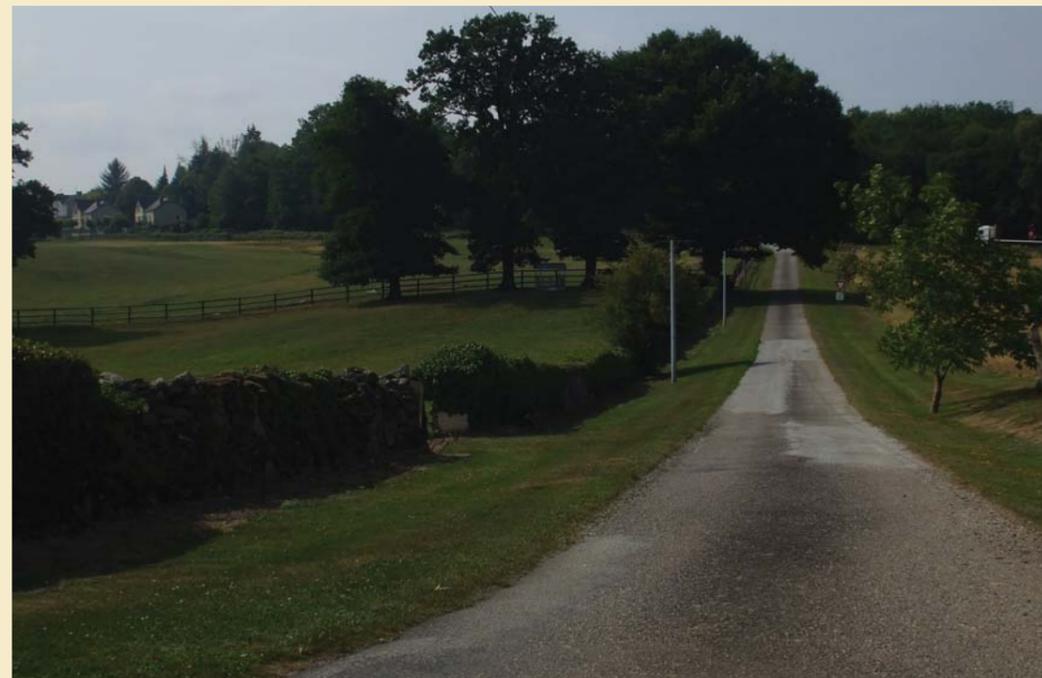
Château de Mas le Seuve (La Geneytouse), point focal d'une campagne bucolique où l'usage varié des parcelles suggère abondance des récoltes et harmonie entre les hommes et leur territoire.



Verger de cerisiers à la Tronchère (La Geneytouse), un motif paysager peu répandu sur le territoire du groupement.



Alignement de platanes le long du chemin qui mène au château de Mas le Seuve (La Geneytouse).



Une autre image du paysage rural du groupement, plus proche de celle de la campagne-parc à l'anglaise : la prairie verdoyante proche de la pelouse d'agrément, ponctuée de bosquets d'arbres...



Grand paysage depuis Péret (Saint-Denis-des-Murs)

Malgré l'abandon de la polyculture pour une spécialisation dans l'élevage à viande, les **parcelles labourées**, largement consacrées à la production de fourrage, demeurent importantes dans l'usage des sols et participent de l'animation saisonnière du paysage. Au même titre que les **prairies et autres plus rares vergers**, elles **constituent un motif paysager* essentiel dans cette partie du plateau**. Dans les secteurs des rebords de plateau, la qualité d'**écran paysager de ces parcelles agricoles permettant d'offrir des vues sur les noyaux bâtis historiques préservés** du débordement pavillonnaire leur confère une valeur paysagère certaine. Réciproquement, nombre de ces sites dégagés offrent des vues appréciables sur le grand paysage.

- **Les espaces occupés par des ensembles forestiers relativement cohérents** : compte tenu de l'encaissement de la vallée de la Vienne auquel on associe la vallée de la *Combade* et les fonds de vallons les plus pentus, les **vues** au sein de cette troisième sous-unité se trouvent **rapidement bloquées par l'horizon forestier de la forêt de feuillus**, à l'exception de quelques secteurs comme les versants de la *Combade* où l'enrésinement a bien progressé. Ainsi aboutissent-elles dans certains cas à dissimuler grandement des sites ou des monuments remarquables comme ceux du château du *Muraud* (Saint-Denis-des-Murs) et du château de Villejoubert (Saint-Denis-des-Murs).

De **nombreux usages anciens ont tiré parti de cette vallée**, parmi lesquels les infrastructures hydrauliques et de transport continuent de jouer un rôle important (plusieurs usines hydroélectriques notamment sur le cours de la *Maulde*, halte ferroviaire de Saint-Denis-des-Murs...). Les activités économiques et de loisirs autrefois générées grâce à la présence de la ligne ferroviaire **ont donné lieu à des alignements constructifs vieillissants** (notamment *la Gare* de Saint-Denis-des-Murs, *le Pont du Rateau* de Masléon) qui s'insèrent aujourd'hui dans une ambiance peu hospitalière issue de la croissance des arbres.

Parfois développés aussi dans certains espaces du plateau où les constructions sont rares, quelques écrans forestiers correspondent dans une large mesure à des secteurs plus accidentés ou difficilement accessibles, parfois au passage des limites communales à distance du bourg, avant que **l'explosion des déplacements motorisés** ne vienne élargir l'éventail des possibles dans les logiques d'implantation résidentielle. Ainsi **la forêt recule-t-elle à mesure qu'apparaissent de nouveaux pavillons** dans un secteur comme *Saint-Nicolas* (La Geneytouse).



Pavillon adossé à la forêt dans le secteur de Saint-Nicolas (La Geneytouse).



Au Mont Douhaut, maisons paysannes de village de type bloc-à-terre avec logis et grange sous le même toit, réhabilitations en cours (Masléon).



A Chauvour, bloc-à-terre avec logis et grange accolés, décrochement du niveau de toiture (Saint-Denis-des-Murs).



Maison bourgeoise dans le bourg de Saint-Denis-des-Murs, couverture en ardoise moins répandue..



Ferme à bâtiments dissociés à la Tronchère (La Geneytouse).

Principales sources

- DREAL Limousin / Université de Limoges / Région Limousin, *Paysages en Limousin*, 2005
- G. Audisio, *Les Français d'hier : des paysans*, 1994
- J.-R. Pitte, *Histoire du paysage français*, 2001
- Pays Monts & Barrages, *Charte Architecturale et Paysagère*, 2005
- Documents du CAUE de la Haute-Vienne
- Analyses de terrain, 2011

3. L'agencement du tissu résidentiel : du bâti ancien aux formes contemporaines

Le groupement se caractérise par une relative homogénéité des formes construites où domine de manière écrasante l'habitat individuel, quelles que soient les époques de construction. Les formes observées révèlent schématiquement, la coexistence de deux types « d'installations » : l'une, traditionnelle, qui domine au niveau du bourg et des noyaux bâtis historiques, l'autre témoignant de l'irruption d'un nouveau mode d'habiter, qui se développe de manière plus ou moins diffuse en périphérie du bourg et des autres noyaux bâtis historiques, voire en s'affranchissant complètement de ces derniers, et le long ou à proximité des principales voies de circulation.

Mode d'habiter traditionnel : le bâti ancien, entre libertés agraires et pratiques de proximité

La dispersion de l'habitat témoigne, ici comme ailleurs, d'anciens usages agraires caractérisés par de moindres contraintes collectives fixées par la communauté d'habitants. Une bonne partie des paysans d'autrefois vit dans des hameaux* voire des villages* à l'écart des bourgs, ces derniers étant plutôt historiquement considérés comme le cœur de la communauté paroissiale et noyaux de fixation de la bourgeoisie des laboureurs, marchands et artisans.

Le bâti ancien à proprement parler (avant 1949) s'avère très présent sur le territoire du groupement : il représente un peu plus de 50 % des résidences principales en 2008. Il se présente essentiellement sous la forme de constructions simples et compactes aux formes carrées ou rectangulaires.

Deux principaux modèles se partagent le territoire, essentiellement dans les bourgs et les autres noyaux historiques :

- les maisons bourgeoises, plus ou moins cossues et anciennes, accolées les unes aux autres le long des rues et des places, ou indépendantes dans leurs variantes de maisons de maître et autres châteaux ;
- les maisons paysannes, qui se présentent sous la forme, soit de maisons de village des petits notables et autres ouvriers agricoles, soit d'ensembles de fermes avec logis à éléments accolés, dit « bloc-à-terre », ou plus rarement avec bâtiments dissociés, à cour ouverte sur des espaces communs : elles réunissent alors fréquemment, dans les noyaux bâtis où elles se regroupent, un ensemble de bâtiments spécialisés, en particulier la « grange-étable » typique de l'exploitation limousine voire du type « auvergnat », éventuellement le four et d'autres annexes comme la porcherie, le séchoir à châtaignes, le puits...

Les matériaux utilisés sont essentiellement d'origine locale : il s'agit le plus souvent de maçonneries de moellons de granit, schistes et gneiss, enduits ou non, et pour la couverture de tuile rouge, plate, creuse ou mécanique, et d'ardoise, plus rare et essentiellement sur des maisons de bourg (cf. A.2. *Contexte géologique*).

Le bâti ancien que l'on peut aujourd'hui observer sur le territoire ne représente qu'un mince échantillon du cadre bâti hérité de la société paysanne qui y vivait naguère. Aucune des bâtisses ne se présentent dans leur état supposé d'origine, mais celles construites en pierre, surtout au XIX^{ème} siècle, ont eu plus de chance de résister aux outrages du temps. Par ailleurs, elles signalent, à fortiori lorsque la couverture est minérale, une certaine aisance de leurs anciens occupants. Témoignage sélectif donc, qui implique de ne pas considérer ces matériaux constitutifs du paysage rural actuel comme des références historiques absolues, mais comme le produit d'un environnement naturel et social particulier.



Maisons de village accolées au Chatenet (Saint-Denis-des-Murs).



Porte cochère à l'extrémité d'une maison de maître, bourg de Saint-Denis-des-Murs



Château de Veyvialle (Eybouleuf).



Maisons de maître, à gauche au Grand Bur (Saint-Denis-des-Murs), à droite à la Basse-Garde (Eybouleuf).

Quelques exemplaires de construction, exceptionnelles aujourd'hui dans le paysage résidentiel du groupement, méritent un statut particulier. Elles témoignent d'anciennes hiérarchies sociales (châteaux de *Veyvialle*, de *Mas le Seuve...*, maisons de maître de *la Borderie*, du *Grand Bur...*) ou relèvent de la catégorie des grands équipements collectifs (églises, chapelle des Allois, gare ferroviaire de saint-Denis-des-Murs...).

Les constructions depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle : l'irruption d'un nouveau mode d'habiter

Les résidences postérieures à la Seconde Guerre mondiale représentent désormais la moitié des constructions sur le territoire du groupement, pour la plupart (35 %) construites après 1975 (INSEE, 2008). Elles correspondent dans une large mesure à l'irruption d'un nouveau type « d'installation » dans le paysage et de constructions : le pavillon* individuel avec jardin.

Les caractéristiques du logis à proprement parler et son implantation dans l'environnement communal en font une forme de logement plutôt standardisée : avec la globalisation de l'économie, les matériaux locaux en particulier sont abandonnés au profit du béton, du plastique, mais aussi du bois d'ingénierie, tandis que leur mise en œuvre répond à des logiques industrielles (charpentes pré-assemblées, pièces de jonction usinées, etc.). Du point de vue des espaces extérieurs, la stricte délimitation avec le pavillon* voisin, matérialisée par une clôture au tracé géométrique souvent doublée de haies d'arbustes au feuillage persistant, et des implantations fréquemment mal maîtrisées issues de déblais-remblais, apparaissent comme des attributs caractéristiques.



Une source d'inspiration : un exemple d'intégration satisfaisante au site d'une construction pavillonnaire récente à la Tronchère (La Geneytouse).

4. Métamorphoses résidentielles récentes : quelques acteurs des dynamiques paysagères

L'analyse paysagère à l'échelle de la commune a révélé des combinaisons de formes architecturales dont la logique renvoie aux dynamiques sociales en cours, du local au national. Différents modes d'habiter, inégalement dynamiques, s'expriment ainsi sur le territoire du groupement, qui traduisent des formes particulières de relation à l'espace.

Mode d'habiter traditionnel : l'essoufflement du projet paysan

Sur le territoire du groupement, le mode d'habiter traditionnel, projet hérité d'une société paysanne de souche pour qui la présence est ici évidente, résiste tant bien que mal. Les actifs (agriculteurs) sont désormais en nombre réduit dans cette famille d'acteurs qui comprend de nombreux retraités. Fréquemment artisans d'une réhabilitation ancienne du logis de la ferme, familiale ou acquise, ces derniers ne contribuent plus guère à transformer le paysage bâti des communes que de manière anecdotique par des interventions marquées du sceau de l'utilitarisme (toitures en fibrociment ou en tôle ondulée...) sur les granges-étables traditionnelles. Parallèlement, l'agrandissement contemporain par leurs repreneurs des exploitations agricoles issues du modèle productiviste se traduit par des créations de bâtiments généralement caractérisés par leur grande taille.

Mode d'habiter « nomade » : des « multi-résidentiels » aux « ré-enracinés »

Aux sources de cette dynamique spatiale se trouve une catégorie d'habitants d'origine souvent citadine qui aspire à s'aménager une double vie par une sorte de « dédoublement » résidentiel. Leur influence se manifeste dans les communes sous forme de résidences secondaires ou occasionnelles, ce qui comprend, sur le territoire du groupement, 131 logements au recensement de 2008, soit environ 13 % du parc de logements.

Principales sources

- J.-D. Urbain, *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*, Payot, 2002
- P. Dibie, *Le village métamorphosé, Révolution dans la France profonde*, 2006
- H. Gumuchian & Al., *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, 2003
- Dir. S. Beaud & Al., *La France invisible*, 2006
- D. Clerc, C. Chalon, G. Magnin, H. Vouillot, *Pour un nouvel urbanisme – La ville au cœur du développement durable*, 2008
- P. Merlin, *L'exode urbain*, 2009
- *Analyses de terrain*, 2011

Au-delà de l'attractivité liée aux aménités* du territoire, plusieurs facteurs conditionnent l'existence de cette dynamique spatiale :

- la transmission d'un bien, généralement du bâti ancien, aux héritiers qui sont souvent des actifs plus ou moins jeunes installés en ville ;
- le retour au pays, de manière intermittente, de générations dont les familles ont alimenté, au moins partiellement et jusqu'à une période récente, un mouvement d'émigration ;
- le rôle d'une mode sociale ;
- les facilités de communication offertes par la proximité de l'autoroute A 20 ;
- enfin, l'ouverture des frontières européennes et des différences importantes du prix du sol qui ont contribué à faire naître de nouveaux flux urbains essentiellement composés de britanniques, de belges et de néerlandais.

Dans bien des cas, un nombre significatif de ces « multi-résidents » franchissent le pas de l'installation permanente. Ils alimentent alors de manière privilégiée une famille d'acteurs connue des chercheurs sous le nom d'habitants « ré-enracinés » qui veulent reconstituer une campagne authentique. Promoteurs d'une patrimonialisation des lieux, ils n'hésitent pas à se montrer critiques sur certaines évolutions négatives de la campagne actuelle : transit routier et ses effets en termes de bruit, de pollution et d'insécurité, réticences relatives aux modalités de réhabilitation du tissu d'habitat, etc.

Mode d'habiter pavillonnaire : le rôle des habitants « néo-ruraux »

Le mode d'habiter pavillonnaire tend à progresser de manière significative partout en France. Les communes du groupement s'avèrent d'autant plus concernées par cette dynamique qu'elles s'inscrivent, à des degrés divers, dans l'aire urbaine de Limoges. L'approche de terrain, complétée par l'analyse statistique, confirme qu'il existe un lien étroit entre proximité de l'agglomération régionale et progression de ce mode d'habiter : 44 % des logements du parc de La Geneytouse, à environ 20 minutes au minimum à l'Ouest du groupement, sont postérieurs à 1975, contre seulement 27 % des logements du parc de Masléon à 30 minutes environ à l'Est.

Ces pavillons récents sont notablement liés à la circulation pendulaire de travailleurs urbains. L'adhésion intentionnelle à ce modèle concerne communément des individus recherchant l'acquisition d'un vaste espace privatif, démarche amplifiée par l'idéal du village et de la nature retrouvés. Mais un nombre significatif des résidents pavillonnaires sont aujourd'hui identifiés comme des « périphérisés », catégorie d'habitants qui n'a pas véritablement choisi la campagne. Ils s'y trouvent parce qu'ils n'ont pas les moyens de vivre ailleurs, faute de proposition acceptable de quartiers plus denses au cœur des agglomérations.

Focus AEU - Projet territorial de Développement Durable

L'écart, héritage d'un habitat dispersé qui se justifiait autrefois par la structure agraire caractéristique d'un pays de bocage, avait sa raison d'être, du point de vue socio-économique. Il résulte essentiellement aujourd'hui de la mobilité des personnes dans l'espace, commune à tous les pays connaissant des taux de mobilité comparables. A travers la diffusion de la résidence pavillonnaire, il tend à produire une urbanisation dés-agglomérée, qui peut être analysée en termes d'étalement urbain et de consommation d'espace, source de banalisation du paysage de la « campagne-parc ». En outre, au sein des parties de plateau résolument mises en valeur, ces nouvelles constructions implantées à distance, voire en dehors, de tout noyau bâti entrent en concurrence avec la dynamique agricole.*

A l'occasion de l'élaboration d'un document d'urbanisme, il s'avère nécessaire d'intervenir en faveur d'une rationalisation de la consommation d'espace, conformément aux grandes orientations issues du Document d'Orientations Générales (DOG) du SCOT de l'Agglomération de Limoges :

Axe 2 « La dynamique démographique »

1.1. « Préserver un cadre de vie agréable »

1.3. « Encadrer et accompagner le développement en définissant les capacités foncières nécessaires »

Axe 3 « Le développement du territoire »

1.1. « Déterminer les principes d'une urbanisation maîtrisée »

1.2. « Proposer un mode de développement économe et durable »

<i>Occupations des sols de type urbain</i>	<i>Occupations des sols de type agricole</i>	<i>Occupations des sols de type naturel</i>
Espaces bâtis et jardins identifiables : 284 ha (5 %)	<i>Prairies et champs cultivés : 3 557 ha (57 %)</i>	<i>Espaces boisés : 2 302 ha (37 %)</i>
<i>Voirie : 57 ha, (1 %)</i>		<i>Cours d'eau et plans d'eau : 67 ha, (1 %)</i>



Extraits du DOG du SCOT de l'Agglomération de Limoges SIEPAL 2011

« Prescription n° 92 (p. 84) : réguler la consommation foncière par le respect d'objectifs chiffrés ».

« Prescription n° 113 (p. 99) : tenir compte des caractéristiques périurbaines et rurales des communes de seconde et troisième couronnes pour tendre vers une urbanisation maîtrisée ».

« Prescription n° 115 (p. 102) : amplifier, en 2ème et 3ème couronne, le recentrage de l'urbanisation autour du centre bourg de chaque commune ».

« Prescription n° 116 (p. 102) : réduire la dispersion de l'habitat, en 2ème et 3ème couronne, en s'appuyant sur le renforcement de centralités secondaires (dans la limite de deux par commune) ».

« Prescription n° 117 (p. 103) : en dehors des secteurs ciblés, autoriser une urbanisation limitée, à déterminer en fonction de l'environnement et des caractéristiques de chaque secteur ».

« Les espaces protégés et réglementés, les secteurs où l'activité agricole est pérenne et dynamique, les ensembles présentant un intérêt architectural et les zones affectées par des nuisances sonores ou des risques naturels ou technologiques représentent les principaux espaces où l'implantation de constructions neuves n'est pas souhaitable. En revanche, les secteurs facilement raccordables aux différents réseaux, situés à proximité de services, facilement accessibles et localisés dans des espaces peu sensibles d'un point de vue environnemental et agricole sont à privilégier ».

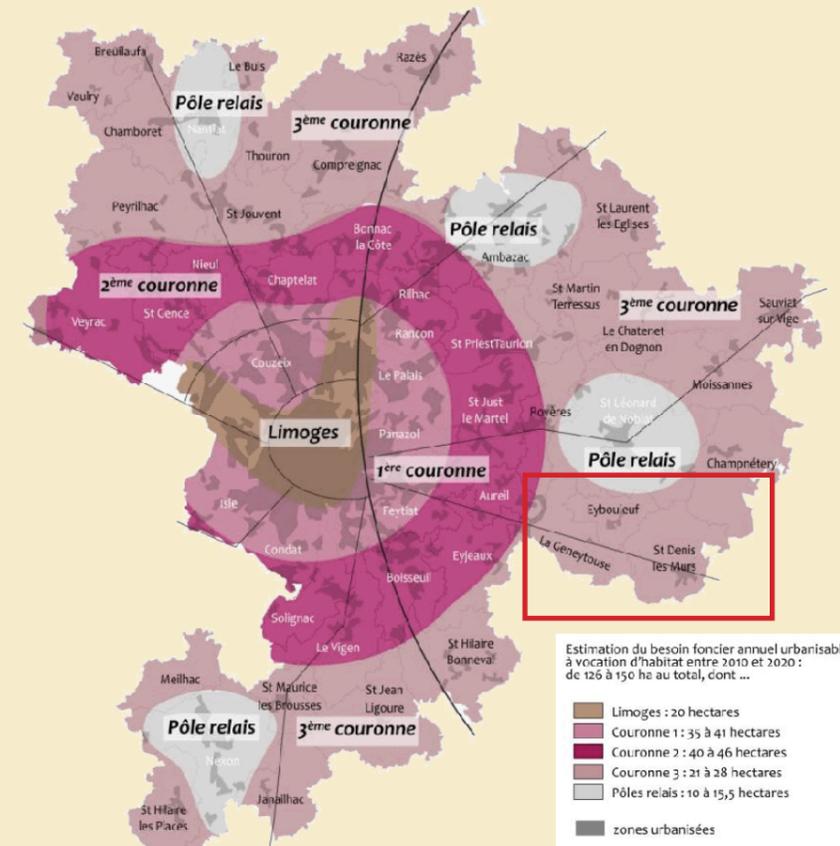
« Prescription n° 119 (p. 105) : organiser le développement de l'habitat en densifiant le pôle urbain et les centres bourgs : estimation des besoins fonciers ».

« Prescription n° 120 (p. 108) : encadrer l'urbanisation dans une optique de développement durable pour limiter la consommation de l'espace ».

« Prescription n° 134 (p. 120) : encourager un développement de l'urbanisation qui favorise l'utilisation des transports en commun et améliorer les services de transports en commun sur certains espaces ciblés ».

« Globalement, les objectifs de développement du SCOT en matière de nouvelles résidences principales, contribuent au recentrage de l'habitat. En effet, plus de huit logements nouveaux sur dix se localiseront dans Limoges, les centres-bourgs et les centralités secondaires des communes de 2ème et 3ème couronne. Ainsi, une très grande majorité de ces habitations aura accès à un réseau de transports en commun ».

Une densification de l'urbanisation propre à la spécificité de chaque territoire



Source : SIEPAL, DOG du SCOT

« L'objectif à atteindre est celui d'une réduction significative de 25 % de la consommation foncière, à moduler par territoire »

Évaluer l'efficacité de cette action suppose de pouvoir disposer d'indicateurs renseignés pour une année de référence. Le territoire du groupement offre les grands types d'utilisation des sols suivants (base restitution de la Prise de Vue Aérienne 2006, BD Topo IGN, Geoscope 2011) :

Limiter la consommation d'espace nécessite une action forte de la puissance publique. Un certain nombre de leviers d'action agissant au niveau de l'agencement du tissu constructif permettent d'avancer vers le modèle d'un développement spatial plus durable, c'est-à-dire fondamentalement économe en énergie, qu'elle soit fossile ou renouvelable. Plusieurs études¹ évaluent et quantifient ainsi l'impact de la forme urbaine sur la demande de mobilité et les émissions associées.

En matière d'habitat, la forme urbaine impacte les consommations d'énergie et émissions associées des ménages à travers plusieurs facteurs :

- la typologie des bâtiments : en fonction de leurs caractéristiques telles que leur surface, leur âge ou leur structure (logements isolés, accolés, immeuble...), la consommation d'énergie finale du logement varie fortement ;*
- le type d'énergie disponible : l'installation et l'entretien d'infrastructures de réseaux énergétiques tels que gaz et réseaux de chaleur ne deviennent rentables qu'à partir d'une certaine densité d'utilisateurs. Parallèlement, l'implantation d'énergies renouvelables pour des logements est conditionnée par sa typologie ;*
- le microclimat à travers le phénomène d'îlot de chaleur : l'augmentation de la température dans les zones urbaines à forte intensité diminue le besoin de chaleur en hiver mais augmente potentiellement le besoin de climatisation en été.*

En termes de mobilité, la forme urbaine agit sur les types de déplacement. La limitation des déplacements et le développement des modes de transport doux ne s'envisagent pas seulement par l'implantation d'infrastructures adéquates ou par des activités de promotion et de sensibilisation, ils requièrent aussi et surtout l'aménagement d'une forme urbaine qui favorise ce type de déplacements. Trois facteurs principaux entrent en jeu :

- la densité de l'habitat,*
- les distances entre l'habitat et les espaces publics, et les lieux d'emplois, de loisirs, de commerces et de services...,*
- l'adaptation de l'environnement urbain à d'autres modes de transport que l'automobile.*

Ainsi, pour limiter les déplacements motorisés, il importe d'accroître l'accessibilité, avec déplacements réduits et moins polluants, entre lieux de résidence, de sociabilité, de travail, de consommation et d'autres types d'activités. Dans cette optique, l'intervention doit notamment porter sur la réduction des distances, l'horizontalité des surfaces à parcourir, la sécurité, la continuité et la convivialité du cheminement.

Au sein du groupement de communes, seul un PLU peut traduire ambitieusement cet objectif de limitation, voire de réduction, des consommations d'énergie et des émissions associées liées aux déplacements motorisés en proposant, notamment, un zonage qui favorise : la mixité des fonctions, la localisation des secteurs d'habitat à proximité des axes structurants susceptibles d'être desservis un jour ou l'autre par des transports en commun cadencés, la densification des noyaux bâtis promoteurs de sociabilité, ou encore le développement des services et du petit commerce.

¹ Sources : Bento et al. 2005; Grazi et al. 2008.

Sensibilités
des milieux naturels

Principales continuités écologiques

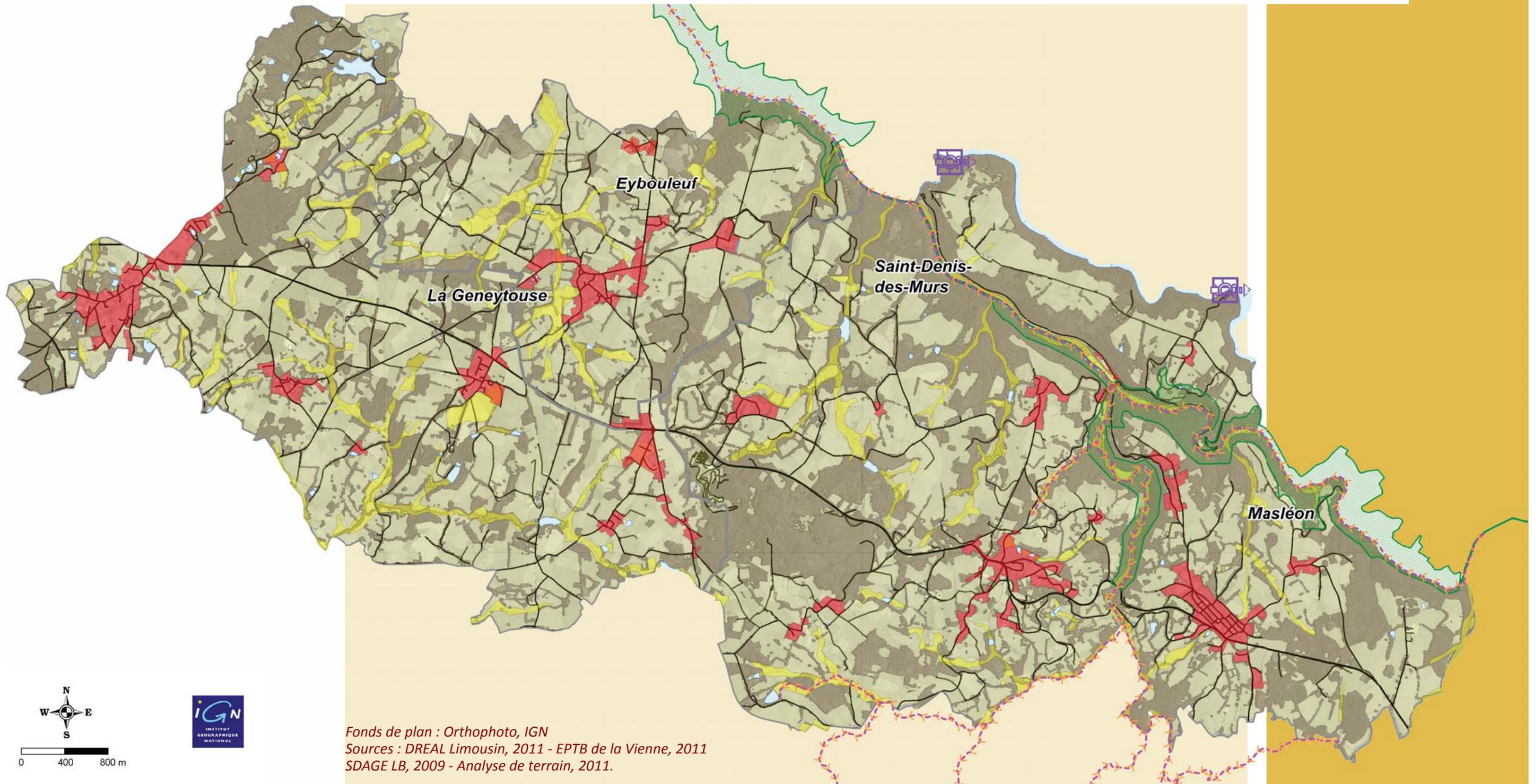
-  Grands ensembles boisés
-  Cours d'eau identifié par le SDAGE
-  Autre cours d'eau pérenne

Principales sources de fragmentation

-  Principales zones bâties
-  Effacement tendanciel des haies
-  Principaux axes de circulation automobile
-  Ouvrage hydraulique infranchissable

Zones particulièrement sensibles

-  Réserve biologique identifiée par le SDAGE
-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
-  Zone à Dominante Humide (EPB de la Vienne)



Fonds de plan : Orthophoto, IGN
Sources : DREAL Limousin, 2011 - EPTB de la Vienne, 2011
SDAGE LB, 2009 - Analyse de terrain, 2011.

Principales sources

- DREAL Limousin, 2011
- SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015, 2009
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) du Limousin, 2006
- CRPF Limousin, Guide paysager pour la forêt limousine, actualisé 2011
- Région Limousin, Établissement Public Territorial de Bassin de la Vienne, Données sur les zones humides, 2011
- Bertrand Sajaloli, Les zones humides continentales, une nouvelle vitrine pour l'environnement ?, 1996
- Rapport du Sénat, Crise du verger français : Comment cueillir demain le fruit des réformes à engager aujourd'hui ?, 2006
- Institut de l'élevage, La prairie, un enjeu économique et sociétal, 2007
- IFN, 4ème inventaire, 2004
- CG 87, Fiche « Patrimoine naturel », Contribution du département à l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un PLU, 2009,
- Analyses de terrain, 2011

C. Sensibilités actuelles : entre enjeux locaux et perspectives de durabilité

1. Des milieux naturels perçus comme essentiels pour l'équilibre local

Les communes du groupement s'insèrent dans un milieu physique au sein duquel vivent des organismes vivants. Attentive à la complexité, la société contemporaine caractérise cette réalité en mettant l'accent sur les interactions existant entre les espèces d'une part, entre le vivant et son milieu d'autre part : ce sont les écosystèmes.

Trois grandes familles d'écosystèmes fonctionnent ainsi sur le territoire dont elles occupent la plus grande partie : les écosystèmes aquatiques, ceux des prairies, ceux des forêts. A cela il faut ajouter les zones de transition écologique entre deux écosystèmes, les écotones*, dans lesquels la végétation joue un rôle important du fait de la marque physiologique prépondérante qu'elle imprime au paysage. Deux principaux écotones peuvent être observés : les ripisylves* d'une part, les milieux humides* d'autre part.

La connaissance des écosystèmes et des écotones a beaucoup progressé ces dernières années. On reconnaît désormais à ces milieux naturels autant d'intérêt que de fragilité, ce qui en fait des secteurs à enjeux forts. Aujourd'hui, leur cohérence s'avère essentielle pour l'équilibre des territoires et la survie des espèces dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Les écosystèmes aquatiques, milieux humides

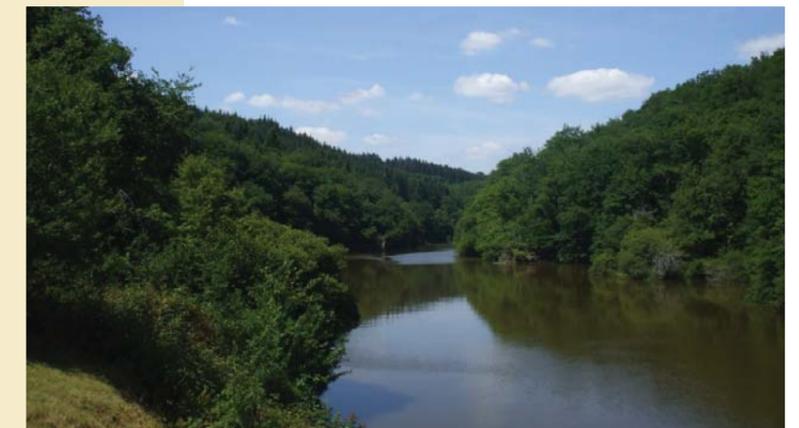
Ils sont constitués par les lits des cours d'eau (rivières de la Vienne et de la Combade et leurs affluents), par les plans d'eau (étangs et mares*) et leurs milieux naturels associés. L'eau est une des grandes composantes de ces milieux. Ils sont aussi le siège d'une vie foisonnante, tant animale que végétale, qui joue un rôle primordial dans leur fonctionnement.

Le potentiel écologique (particulièrement la flore des milieux humides rivulaires et des escarpements rocheux de la ZNIEFF de la Vallée de la Vienne de Servièrre à Saint-Léonard-de-Noblat) de la Vienne et de la Combade, son principal affluent de rive gauche, justifie que ces deux principaux cours d'eau du territoire soient classés en qualité de continuités écologiques et de réservoirs de biodiversité du SDAGE Loire-Bretagne (2010-2015).

En dehors de ces deux principales entités, les cours d'eau affluents qui parcourent l'essentiel du territoire présentent des débits globalement faibles, fréquemment intermittents, caractéristiques de tronçons amont. Ils s'avèrent à cet égard particulièrement vulnérables vis-à-vis de l'impact des usages (agriculture-élevage, loisirs...) et des pressions (rejets agricoles et domestiques...) qui s'exercent sur eux.

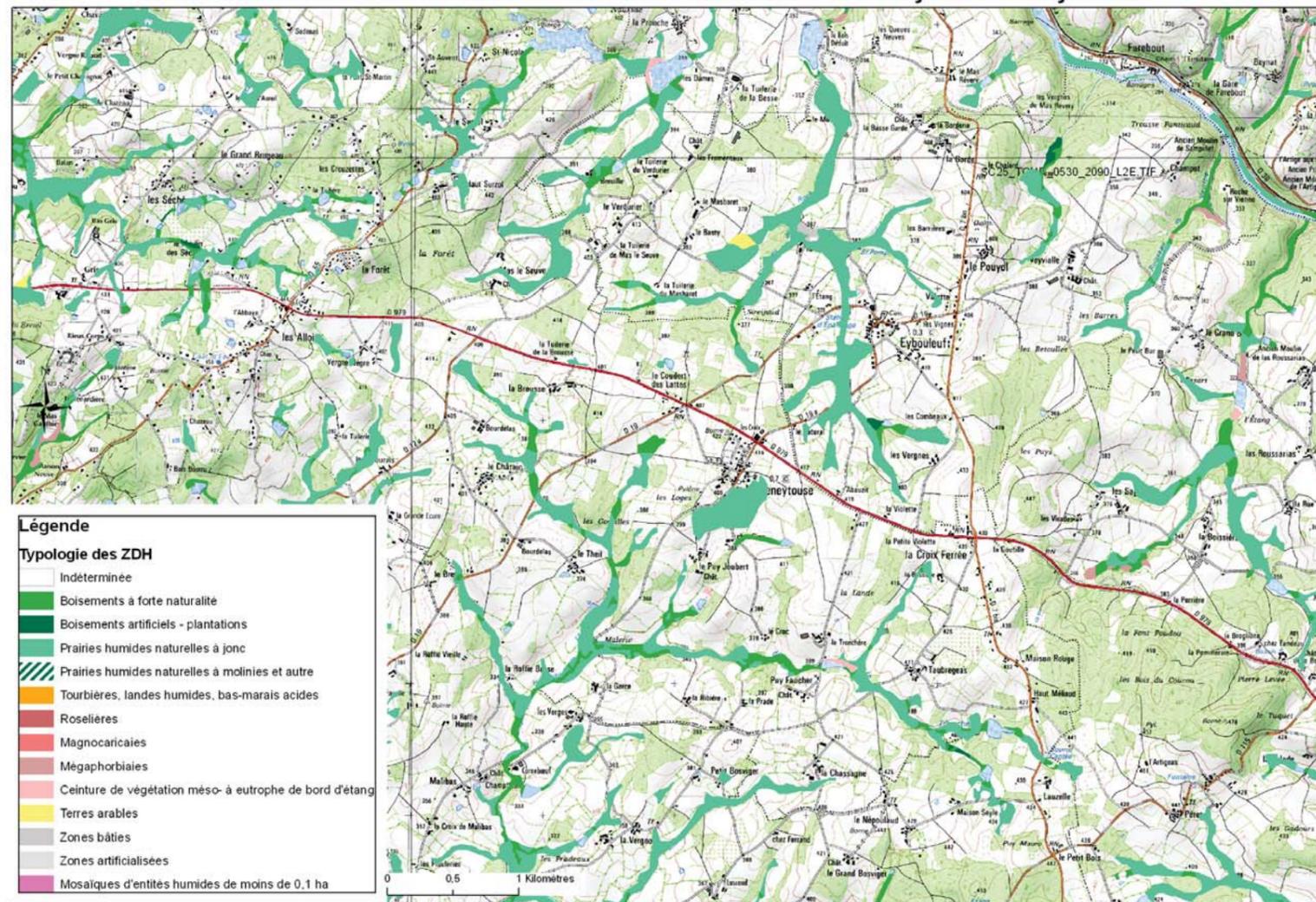
Les plans d'eau forment un second type d'écosystème aquatique. Ils développent une végétation largement composée de plantes hygrophiles*, qui nourrissent et/ou abritent des espèces animales inféodées à ces espaces. La groupement en compte plus de 300, comprenant à la fois des retenues de barrage (sur la Maulde), des étangs, des mares et des bassins, et occupant des surfaces comprises entre moins de 1 000 m² et plus de 6 ha (étang Saint-Nicolas à la Geneytouse), voire 32 ha pour les plus grands (la Maulde, du barrage de l'Artige au barrage de Villejoubert, partiellement commune de Saint-Denis-des-Murs).

Outils	Entités concernées	Enjeux de protection
Réservoir biologique SDAGE Loire-Bretagne (carte 9A2 du SDAGE)	La Vienne depuis l'aval de la retenue de Bussy jusqu'à la confluence avec la Maulde. La Combade et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne.	Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique.
Continuité écologique SDAGE Loire-Bretagne (carte 9B du SDAGE)	La Vienne, la Maulde, la Combade et le ruisseau de la Planche Suge sont concernés sur le territoire du groupement.	Transport suffisant des sédiments et circulation des poissons migrateurs : cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux susceptibles d'être concernés.



La Maulde en aval du barrage de Villejoubert.

Zones à dominante humide sur le territoire des communes de la Geneytouse et d'Eybouleuf



Sources : Région Limousin, IGN - Conception : EPTB Vienne - Mai 2011 - Echelle : 1:25 000



Prairie humide naturelle à joncs, au contact du bourg de la Geneytouse.



Mégaphorbiaies* en aval de l'étang de Las Roussarias (Saint-Denis-des-Murs).

Longtemps considérés comme répulsifs (le paludisme y sévissait encore au moins jusqu'au XIX^{ème} siècle), ces milieux humides véhiculent actuellement une image très positive à l'heure où la demande sociale en bien de nature est forte (le département recèle plus de 7 000 étangs). En revanche, les étangs peuvent également avoir un impact négatif sur le milieu, en modifiant les équilibres biologiques : diminution des débits en aval, augmentation de l'évaporation et de la température de l'eau, piège à sédiments et nutriments, risques d'eutrophisation*... Les risques les plus forts de dégradation pour le milieu naturel sont rencontrés au moment des vidanges (cf. C.4. Sensibilités aux risques).

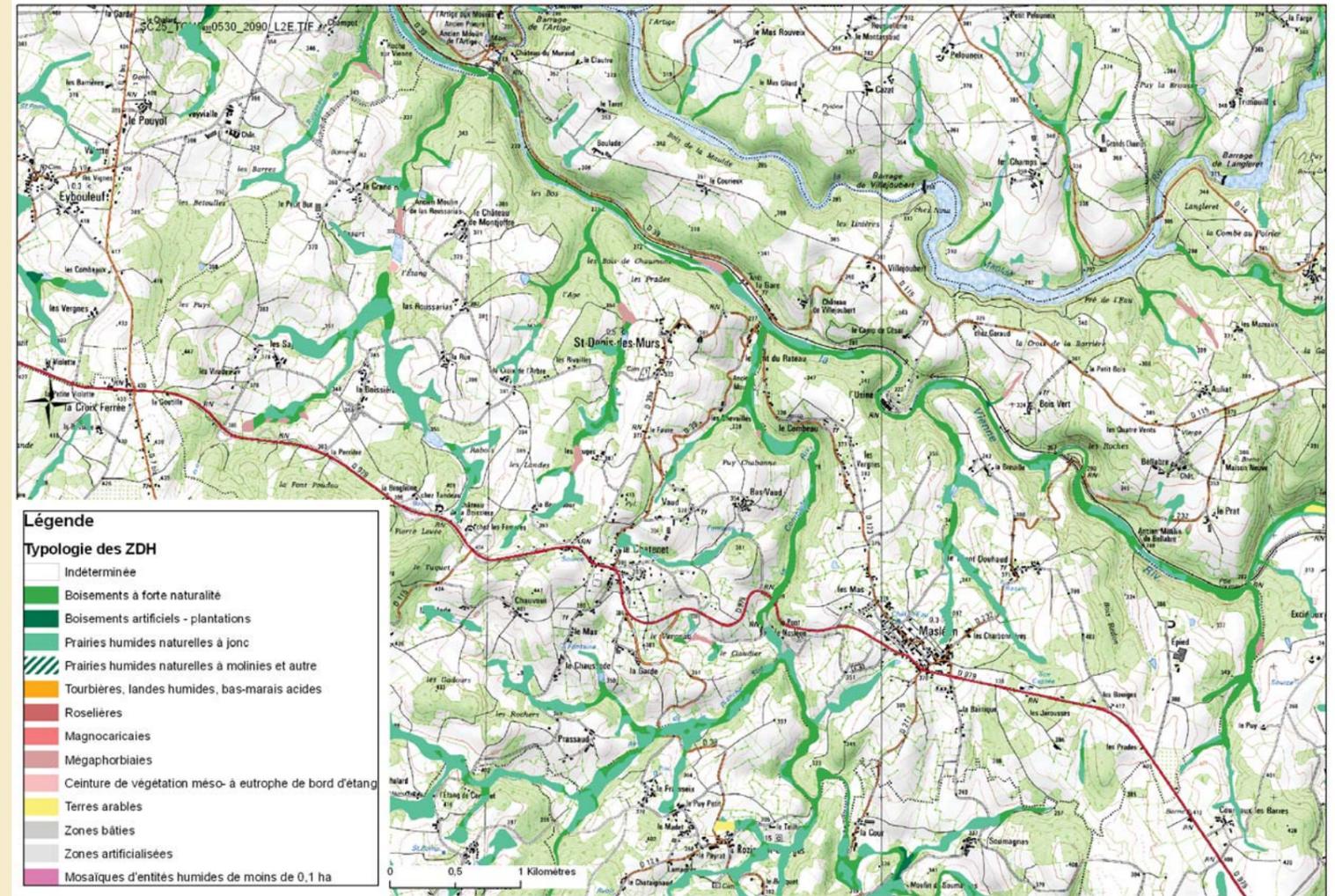
Avec les forêts à forte naturalité, ces zones à dominante humide (inventoriées par la région Limousin sur le périmètre du SAGE Vienne et la région Limousin, et géré par l'EPTB Vienne) forment un écotone* qui contribue à la richesse et à l'équilibre du territoire : écrêtement des crues et soutien d'étiage, épuration naturelle, réservoir de biodiversité et valeurs touristiques, culturelles, patrimoniales et éducatives.

Les écosystèmes des prairies

Une prairie est une formation herbacée qui a besoin d'être broutée ou fauchée pour rester ce qu'elle est. Aussi, en relation avec le caractère pastoral du territoire, trois grands types de prairies sont classiquement présents :

- Des prairies « mésophiles* » amendées, essentiellement destinées à l'alimentation des animaux d'élevage, par pâturage ou par récolte du foin. Conduites ici plutôt de manière semi-extensive, avec des pratiques d'amendements, de fauches et de chargement animal relativement modérées (autour de 1,4 UGB/ha de SAU en moyenne, d'après les questionnaires complétés par les exploitants lors de la réunion agricole, pour une moyenne nationale de 1,3 UGB/ha), ce sont les moins intéressantes sur le plan écologique.
- Des prairies mésophiles qui évoluent plus « naturellement », parce qu'elles reçoivent un minimum d'intrants. La flore herbacée y est plus diversifiée. Ce sont celles qui bénéficient de manière privilégiée des dispositifs agro-environnementaux du type Prime Herbagère Agri-Environnementale (PHAE*).
- Des prairies humides et d'autres formations herbacées des zones humides qui peuplent les fonds humides, les abords de plans d'eau, là où la nappe alluviale n'est jamais très loin. La prairie humide à proprement parler, dominée par les graminées, dérive de la mégaphorbiaie* par le biais de la valorisation agricole : pâturage, fauchage, assèchement au moyen de fossés ou de drains enterrés, etc.

Zones à dominante humide sur le territoire des communes de Masléon et St Denis des Murs





Toutes les variantes de l'arbre dans la campagne-parc des collines de Vienne-Briance : l'arbre isolé, le bosqueteau et la haie discontinue, remplacée par la clôture trois fils.



Jeune plantation de châtaigniers au Bois de Lavaud (les Allois, La Geneytouse), dans un secteur en cours de mitage résidentiel.



Versant de la vallée de la Vienne partiellement enrésiné, contribuant à la fermeture de cet axe structurant du paysage (la Gare, Saint-Denis-des-Murs).

Si le patrimoine naturel des prairies pâturées n'a rien d'extraordinaire, elles ont plusieurs atouts écologiques et qualitatifs à faire valoir :

- Lorsqu'elles sont conduites de façon semi-extensive, voire extensive, elles sont compatibles avec plusieurs des principes constitutifs du développement durable. A titre d'exemple, d'après l'Institut de l'Élevage (2007), le bilan des GES (Gaz à Effet de Serre) est pratiquement nul pour l'élevage extensif sur des pâturages permanents (le stockage du carbone compense les émissions de méthane par les ruminants) ; les plus faibles concentrations en nitrates des eaux de surface s'observent dans les régions où les prairies permanentes couvrent plus de 70 % de la SAU (53 % de la SAU sur le territoire du groupement) ; enfin, la biodiversité ordinaire des écosystèmes prairiaux les plus extensifs est très bonne (par rapport aux grandes cultures monospécifiques) puisqu'on peut fréquemment y recenser jusqu'à 80 espèces végétales et plus.
- Les prairies humides participent en outre à l'abattement des pollutions et jouent un rôle hydraulique majeur en participant à l'écrêtement des crues et à la recharge de la nappe (soutien d'étiages).

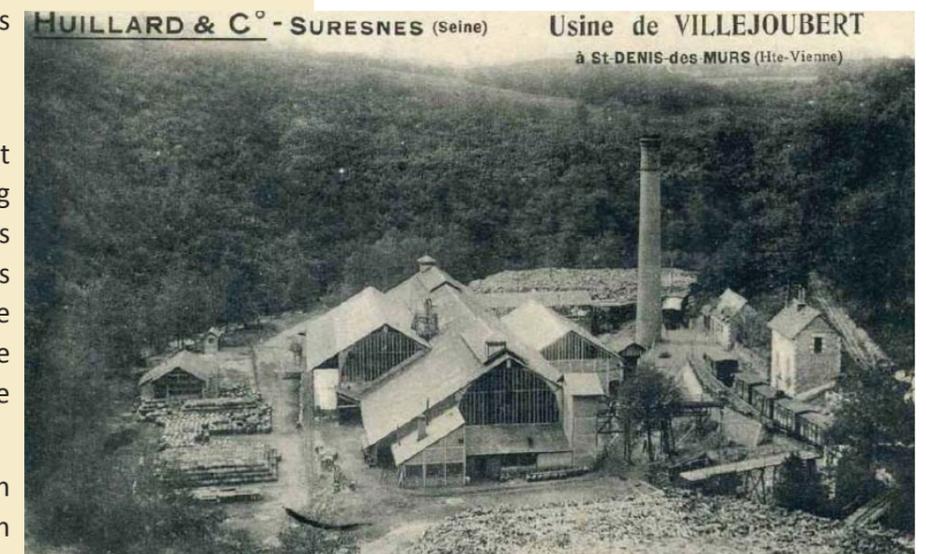
Les écosystèmes des milieux forestiers

Issue de la spécialisation dans l'élevage bovin, la présence sélective de l'arbre se manifeste principalement dans cette unité forestière de la moyenne vallée de la Vienne sous la forme de bosquets épars, de haies discontinues et d'arbres isolés, avec de rares vergers anciens (taux de boisement moyen de 20%). Traces du maillage bocager traditionnel, les haies vives ont ainsi été en partie démantelées sur le territoire, souvent au profit de clôtures à fils à l'emplacement où se trouvent parfois les anciens fossés et/ou talus. D'autre part, elles se sont épaissies par manque d'entretien et sont à l'origine de nombreux bosquets qui émaillent le territoire. Leurs rôles anciens pour la confection de charpentes (chênes, ormes...), de mobilier (chênes, merisiers...), de vêtements (sabots en hêtre, frênes...), de tisanes (fleurs de tilleul, d'aubépine...), etc., n'apparaît plus aussi déterminant. Parmi les arguments actuels qui plaident en faveur de la restauration et de l'entretien des haies vives, on insistera entre autres sur le fait que ces écotones :

- favorisent, grâce au système racinaire des arbres et arbustes, la stabilité des berges et des versants ;
- contribuent à la richesse floristique et faunistique du territoire et à la qualité des paysages ;
- constituent un filtre végétal ;
- présentent un intérêt pour la productivité agricole (effet brise-vent, ombrage au profit des animaux...) ;
- jouant le rôle de corridors* biologiques, permettent des jonctions entre différents milieux...

Dans ce paysage à caractère agricole dominant, quelques ensembles boisés plus cohérents s'intercalent entre les parcelles exploitées dans les secteurs accidentés des interfluvies du plateau et surtout le long des versants pentus des vallées de la Vienne et de la Combade où elle constituent des coulées vertes tapissées de forêts feuillues. « Au sein de ces boisements morcelés, le châtaignier est roi, issu d'anciennes châtaigneraies, aujourd'hui sous la forme de taillis en mélange avec des futaies de chênes, autre essence prédominante dans les bois » (CRPF Limousin, *Guide paysager pour la forêt limousine*, 2011). Au sein de cette composante feuillue majoritaire (à 80 % dans la châtaigneraie limousine), l'enrésinement demeure essentiellement limité aux terrains à handicap topographique (pente ou hydromorphie*).

Toutes les formations boisées assument au minimum différentes fonctions écologiques comme l'épuration de l'air, la limitation des crues, le filtrage des pluies, le stockage de carbone et la lutte contre l'érosion qui sont autant d'enjeux importants pour la société, du local au global. La perception de ces enjeux appelle la mise en place de procédures de gestion forestière compatibles avec un développement durable.



Au lieu-dit « L'Usine », au bord de la Vienne, l'usine Huillards produisait jusqu'en 1953 des extraits tannants des châtaigniers (Source : bulletin municipal, 09.2010, Saint-Denis-des-Murs).



Ripisylve clairsemée et peu fonctionnelle du ruisseau de la Tronchère au pont de Malerie (La Geneytouse).



Verger ancien de cerisiers à l'entrée de l'ancien écart agricole de la Tronchère (La Geneytouse).

A cheval sur les écosystèmes forestiers et aquatiques, les ripisylves* bénéficient aujourd'hui d'une forte valeur parce qu'elles jouent un rôle multifonctionnel : écotone*, elles contribuent à la richesse floristique et faunistique de la commune ; grâce au système racinaire des arbres et arbustes, elle favorise la stabilité des berges ; filtre végétal, elle intervient sur la qualité de l'eau par sa capacité d'épuration en fixant une partie des nutriments et de la pollution azotée...

Sur le territoire du groupement, la ripisylve de la Vienne et de la Combade, son affluent de rive gauche, apparaît généralement sous la forme d'un cordon ligneux dense, épais et continu, caractéristiques essentielles pour filtrer les pollutions agricoles et domestiques. La conservation de celle des ruisseaux qui parcourent le plateau agricole est plus inégale : lorsqu'elle reste composée d'espèces locales adaptées (aulne, frêne, chêne pédonculé, saules...) et diversifiées tant au niveau des espèces (le mélange d'essences améliore la biodiversité et la fonction de filtre des pollutions diffuses) qu'au niveau des strates (majorité d'essences arbustives en bas de berge), elle demeure relativement fonctionnelle.

Enfin, la présence sporadique de quelques vergers reliques témoigne de la quasi disparition de la culture d'arbres fruitiers. Cette forte régression témoigne de la crise que connaît la filière arboricole française en général, confrontée à une concurrence mondiale qui ne cesse de s'exacerber.

La disparition des vergers constitue un appauvrissement pour les territoires concernés : l'arboriculture est une activité de proximité qui contribue au maintien de la densité du tissu rural ; outre leurs qualités esthétiques et la valorisation touristique qui peut en découler, les vergers constituent aussi des biotopes* où flore et faune coexistent de façon équilibrée sur le long terme ; enfin la contribution des fruits à la santé publique et leur place prépondérante dans une alimentation variée et équilibrée sont aujourd'hui largement connus.

2. Préoccupations patrimoniales : une conjonction d'actions

Le territoire du groupement présente de multiples formes de « mise en patrimoine », c'est-à-dire de protection et de valorisation d'héritages présents sur le territoire de la commune. Le passage d'une société rurale traditionnelle à une société où s'imposent des normes urbaines d'aménagement de l'espace apparaît ici comme un phénomène déclencheur de cette patrimonialisation. Le bouleversement de toute la civilisation rurale fondée sur la prééminence de l'agriculture a en effet remis en cause l'usage et/ou la conservation de nombre « d'objets » qui ont acquis par ce biais une valeur patrimoniale : un outil comme le fournil, un témoignage religieux comme les croix, en constituent autant d'exemples.

Une source : une multiplication des acteurs de la mise en patrimoine

La mise en patrimoine est d'origine nationale ou locale et, plus récemment, communautaire. Cette distinction théorique renvoie seulement à l'impulsion initiale de la patrimonialisation, car sa mise en œuvre de nos jours conduit généralement à une intervention plus ou moins concertée de plusieurs de ces acteurs, du local au global.

Origine nationale : la production « monumentale » du patrimoine par le haut, en référence à l'identité nationale et aux élites, a longtemps dominé. Le territoire dispose d'un patrimoine significatif hérité de cette conception : l'oppidum gaulois de Villejoubert dit « Camp de César », en partie inscrit (parcelles correspondant au périmètre de l'oppidum par arrêté du 18 juillet 1988), en partie classé (remparts subsistants par arrêté du 26 février 1981 et section du rempart par arrêté du 3 mars 1989) au titre des Monuments Historiques, en est le meilleur représentant.

« Au 12^{ème} siècle la paroisse de la Geneytouse s'est constituée autour d'un prieuré cure fondé par les chanoines d'Aureil, elle était rattachée à l'archiprêtre de Saint-Paul ; cette paroisse a été démembrée vers la fin du 12^{ème} siècle d'une petite portion de son territoire qui a été érigée en paroisse autour de l'abbaye des Allois ; la paroisse des Allois a existé en tant que telle jusqu'en 1829 date à laquelle elle a été rattachée à la commune de la Geneytouse ».

Source : Inventaire général du patrimoine culturel



Ancienne abbaye Notre-Dame des Allois : le bâtiment conventuel transformé en résidence (source : Région Limousin - Service de l'Inventaire et du Patrimoine culturel).



Dolmen du Pouyol daté du néolithique moyen à Eybouleuf, classé monument historique en 1978.

COMMUNE D'EYBOULEUF
Volet I • Etat des lieux - diagnostic

Principales sources

- DREAL Limousin, 2011
- SDAGE Loire-Bretagne, 2009
- DRAC Limousin, 2011
- CG 87, 2011
- Région Limousin, 2011
- Site de la randonnée en Haute-Vienne, consultation 2011
- Bases de données documentaires de la direction de l'Architecture et du Patrimoine, consultation 10.2011
- Site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
- M. Gravari-Barbas, Habiter le Patrimoine : Enjeux, Approches, Vécu, 2005
- V. Veschambre, Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace, 2007
- Site Internet de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (GIP ATEN),
- Portail national du réseau Natura 2000, consultation 10.2011
- Cyril LABORDE, Chargé de mission Natura 2000, PNR de Millevaches en Limousin, communication écrite 05/2011
- PNR de Millevaches en Limousin, Docob 2011-2016 Haute vallée de la Vienne Natura 2000 « FR 7401148 », version finale validée par le COPIL du 7 décembre 2010
- CG 87, Fiche « Patrimoine naturel », Contribution du département à l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un PLU, 2009,
- Analyses de terrain, 2011

Sont également issus de cette production « monumentale » :

- le chœur de l'église de Saint-Denis-des-Murs, inscrit par arrêté du 22 janvier 1992 ;
- la croix de pierre du cimetière de Saint-Denis-des-Murs, inscrite par arrêté du 23 mars 1989 ;
- les façades et toitures (à l'exclusion de celles de la sacristie) de l'église paroissiale Saint-Pierre-aux-Liens d'Eybouleuf, inscrites par arrêté du 28 janvier 1986 ;
- le dolmen du Pouyol à Eybouleuf, classé par décret du 20 mars 1978 ;
- le prieuré de l'Artige à Saint-Léonard-de-Noblat (périmètre de protection de 500 m à cheval sur la commune de Saint-Denis-des-Murs) : les restes du prieuré (église, arcades subsistantes de la salle capitulaire, tour aux armes des Bony) inscrits par arrêté du 6 février 1926, et le bâtiment ouest servant d'habitation classé par arrêté du 25 septembre 1989.

Origine locale : une construction patrimoniale par le bas, de plus en plus largement promue par les collectivités locales, les territoires de projet (rôle du *Pays Monts et Barrages*) – voire d'initiative populaire – tend à se développer. Cette dynamique concerne particulièrement le patrimoine rural diffus, dominé par deux grandes références identitaires :

- les témoignages sur la vie des paysans d'autrefois : ils sont largement alimentés par les maisons paysannes, fréquemment caractérisées par une grande qualité de réhabilitation. Plus largement, mais aussi de manière plus diffuse, cette famille comprend aussi tout ce que le sens commun considère désormais comme du « petit patrimoine populaire » : domestique (puits, fournil...), professionnel (serve, muret de pierres...) ou communautaire (chemin, lavoir...) ;
- les témoignages relatifs à leurs croyances : au-delà des édifices cultuels, le patrimoine sacré comprend surtout les croix, expressions de la piété populaire, très présentes sur la commune. Facteurs d'identification au niveau des noyaux bâtis, instruments d'orientation à l'angle d'un chemin, votives et support de bénédiction pour la moisson future au bord des champs, elles sont inégalement mises en scène pour alimenter le répertoire des signes d'autrefois.

Origine communautaire : en matière de patrimoine, l'Union européenne intervient en particulier à travers le réseau des sites naturels « Natura 2000 » où s'appliquent les directives « oiseaux » (1979) et « habitat* » (1992).

Le territoire du groupement est concerné à travers le site « Haute vallée de la Vienne » (FR7401148), site désigné en qualité de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive « habitat* ».

Le site étale une constellation d'espaces naturels du plus vif intérêt sur une superficie de 1318 ha. En effet, plusieurs milieux se succèdent pour conserver à cette vallée un aspect sauvage et authentique, parmi lesquels un certain nombre forment des Habitats prioritaires* ou accueillent des Espèces prioritaires* :

Habitats naturels	Espèces végétales et animales
- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) ; - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion ; - Tourbières hautes actives ; - Tourbières boisées ; - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Ecaïlle chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)



Serve, secteur le Mas (Saint-Denis-des-Murs).



Croix de Chauvour (Saint-Denis-des-Murs).

Influence		Activités anthropiques et conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire												
Code Natura 2000	Intitulé	Agriculture	Sylviculture	Barrages et seuils	Etangs et retenues	Chasse	Pêche	Vélo	Canoé kayak	Baignade / nautisme	Tourisme	Activités motorisées	Gestion du patrimoine	Communes / habitants
habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire														
3130	Gazon amphibie à Petite Douve et Jonc bulbeux						Connaissance / gestion							
3150	Herbier flottant du rhitron à Potamot nouveau													
3160	Végétation des gouilles à Petite Utriculaire	Pâturage												
3260	Eau courante. Variante associée à un ou plusieurs herbiers aquatiques													
4010	Lande humide à Callune. Bruyère à quatre angles et Molinie bleue.													
4030	Lande sèche sub-atlantique à Callune et Genêt d'Angleterre													
6410	Bas-marais oligo-mésotrophe à mésotrophe à Molinie bleue	Pâturage					Connaissance / gestion							
6430	Mégaphorbiaie													
6510	Prairie de fauche eutrophe à Brome mou et Grande Berce													
7120	Tourbière haute dégradée à Bruyère à quatre angles et Molinie bleue													
7140	Radeau flottant à Trèfle d'eau et Potentille des marais				Turfigénèse									
9120	Hêtraie-chênaie acidiphile		Maintien / conservation				Connaissance / gestion							
habitats naturels d'intérêt communautaire														
6230	Pelouse acidiphile à sub-acidiphile à Nard raide et Fétuque rouge	Pâturage												
7110	Haut-marais à Bruyère à quatre angles													
9180	Boisement de pente à Tilleul à feuilles en cœur, Frêne commun et Polystic à soies						Connaissance / gestion							
91D0	Boulaie pubescente oligotrophe à Sphaignes et Molinie bleue		Maintien / conservation											
91E0	Aulnaie-frênaie riveraine													
habitats d'espèces d'intérêt communautaire														
	Réseau hydrographique	Pâturage et mise en défens des berges					Connaissance / gestion							
	Zones humides													
	Landes et pelouses	Pâturage					Connaissance / gestion							
	Milieux forestiers		Maintien / conservation											
	Bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères						Connaissance / gestion		Connaissance					
espèces d'intérêt communautaire														
1029	Moule perlière													
1092	Ecrevisse à pieds blancs													
1355	Loutre d'Europe													
1163	Chabot													
1096	Lamproie de Planer													
1831	Flûteau nageant													
1041	Cordulie à corps fin													
1193	Sonneur à ventre jaune													
1385	Bruchie des Vosges													
1044	Agrion de Mercure													
1065	Damier de la Succise													
1083	Lucane cerf volant													
1088	Grand capricorne													
1084	Pique-prune													
1078	Ecaille chinée													
1308	Barbastelle													
1324	Grand murin													
1304	Grand rhinolophe													
1323	Murin de Bechstein													
1321	Murin à oreilles échancrées													
1303	Petit rhinolophe													

Impact légèrement favorable Impact favorable Impact très favorable

Source : PNR MV ; (2010) – Document d'objectifs du site Natura 2000 Haute vallée de la Vienne, FR 7401148, volume I / III, document de synthèse. PNR de Millevaches en Limousin, Gentioux-Pigerolles, 365 pages.

La conservation de ces entités à fort intérêt patrimonial nécessite la mise en place d'orientations de gestion définies dans le Document d'Objectifs validé par le Comité de pilotage du 7 décembre 2010. Pour ce faire, les actions consistent à :

- 1. Conserver et restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- 2. Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale (2) ;
- 3. Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers (3) ;
- 4. Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques ;
- 5. Conserver et restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire ;
- 6. Maintenir et développer de bonnes pratiques de gestion répondant aux objectifs Natura 2000 ;
- 7. Maintenir et développer les corridors écologiques ;
- 8. Prévenir les atteintes aux habitats et aux espèces ;
- 9. Former des étudiants à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.



La Vienne au Pont du Rateau (Saint-Denis-des-Murs).

Dans le cadre de l'action 7, des études sont en cours pour étendre le périmètre du site : le projet d'extension figure sur la planche « Inventaires et protections patrimoniales ».

L'intervention coordonnée d'acteurs multiples : elle est rendue nécessaire pour la protection de milieux naturels dont le fonctionnement est désormais reconnu comme global . C'est notamment le cas des cours d'eau qui bénéficient d'une conjonction d'actions de protection patrimoniale, de sources multiples.

Des outils règlementaires ont été mis en place qui sont susceptibles d'influer sur des projets d'aménagement et des projets hydrauliques envisagés sur le territoire du groupement. Le tableau ci-après rappelle ces protections et leurs enjeux sur les projets d'aménagement :

Outils	Entités concernées	Enjeux de protection
Rivières réservées Article 2 de la loi du 16 octobre 1919 sur l'utilisation de l'énergie hydraulique	- La Vienne en amont de la Maulde et entre les ponts d'Aixe sur Vienne et de St Brice/Vienne. - La Combade sur tout son cours.	Aucune autorisation ou concession ne peut être donnée pour les entreprises hydrauliques nouvelles.
Rivières classées Article L. 432-6 du Code de l'Environnement	- La Vienne sur tout son cours. - La Combade sur tout son cours. - La Maulde à l'aval de la cascade des Jarreaux.	Obligation de maintenir la libre circulation piscicole au moyen de dispositifs de franchissement pour les ouvrages nouveaux et existants. La mise en conformité systématique s'impose dans un délai de 5 ans à compter de la publication de la liste des espèces.



Ecaille chinée.



Gravure « le château du Murau près St-Léonard » (source : Région Limousin - Service de l'Inventaire et du Patrimoine culturel).



Ancienne usine à papier du Sampinet (Eybouleuf), vue du Sud : carte postale collection Bachellerie, coll. part. Sauriat (source : Région Limousin - Service de l'Inventaire et du Patrimoine culturel).



Le château du Muraud sur son éperon rocheux à la confluence de la Vienne et de la Maulde (cliché : Macrorobert, 2008).



Façade antérieure du château du Masbaret, Eybouleuf (source : Région Limousin - Service de l'Inventaire et du Patrimoine culturel).

Un choix : éclairer les décideurs par des inventaires

Au-delà du sens commun, l'identification et le choix de ce qu'il est souhaitable de conserver s'appuie de manière privilégiée sur les outils de connaissance que sont les inventaires. Sur la base des informations recueillies, ils permettent de définir et de mettre en place une ou des politique(s) adaptée(s), en faveur de la protection, de la gestion et de la valorisation du patrimoine.

A l'échelle nationale, il existe deux principaux inventaires :

- **Un inventaire général du patrimoine culturel** (portant sur l'architecture, les objets et le mobilier, les entités archéologiques), qui débouche fréquemment sur une protection réglementaire officielle.
- De nombreuses entités culturelles ont été identifiées sur le territoire dans le cadre de l'**Inventaire général du patrimoine culturel du Limousin**, parmi lesquelles : l'usine à tanin d'écorce de châtaignier de Saint-Denis-des-Murs : construite autour de 1894 pour un industriel parisien, cette usine avait un effectif de cent personnes environ au moment de la cessation d'activité en 1953 ; usine construite à l'intérieur d'une boucle de la Vienne avec en amont de ce site un canal d'amenée de l'eau vers l'usine, l'aménagement du site comprenait aussi une portion de voie ferrée reliant l'usine au réseau ; le château de Veyvialle : construit au début du 17^{ème} siècle à l'emplacement d'un domaine plus ancien, il est constitué d'un corps de logis rectangulaire et de deux tours carrées situées en vis à vis, l'ensemble délimitant une cour carrée ; la tuilerie du Verdurier (Eybouleuf) : construite au 1^{er} quart du 19^{ème} siècle ; l'usine à papier du Sampinet (Eybouleuf) : construite en 1882 sur l'emplacement d'un moulin à papier du 17^{ème} siècle, son activité a cessé vers 1930 ; le château du Masbaret (Eybouleuf) : la partie la plus ancienne a été construite dans la 2^{ème} moitié du 16^{ème} siècle, sur la base d'un corps de logis de plan rectangulaire avec tour escalier ronde demi hors-oeuvre située en milieu de façade, actuellement décapitée ; le château des Fromentaux (Eybouleuf) : construit à la fin du 19^{ème} siècle, il associe deux corps de bâtiment jumelés par un corps central néo gothique et une tour ronde couverte d'une flèche polygonale ; le château de Puyjoubert (La Geneytouse) : construit lors de la 2^{ème} moitié du 17^{ème} siècle ; le château de Puy-Faucher (La Geneytouse) : construit lors du 4^{ème} quart 19^{ème} siècle, constitué d'un corps principal de trois travées flanqué à chaque extrémité de deux pavillons ; le château du Mas-le-Seuvre (La Geneytouse) : constitué d'un corps de logis principal de la 2^{ème} moitié du 18^{ème} siècle ; plusieurs fermes de type bloc à terre ou à éléments dissociés, simples ou de maître, à Eybouleuf (du Basty dont le logis remonte au 17^{ème} siècle, de Basse-Garde du 17^{ème} siècle,...), à La Geneytouse (de Vergne-Nègre dont le logis est daté de 1821, de la Bessière datant de la fin 17^{ème} siècle ou début 18^{ème} siècle...), à Saint-Denis-des-Murs (de la Garde datée de la 1^{ère} moitié 19^{ème} siècle, de Chauvour du 4^{ème} quart 18^{ème} siècle...), et à Masléon (ferme dite « le château » du 2^{ème} quart du 17^{ème} siècle, et autres fermes du bourg...) ; l'école Primaire-Mairie d'Eybouleuf construite en 1879, l'école primaire des Allois (La Geneytouse) construite en 1888, l'école de Masléon installée dans une maison en 1855 ; les presbytères d'Eybouleuf du 18^{ème} siècle (vendu comme bien national en 1796, ayant servi à nouveau de presbytère au 19^{ème} siècle), de La Geneytouse Presbytère (construit vraisemblablement au 17^{ème} siècle), de Saint-Denis-des-Murs (daté du 4^{ème} quart 18^{ème} siècle) et de Masléon (vraisemblablement daté du 18^{ème} siècle) ; le prieuré Saint-Nicolas dit Saint-Nicolas des Froides Orties à La Geneytouse : il ne reste que les vestiges d'une chapelle construite au 4^{ème} quart du 15^{ème} siècle ou 1^{er} quart 16^{ème} siècle ; les croix monumentales, parmi lesquelles celle dite de la Croix-Ferrée (La Geneytouse) caractérisée par ses ornements géométriques sur travail de ferronnerie et support de granite ; l'abbaye de Bénédictines Notre-Dame, Saint-Laurent, Sainte-Victoire (La Geneytouse) : attestée au début du 12^{ème} siècle, ruinée au 14^{ème} siècle et au 16^{ème} siècle ; réaménagée autour de 1675, puis abandonnée par les religieuses en 1750, il ne reste plus aujourd'hui que le bâtiment conventuel entièrement remanié au cours de la 2^{ème} moitié 20^{ème} siècle pour être transformé en maison ; la chapelle Notre-Dame des Allois (La Geneytouse) : construite en 1949, et caractérisée par un clocher-mur à une baie ; les églises paroissiales : celle de La Geneytouse (de l'Assomption-de-la-Vierge : construite à la fin du 11^{ème} siècle ou au début du 12^{ème} siècle), celle de Masléon (de l'Assomption-de-Notre-Dame : du 2^{ème} quart du 14^{ème} siècle,



La Croix-Ferrée au carrefour du même nom (La Geneytouse).



Ancien moulin de Las Roussarias transformé en résidence (Saint-Denis-des-Murs).



Ancienne tuilerie du Verdurier (Eybouleuf) : au premier plan four de cuisson, au second plan bâtiments de fabrication et de séchage (source : Région Limousin - Service de l'Inventaire et du Patrimoine culturel).

Inventaires et protections patrimoniales

Milieus naturels

-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II
-  Zone Spéciale de Conservation (réseau Natura 2000)
-  Projet d'extension de la Zone Spéciale de Conservation
-  Zones à dominante humide (EPTB Vienne)

Archéologie

-  Entité ponctuelle
-  Entité non localisée

Petit patrimoine

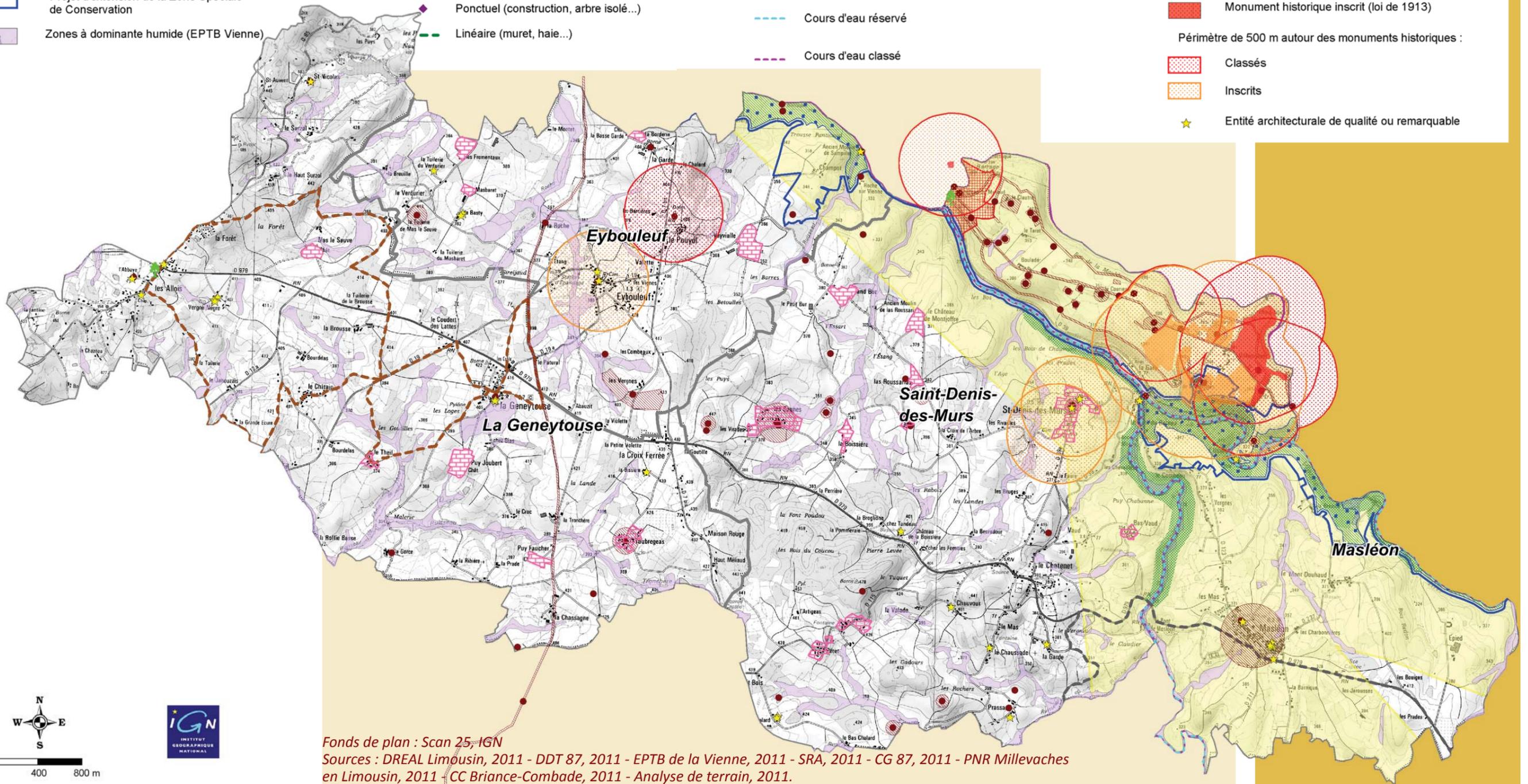
-  Ponctuel (construction, arbre isolé...)
-  Linéaire (muret, haie...)

Autre entité à valeur patrimoniale

-  Entité ponctuelle : arbre remarquable
-  Chemin de l'Ame de l'âne au Rio Negro (sentier pédestre du Pays Monts et Barrages)
-  Itinéraire "chemins de la résistance" (CC Briance-Combade)
-  Cours d'eau réservé
-  Cours d'eau classé

Paysages et éléments architecturaux

-  Site inscrit (loi de 1930)
 -  Noyau ou bâti ancien de qualité
 -  Paysage emblématique du Limousin
 -  Monument historique classé (loi de 1913)
 -  Monument historique inscrit (loi de 1913)
- Périmètre de 500 m autour des monuments historiques :
-  Classés
 -  Inscrits
 -  Entité architecturale de qualité ou remarquable



Fonds de plan : Scan 25, IGN
Sources : DREAL Limousin, 2011 - DDT 87, 2011 - EPTB de la Vienne, 2011 - SRA, 2011 - CG 87, 2011 - PNR Millevaches en Limousin, 2011 - CC Briance-Combade, 2011 - Analyse de terrain, 2011.

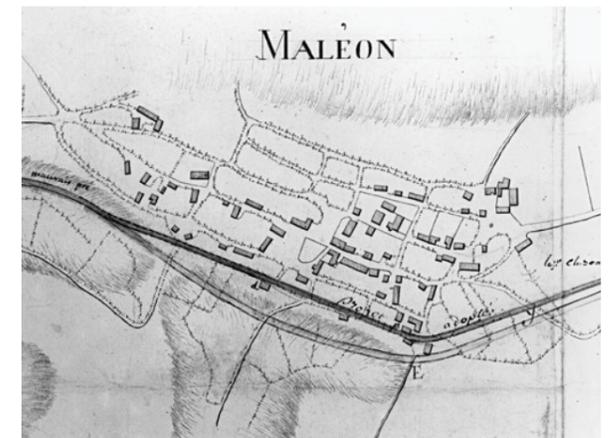
agrandie d'un clocher-porche au milieu du 17^{ème} siècle) ; la Poste du Pont-du-Rateau (Saint-Denis-des-Murs) : construite en 1914 ; le château du Muraud (Saint-Denis-des-Murs) : daté du 12^{ème} ou 13^{ème} siècle, attesté avant le 14^{ème} siècle, en ruine en 1572 et détruit par les habitants de Saint-Léonard en 1590, puis reconstruit autour des années 1600. Aux confluents de la Maulde et de la Vienne, le site fortifié du Mureau permettait autrefois la surveillance des deux vallées ; il bénéficie aujourd'hui d'une protection au titre des sites inscrits en raison de son caractère pittoresque (arrêté du 15/03/1946) ; le château de Montjoffre (Saint-Denis-des-Murs) : daté du 17^{ème} siècle ; le château d'Epied (Masléon) : daté de la 2^{ème} moitié 17^{ème} siècle ; plusieurs moulins, notamment celui de le moulin de Las Roussarias (Saint-Denis-des-Murs), en activité jusque vers 1925, dont les bâtiments subsistent mais le mécanisme est détruit ; la villeneuve qui forme l'ossature du bourg de Masléon : créée à la fin du 13^{ème} siècle par Philippe IV Le Bel sur la paroisse de Roziers-Saint-Georges ; le relais de poste de Masléon : daté de la 2^{ème} moitié 18^{ème} siècle.

Plusieurs entités archéologiques recensées dans la base nationale Patriarche sont également identifiées par le Service Régional de l'Archéologie. Ces entités (80 au total), datées du Néolithique à la période récente, sont intégrées à la planche « Inventaires et protections patrimoniales ». Le statut patrimonial de ces entités est variable : de la mise en valeur pointilleuse par réhabilitation à l'indifférence.

- Un **inventaire du patrimoine naturel**, bénéficiant moins systématiquement d'une protection réglementaire. Le territoire bénéficie de la présence de trois ZNIEFF* : « Vallée de la Vienne de Servièrre à Saint-Léonard-de-Noblat » : l'intérêt écologique de cette zone de type II est largement connu, une partie de son périmètre est intégré au réseau Natura 2000 (cf. ci-avant site Natura 2000 « Haute vallée de la Vienne », FR7401148) ;
 - ◆ « Vallée de la Vienne à la confluence de la Combade » : il s'agit d'une ZNIEFF de type I dont l'intérêt repose tout particulièrement sur la présence d'une flore des milieux humides rivulaires comprenant des espèces remarquables comme le séneçon fausse cacalie.
 - ◆ « Vallée de la Vienne aux 3 ponts de Masléon » : il s'agit d'une ZNIEFF de type I qui accueille quelques plantes rares, principalement sur les escarpements rocheux (comme la phalangère à fleur de lys, la fétuque en spadice et le millepertuis à feuilles linéaires) ou remarquables (comme le séneçon fausse cacalie).

D'autres inventaires et/ou démarches de valorisation sont d'inspiration plus locale. C'est le cas en particulier :

- des « Paysages emblématiques du Limousin » recensés dans l'Atlas Paysages en Limousin publié par la DIREN, l'Université de Limoges et la région Limousin. La commune est concernée par l'une de ces entités représentative de l'identité de la région : « Vallée de la Vienne, la Maulde et la Combade ». Cette entité doit son intérêt patrimonial à une accumulation de valeurs paysagères clés pour le Limousin (forêts, cours d'eau, rochers, habitats et petit patrimoine vernaculaires...) ;
- de l'inventaire des arbres remarquables en Limousin, cartographié par la DREAL. La commune bénéficie de la présence :
 - ◆ d'un arbre complètement isolé au lieu-dit les Allois (La Geneytouse), sur la D979 : un If âgé d'environ 500 ans ;
 - ◆ d'un arbre complètement isolé au Moulin de l'Artige (Saint-Léonard-de-Noblat/Saint-Denis-des-Murs) : un Chêne pédonculé âgé d'environ 200 ans ;
- de l'inventaire des zones humides de la Région Limousin produites et gérées par l'Établissement Public du Bassin de la Vienne ;
- de parcours sportifs et ou de découverte comme les chemins de randonnées inscrits au PDIPR (Le Conseil général de la Haute-Vienne signale le passage du « Chemin de l'âme de l'âne au Rio Négro » qui transite notamment, parmi d'autres centres d'intérêt de la Geneytouse, par le bourg, les Allois et la tuilerie de Mas le Seuve), ou l'itinéraire des « Chemins de la résistance » signalé sur le site internet de l'Office de tourisme de la Communauté de communes de Briance-Combade.



Plan géométrique caractéristique de la Villeneuve de Masléon, dressé en 1780 (source : Région Limousin - Service de l'Inventaire et du Patrimoine culturel).



Vue contemporaine oblique du bourg de Masléon depuis le versant Sud ouvrant sur la RD 979 (source : Google Earth).



Vue lointaine sur le secteur de Saint-Léonard-de-Noblat depuis le Verdurier (Eybouleuf)



Vue lointaine sur le secteur de Saint-Léonard-de-Noblat depuis le bourg (Eybouleuf)



Vue sur le bourg d'Eybouleuf depuis la RD 979

3. Un paysage chargé de valeurs : quelques sensibilités notables

S'il est hasardeux de prétendre qu'il existerait aujourd'hui un consensus sur une supposée qualité paysagère, du moins peut-on mettre en avant quelques idées-forces partagées par le plus grand nombre : intérêt de maintenir des vues sur le « grand paysage* », vision panoramique dotée d'une grande profondeur de champ qui permet d'embrasser un large espace depuis un point de vue ouvert ; nécessité de mener une réflexion en termes de « paysage d'emprunt* » du patrimoine et de ses abords ; et reconnaissance des entrées de localités comme espaces stratégiques dans le domaine du paysage.

Vues rapprochées sur les silhouettes anciennes et vues lointaines : produit de la combinaison du relief et du végétal en paysage de bocage

La planéité remarquable du plateau de Limoges au niveau du territoire de La Geneytouse, la densité du couvert forestier et la progression de l'urbanisation en mode linéaire tendent à limiter les possibilités de découvrir quelque point de vue lointain ou en surplomb depuis cette commune. En revanche, l'inscription des autres communes du groupement en rebord de plateau, au contact des vallées encaissées de la *Vienne*, de la *Combade* et de la *Maulde* et de leurs affluents qui y ont davantage découpé le plateau, implique la présence de sites de « promontoire » plus nombreux, depuis lesquels et en direction desquels un observateur peu bénéficiaire de vues lointaines sur le « grand paysage » ou plus rapprochées sur des silhouettes d'anciens noyaux bâtis, tout particulièrement lors des maigres frondaisons hivernales. Ainsi, des vues intéressantes sont ponctuellement possibles sur :

- **des silhouettes anciennes :**
 - ◆ des bourgs d'Eybouleuf ou de Saint-Denis-des-Murs, par l'intermédiaire d'espaces ouverts agricoles, où haies vives, bosquets et arbres isolés participent à la composition de l'espace et conduisent le regard vers les fronts bâtis anciens dominés par leur église ;
 - ◆ d'autres noyaux ou bâtis anciens de qualité comme les hameaux de Péret ou Bas-Vaud (Saint-Denis-des-Murs) ;
- **des horizons lointains caractérisés par des reliefs étendus à la topographie peu contrastée, comme :**
 - ◆ les Monts de Fayat en direction du Sud ;
 - ◆ le Mont Gargan en direction du Sud-Est.

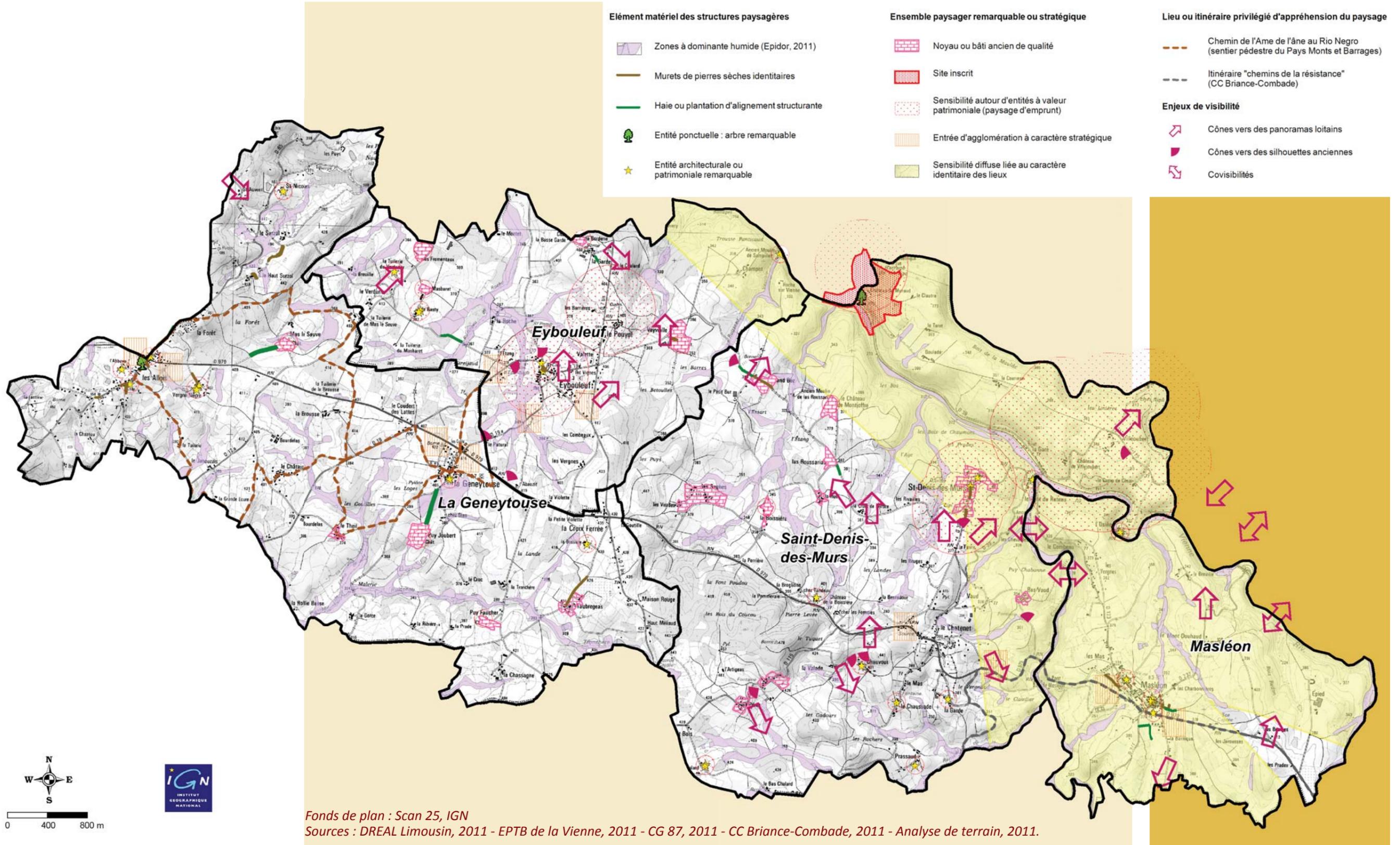
Covisibilités : se soucier de la perception des autres

D'un point de vue paysager, les secteurs qui bénéficient de la présence d'une entité (édifice, site...) à valeur patrimoniale forte s'avèrent particulièrement sensibles vis-à-vis de l'urbanisation, dans la mesure où toute nouvelle construction peut générer une covisibilité* préjudiciable à la perception de cette entité remarquable. Il s'agit de la vision réciproque ou simultanée que deux éléments peuvent entretenir :

- la vision réciproque permet de voir d'un lieu donné (secteur d'habitat, parc d'activités, centre de loisirs ou simplement emprunté : route, chemin de randonnée, panorama...) une entité remarquable et, depuis cette dernière, ce même lieu et le paysage qu'il donne à voir : en particulier de nouvelles constructions ;
- la vision simultanée s'exerce lorsque construction et entité remarquable sont visibles en même temps depuis un point de vue extérieur.

Cette notion de covisibilité, qui détermine l'enjeu des zones constructibles, est un des fondements de la citoyenneté en matière d'aménagement du territoire.

Sensibilités paysagères



Sur le territoire du groupement, plusieurs secteurs apparaissent comme porteurs d'enjeux de covisibilité :

- les versants de part et d'autre des vallées de la Vienne (côté Masléon et côté Bujaleuf) et de la Combade (coté Saint-Denis-des-Murs et côté Masléon) ;
- l'ensemble des bâtiments identifiés comme entités à valeur patrimoniale en raison de leurs qualités architecturales et/ou de leur contribution à l'identité locale. La qualité des bâtiments justifie que l'on s'attache à conserver les éléments de paysage qui permettent, le cas échéant, d'en faire l'expérience paysagère (prairies, clairières...) et qui leur donnent du sens.

Des vues particulières à soigner : approches et entrées de localités

A l'heure où les modes de vie hypermobiles dominants, caractérisés par la vitesse des déplacements, tendent à gommer les limites des espaces traversés, les entrées des localités apparaissent comme stratégiques : elles méritent d'être traitées comme des interfaces* devant être aisément repérables, afin de rendre lisibles les limites des agglomérations au contact de l'espace rural environnant et conforter ainsi leur valeur de « lieu », au sens d'espace de base de la vie sociale.

Cinq agglomérations du groupement offrent des entrées éminemment stratégiques parce qu'elles sont associées de près ou de loin à la dynamique induite par la RD 979, axe par lequel un nombre important d'observateurs approchent les communes du groupement. : il s'agit des entrées Sud et Ouest d'Eybouleuf, Ouest et Est des Allois, du bourg de la Geneytouse, du Chatenet et du bourg de Masléon. Au-delà de la qualité paysagère qui constitue un atout décisif pour l'avenir du territoire, les enjeux sont aussi de nature urbanistique compte tenu de la nécessité d'y organiser un développement en cohérence avec l'existant, au profit de la vie sociale qui s'y concentre déjà.

Dans un certain nombre d'autres agglomérations, quelques entrées méritent une attention plus particulière en relation avec les vues qu'elles permettent encore d'offrir sur des silhouettes intéressantes. C'est le cas par exemple depuis l'entrée Sud du bourg de Saint-Denis-des-Murs et depuis les entrées Sud et Ouest du bourg d'Eybouleuf. Dans ce dernier cas, la croissance récente qui s'est opérée nettement au-delà de ses limites historiques déplace l'enjeu « entrée de bourg » sur les nouvelles franges de l'agglomération.



Paysage d'emprunt du château de Veyvialle



Belle qualité paysagère de l'entrée du bourg d'Eybouleuf par la rue du Grand Pré.

Aléas et risques

Aléas/Enjeux/Risques

Zone inondable

 Vienne Amont (Atlas des zones inondables)

Mouvements de terrain

 Retrait-gonflement des argiles (Aléa faible)

Autres mouvements de terrain (dégâts identifiés)

-  Chute de blocs / Eboulement
-  Cavité souterraine
-  Erosion de berge

Transport de Matières Dangereuses

-  Axe particulièrement exposé au risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)
-  Aire potentielle de dommages sévères à la santé (TMD)

Défense Extérieure Contre l'Incendie

-  Secteur bâti dépourvu de Défense Extérieure Contre l'Incendie
-  Défense Extérieure Contre l'Incendie partielle ou non-conforme

Éléments structurants

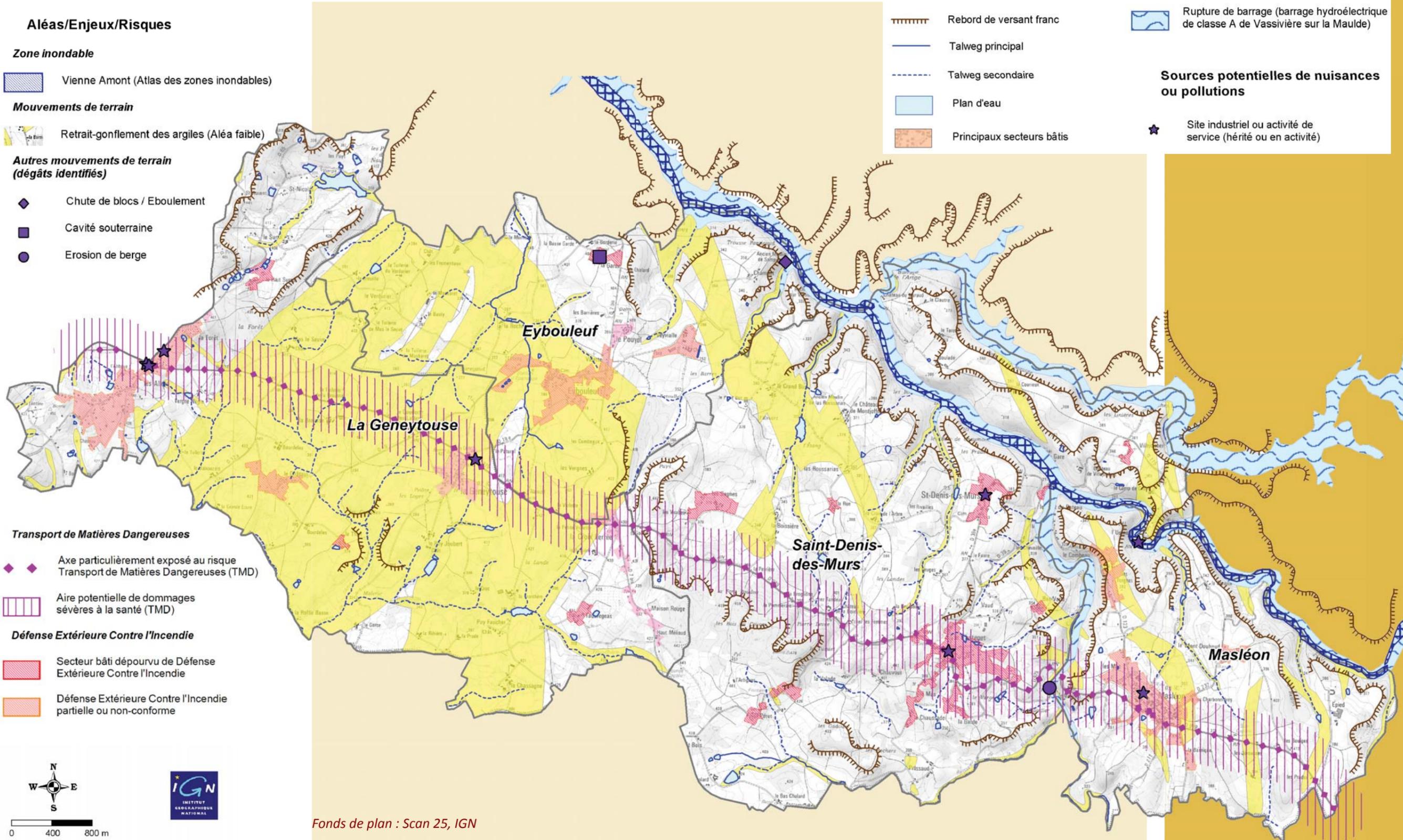
-  Rebord de versant franc
-  Talweg principal
-  Talweg secondaire
-  Plan d'eau
-  Principaux secteurs bâtis

Risque majeur

 Rupture de barrage (barrage hydroélectrique de classe A de Vassivière sur la Maulde)

Sources potentielles de nuisances ou pollutions

 Site industriel ou activité de service (hérité ou en activité)



Fonds de plan : Scan 25, IGN

Sources : DREAL Limousin, 2011 - Préfecture de la Vienne, 2011 - CG 87, 2011 - BRGM, 2011 - SDIS 87, 2011 - Analyse de terrain, 2011.

Principales sources

- Préfecture de la Haute-Vienne, DDRM, 12/2010
- Site Internet Primnet, 2011
- Site Internet Mouvements de terrain (BRGM), 2011
- Site Internet Argiles (BRGM), 2011
- Y. Dewolf & G. Bourrié (coord.), Les formations superficielles, 2008
- Site Internet BASOL, 2011
- Site Internet BASIAS, 2011
- Cartorisque, Atlas des Zones Inondables de la Vienne moyenne, 2007
- LIMAIR, Rapport d'activités, 2010
- MEDDTL, Portail d'information sur l'assainissement communal, consultation 2011
- R. Neboit, L'homme et l'érosion, 1991
- DREAL Limousin, 2011
- Analyses de terrain, 2011

Principaux documents règlementaires liés aux risques

Le Dossier départemental de Risques Majeurs (DDRM) : établi par les services du préfet, ce document regroupe la synthèse des informations sur les risques existants dans un département. Il vise fondamentalement à :

- mobiliser les élus et partenaires sur les enjeux des risques dans leur département et leurs communes, afin de les inciter à développer l'information ;
- être le document de référence pour la réalisation du document communal synthétique (DCS).

Le Dossier Communal Synthétique (DCS) : élaboré par les services de l'État, il regroupe la synthèse des informations sur les risques existants dans une commune. Il comprend des textes d'information sur chaque risque et des cartes géographiques.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) : élaboré par le maire de la commune, il reprend les informations transmises par le préfet dans le DCS qu'il complète par :

- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs intéressant la commune ;
- les événements et accidents significatifs ;
- la liste des repères de crue.

La véritable vocation du DICRIM est l'information des principaux acteurs des risques dans la commune.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) : outil opérationnel d'organisation des secours de première urgence (diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recensement des moyens disponibles, mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population), il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé, ou comprises dans le périmètre d'un plan particulier d'intervention (PPI).

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) : élaboré par le Préfet à partir d'une étude de dangers et d'un Plan d'opération interne (POI) si les accidents susceptibles de se produire dans un établissement risquent de déborder de l'enceinte de celui-ci, il prévoit l'organisation et l'intervention des secours.

4. Sensibilité aux risques, nuisances et pollutions : quelques sources de préoccupations

Un risque technologique majeur : la rupture du « Grand barrage¹ » de Vassivière

La prévention et la mitigation* des risques à l'échelle locale sont devenus des objectifs majeurs des pouvoirs publics. Elles peuvent s'appuyer sur la connaissance des témoignages de dommages antérieurs et sur des études spécifiques approfondies. Cette démarche peut permettre aux acteurs institutionnels, aux élus, mais également au grand public, d'apprécier sommairement la réalité des risques potentiels et d'opérer des choix qui en tiennent compte.

La démarche, conduite par la Préfecture de Haute-Vienne, s'est traduite par l'édition d'un *Dossier Départemental des Risques Majeurs* (DDRM). Celui-ci recense un risque majeur de rupture du « Grand barrage » de Vassivière localisé sur la Maulde à une trentaine de kilomètres à l'Est du groupement, qui concerne partiellement les communes d'Eybouleuf, Saint-Denis-des-Murs et Masléon.

La présence de ce risque majeur implique :

- L'élaboration par les services de l'État d'un *Dossier Communal Synthétique* (DCS) et d'un *Plan Particulier d'Intervention* (PPI).
- L'élaboration, par les communes d'Eybouleuf, Saint-Denis-des-Murs et Masléon comprises dans le périmètre du PPI, d'une information préventive de la population (DICRIM) et d'un outil opérationnel d'organisation des secours de première urgence (PCS). La démarche est en cours dans les 3 communes concernées.

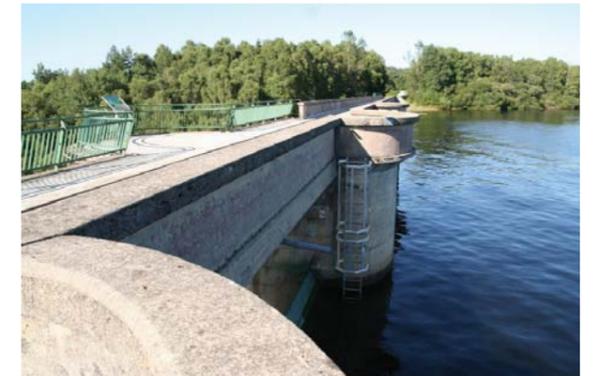
Malgré le caractère de « risque majeur » associé à ce « grand barrage », il n'est pas envisageable d'interdire de construire en aval compte tenu du caractère limité de l'onde de submersion en cas de rupture de l'ouvrage. Du fait du très faible risque de rupture, la solution choisie consiste à mettre en place des mesures de surveillance permanentes.

Aléa mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Ici, en relief de plateau sur substrat granitique, ils représentent globalement un aléa de faible intensité, soit parce que les pentes sont faibles, soit parce que la reconquête forestière tend à réduire cette intensité là où les pentes s'accroissent. Les sources mises à disposition par le portail ministériel de la prévention des risques majeurs et le BRGM permettent d'identifier la nature et la localisation d'événements survenus et les éventuels dommages enregistrés. Ils se manifestent schématiquement sous **6 formes principales** :

- **des glissements de terrain**, superficiels ou profonds, qui sont susceptibles d'affecter surtout des secteurs arénisés* le long d'une surface facilitant l'intervention de la gravité et préférentiellement les prairies de pente dont les sols ne sont pas protégés par des systèmes racinaires efficaces, essentiellement là où des haies ont disparu. La base de données mouvements de terrain du BRGM ne recense aucun mouvement de terrain de ce type ;
- **des coulées de boue**, caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Elles ne concernent les communes du groupement que de manière anecdotique dans la mesure où la conjonction de facteurs favorables (fortes pentes dénudées de végétation dans les secteurs offrant des matériaux très remaniés, touchés par une importante arénisation*, et fortes intensités de précipitations) n'y est que rarement réalisée ; la base de données mouvements de terrain du BRGM ne recense aucun mouvement de terrain de ce type, alors que le portail de prévention des risques majeurs recense plusieurs arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue et/ou mouvements de terrain (non localisés) :
 - ◆ deux arrêtés à Eybouleuf,

1 « Grand barrage » : au titre du décret 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans d'urgence (réservoir d'une capacité égale ou supérieure à quinze millions de mètres cubes et un barrage ou une digue d'une hauteur d'au moins vingt mètres).



Barrage du lac de Vassivière

Le risque rupture de barrage à Saint-Denis-des-Murs (source : site internet communal)

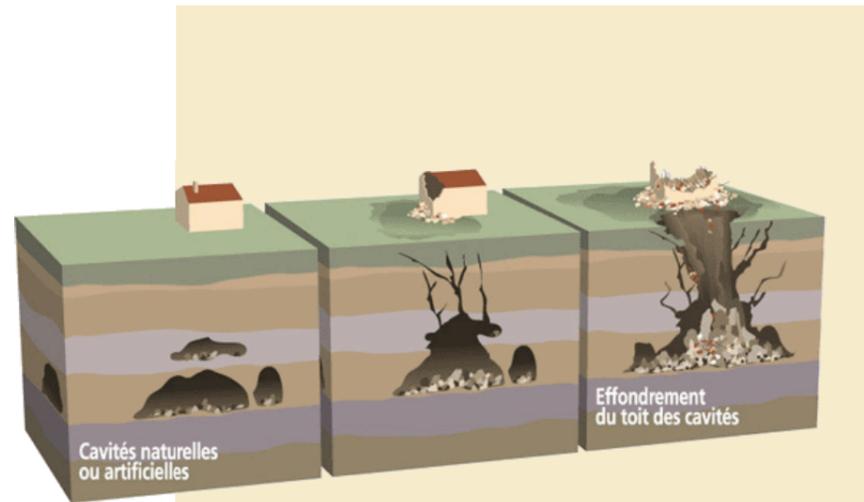
« Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible, compte tenu des nombreux dispositifs de surveillance et d'entretien périodique.

Si toutefois il y avait rupture de barrage, il y aurait une montée des eaux de la Vienne de 7 m à l'entrée du territoire communal, et le temps de l'arrivée de l'onde de submersion de Vassivière à Saint-Denis-des-Murs serait de 54 minutes.

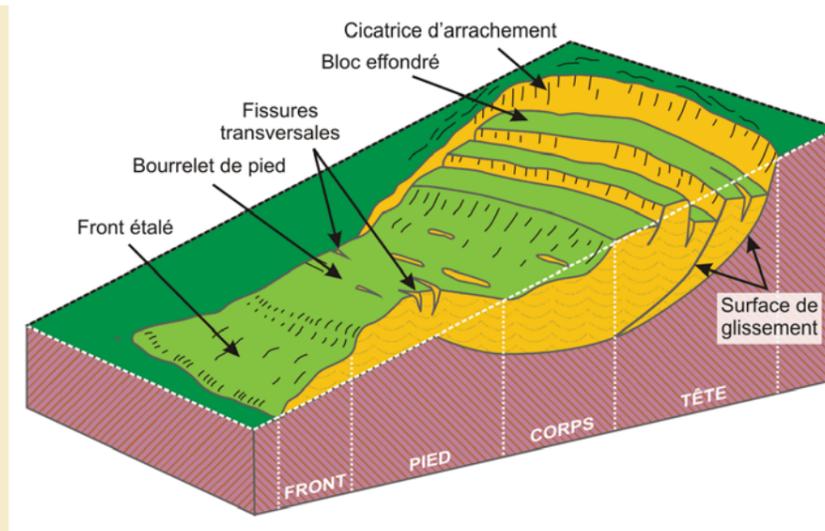
Le Château du Muraud, La Gare, Le Pont du Rateau, Le Pont de Masléon, L'Usine sont des points particulièrement sensibles dans cette zone soumise au risque rupture de barrage ».

Des aléas d'intensités diverses

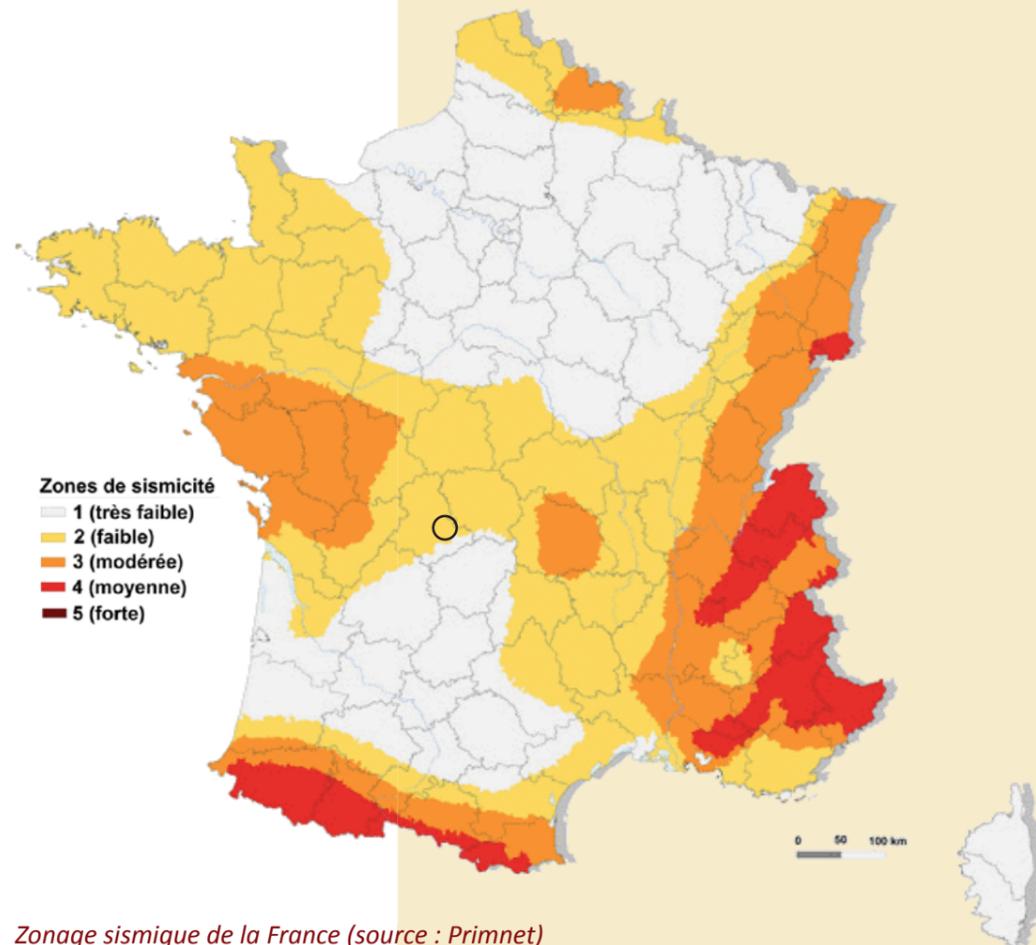
Au-delà des risques majeurs, l'analyse des aléas* s'avère nécessaire dans tout projet de territoire : il s'agit d'éviter que le déploiement des enjeux* humains, économiques ou écologiques dans l'espace viennois se combine à un aléa* existant et donne lieu à un risque d'autant plus grand qu'on y est mal préparé (vulnérabilité*).



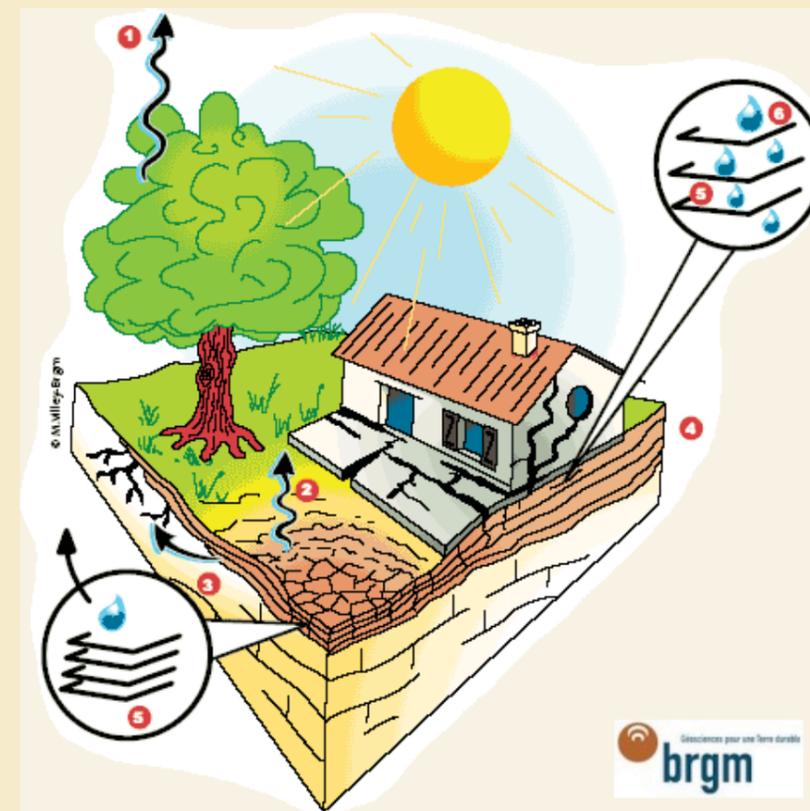
Risque lié à la présence de cavités souterraines (source : Primnet)



Bloc-diagramme d'un glissement de terrain (source : d'après Campy & Macaire, 1989)



Zonage sismique de la France (source : Primnet)



Aléa retrait-gonflement des argiles

- ◆ deux arrêtés à La Geneytouse,
- ◆ deux arrêtés à Saint-Denis-des-Murs,
- ◆ un arrêté à Masléon ;
- **des chutes de blocs ou éboulements**, qui résultent du détachement de fragments ou de gros blocs de parois rocheuses ; la base de données mouvements de terrain du BRGM indique une chute de blocs /éboulement au niveau de l'ancien moulin de Sampinet (Eybouleuf) ;
- **des effondrements**, liés à la rupture du toit d'une cavité souterraine : la base de données cavités souterraines abandonnées « hors mines » du BRGM identifie la présence d'une cavité sur la commune d'Eybouleuf, d'origine humaine (ouvrage civil) et localisée au niveau de La Garde, ce qui implique un aléa dans ce secteur ;
- **des tassements différentiels du sol**, liés au retrait-gonflement des argiles. Les sols argileux se gonflent en période humide et se rétractent en période de sécheresse. Les mouvements les plus importants sont observés en période sèche, lorsque la couche supérieure des sols argileux est soumise à l'évaporation. Celle-ci se tasse verticalement et des fissures s'ouvrent horizontalement sous l'effet de la rétraction. Ce phénomène de retrait-gonflement des argiles est susceptible d'entraîner des dégâts importants aux constructions du fait des fortes différences de teneur en eau entre le sol situé autour des constructions (qui s'assèche) et celui sous les constructions (qui reste chargé d'humidité) provoquant des mouvements différentiels. Ceux-ci se concentrent à proximité des murs porteurs et particulièrement aux angles des maisons. Sur le territoire du groupement, cet aléa existant est caractérisé comme faible sur la plus grande partie du territoire correspondant aux formations métamorphiques (cf. planche « Aléas et risques ») ;
- **des érosions de berges**, phénomène régressif d'ablation de matériaux dû à l'action d'un écoulement d'eau turbulent (fluvial ou marin). La base de données mouvements de terrain du BRGM identifie l'occurrence de ce phénomène le long des rives de la Combade au lieu-dit Le Pont de Masléon, avec dommages causés à des biens.

Aléa sismique

Dans le nouveau zonage sismique de la France², qui délimite les zones de sismicité du territoire français suivant une analyse probabiliste de l'aléa en 5 niveaux, le territoire du groupement est inclut dans la zone 1 (sismicité très faible). Dans cette zone, aucune exigence parasismique particulière n'est imposée sur le bâti neuf.

Aléa* inondation

L'*Atlas des Zones Inondables* (AZI) de la Vienne moyenne permet de connaître l'aléa* inondation dans les communes du groupement concernées par le passage de la Vienne. L'emprise de la zone inondable (cf. carte « *Risques, aléas, nuisances et pollutions* ») permet d'identifier les secteurs où il s'avère tout-à-fait inopportun de construire afin d'éviter la production ou l'aggravation du risque. Aucun PPRi n'est prescrit dans cette partie du bassin versant de la Vienne.

Ailleurs, l'aléa inondation concerne :

- la vallée de la Combade entre Saint-Denis-des-Murs et Masléon. Ce tronçon aval en amont de la confluence avec la Vienne serpente dans une vallée étroite et encaissée, ce qui implique une étroitesse du champ d'expansion des crues et une hauteur de lame d'eau potentiellement élevée et, en conséquence, un aléa inondation d'intensité non négligeable ;
- les abords et les fonds humides plats et peu pentus des autres cours d'eau, notamment dans leurs parties amont.

² Nouveau zonage entré en vigueur le 1er mai 2011 (décret n° 2010-1255).

De manière générale, deux grands facteurs contribuent à réduire l'intensité de l'aléa inondation :

- pour l'ensemble des cours d'eau : les nombreuses zones humides, prairies inondables, apparaissent comme autant d'espaces de liberté où les cours d'eau peuvent s'épancher, jouant ainsi un rôle d'éponge favorable à l'écrêtement des crues ;
- pour les petits ruisseaux prenant leur source sur le territoire ou à proximité : les apports difficilement quantifiables du ruissellement lié à l'imperméabilisation de surfaces sont négligeables compte-tenu de leur situation d'amont.

Aléas feu de forêt ou de bâtiment

Même si les feux de forêt ne peuvent pas être considérés comme un risque majeur pour le département, le couvert forestier présent sur le territoire du groupement implique l'existence d'un aléa dont l'intensité variable dans le temps et dans l'espace est liée au développement de sources de chaleur (en relation notamment avec le développement du tourisme et de l'urbanisation diffuse), aux conditions météorologiques et aux caractéristiques de la végétation.

Dans l'ensemble, le caractère humide et frais des forêts de feuillus et la relative rareté des essences très inflammables type garrigue ou maquis, apparaissent comme des éléments susceptibles de limiter l'aléa. En revanche, l'habitat dispersé accroît ici la vulnérabilité des populations. Quelques secteurs (autour de Saint-Nicolas à La Geneytouse en particulier) illustrent le cas où la diminution des distances entre les zones d'habitat et les zones de forêts, bosquets, voire haies, limite les zones tampon à de faibles périmètres (rôle de la déprise agricole), insuffisants à stopper la propagation d'un feu.

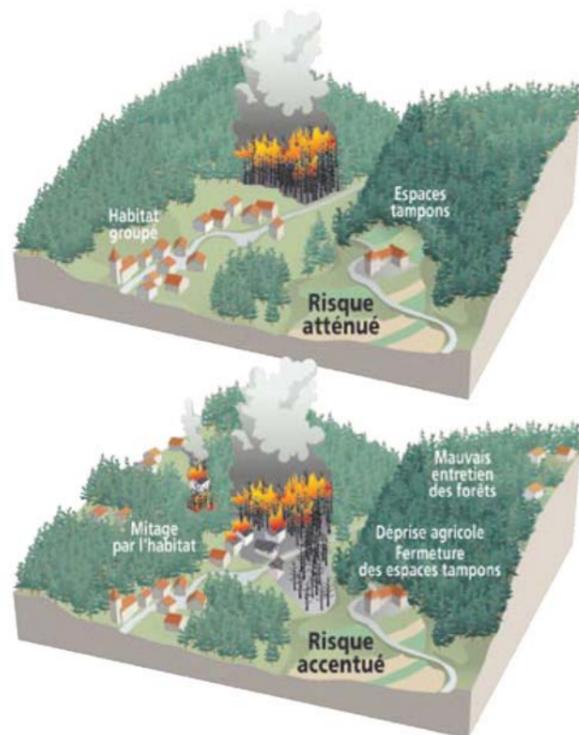
L'intensité de l'aléa feu de bâtiment dépend étroitement des matériaux utilisés pour les constructions, de la vétusté de ces dernières et de la présence éventuelle de matières inflammables dans un bâtiment d'activités. Considérant l'ensemble de ces paramètres sur le territoire du groupement, l'intensité de cet aléa paraît variable suivant les sites :

- elle est plutôt limitée pour la plupart des habitations : les constructions récentes doivent impérativement répondre à des normes de sécurité et le bâti ancien est le plus souvent réhabilité aux normes modernes ;
- elle est plus grande pour les bâtiments d'activité économique maniant des matériaux propices à un départ d'incendie : cela peut-être le cas surtout pour les granges où sont stockés les foin...

Les différents dispositifs de protection incendie visent à réduire la vulnérabilité des enjeux humains et économiques effectivement présents sur le territoire. Ces dispositifs sont fréquemment absents ou non conformes (*cf carte ci-après : Hydrographie, ressources et pressions*) : cette situation s'avère particulièrement préjudiciable au sein des principaux secteurs bâtis à vocation résidentielle qui figurent comme zones de densification privilégiées dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme. Quoi qu'il en soit, les futurs secteurs constructibles devront être conformes avec les dispositions générales relatives aux interventions des services de secours, notamment en termes de voirie pour le passage des engins et de disponibilité en eau.

Aléa/risque transport de matières dangereuses

Au-delà des principales routes qui traversent la commune et présentent un aléa diffus, le transport de matières dangereuses concerne surtout la RD 979, en raison du trafic et de la densité de population (concentrations ponctuelles des Allois, du Châtenet et de Masléon en particulier). A noter que ce risque ne figure pas comme majeur dans le *Dossier Départemental des Risques Majeurs*.



Rôle des facteurs anthropiques dans la sévérité de l'enjeu feu de forêt (source : MEDD, les feux de forêt)

La survenue d'un accident sur cet axe pourrait pourtant induire des conséquences non négligeables sur les personnes et les biens situés de part et d'autre de la chaussée. Même si la réglementation n'impose pas de contraintes d'occupation des sols de part et d'autre des abords des autoroutes, des routes nationales et départementales particulièrement sensibles du fait de l'importance du trafic, les trois types d'effets sur la santé qui peuvent être associés à un accident de TMD (explosion, incendie, dégagement de nuage toxique) plaident en faveur d'un éloignement des enjeux humains et économiques : au-delà de 350 m, pas de blessure fatale.

La voie ferrée Limoges-Ussel, via le point d'arrêt ferroviaire de Saint-Denis-des-Murs, n'est pas spécialement concernée par le passage de trains de transport de marchandises dangereuses.

Une menace insidieuse : qualité de l'air et sources de pollution potentielle

D'autres menaces sont présentes sur le territoire du groupement. Mais, parce qu'elles sont difficilement visibles et surtout parce que leurs effets complexes font l'objet de débats scientifiques, les risques encourus sont moins clairement identifiés que ceux liés aux risques majeurs. Il s'agit de pollutions faisant intervenir des agents (essentiellement biologiques et chimiques) aux agressions moins brutales dans le temps et/ou plus diffuses dans l'espace.

La qualité de l'air est surveillée en Limousin par l'association Limair grâce à un réseau de stations de mesure localisées :

- d'une part, aux abords des principaux émetteurs de polluants : dans les agglomérations (stations urbaines de fond ou en situation périurbaine), le long des axes de transport (stations de type trafic), à proximité d'une implantation industrielle ;
- d'autre part, dans des sites où la pollution revêt une forme particulière issue de la transformation des polluants primaires : c'est le cas des stations dites rurales.



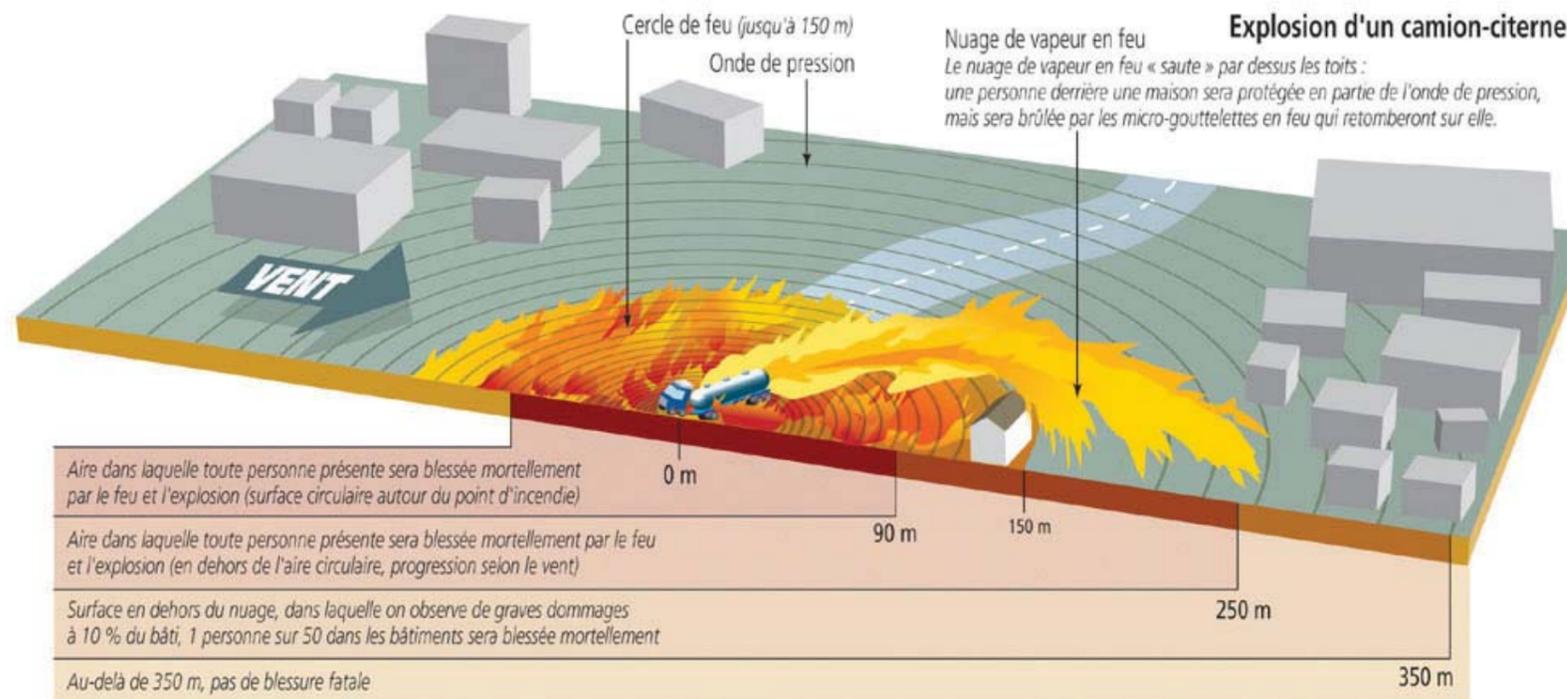
Le risque Transport de Matières Dangereuses à Saint-Denis-des-Murs (source : site internet communal)

« Le transport routier sur la départementale 979 a été répertorié comme type de transport de matières dangereuses aussi bien en flux de transit que de desserte.

A noter que, jusqu'à ce jour, aucun incident ou accident de ce type ne s'est produit sur la traversée de la commune.

Nature des matières dangereuses transportées sur cet axe : produits pétroliers, gaz, lessive de soude (papeterie de Châteauneuf), divers produits chimiques (...).

Les Virades, La Goutille, La Perrière, La Pommerai, Chez Tandeau, Château de la Boissière, Chez les Femmes, La Beuradour, Le Chatenet, La Garde, Le Pont de Masléon sont des points particulièrement sensibles dans cette zone à risque Transport de matières dangereuses ».



Les 3 principaux polluants de l'air

Polluants	Données réglementaires	Valeurs en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Définitions
Particules en suspension PM10	Objectif de qualité	30	Moyenne annuelle PM10
Dioxyde soufre (SO ₂)	Objectif de qualité	50	Moyenne annuelle
Ozone (O ₃)	Objectif de qualité pour la protection de la santé humaine	120	Maximum journalier de la moyenne sur la plage de 8 heures glissantes



Station périurbaine de fond de Garros
(Palais-sur-Vienne)

Elle permet le suivi de la pollution photochimique notamment l'ozone et ses précurseurs dans le cadre d'une exposition moyenne de la population aux phénomènes de pollution dits de « fond » à la périphérie des centres urbaines.

Il existe des multi-émetteurs représentant les principaux facteurs de pollution à l'intérieur de la couronne périurbaine, notamment pour le suivi des épisodes photochimiques.

Critère principal : densité de population et sous influence d'une pollution par l'ozone.

Critères principaux

Critère : densité de population autour de la station

Rechercher la densité de population la plus forte

Critère : influence photochimique

Être sous l'influence d'une pollution par l'ozone

Critère : distance par rapport à une voie de circulation

* Moins de 1 000 véhicules / jour : pas de distance

* Entre 6 000 à 15 000 véhicules / jour : 30 m minimum

* Entre 40 000 à 70 000 véhicules / jour : 100 m minimum

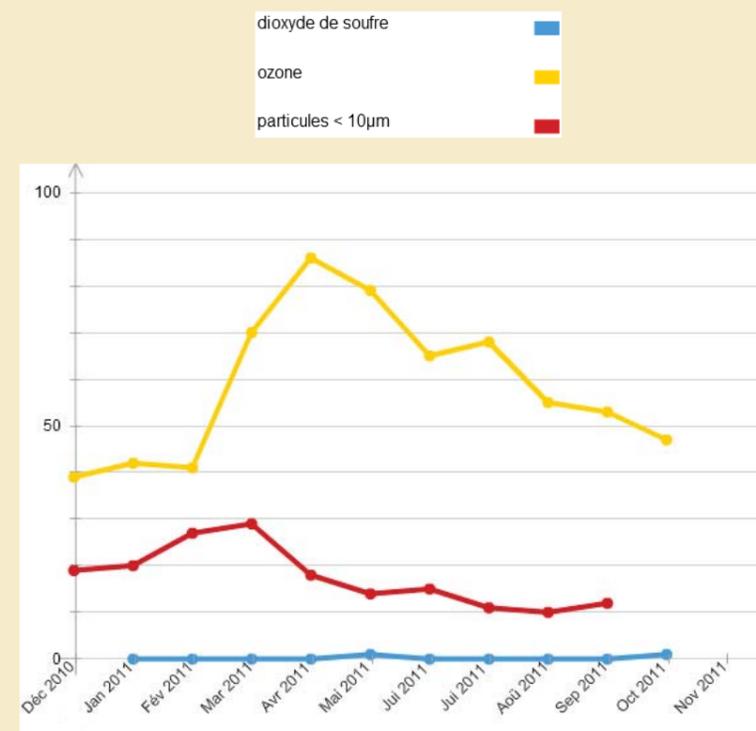
* Plus de 70 000 véhicules / jour : 200 m minimum

Autres critères :

* Hauteur de prélèvement : 2 à 15 m

* Dégagement minimum de 1 m de toute surface avec un dégagement angulaire

* Rapport NO / NO₂ < 1,5



Station périurbaine de fond de Garros (Palais-sur-Vienne),
moyennes mensuelles 2011 en $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Compte tenu du caractère périurbain des communes du groupement, il paraît judicieux d'utiliser les données de la station du Palais-sur-Vienne installée dans l'espace périurbain à l'Est de Limoges (cf. encadré ci-contre à gauche). La traduction synthétique de la qualité quotidienne de l'air enregistrée est rendue au travers d'un indice de qualité (indice ATMO) qui prend en compte pour cette station 3 principaux polluants : le dioxyde de soufre (SO₂), l'ozone (O₃) et les particules en suspension < 10 µm (PM10) :

- Le dioxyde de soufre : ce gaz résulte essentiellement de la combustion de matières fossiles contenant du soufre (charbon, fuel, gazole...) et de procédés industriels. C'est un gaz irritant qui agit en synergie avec d'autres substances, notamment les particules en suspension. Il est associé à une altération de la fonction pulmonaire chez l'enfant et à une exacerbation des symptômes respiratoires aigus chez l'adulte (toux, gêne respiratoire). Les personnes asthmatiques y sont particulièrement sensibles.
- L'ozone : il résulte généralement de la transformation photochimique de certains polluants primaires dans l'atmosphère (en particulier NOx, principalement le monoxyde d'azote NO et le dioxyde d'azote NO₂, et composés organiques volatils : benzène...) sous l'effet des rayonnements ultra-violet. La pollution par l'ozone augmente régulièrement depuis le début du siècle et les pointes sont de plus en plus fréquentes en été. Il pénètre facilement jusqu'aux voies respiratoires les plus fines, provoque la toux et une altération pulmonaire, surtout chez les enfants et les asthmatiques, ainsi que des irritations oculaires.
- Les particules < à 10 µm : elles proviennent surtout de la sidérurgie, des cimenteries, de l'incinération des déchets, de la circulation automobile. Leur taille varie de quelques microns à 10 µm. On distingue les particules fines et ultra fines, provenant par exemple des fumées des moteurs, et les grosses particules provenant des chaussées ou présentes dans certains effluents industriels. Les plus grosses particules sont retenues par les voies aériennes supérieures. Les plus fines, à des concentrations relativement basses, peuvent, surtout chez l'enfant, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérogènes.

Les données du graphe permettent d'évaluer la qualité de l'air dans une station périurbaine en relation avec la réglementation française (hors ozone où les données de référence sont exprimées en moyenne horaire) :

Qualité de l'eau et des sols : des précautions à prendre pour limiter les sources de pollution potentielle

La qualité des eaux présentes sur le territoire des communes du groupement est étroitement liée à leur situation au sein des bassins versants (cf. A.3. Composante hydrographique).

Héritages

Les pouvoirs publics recensent les anciens sites industriels et/ou d'activités de services (base de données BASIAS) et les sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL). Onze sites industriels et activités de service, en activité ou non, pouvant avoir occasionné ou occasionner une pollution des sols sur le territoire du groupement, sont recensés dans la base de données BASIAS. Il s'agit des activités listées dans le tableau ci-contre:

Aucun de ces sites n'appelle une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, conformément aux données mises à disposition sur la base de données BASOL.

Les sols font par ailleurs l'objet de multiples usages productifs (mise en valeur agricole et prélèvements de ressources spécifiques) et sociaux plus banals. Ils n'en subissent pas moins, au même titre que l'eau dont ils contribuent à filtrer la pollution, diverses dégradations.

*Sites industriels et activités de service, en activité ou non,
pouvant avoir occasionné ou occasionner une pollution des sols sur le territoire du groupement*

Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	État d'occupation du site	Géolocalisation	Activités
1. Mallet Pierre	Dépôt d'essence		Saint-Denis-des-Murs		Non	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé
2. Gane Victor, ex Dufaure François		Lieu dit le Chatenet			Oui	
3. Moreau			Masléon	Ne sait pas	Non	
4. Jalouneix Eugène		Lieu-dit les Allois	La Geneytouse	En activité	Oui	
5. Gouranton						
6. Bauffeny	Station service		Masléon	Ne sait pas	Non	
7. Champaud						
8. Cie Française des extraits tintoriaux et tannants, ex : Tanin Huillard	Fabrique d'extraits tannants, ex: carbonisation du bois	Lieu dit Villejoubert	Saint-Denis-des-Murs	Ne sait pas	Oui	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures Production et distribution de combustibles gazeux Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné Blanchisserie-teinturerie
9. Lamargue Roger	Garage	Lieu-dit les Allois	La Geneytouse	Activité terminée	Oui	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation Garages, ateliers, mécanique et soudure
10. Pradeau Jacques	Forge	Route d'Eybouleuf		Activité terminée	Oui	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres
11. Langlade Léonard	Fabrique de papier « des Vergner »	Lieu dit Vergner	Eybouleuf	Activité terminée	Non	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton

Pollutions contemporaines

Un certain nombre d'indicateurs du SDAGE permettent d'identifier l'enjeu du territoire en matière de qualité des eaux. A signaler en particulier que :

- les communes du groupement figurent parmi les zones sensibles*, au même titre que l'ensemble des communes du Bassin Loire-Bretagne ;
- les communes du groupement ne sont pas considérées comme zones vulnérables*.

L'origine des pollutions de l'eau et des sols peut être diverse :

Pollution domestique

La pollution domestique résulte principalement des rejets de stations d'épuration d'eaux usées et des rejets des installations autonomes. Sur le territoire du groupement, plusieurs noyaux bâtis ou secteurs d'habitat sont assainis par un **système d'assainissement collectif** :

- **A Masléon :**
 - ◆ **au niveau du bourg versant Est :** les eaux usées sont traitées via un système de dégrilleur-déssableur avec filtres plantés de roseaux de type unitaire (majoritairement), mis en service en 2006, d'une capacité nominale de 90 EH dont l'exutoire après traitement est un ruisseau affluent direct de rive gauche de la Vienne (cours d'eau avec objectif de qualité le plus proche). 100 EH (2011) sont raccordés à ce système. Lors du dernier bilan de contrôle réalisé par la DDT (2011), le milieu naturel en aval est considéré comme de bonne qualité, une série d'interventions essentiellement d'entretien sont à prévoir afin de maintenir les exigences épuratoires ;
 - ◆ **au niveau du bourg secteur les Fromentaux :** les eaux usées sont traitées via un système de lagunage de type unitaire (100 %), mis en service en 1992, d'une capacité nominale de 50 EH dont l'exutoire après traitement et busage est la Combade (cours d'eau avec objectif de qualité le plus proche). 50 EH (2011) sont raccordés à ce système. Lors du dernier bilan de contrôle réalisé par la DDT (2011), le milieu naturel en aval est considéré comme de bonne qualité, une série d'interventions d'entretien (vidange du bassin de décantation) et de réparation sont à prévoir afin de maintenir les exigences épuratoires ;
 - ◆ **au niveau du bourg secteur le Pont du Thes :** les eaux usées sont traitées via un système de lagunage de type séparatif (100 %), mis en service en 1993, d'une capacité nominale de 80 EH dont l'exutoire après traitement, fossé, busage et champ d'infiltration, est la Combade (cours d'eau avec objectif de qualité le plus proche). 85 EH (2011) sont raccordés à ce système. Lors du dernier bilan de contrôle réalisé par la DDT (2011), le milieu naturel en aval est considéré comme de mauvaise qualité (présence d'algues et de lentilles dans le fossé), une série d'interventions d'entretien (vidange du bassin de décantation) et de réparation (notamment changement du tuyau d'arrivée des effluents) sont à prévoir afin d'atteindre les exigences épuratoires ;
- **A Saint-Denis-des-Murs :** au vu des contraintes existantes, la commune de Saint-Denis des Murs maintient sur l'ensemble de son territoire des systèmes d'assainissement de type individuel ;
- **A La Geneytouse :**
 - ◆ **au niveau du village des Allois :** les eaux usées sont traitées via un système de décantation avec filtre biologique, mis en service en 1999, d'une capacité nominale de 300 EH dont l'exutoire après traitement est le ruisseau de Puyfraud (bassin-

Hydrographie, ressources et pressions

Hydrographie

- Cours d'eau à écoulement permanent
- - - Cours d'eau à écoulement temporaire
- - - Limite de bassin versant
- Sous-bassin versant (par couleur)

Principaux usages

Ressources AEP

- Point d'eau
- Station de pompage
- ▲ Château d'eau

Sécurité civile

- ✚ Point de défense incendie

Agriculture - loisirs

- Plans d'eau

Principales sources de pollution potentielle

Pollution domestique

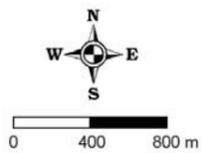
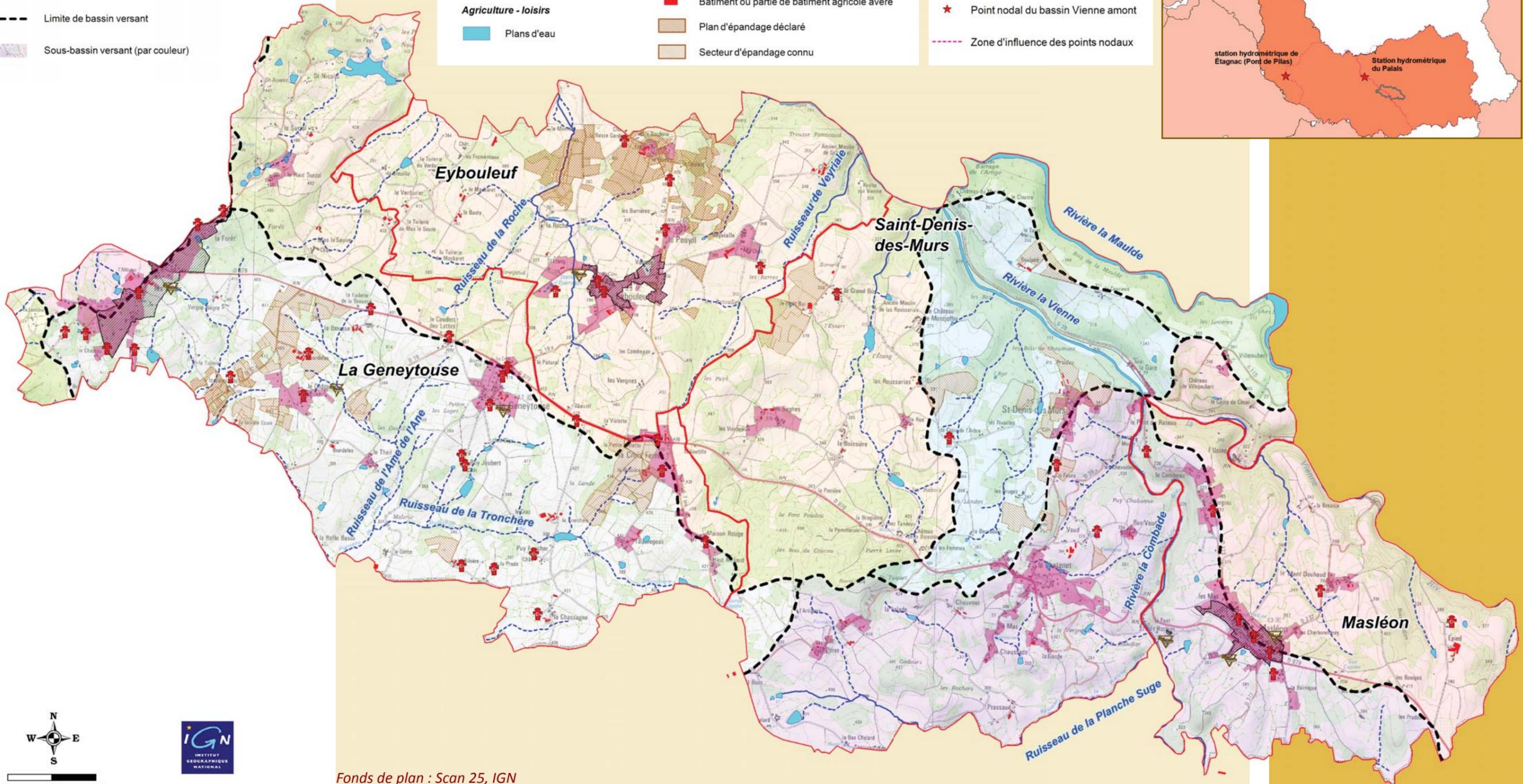
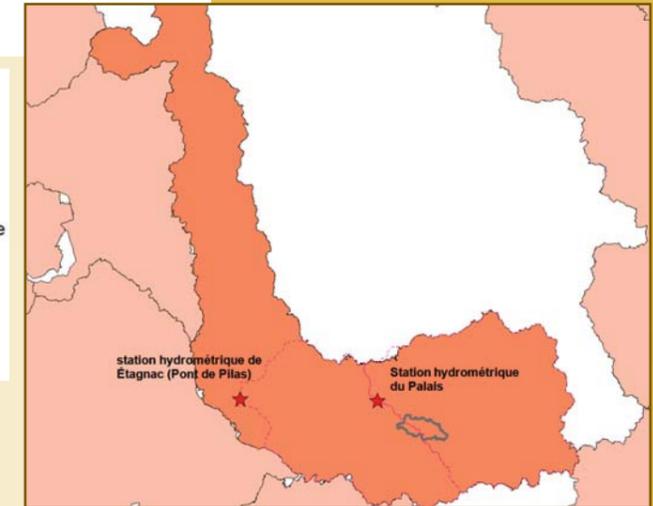
- Principaux secteurs d'habitat
- Assainissement collectif existant
- Station d'épuration

Pollution agricole

- Bâtiment ou partie de bâtiment agricole avéré
- Plan d'épandage déclaré
- Secteur d'épandage connu

Gestion intégrée

- Périmètre du SAGE de la Vienne
- Autres SAGE du bassin Loire-Bretagne
- ★ Point nodal du bassin Vienne amont
- - - Zone d'influence des points nodaux



Fonds de plan : Scan 25, IGN

Sources : DREAL Limousin, 2011 - DDT 87, 2011 - Chambre d'agriculture 87, 2011 - SDIS 87, 2011 - SDAGE 2009 - Communes, 2011 - Analyse de terrain, 2011.

versant de la Briance). Le portail d'information sur l'assainissement communal (MEDDTL, 2011) indique que la station est conforme en équipement et en performance au 31/12/2009 ;

- ◆ **au niveau du village du Chatain** : les eaux usées sont traitées via une station de type lits à macrophytes - filtres plantés de roseaux d'une capacité nominale de 100 EH dont l'exutoire après traitement est un affluent du ruisseau de l'Âme de l'Âne (bassin-versant de la Briance). Aucune information n'est renseignée sur l'efficacité épuratoire de cette station sur le portail d'information sur l'assainissement communal (MEDDTL) ;
- ◆ **au niveau du bourg** : les eaux usées sont traitées via une station de type filtres à sable verticaux drainants d'une capacité nominale de 190 EH dont l'exutoire après traitement est un affluent du ruisseau de la Tronchère (bassin-versant de la Briance). Aucune information n'est renseignée sur l'efficacité épuratoire de cette station sur le portail d'information sur l'assainissement communal (MEDDTL) ;
- **A Eybouleuf** : les eaux usées sont traitées au niveau du bourg via un système de lagunage avec filtre à sable de type mixte, mis en service en 1999, d'une capacité nominale de 100 EH dont l'exutoire après traitement est le ruisseau de la Roche, affluent direct de rive gauche de la Vienne (cours d'eau avec objectif de qualité le plus proche). 63 foyers (2011) sont raccordés à ce système. Aucune information n'est renseignée sur l'efficacité épuratoire de cette station sur le portail d'information sur l'assainissement communal (MEDDTL).

Les systèmes d'assainissement autonomes dont est doté l'essentiel des habitations en dehors de ces zones d'assainissement collectif sont exposés à un mauvais fonctionnement de l'installation, plus encore que les systèmes collectifs davantage contrôlés. Dans ce cas, ils sont sources de rejets d'eaux usées domestiques de piètre qualité vers le milieu naturel. Des rejets directs sont également possibles, souvent sous-estimés. Pour ces raisons, la loi impose aux communes de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dont l'objectif est de vérifier la conformité des dispositifs d'assainissement individuel et d'apporter aux particuliers les informations réglementaires et les conseils techniques nécessaires pour le traitement des eaux usées.

Sous compétence de la communauté de communes de Noblat, le SPANC intervient sur les communes de La Geneytouse, Eybouleuf et Saint-Denis-des-Murs et également au profit de Masléon (seulement pour les constructions neuves). Le diagnostic pour les constructions existantes est achevé sur les 3 communes : une carte localise et hiérarchise les priorités pour chacune des communes (cf. ci-contre et page suivante).

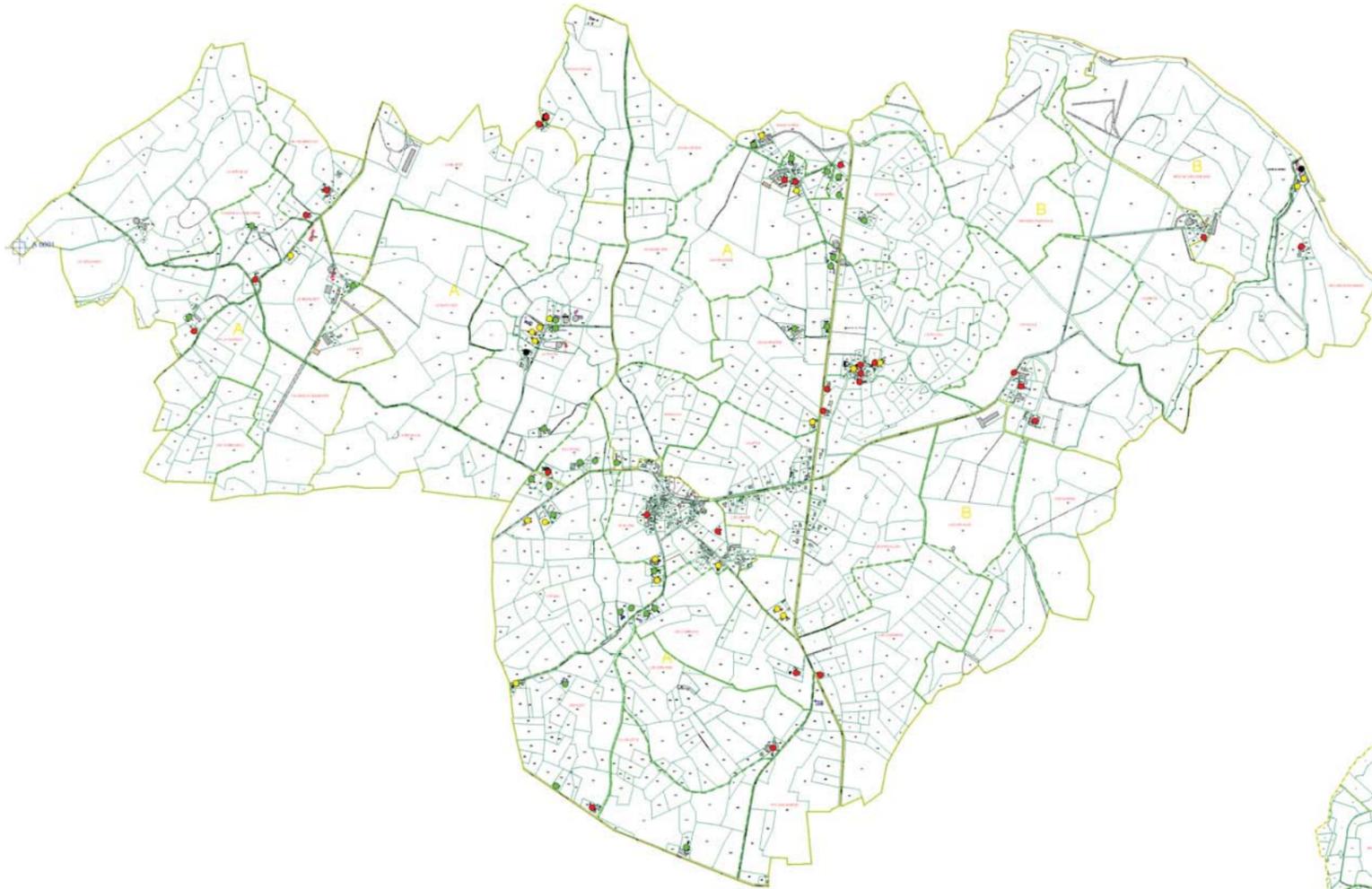
Pollution des collectivités

En dehors des rejets des stations d'épuration des eaux usées, la pollution de l'eau et des sols attribuée aux collectivités peut provenir de l'entretien et du nettoyage des lieux et des espaces publics, en particulier des espaces verts. La sensibilisation et la formation des employés municipaux permettent aux communes de réduire leur impact sur les milieux par :

- diminution de la quantité de désherbant utilisé : étalonnage des pulvérisateurs, utilisation de produits homologués, dilution plus importante des produits,
- utilisation adéquate des produits phytosanitaires, prise en compte de la nature des sols,
- formation continue des employés municipaux : amélioration des compétences en arboriculture, sensibilisation au développement durable...

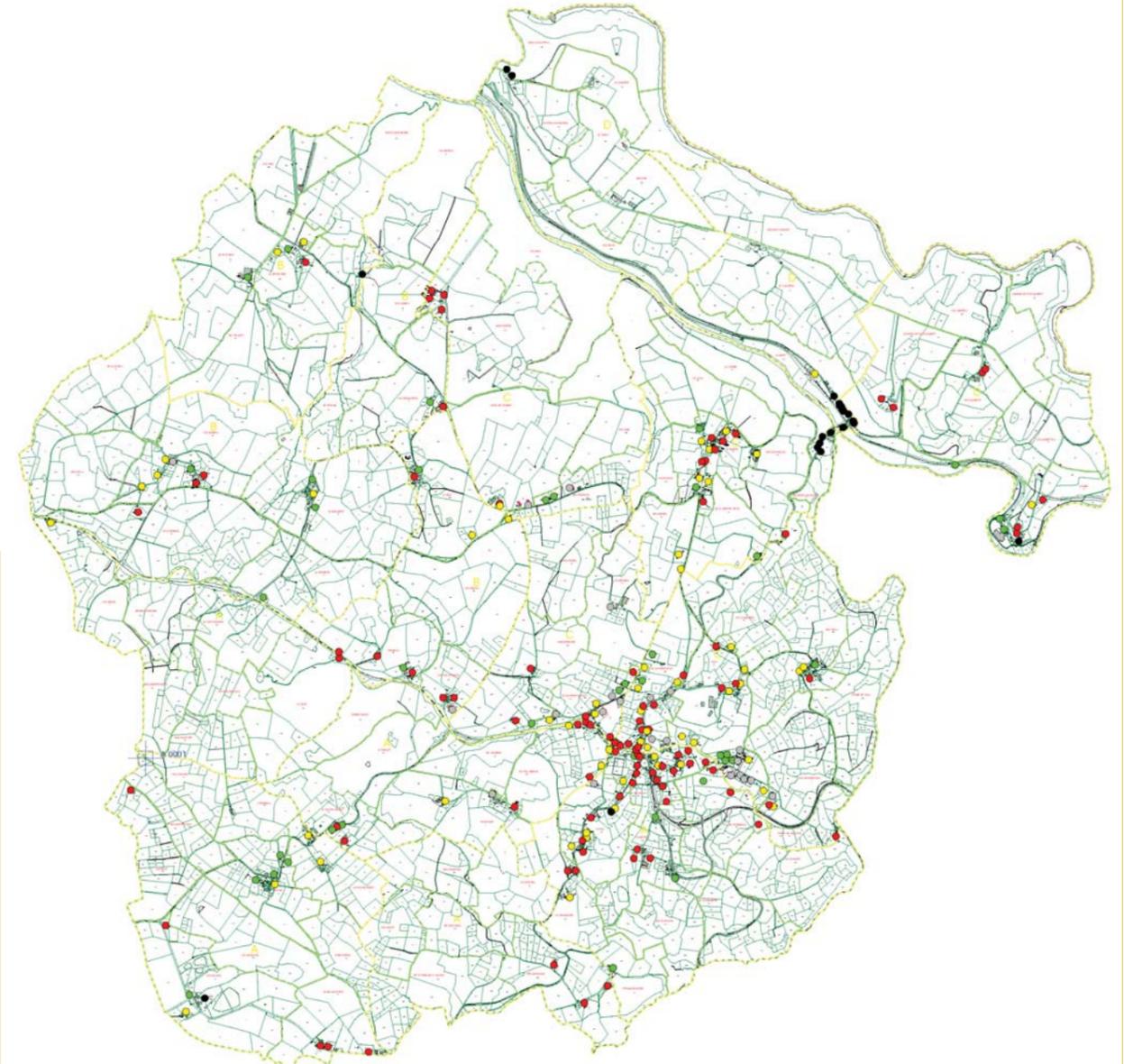
L'ensemble de ces mesures peut être formalisé dans un schéma de désherbage qui indique par ailleurs les secteurs sensibles, les endroits à traiter ou à ne pas traiter.

Diagnostic du SPANC de Noblat, Eybouleuf

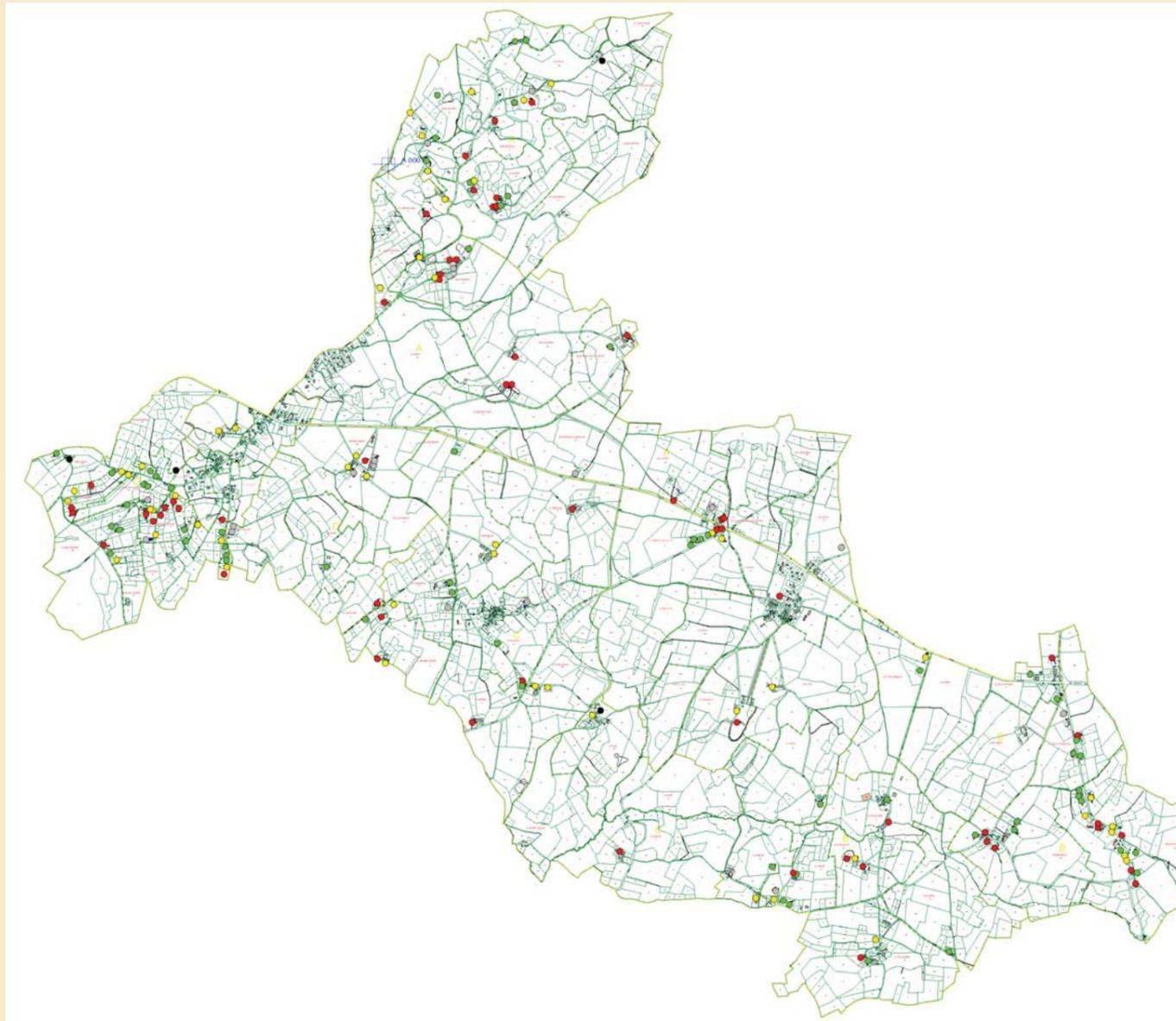


- Ne sait pas
- Priorité 4
- Priorité 3
- Priorité 2
- Priorité 1 ("points noirs")

Diagnostic du SPANC de Noblat, Saint-Denis-des-Murs



Diagnostic du SPANC de Noblat, La Geneytouse



- Ne sait pas
- Priorité 4
- Priorité 3
- Priorité 2
- Priorité 1 ("points noirs")

Pollution agricole

Il s'agit d'une pollution diffuse difficilement quantifiable. Cependant, elle peut être à l'origine d'une dégradation de la qualité des eaux, notamment par des apports excessifs en fertilisants et en produits phytosanitaires qui génèrent de fortes concentrations en nitrates et en pesticides. De manière générale, il est à noter que les territoires sont inégalement résilients* vis-à-vis d'une agression comme la pollution : ainsi les ripisylves et les étangs agissent-ils comme autant de filtres susceptibles de filtrer la pollution.

Quelques indicateurs permettent de guider l'analyse :

- L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) constitue un premier indicateur intéressant. L'activité agricole étant principalement orientée vers l'élevage extensif ou semi-extensif de bovins, on peut considérer en première analyse les pratiques de ces exploitants comme globalement peu polluantes.
- Le taux de contractualisation des agriculteurs du territoire avec l'État dans le cadre de dispositifs agro-environnementaux (par exemple PHAE2*) ou le taux de parcelles engagées concernées par l'agriculture biologique constituent d'autres indicateurs intéressants dans la mesure où ils signalent des pratiques agricoles compatibles avec le cahier des charges d'un élevage extensif. Cinq exploitants professionnels, parmi les dix-sept ayant répondu au questionnaire Géoscope, pratiquant l'élevage bovin ont déclaré exploiter une partie de leurs parcelles (d'environ 25 % à plus de 80 % et un inconnu) dans le cadre des dispositifs agro-environnementaux du type Prime Herbagère Agri-Environnementale (PHAE*).
- Toutefois, rappelons que l'augmentation parallèle des effectifs de bovins dans le cadre de stabulations plus ou moins libres et saisonnières se traduit nécessairement par l'émission d'une pollution davantage concentrée. L'intensification se mesure à cet égard à travers l'utilisation d'une part significative de la SAU au profit de cultures fourragères (37 % de la SAU, 80 % des labours selon le RGA 2000) destinées à alimenter les animaux en stabulation.
- L'épandage de fumier et lisier peuvent également ponctuellement dégrader la qualité des eaux. Plusieurs secteurs d'épandage (plans officiels ou non) ont été signalés sur les communes. De manière générale, cette pollution s'avère surtout préjudiciable aux ressources mobilisées pour l'alimentation en eau potable des habitants. **Sur le territoire, les secteurs d'épandage et ceux où s'opère la mobilisation des ressources AEP sont parfaitement dissociés, à l'exception du secteur de la Roche à Eybouleuf.** Quoiqu'il en soit, compte tenu de l'évolutivité de l'activité agricole, le risque de contamination appelle plus spécifiquement la mise en place de périmètres de protection des captages AEP, déclinés en périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.
- Parmi les autres activités agricoles, les cultures céréalières (notamment le maïs), souvent associées à l'utilisation conséquente de produits phytosanitaires, sont susceptibles de dégrader significativement la qualité des eaux. Ces cultures sont relativement étendues sur le territoire communal (176 hectares, environ 5 % de la SAU au RGA de 2000, mais 0 % à Masléon et 7 % à La Geneytouse). En revanche, la profession agricole s'avère plus que jamais consciente de la nécessité de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement en se conformant aux réglementations par exemple en matière de réduction des produits phytosanitaires (« cf. Plan écophyto 2018 »).

Au total, l'ensemble des données recueillies permet de confirmer l'impact globalement modéré du système d'exploitation dominant ici sur les milieux naturels, avec des secteurs géographiques où l'intensivité plus grande des pratiques conduit cependant à des impacts plus significatifs.

Pollution industrielle

Aucune entreprise n'exerce actuellement d'activité « industrielle » au sens strict (par la nature de sa production) sur la commune. Certaines installations agricoles s'inscrivent toutefois dans des filières agro-alimentaires, et les pollutions qu'elles sont susceptibles d'émettre (en particulier épandage de fumier et surtout de lisier) peuvent être considérées comme relevant d'un processus industriel. C'est à ce titre qu'elles peuvent être recensées, à partir d'un certain niveau d'impact sur le milieu naturel, dans la liste des ICPE détenue par la Préfecture (cf. F.4. *Un dispositif visant à identifier et limiter les nuisances : les installations classées*).

Pollution chronique et/ou accidentelle liée au trafic routier

Le trafic routier engendre une pollution chronique des eaux par le lessivage des chaussées par temps de pluie. Cependant, les voiries sont bordées de fossés enherbés qui, par décantation et autoépuration, abattent une grande partie de la pollution. Une pollution accidentelle des eaux et des sols pourrait également survenir en cas d'accident de la circulation. Des huiles et des hydrocarbures pourraient alors rejoindre les cours d'eau. En outre, si un accident mettait en cause un véhicule transportant des produits polluants, ces derniers pourraient s'en échapper.

Le passage de la RD 979, axe structurant à l'échelle du département, et la présence de constructions riveraines parfois très proches induisent une pollution et des risques et nuisances chroniques et/ou des risques de pollution accidentelle non négligeables. Le bruit notamment des infrastructures terrestres s'avère de plus en plus mal perçu de la part des populations riveraines. Davantage que le trafic ferroviaire, le développement de la circulation routière et une urbanisation mal maîtrisée aux abords de ces infrastructures de transport ont créé des situations critiques, particulièrement ressenties l'été en relation avec la fréquentation touristique du département.

Pollution liée à la vidange des plans d'eau

Les plans d'eau peuvent être à l'origine de problèmes d'ordre qualitatif, notamment au moment des vidanges. Lorsqu'elles sont mal gérées, ces vidanges conduisent à un départ important de sédiments et de matières en suspension responsables du colmatage du fond des rivières et du déséquilibre profond et durable qui s'ensuit sur l'écosystème aval (leur trop forte concentration entraîne la mort d'espèces aquatiques). Les plans d'eau qui ne sont pas équipés d'un moine hydraulique restituant des eaux profondes plus froides contribuent également au réchauffement des rivières, phénomène préjudiciable à la faune aquatique.

INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIERE DE SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE	
Indicateurs descriptifs des services	Estimation du nombre d'habitants desservis
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³
	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service
Indicateurs de performance	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
	Taux de réclamations
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
	Rendement du réseau de distribution
	Indice linéaire des volumes non comptés
	Indice linéaire de pertes en réseau
	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Indicateurs descriptifs des services	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif
	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³
Indicateurs de performance	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
	Taux de réclamations
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
Indicateurs descriptifs des services	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif
	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
Indicateurs de performance	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Les services d'eau et d'assainissement d'abord constituent deux services publics essentiels (rendre l'eau potable, la distribuer et la dépolluer) dont la qualité doit faire l'objet d'une évaluation régulière et exigeante sur la base de critères de qualité standardisés et permettant de définir le niveau de performance atteint. Depuis 1995, les maires et présidents d'intercommunalités avaient déjà l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS).

La connaissance acquise par l'intermédiaire de ces indicateurs doit permettre aux communes ou autres collectivités organisatrices de s'engager sur la voie d'une amélioration continue, cette dernière figurant parmi les éléments déterminants d'un projet de développement territorial durable. Les leviers d'action qui peuvent être mobilisés dans le cadre de leurs compétences respectives sont multiples, et les interactions entre différents champs de compétences sont à explorer.

Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, 2011.

UN LEVIER D'ACTION PRIORITAIRE POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT : LA GESTION DES ESPACES VERTS

Les objectifs combinent tout à la fois soins aux végétaux, préservation de la ressource en eau, valorisation des déchets verts, économies d'énergie, préservation des sols, développement de la biodiversité, bénéfice sur la santé des populations, accueil du public ou encore formation des agents.

Les initiatives en ce sens se multiplient au niveau des collectivités, dans le sillage des prescriptions émanant des politiques publiques de développement durable : amélioration de la qualité écologique des cours d'eau (objectif DCE 2015), trames verte et bleue (Grenelle de l'environnement), réduction, voire abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques (plan Ecophyto 2018).

Le plan Ecophyto 2018 fixe des objectifs minimaux de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires à atteindre d'ici 2018. Au-delà de la profession agricole largement concernée par ce plan, l'axe 7 qui consiste à « Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole » concerne les collectivités. Cette prise de conscience figure déjà parmi les gestes quotidiens de nombreux agents espaces verts des collectivités.

Gestion différenciée, biodiversité, plan de désherbage... ces expressions font partie du langage courant depuis de nombreuses années pour les grandes villes et plus récemment pour les petites communes. Un grand nombre de communes rurales sont en cours d'élaboration de leur propre plan de désherbage, type d'action qui tend à s'ériger au rang d'indicateur de développement durable.

Focus AEU - Projet territorial de Développement Durable

Plusieurs thèmes sont susceptibles d'interpeller la puissance publique dans le cadre de l'élaboration d'un PLU, document de planification spatiale devant être promoteur d'un véritable projet de développement territorial durable depuis la promulgation de la Loi SRU et, plus encore, depuis les lois Grenelle.

À partir de 2009, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) contient des indicateurs de performance sur les services d'eau et d'assainissement permettant d'évaluer de la qualité de l'eau distribuée jusqu'à la qualité de l'eau rejetée en rivière, en passant par la gestion des réseaux de distribution ou d'eaux usées. Sur cette base de connaissance, la planification territoriale doit permettre de conforter le bon niveau de performance déjà atteint ou, le cas échéant, contribuer à son amélioration. Les indicateurs renseignés à ce jour sur le territoire du groupement sont les suivants (cf. tableaux ci-contre).

Service/Compétence	Collectivité organisatrice	Communes adhérentes	Année	Statut des données	
Assainissement non collectif	Communauté de communes de Noblat	La Geneytouse	2008 2009 2010	En attente de saisie	
		Eybouleuf			
		Saint-Denis-des-Murs			
		Masléon (partiellement : constructions neuves)			
Assainissement collectif		La Geneytouse	2008 2009 2010	En attente de saisie	
		Eybouleuf			
		Masléon			
Eau potable	SIAEP des Allois	La Geneytouse	2008 2009 2010	En attente de saisie	
		Eybouleuf			
	Saint-Denis-des-Murs			2008 2009 2010	En attente de saisie
	Masléon			2009	Renseignées (cf. ci-dessous)

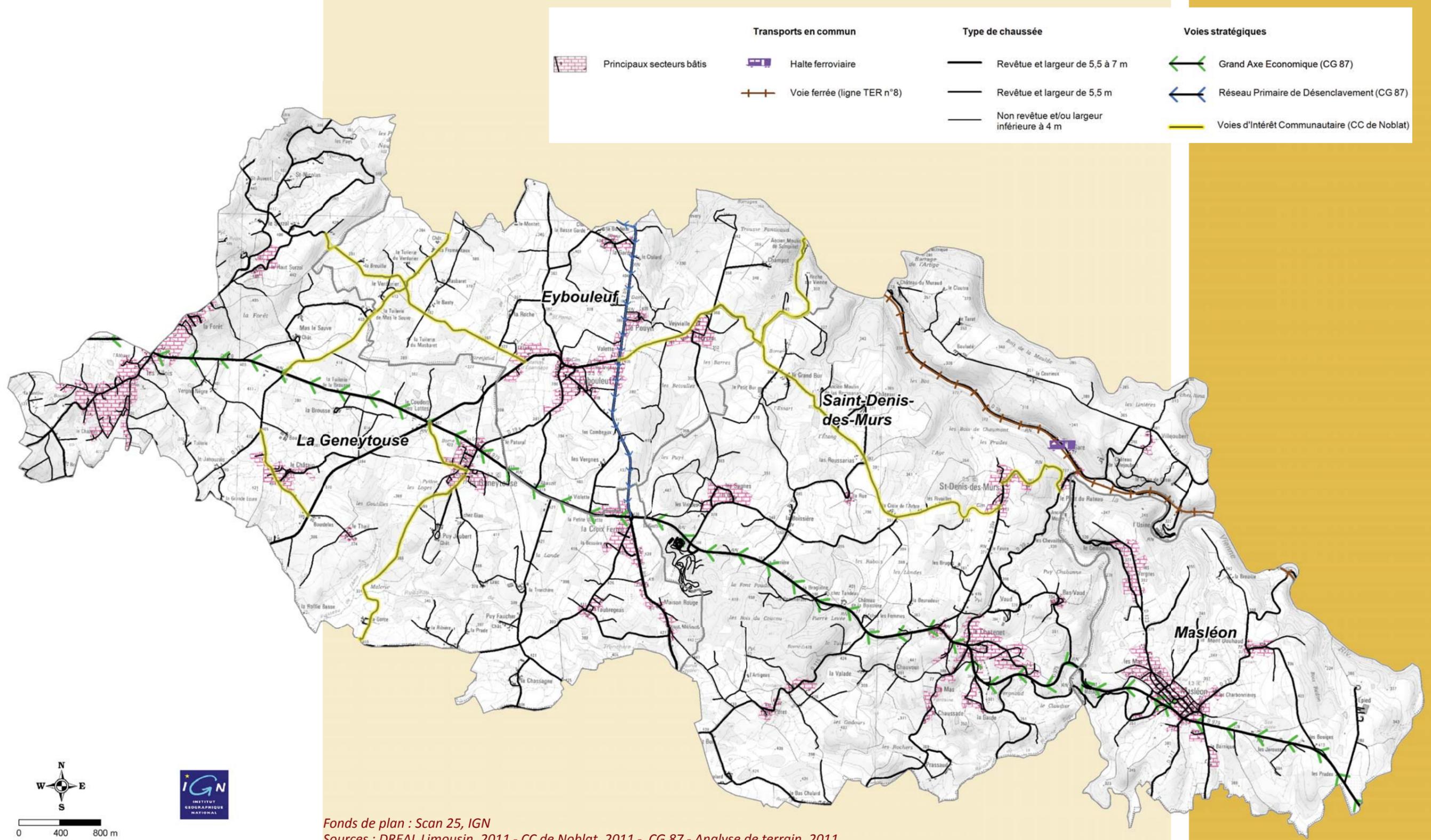
Désignation	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Vérif.
Qualité de l'eau					
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	346	hab	?		■
P101.1a - Nombre de prélèvements en microbiologie	12	unité	?		■
P101.1b - Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie		unité	?		■
P102.1a - Nombre de prélèvements en physico-chimie		unité	?		■
P102.1b - Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie		unité	?		■
P108.3 - Protection de la ressource en eau		%	?		■
Réseau					
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	71,3	%	?		■
P105.3 - Volumes non comptés	1,5	m³/km/j	?		■
P106.3 - Pertes en réseau	1,5	m³/km/j	?		■
P107.2 - Renouvellement des réseaux d'eau potable		%	?		■
P103.2 - Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	0	unité	?		■
Tarifs					
D102.0 - Prix du service au m³	1,97	€/m³	?		■
Abonnés					
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	346	hab	?		■
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service			?		■
Gestion financière					
P109.0 - Montant des actions de solidarité		€/m³	?		■

Fiabilités saisies par la collectivité Non défini A - Très fiable B - Fiable C - Peu fiable
 Vérifications faites par la DDT Non vérifié Sans anomalie apparente Présomption d'anomalie Anomalie

Désignation	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Vérif.
Réseau					
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0	unité	?		■
P202.2 - Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	0	unité	?		■
Boues					
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration		tMS	?		■
P206.3 - Boues évacuées selon des filières conformes		%	?		■
Tarifs					
D204.0 - Prix TTC du service au m³	1,04	€/m³	?		■
Abonnés					
D201.0 - Nombre d'habitants desservis		hab	?		■
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		%	?		■
Gestion financière					
P207.0 - Montant des actions de solidarité		€/m³	?		■

Masléon : indicateurs de performance en matière d'eau et d'assainissement collectif, 2009 (source : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, 2011).

Équipements et infrastructures de transport



Principales sources

- Rapport du Sénat, Le nouvel espace rural français, 2008
- Site Internet de la Communauté de communes de Noblat, consultation 11/2011
- Site Internet de la Communauté de communes de Briance-Combade, consultation 11/2011
- Site internet de l'association Chemin Touristique Limousin Périgord, consultation 11.2011
- Y. Veyret (Dir.), Le développement durable, 2008
- E. Dorier-Apprill (Dir.), Ville et environnement, 2006
- Site Internet du CG87, 2011
- CG 87, Carte des trafics sur les réseaux routiers de la Haute-Vienne, non datée
- CG 87, Carte du réseau routier de la Haute-Vienne, 2007
- CG 87, Fiches « Routes départementales », « Transports et déplacements », Contribution du département à l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un PLU, 2009,

D. Ressources et réseaux : supports d'une ruralité attractive et active

1. Transports : le règne sans partage de l'automobile

La condition sine qua non du développement démographique de l'espace rural est son accessibilité*. Cette dernière suppose non seulement l'existence d'une infrastructure de transport de qualité mais aussi la possibilité effective de l'utiliser concrètement.

Au niveau du groupement comme dans la plupart des territoires ruraux français, le développement des infrastructures de transport a joué un rôle essentiel dans l'amélioration du désenclavement. Les efforts portent moins sur les axes qui assument une fonction de desserte locale au profit des communes avoisinantes que sur ceux qui assurent une liaison régionale et supportent à des degrés divers une circulation de transit.

Situées au passage d'un important axe Est/Ouest de la Haute-Vienne hors autoroute, les communes du groupement bénéficient depuis longtemps d'une bonne accessibilité vers la métropole régionale, à travers deux modes de transport principaux que sont le rail (voie ferrée Limoges/Ussel/Clermont-Ferrand) et surtout la route (RD 979). Supportant des trafics relativement élevés à l'échelle du département (entre 5 000 et 10 000 véhicules/jour jusqu'en limite communale de La Geneytouse puis entre 3 000 et 5 000), cette dernière RD figurant au schéma départemental comme « Grand axe économique » peut être considérée comme un axe structurant* pour le groupement, voie de circulation routière privilégiée par les habitants dans le cadre de leurs mobilités habituelles (domicile-travail, de loisirs, d'achats...) en direction de Limoges, voire de Châteauneuf-la-Forêt (pour les habitants de Masléon). Elle est complétée dans ce rôle structurant par la RD 78, axe du « Réseau Primaire de Désenclavement » qui draine les résidents du groupement en direction de Saint-Léonard-de-Noblat, pôle du principal bassin de vie. Les autres RD supportent des trafics relativement faibles liés à la desserte locale.

Cause ou conséquence de cette prédilection pour la voiture particulière, **les déplacements en commun sont relativement limités**. Pour faciliter l'accès des transports aux usagers et adapter l'offre à une demande évolutive dans un contexte de changement profond, les Autorités Organisatrices des Transports renouvellent leur politique en la matière :

- Le Conseil Général de la Haute-Vienne expérimente ainsi une politique tarifaire unique, transforme des lignes régulières très peu fréquentées en lignes de transport à la demande « Taxicar » et améliore le transport de personnes à mobilité réduite « Handicar 87 ». Si le territoire du groupement ne bénéficie d'aucun passage de ligne régulière de bus, le service « Taxicar » fonctionne en revanche (sur réservation préalable auprès de la mairie, en général la veille du déplacement) sur les communes de La Geneytouse et Saint-Denis-des-Murs.
- Surtout, la région Limousin, autorité organisatrice des transports collectifs de voyageurs, promeut des travaux de modernisation des voies afin de pérenniser leur usage en renforçant leur sécurité et leur fiabilité : ainsi la ligne 8 du TER Limoges - Ussel, accessible sur le territoire du groupement depuis la Halte ferroviaire de Saint-Denis-des-Murs, offre-t-elle depuis décembre 2011 de meilleures conditions de circulation aux usagers avec des trains plus nombreux, plus confortables et des horaires mieux adaptés. Dans un contexte de fréquentation accrue du réseau ferroviaire régional depuis la signature en 2008 du Plan Rail Limousin avec l'Etat et RFF (+ 25 %), la ligne 8 modernisée pourrait s'avérer plus fréquentée et contribuer, en retour, à l'attractivité du territoire.

Cette faiblesse des TEC n'est pas une caractéristique commune à l'ensemble des campagnes françaises. Le développement des réseaux routiers a souvent été une condition de la mise en place de transports collectifs efficaces en zone rurale concernant, bien au-delà du ramassage scolaire, les déplacements entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Ces réseaux ont pu permettre à l'espace rural de développer des solutions de transport collectif proches de celles existant dans les zones urbaines.



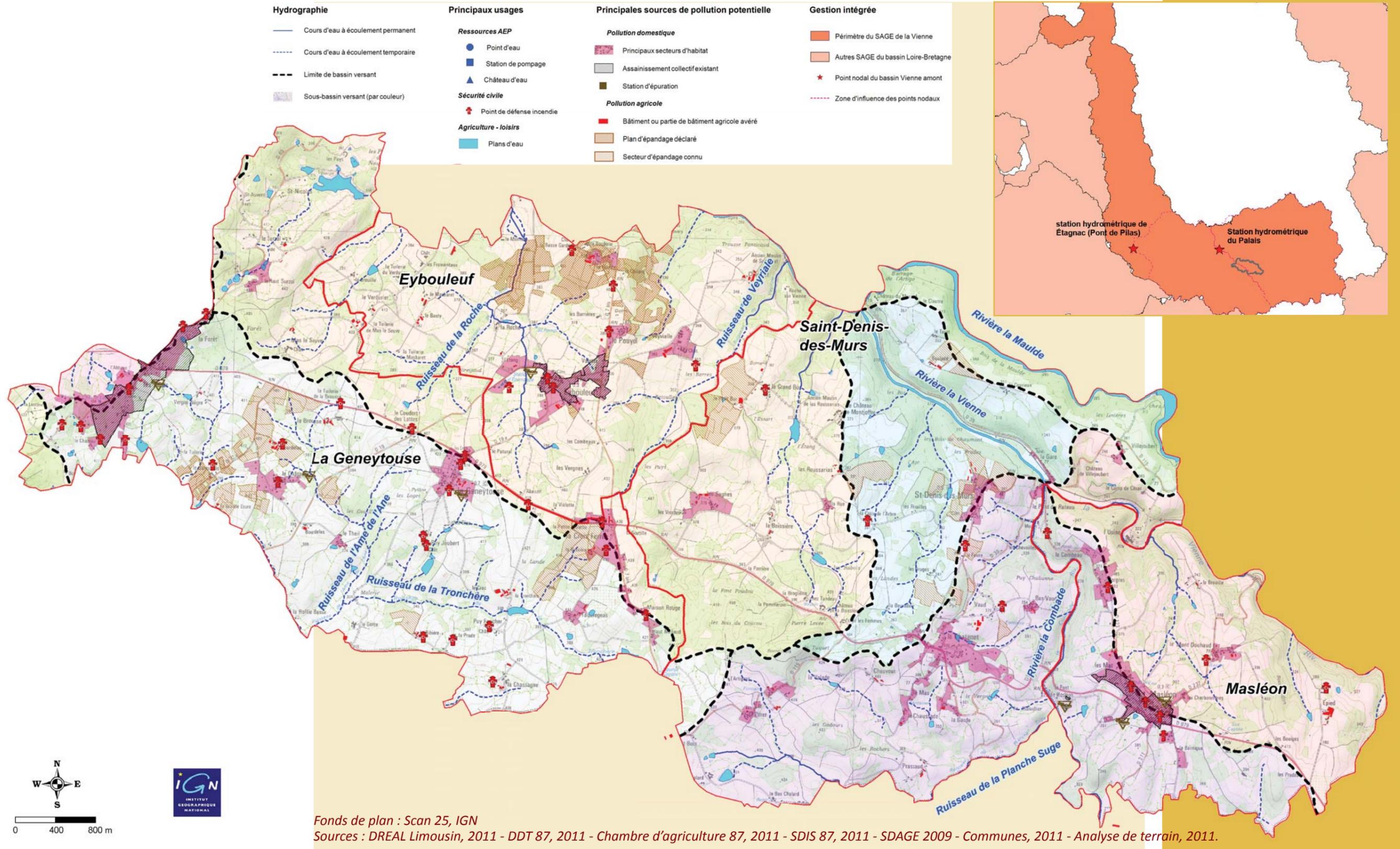
Prise d'eau de la locomotive 141 TD 740 du train touristique Vienne-Vézère-Vapeur en gare de Châteauneuf-Bujaleuf.

© Photo Didier Delattre - 20 août 2000



Halte ferroviaire de Saint-Denis-des-Murs sur la ligne 8 du TER Limoges-Ussel

Hydrographie : ressources, usages et pressions



2. L'eau : une ressource sensible exigeant sollicitude et anticipation

Démultiplication des usages concurrentiels de l'eau

Le développement des besoins et la diversification des usages de l'eau tend, de manière générale, à multiplier les concurrences. Celles-ci peuvent s'exercer dans le voisinage, à l'échelle communale ou intercommunale, confrontant les usages touristiques, sportifs et de loisirs (pêche...), avec les usages agricoles (notamment l'irrigation), industriels ou encore avec l'alimentation en eau potable. Les concurrences peuvent aussi s'exercer à distance, entre l'amont et l'aval notamment, et concerner le fonctionnement écologique des milieux naturels (cas de nombreux étangs limousins au cœur de cette problématique des usages concurrentiels amont-aval).

Sur le territoire du groupement, on peut recenser les principaux usages suivants :

Usages domestiques

Le réseau d'alimentation en eau potable des communes du groupement relève de **deux modes de gestion** :

- **Fonctionnement en régie :**
 - ◆ **Saint-Denis-des-Murs** : la ressource est formée de deux sources captées sur le territoire de Saint-Paul (secteur le Bas Chalard) ; le réseau fournit Masléon ; une partie de l'eau est achetée à Saint-Léonard-de-Noblat et Bujaleuf ;
 - ◆ **Masléon** : la ressource est constituée de deux points d'eau (forage des Fromentaux - Les Bouiges sur la commune et source captée de Réjatas sur le territoire de Neuvic-Entier) ; une partie de l'eau est vendue à Roziers-Saint-Georges ; une partie de l'eau est achetée à Neuvic-Entier ;
- **Affermage au SIAEP des Allois pour Eybouleuf et la Geneytouse :**
 - ◆ les ressources sont constituées de points d'eau essentiellement localisés au niveau de la commune de Saint-Bonnet-sur-Briance au Sud, en dehors de la source captée de Maison Rouge - Auzelle à La Geneytouse et du puits de La Roche à Eybouleuf ;
 - ◆ Miane et Vinatier sont les fermiers du réseau ;
 - ◆ le Syndicat Vienne Combade, compétent en matière de traitement, adduction, distribution d'eau, porte un projet intercommunal de station d'alimentation AEP d'eaux de surface sur la Vienne à Saint-Léonard-de-Noblat (en plus de la branche déjà construite au niveau de Saint-Léonard-de-Noblat, deux branches issues de la conduite allant de la future usine au village du Burg iront, l'une alimenter le château d'eau des Crouzettes en traversant Eybouleuf, l'autre à Chateauneuf le Forêt en traversant Saint-Denis-des-Murs, Masléon et Neuvic-Entier ;
 - ◆ le Syndicat Vienne Combade dont est membre le Syndicat Intercommunal d'AEP des Allois pourra apporter un complément d'eau au cas où les ressources de ce dernier viendraient à manquer. Il pourra faire l'apport nécessaire en quantité et en qualité au niveau du réservoir.

Quelle que soit l'origine de la ressource, la préservation de sa qualité est un enjeu indispensable pour garantir le caractère potable de l'eau. Appréhendés à l'échelle des années 2008-2009-2010-2011, les résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux prélevées en plusieurs points du réseau La Roche - Maison Rouge pour La Geneytouse et Eybouleuf et des réseaux communaux de Masléon et de Saint-Denis-des-Murs indiquent une conformité quasi systématique de l'eau distribuée aux limites de qualité (valeurs obligatoires) pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques et de rares et faibles dépassements des références de qualité, valeurs indicatives d'une bonne qualité mais dont le non-respect ponctuel n'engendre pas de risque pour la santé.

Principales sources

- Mairies, communication orale, 2011
- Ministère du travail de l'emploi et de la santé, Résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable, 2011
- DREAL Limousin, consultation 2011
- Gest'Eau, consultation 2011
- Rapport du Sénat, La qualité de l'eau et l'assainissement en France, 2003
- SDIS 87, 2011
- SDAGE Loire-Bretagne (2010-2015), 2009
- SAGE de la Vienne, 2006
- EPTB de la Vienne, consultation 2011
- CG 87, Fiche « Eau et déchets », Contribution du département à l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un PLU, 2009,

Les usages domestiques élémentaires sont multiples (alimentation, baignoire, douche, sanitaires, vaisselle, linge...). Parmi les usages domestiques qui tendent à se développer, on peut signaler notamment l'arrosage des jardins ou le remplissage des piscines. Ces consommations à l'échelle d'un habitant ou d'un ménage ne sont toutefois connues que partiellement et ponctuellement. On estime qu'en moyenne, un foyer français de 4 personnes consomme 150 m³ d'eau par an. Ce chiffre diffère toutefois sensiblement en fonction d'un certain nombre de critères tenant à l'habitat, au climat, au revenu, à l'âge, ou tout simplement aux modes de vie de chacun.

Les campagnes (en dehors de besoins en eau plus importants pour leurs activités professionnelles) sont moins utilisatrices d'eau potable que le milieu urbain, avec des consommations évaluées en moyenne à 110 litres d'eau par jour et par personne. Ce constat s'explique en particulier par un recours plus fréquent aux réserves privées (puits, citernes...), ainsi que par une présence souvent moindre d'éléments de confort domestique.

Usages productifs ou de services

L'eau est au cœur de nombreux processus industriels, mais c'est le refroidissement des installations qui en accapare l'essentiel. L'agriculture constitue une autre source importante de consommation d'eau en France, essentiellement à des fins d'irrigation, en période estivale. Enfin, quelques activités de services sont également susceptibles de prélever une quantité significative d'eau.

L'analyse conduite à l'échelle du groupement de communes identifie une catégorie principale de « consommateurs importants » : il s'agit de quelques exploitations agricoles consacrées aux activités d'élevage, plus particulièrement consommatrices d'eau. On estime en effet la consommation quotidienne d'eau par tête entre 50 et 200 litres pour le gros bétail et entre 10 et 40 litres pour le petit bétail. Si, en extérieur, le bétail s'abreuve en partie directement sur les parcelles dotées d'un point d'eau (source, cours ou plan d'eau), à l'étable c'est à partir du réseau AEP : cette pratique contribue à aiguïser les concurrences en période de basses nappes estivales. Des réseaux individuels d'irrigation sont également susceptibles d'opérer un prélèvement substantiel.

Protection contre les incendies

L'essentiel de la protection incendie du groupement de communes est assuré via le réseau AEP. Cette situation n'est pas idéale, notamment en matière sanitaire puisque ce type de prélèvement fait courir le risque d'une pollution de la ressource (cf. « Sensibilité aux risques, nuisances et pollutions : quelques sources de préoccupations »).

Gestion quantitative de la ressource en eau

La multiplication des usages de l'eau peut conduire à une insuffisance des ressources par rapport aux besoins. La gestion de l'équilibre de la ressource est une préoccupation ancienne. Déjà soulevée par la loi sur l'eau de 1992, elle a conduit le législateur à prendre un décret créant, puis étendant les zones de répartition des eaux (ZRE*). Les communes incluses en ZRE sont classées par arrêté du préfet de département. Dans ces zones, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Les communes du groupement ne sont pas classées en ZRE.

S'inscrivant dans les orientations fixées par la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 en matière de gestion quantitative de la ressource, le SDAGE du bassin Loire-Bretagne (2010-2015) fixe l'objectif (7) de « Maîtriser les prélèvements d'eau », ce qui se traduit par les orientations fondamentales et dispositions suivantes :

- 7A. Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins. Cette orientation se fonde sur des objectifs quantitatifs dont le principal, le Débit Objectif d'Étiage (DOE*), consiste à fixer, dans la zone d'influence d'un point nodal*, le niveau au-delà duquel l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique. Pour les communes du groupement, la valeur du DOE est celle affectée à la zone d'influence :
 - ◆ du point nodal Vn4 (station hydrométrique de Étagnac (Pont de Pilas) pour le bassin de la Vienne entre les points Vn4 et Vn5), qui s'élève à 13 m³/s ;
 - ◆ du point nodal Vn5 (station hydrométrique du Palais pour le bassin de la Vienne en amont de ce point), qui s'élève à 11 m³/s ;

La prise en compte de cette orientation est par ailleurs réalisée à travers des dispositions visant à définir des « bassins nécessitant une protection renforcée à l'étiage » (7A-1) et des « bassins nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif » (7A-2). Les communes du groupement ne sont concernées par aucune de ces dispositions ;

- 7B. Economiser l'eau. La prise en compte de cette orientation est réalisée en particulier à travers des dispositions visant à conditionner certaines autorisations de prélèvement en ZRE (7B-1) ou à adopter, via le SAGE* un programme d'économie d'eau pour tous les usages dans les secteurs où la ressource est déficitaire ou très faible (7B-2). Les communes du groupement ne sont concernées par aucune de ces dispositions ;
- 7C. Gérer les prélèvements de manière collective dans les ZRE. Les communes du groupement ne sont pas concernées par cette orientation ;
- 7D. Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements. Cette orientation envisage la création de retenues de substitution et autres dispositifs de stockage permettant de substituer des prélèvements d'étiage par des prélèvements en période excédentaire. Les communes du groupement peuvent recourir à ce type de dispositif en cas de nécessité ;
- 7E. Gérer la crise. Cette orientation se fonde principalement sur des objectifs quantitatifs visant à éviter les tensions et les crises à travers la définition fixe de Débits Seuils d'Alerte (DSA*) et de Débits de Crise (DCR*) à respecter pour les cours d'eau. Pour les communes du groupement, les valeurs des DSA et DCR sont celles affectées à la zone d'influence des points nodaux Vn4 et Vn5, qui s'élèvent respectivement à 12 et 9 m³/s (Vn4) et à 9 et 6 m³/s (Vn5).

Afin de planifier la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Vienne et faire face aux problèmes de qualité et quantité d'eau accentués par les années de sécheresse de 1989-1991, un premier SAGE* a été approuvé le 01/06/2006. A compter de cette date, la mise en œuvre du SAGE du Bassin de la Vienne est enclenchée. Un certain nombre de préconisations relatives à la gestion quantitative de la ressource (thème B), et aussi en relation avec cette dernière celles de la gestion des paysages et des espèces (thème E), peuvent interférer avec la planification urbaine à l'échelle communale : tout le bassin est ainsi concerné par l'intérêt de sensibiliser à la conservation des zones d'infiltration naturelle lors de la réalisation de projets urbains (action 52) ; dans le même sens, le SAGE recommande aux communes (action 87) d'intégrer dans les documents d'urbanisme concernés la localisation et la caractérisation des zones humides et de mettre en œuvre les dispositions relatives à chaque type de document d'urbanisme pour optimiser leur protection ; là aussi, l'information est requise pour une bonne gestion des zones humides (action 88).

Depuis 2006, afin d'assurer la cohérence avec les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire-Bretagne approuvé en octobre 2009, le SAGE du bassin de la Vienne est en cours de première révision. Cette mise en conformité doit aboutir à l'élaboration de deux documents constitutifs des SAGE : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et le règlement destiné à assurer les objectifs définis dans le PAGD. Ces règles ou mesures sont opposables non seulement à l'administration mais également aux tiers.

Ces derniers documents n'ont pas encore fait l'objet d'une approbation par arrêté préfectoral, prévue pour la fin 2011. En attendant, les objectifs de l'ancien SAGE ont globalement été conservés. Ils se déclinent à ce jour en 82 dispositions, qui pour plus des 2/3 sont issues de l'ancien SAGE, et dont 22 % sont nouvelles.

« La maîtrise des prélèvements d'eau est un élément essentiel pour le maintien du bon état des cours d'eau et des eaux souterraines, ainsi que pour la préservation des écosystèmes qui leur sont liés. Les sécheresses marquantes observées (...) mettent en évidence à quel point certains de nos écosystèmes sont rendus vulnérables par les déficits de précipitations hivernales ; les prélèvements estivaux importants en nappes et cours d'eau sont à l'origine d'assecs récurrents ou de débits d'étiage trop faibles dans bon nombre de rivières, créant des problèmes d'usage et d'équilibre des milieux aquatiques ».

SDAGE Loire-Bretagne, 2009

3. De l'électricité au numérique : enjeux classiques et questions nouvelles

Le réseau électrique : un service public commun, mais coûteux

L'ensemble des secteurs construits est desservi par le réseau électrique. La gestion est assurée par le syndicat intercommunal Énergies Haute-Vienne.

Les élus n'ont signalé aucun problème particulier et aucun projet d'extension n'est pour l'heure envisagé. Les secteurs qui s'urbanisent très vite apparaissent les plus stratégiques :

- Eybouleuf : il s'agit des secteurs de la Garde, la Roche (presque achevé), le Patural, le Pouyol ; un gros transformateur a été implanté au croisement de la Garde et de Saint-Léonard-de-Noblat ;
- La Geneytouse : il s'agit du lotissement de la Croix Ferrée (15 lots vendus très vite) ;
- Masléon : il s'agit de l'extension de lotissement à la Barnique ; la pression foncière règne également au Combeau ;
- Saint-Denis-des-Murs : le Chatenet figure parmi les secteurs les plus plébiscités ; trois Participations pour Voirie et Réseaux (PVR) y ont été instaurées.

De manière générale, lorsque des problèmes sur le réseau sont avérés, les renforcements doivent être effectués au maximum dans les 18 mois. Quoiqu'il en soit, dans la mesure où les caractéristiques des nouvelles habitations ne sont pas connues à l'avance (notamment énergétiques : système de chauffage, etc.), ces renforcements ne sont pas anticipés, ils sont réalisés si nécessaire après construction.

Dans ces conditions, si des besoins venaient à apparaître, le gestionnaire du réseau s'attacherait, au travers de ses différents programmes d'investissement, à réaliser les travaux nécessaires. D'un point de vue réglementaire, la desserte du réseau est à la charge du gestionnaire sur une distance de 120 m maximum depuis un poteau existant jusqu'en limite de la parcelle à alimenter. Au-delà de cette distance, il revient au propriétaire d'en assurer le coût.

Il faut cependant garder à l'esprit qu'une dispersion des futures zones constructibles pourrait conduire à une multiplication des investissements en extension et/ou renforcement de réseaux, et des coûts financiers en conséquence. Cet enjeu est classique mais il est bien loin d'être épuisé.

Les TIC à la campagne : une source d'attractivité de moins en moins discriminante

La question technique de l'accès aux réseaux à haut débit est une condition sine qua non du télétravail en zone rurale. A la fin du premier semestre 2010, 98,5 % de la population française est éligible à l'ADSL, c'est-à-dire qu'elle dispose d'une connexion téléphonique fixe compatible avec une transmission de données à haut débit sur fil de cuivre, 430 000 foyers restant non éligibles pour des raisons techniques.

Deux communes du groupement disposent d'un NRA* sur leur propre territoire : c'est le cas :

- de La Geneytouse : la proportion de lignes éligibles à l'ADSL sur le territoire s'élève à 96,28 %¹ (affaiblissement < 78 dB). Le complément de couverture provient du NRA de Saint-Léonard-de-Noblat ;
- de Saint-Denis-des-Murs : la proportion de lignes éligibles à l'ADSL sur le territoire s'élève à 97,08 %. Le complément de couverture provient des NRA de La Geneytouse, Saint-Léonard-de-Noblat.

¹ Source : site Internet « degroupnews ». Source informelle (dans le sens où il ne s'agit pas d'une publication officielle), qui permet d'obtenir diverses informations au niveau des répartiteurs. Même si ces résultats ne sont pas garantis, ils donnent dans la majorité des cas une bonne appréciation de la situation d'un territoire.

Principales sources

- Mairie, communication orale, 2011
- B. Moriset, « Télétravail, travail nomade : le territoire et les territorialités face aux nouvelles flexibilités spatio-temporelles du travail et de la production », Cybergeos, Espace, Société, Territoire, 2007
- M. Castells, La galaxie Internet, 2002,
- Site Internet de l'Atelier Aménagement Numérique des Territoires, 2011
- DIACT, Application cartographique Alkante, 2011
- CG 87, Fiche « Énergie », Contribution du département à l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un PLU, 2009.

Masléon est couverte par le NRA de Saint-Denis-des-Murs. Plus de 95 % des lignes sont éligibles à au moins une offre ADSL de France Télécom².

Eybouleuf est couverte par les NRA de La Geneytouse et Saint-Léonard-de-Noblat. Plus de 95 % des lignes sont éligibles à au moins une offre ADSL de France Télécom.

Lors de la réunion de démarrage, les élus des quatre communes ont confirmé qu'un certain nombre de secteurs souffrait d'une accessibilité limitée au réseau Internet à haut débit :

- Saint-Denis-des-Murs : presque tout le territoire est couvert sauf la vallée de la Vienne (peu d'habitations concernées, cela va en partie se régler par la TNT, une parabole et Internet, ce qui engendre un coût supérieur) ;
- Eybouleuf : deux zones sont mal couvertes : Sampinet et le Verdurier ;
- La Geneytouse : plusieurs zones sont mal couvertes.

Cette accessibilité limitée tient :

- soit à des limites techniques dues à l'affaiblissement du signal ADSL en bout de ligne téléphonique ou à une puissance insuffisante des relais Wimax les plus proches (programme Dorsal Limousin) ;
- soit à des limites de l'offre commerciale : cas de l'offre par satellite caractérisée par des forfaits trop rapidement épuisés et coûteux.

L'amélioration de la desserte dépend du programme DORSAL (Région) pour l'ADSL mais aussi des initiatives locales. Ainsi est-il envisagé de profiter des tranchées à venir dans le cadre du projet AEP du Syndicat Vienne Combade pour proposer aux riverains la fibre optique. Une vingtaine de communes pourraient être concernées ; cette opportunité dépend du nombre d'abonnés susceptible d'être intéressés.

D'autres freins que ceux techniques limitent toutefois le développement du télétravail rural, notamment les blocages sociaux et culturels. Le télétravail reste encore une réalité urbaine, même si les responsables locaux prennent peu à peu conscience qu'il y a dans ces pratiques un gisement d'emploi et d'utilisation des compétences encore peu exploité.

4. Gestion des déchets : vers une réduction des déchets incinérés ?

Collecte et transfert

La collecte et le transfert des déchets sont assurés en régie directe :

- par la Communauté de communes de Noblat pour La Geneytouse, Saint-Denis-des-Murs et Eybouleuf ;
- par la Communauté de communes de Briance-Combade pour Masléon.

La Communauté de Communes de Noblat collecte les ordures ménagères résiduelles de 5 000 foyers sur une superficie de 23 237 ha (232 km²), soit 0,2 foyers par hectare (20 foyers / km²). « Face à cette donnée et compte tenu des contraintes d'urbanisme du centre des communes, il a été décidé de privilégier les points d'apport volontaire ».

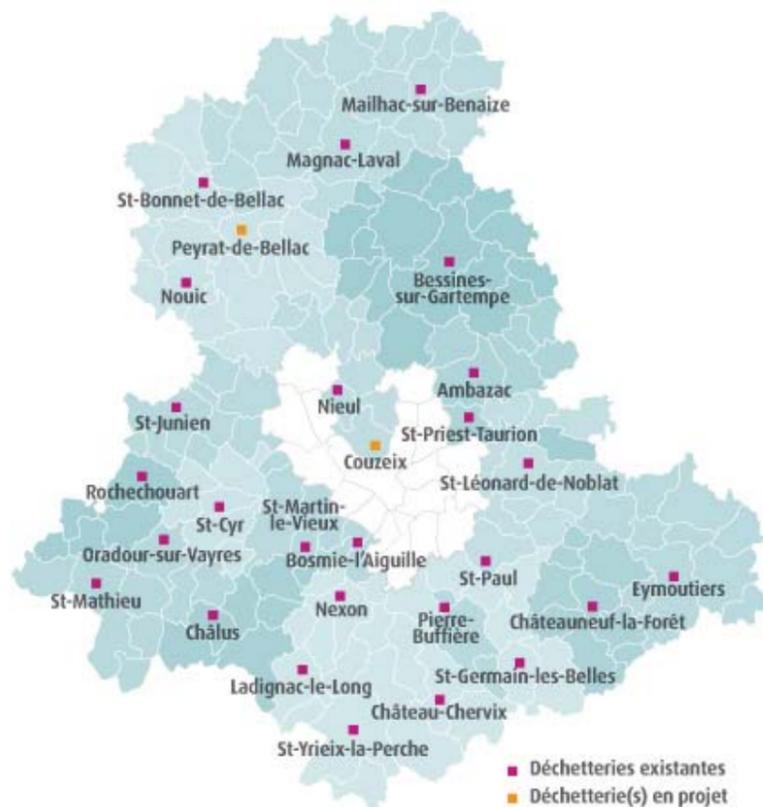
Une fois collectées, ces ordures ménagères sont confiées au SYDED qui a pour mission de trouver la meilleure solution pour les traiter. Pour cela, il utilise ses stations de transit ainsi que les équipements de traitement présents sur le département.

Le tri sélectif fonctionne enfin sur les communes du groupement par le biais de points d'apport volontaire gérés par le SYDED Haute-Vienne. Les habitants peuvent également se rendre dans les déchèteries de Saint-Léonard-de-Noblat et Châteauneuf-la-Forêt.

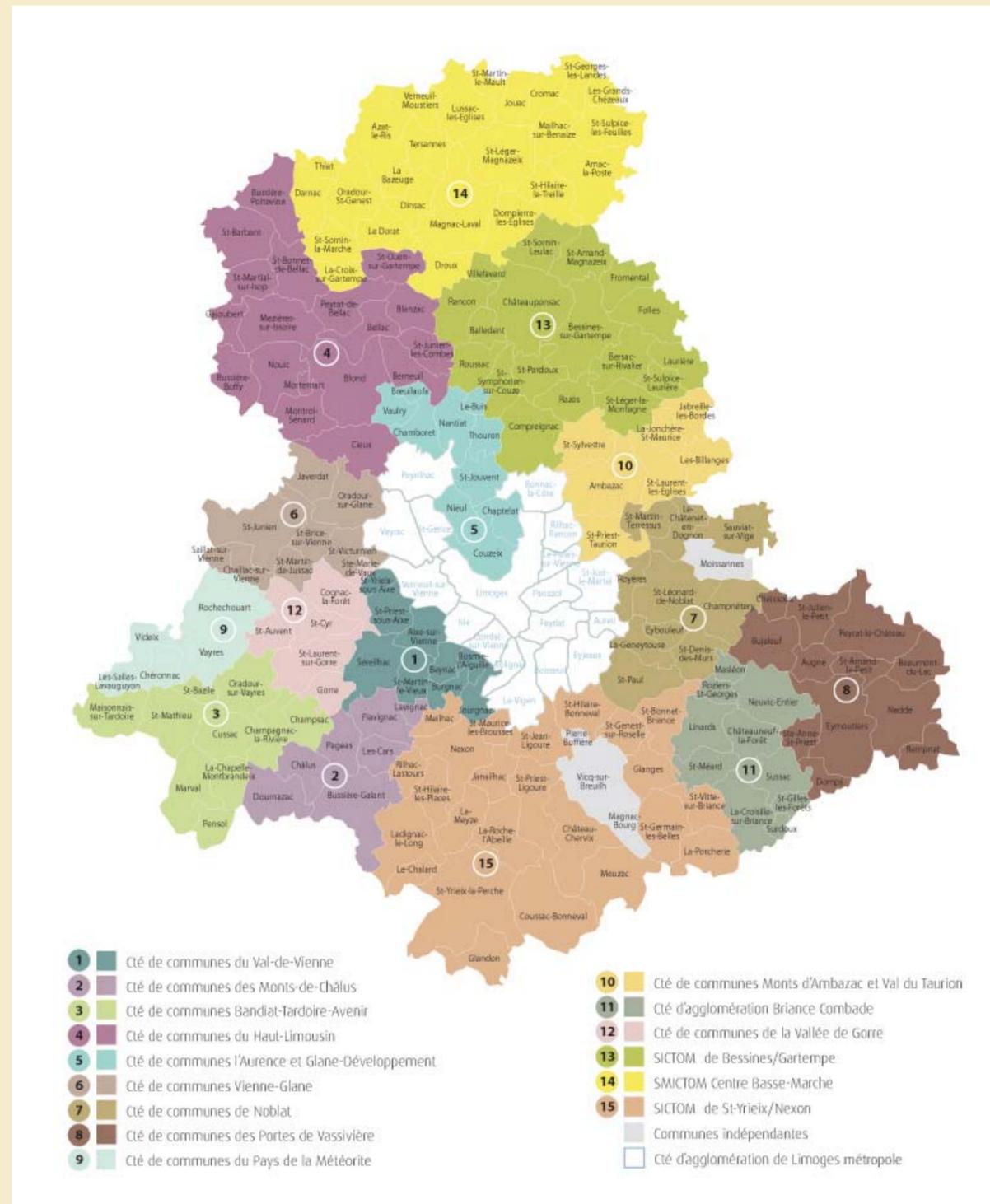
² Source : France Telecom, Février 2011.

Les réseaux de télécommunication, en particulier le haut-débit (réseaux DSL), sont susceptibles d'attirer des populations d'actifs, voire des entreprises, qui choisissent de s'installer à la campagne. Internet permet en effet des pratiques comme le télétravail qui seraient impossibles autrement. La modestie des chiffres concernant le télétravail rural peut faire sourire. Mais il faut raisonner en termes de potentiel : plusieurs sociétés ont franchi le pas d'une implantation rurale totale ou partielle. Il faut également apprécier à sa juste valeur le rôle du développement du télétravail dans les territoires ruraux : la stabilité des cellules de vie élémentaires que sont les noyaux bâtis et bourg ruraux dépend d'effets de seuil. A l'extrême, l'installation, le maintien ou au contraire le départ d'un couple de télé-travailleurs et de leurs enfants, peut décider du maintien ou de la fermeture d'une école primaire, avec d'autres effets cumulatifs possibles.





Déchèteries en Haute-Vienne.
Source : SYDED 87



Les collectivités qui collectent les ordures ménagères en Haute-Vienne.
Source : SYDED 87

Principales sources

- Mairies, communication orale, 2011
- Entretien avec M. Dennaud, 07/2011
- Site Internet de la CC de Noblat, 2011
- Site internet de la CC Briance-Combade, 2011
- SYDED 87, 2011
- L. Y. Maystre, « Les Déchets », Encyclopédie de Géographie, 1992
- M. Tabeaud & G. Hamez, Les Métamorphoses du déchet, 2000
- D. Dietmann, Déchets ménagers. Le jardin des impostures, 2005
- Site Internet « SINOE » (base de données sur les déchets, 2011)
- ADEME, Les déchets en chiffres, 2007,
- CG 87, Fiche « Eau et déchets », Contribution du département à l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un PLU, 2009,

Traitement

Depuis la fermeture en 2009 du CET de Saint-Léonard-de-Noblat (site de Cadillat) qui assurait, sous maîtrise d'ouvrage du SYDED, le traitement des ordures ménagères des deux communautés de communes, les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à l'usine de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, dont le fonctionnement associe une valorisation énergétique et contribue à une limitation des émissions de gaz à effet de serre. En dépit de cette face positive, de nombreux acteurs de la société civile et du monde de la recherche ne cachent pas leurs réserves vis-à-vis de l'incinération, accusée notamment de produire des effets nocifs sur la santé, de décourager la réduction des déchets à la source, de gaspiller des millions de tonnes de matières premières et d'induire des coûts importants pour le contribuable. Elle suscite en France une très forte et quasi systématique opposition locale. Les pouvoirs publics ont semble-t-il anticipé les limites de cette solution par l'institutionnalisation du recyclage (issue de la nouvelle politique de gestion des déchets mise en place par la loi de 1992).

Les vertus prêtées au système de recyclage sont bien connues, en particulier la création nette d'emplois et la récupération des matières premières. Ses limites le sont moins, notamment la dimension psychologique : l'habitant doit accepter l'idée de retrouver le déchet sous une forme régénérée aux rayons des magasins et, surtout, il est censé concevoir que le déchet a une valeur dont il ne profite pas puisqu'il doit payer pour s'en débarrasser. La croissance des tonnages annuels de la collecte sélective au niveau des communes du groupement de 2004 à 2010 est disparate et n'est conforme aux progrès enregistrés à l'échelle nationale depuis 2000 que pour La Geneytouse et Saint-Denis-des-Murs (cf. graphique ci-contre). Et même pour ces valeurs positives, l'interprétation des données en kg/habitant n'est pas aisée dans la mesure où les éco-points peuvent accueillir des déchets issus d'usagers extérieurs à la commune, notamment dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail.

La connaissance, à l'échelle intercommunale (et non à l'échelle communale en raison des collectes groupées), du taux de recyclage de déchets ménagers et assimilés s'avère plus stratégique pour mesurer les progrès à accomplir par rapport à l'objectif national suite au Grenelle Environnement d'augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012, et de 45 % en 2015.

Évolutions

Grâce à des campagnes de communication faisant appel au sens civique et aux sensibilités environnementales, les communautés de communes et les syndicats intercommunaux en charge de la gestion des déchets invitent les habitants à participer à la collecte sélective sur la base du volontariat. La mise en œuvre de politiques plus volontaristes pour tenter de réduire les déchets à la source (pesée embarquée et redevance incitative, etc.) se heurte notamment, dans ce territoire rural où de nombreux points de collecte sont regroupés, au problème de facturation des ménages.

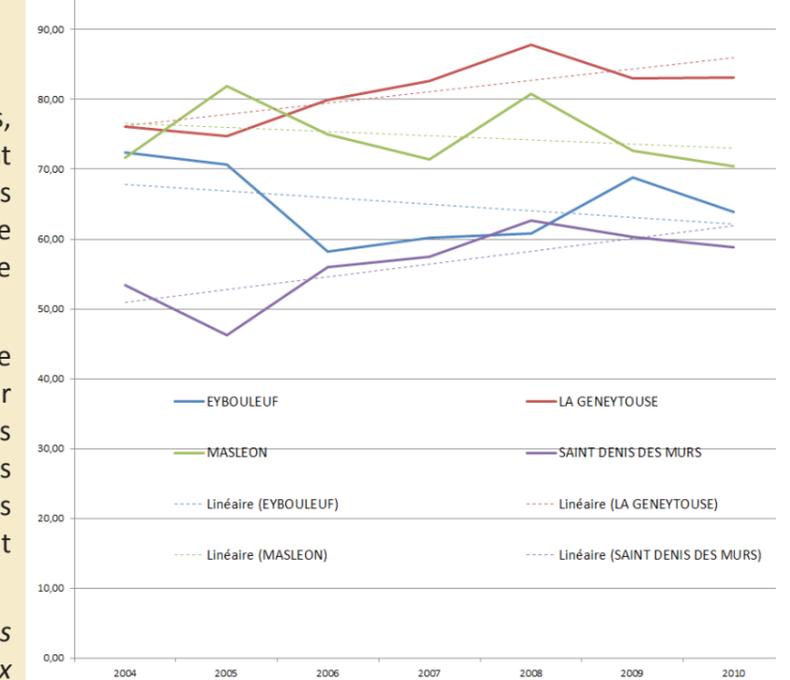
En attendant, le coût de la collecte, de l'incinération et du stockage est lourd et augmentera tant que les volumes de déchets augmenteront. Si, à dire d'acteurs, la taille de l'incinérateur de Limoges apparaît largement suffisante pour faire face à une éventuelle augmentation du volume des déchets à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités (capacité portée récemment à 110 000 tonnes/an), le problème du gaspillage des ressources non-renouvelables reste entier tout comme celui des conséquences sanitaires à long terme (avec l'évolution de la réglementation, les émissions de dioxines par tonne de déchets ont certes diminué mais les tonnages de déchets incinérés ne cessent d'augmenter).

Pourtant, d'après l'ADEME, « réduire la quantité de nos déchets nous permettrait de limiter le nombre d'installations de traitements, d'économiser des matières premières comme le pétrole, dont on fait le plastique, ou les métaux précieux, utilisés dans l'électronique, par exemple. Sans oublier l'eau et l'énergie nécessaires à la fabrication de tant de produits et emballages qui finissent comme déchets ».

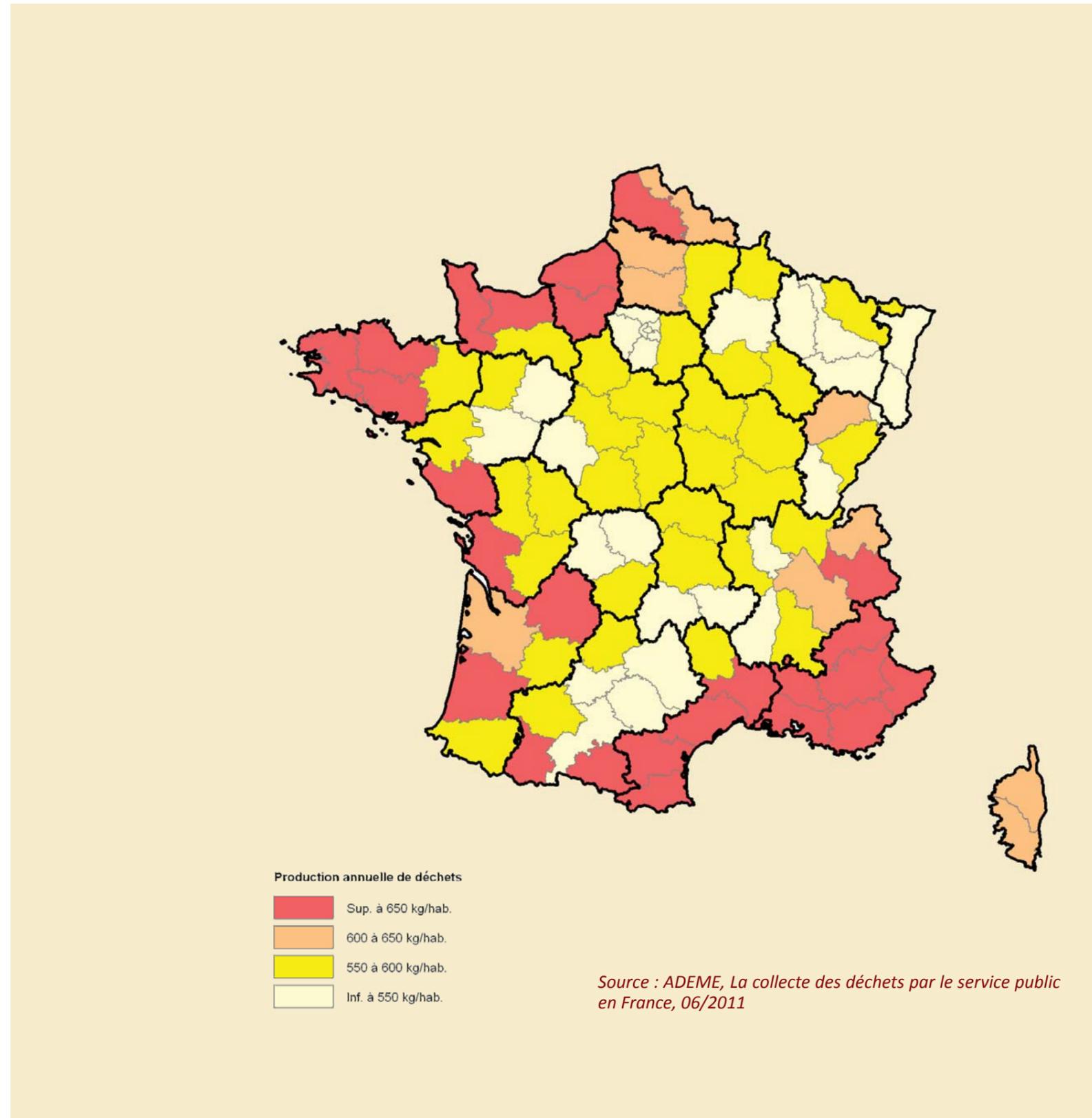


ST-MARTIN TERRESSUS	ramassage le mercredi (une benne)
LE CHÂTENET-EN-DOGNON	ramassage le mercredi (deux bennes)
SAUVIAT SUR VIGIE	ramassage le vendredi (deux bennes)
ROYÈRES	ramassage le mardi (deux bennes)
ST-LÉONARD-DE-NOBLAT	ramassage le vendredi (deux bennes)
MOISSANNES	ramassage le mercredi (deux bennes)
CHAMPNÉTERY	ramassage le jeudi (deux bennes)
LA GENEYTOUSE	ramassage le lundi (deux bennes)
EYBOULEUF	ramassage le lundi (une benne)
ST-DENIS DES MURS	ramassage le lundi (deux bennes)

Organisation territoriale des collectes de déchets, site Internet de la CC de Noblat (11.2011).



Tonnage collecté dans les éco-points communaux de 2004 à 2010 en kg/habitant. Source : SYDED 87, 2011.



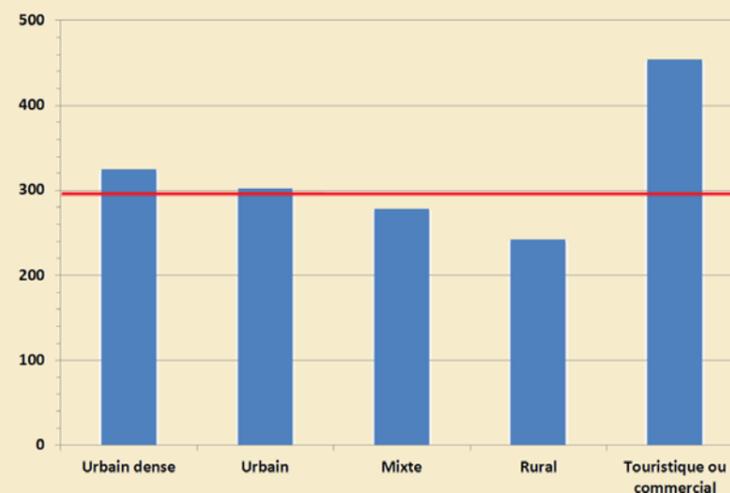
Performance moyenne de collecte
des Déchets Ménagers et Assimilés
par département en 2009

Focus AEU - Projet territorial de développement durable

Prévenir la production de déchets est un objectif national majeur. Cela passe d'abord par une bonne connaissance des volumes produits par les différents acteurs. L'Agence Européenne pour l'Environnement (A.E.E.) et l'ADEME recensent les « déchets municipaux », qui incluent les ordures ménagères (OM, la majorité), les déchets des entreprises collectés avec les OM, ainsi que les déchets des collectivités (voirie, marchés, déchets verts et boues d'épuration). Cette catégorie de déchets concentre le gros des efforts politiques car leur très grande hétérogénéité et leur répartition sur des points de production diffus soulèvent de redoutables problèmes de gestion.

La quantité de déchets ménagers collectés par habitant apparaît comme un indicateur stratégique dans une perspective d'amélioration continue au regard de l'axe « Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables » du Cadre de référence national sur les Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux. L'évolution de cet indicateur est à rapprocher des objectifs fixés dans le cadre des Engagements Grenelle, à savoir pour les déchets municipaux une diminution de l'ordre de 5 à 7 kg par habitant et par an.

L'engagement volontariste dans un projet de développement territorial durable s'avère susceptible de contribuer à l'amélioration d'autres indicateurs secondaires comme le « Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés (par mode de valorisation) », la « Part des déchets du BTP et des entreprises recyclés ou valorisés », ou la « Part du territoire couvert par la collective sélective », qui contribuent également à la satisfaction des Engagements Grenelle en matière de recyclage.



OMR collectés en kg/hab. suivant le type d'espace en France en 2009 (Source : SINOE)

OM : Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (OMR + collecte sélective + déchèterie), soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

DMS : Déchets Ménagers spéciaux

A. Total population municipale*				
	La Geneytouse	Eybouleuf	Saint-Denis-des-Murs	Masléon
1968	602	283	635	396
1975	606	267	549	344
1982	634	249	512	304
1990	740	309	486	312
1999	738	280	449	318
2006•	796	340	476	343
2007•	808	359	492	346
2008•	812	379	507	349
2009•	814	399	523	353

B1. Évolution des soldes naturel et migratoire - La Geneytouse						
	62/68	68/75	75/82	82/90	90/99	99/2008
Nombre de naissances	21	34	24	63	52	81
Nombre de décès	49	74	59	64	80	67
Solde naturel	-28	-40	-35	-1	-28	14
Taux de variation annuel dû au mouvement naturel (en %)	-0,70	-0,95	-0,81	-1,25	-0,42	0,20
Solde migratoire	-94	44	63	107	26	60
Taux de variation annuel dû au solde migratoire (en %)	-2,34	1,04	1,45	1,25	0,39	0,87
Variation absolue de population	-122	4	28	106	-2	74
Taux d'évolution annuel global	-3,04	0,09	0,64	1,95	-0,03	1,07

B2. Évolution des soldes naturel et migratoire - Eybouleuf						
	62/68	68/75	75/82	82/90	90/99	99/2008
Nombre de naissances	18	18	22	24	35	45
Nombre de décès	29	36	26	29	32	24
Solde naturel	-11	-18	-4	-5	3	21
Taux de variation annuel dû au mouvement naturel (en %)	-0,64	-0,93	-0,22	-1,25	0,11	0,73
Solde migratoire	6	2	-14	65	-32	78
Taux de variation annuel dû au solde migratoire (en %)	0,35	0,10	-0,77	1,25	-1,20	2,70
Variation absolue de population	-5	-16	-18	60	-29	99
Taux d'évolution annuel global	-0,29	-0,83	-0,99	2,73	-1,09	3,42

B3. Évolution des soldes naturel et migratoire - Saint-Denis-des-Murs						
	62/68	68/75	75/82	82/90	90/99	99/2008
Nombre de naissances	41	31	29	33	42	46
Nombre de décès	50	51	65	59	67	61
Solde naturel	-9	-20	-36	-26	-25	-15
Taux de variation annuel dû au mouvement naturel (en %)	-0,22	-0,48	-0,96	-1,25	-0,59	-0,35
Solde migratoire	-74	-66	-1	0	-12	73
Taux de variation annuel dû au solde migratoire (en %)	-1,81	-1,58	-0,03	1,25	-0,28	1,71
Variation absolue de population	-83	-86	-37	-26	-37	58
Taux d'évolution annuel global	-2,03	-2,06	-0,99	-0,65	-0,88	1,36

B4. Évolution des soldes naturel et migratoire - Masléon						
	62/68	68/75	75/82	82/90	90/99	99/2008
Nombre de naissances	22	16	9	15	20	26
Nombre de décès	42	48	54	48	46	46
Solde naturel	-20	-32	-45	-33	-26	-20
Taux de variation annuel dû au mouvement naturel (en %)	-0,79	-1,23	-1,96	-1,25	-0,92	-0,67
Solde migratoire	-26	-20	5	41	32	51
Taux de variation annuel dû au solde migratoire (en %)	-1,03	-0,77	0,22	1,25	1,13	1,71
Variation absolue de population	-46	-52	-40	8	6	31
Taux d'évolution annuel global	-1,82	-2,00	-1,74	0,33	0,21	1,04

Source : INSEE

• Population municipale* : depuis 2004, le recensement « rénové » concerne chaque année 1/5 du territoire. Sur la base des résultats de ces enquêtes annuelles, les populations légales 2008 sont entrées en vigueur le 1er janvier 2011.

E. Données socio-économiques : le portrait statistique de la société locale

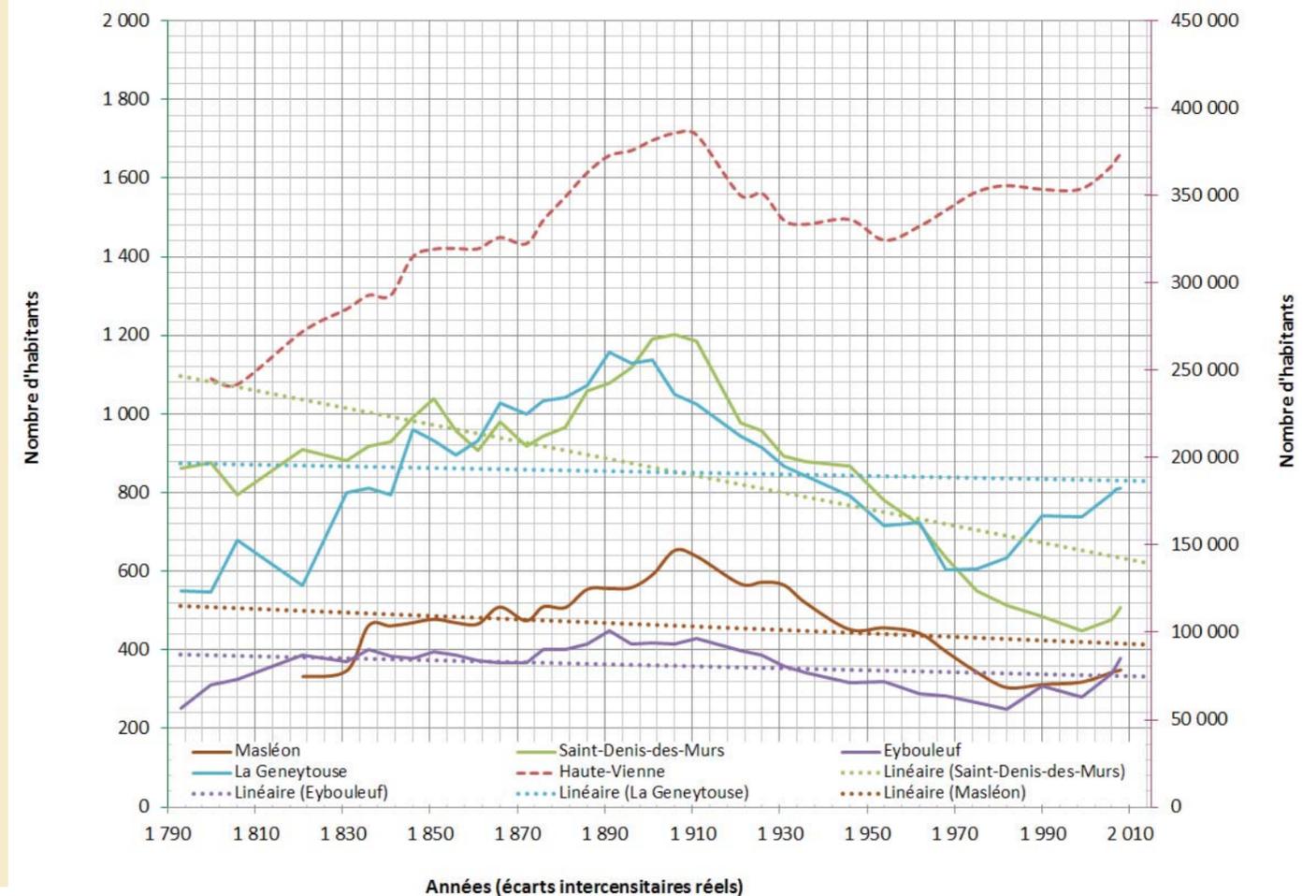
1. Dynamique démographique : une croissance démographique ancienne

Au dernier recensement officiel de la population (2009), les communes du groupement comptaient respectivement 814 (La Geneytouse), 399 (Eybouleuf), 523 (Saint-Denis-des-Murs) et 353 (Masléon) habitants, chiffres actuellement approximatifs compte tenu des soldes naturel et migratoire observés depuis. Sur le long terme, leur croissance est globalement en phase avec l'évolution départementale jusqu'aux années 50 à partir desquelles les communes poursuivent leur long déclin inauguré au seuil du XX^{ème} siècle alors que la Haute-Vienne gagne à nouveau de la population. Cette décroissance s'est stabilisée dans la période récente, avec un décalage dans le temps (dans les années 70 pour La Geneytouse, les années 80 pour Eybouleuf et Masléon, seulement à partir du recensement de 1999 pour Saint-Denis-des-Murs).

Les origines de cette dynamique sont bien connues des historiens : la longue période de croissance cadre bien avec une « phase 2 » du modèle de la transition démographique, caractérisée par le maintien d'une forte natalité au moment où plusieurs facteurs se combinent pour réduire la mortalité ; le renversement de tendance fait intervenir la baisse de la natalité (« phase 3 » du modèle), associée à un solde migratoire négatif combinant émigration et exode rural, et des épisodes conjoncturels de forte mortalité (notamment la « saignée » liée à la Première Guerre mondiale, particulièrement marquée dans les campagnes).

Ainsi, les communes du groupement ont enregistré une baisse tendancielle de leurs effectifs au cours d'une grande partie du XX^{ème} siècle, déclin démographique qui tend à se stabiliser voire à s'inverser au cours de la période récente (tableau A). Il est nécessaire de distinguer dans cette évolution la part respective des deux variables démographiques que sont le bilan naturel et le solde migratoire. Cette analyse doit prendre en compte au moins les 6 dernières périodes intercensitaires afin de pouvoir se dégager des phénomènes purement conjoncturels (tableaux B1 à B4).

L'évolution globale de la population du groupement de communes depuis le dernier quart de siècle tend à reposer fondamentalement sur le solde migratoire. Globalement positif, rarement déprimé (à Eybouleuf et Saint-Denis-des-Murs entre 1975-1982 et 1990-1999), il compense un niveau de naissances plus ou moins négatif, surtout en raison d'une population féminine en âge de procréer peu nombreuse (le taux de fécondité des Françaises est plutôt satisfaisant). Ainsi, les communes maintiennent, voire augmentent leur population ces dernières années, grâce à une attractivité maintenue et malgré un solde naturel au mieux faiblement positif (cas surtout de La Geneytouse et Eybouleuf qui ont accueilli de jeunes ménages de plus longue date).



Principales sources

- INSEE, fascicule bleu, 1999
- INSEE, RGP 1999 et recensement annuel de 2008
- D. Noin & P.-J. Thumerelle, L'étude géographique de la population, 1995
- Site Internet Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui, 2011

	C1a. Évolution par tranches d'âges - La Geneytouse					
	0-19		20-59		> 60	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1982	148	23,3	306	48,2	181	28,5
1990	186	25,1	362	48,9	192	25,9
1999	177	24,0	388	52,6	173	23,4
2008	203	25,0	445	54,8	164	20,2

	C1b. Évolution par tranches d'âges - Eybouleuf					
	0-19		20-59		> 60	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1982	62	24,8	117	46,8	71	28,4
1990	78	25,2	162	52,4	69	22,3
1999	60	21,4	153	54,4	68	24,2
2008	116	30,6	201	53,0	62	16,4

	C1c. Évol. tranches d'âges - Saint-Denis-des-Murs					
	0-19		20-59		> 60	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1982	106	20,7	233	45,5	173	33,8
1990	106	21,8	220	45,3	160	32,9
1999	94	20,9	213	47,4	142	31,6
2008	115	22,7	264	52,1	128	25,2

	C1d. Évolution par tranches d'âges - Masléon					
	0-19		20-59		> 60	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1982	49	16,1	138	45,4	117	38,5
1990	47	15,1	140	44,9	125	40,1
1999	59	18,6	141	44,3	118	37,1
2008	65	18,6	188	53,9	96	27,5

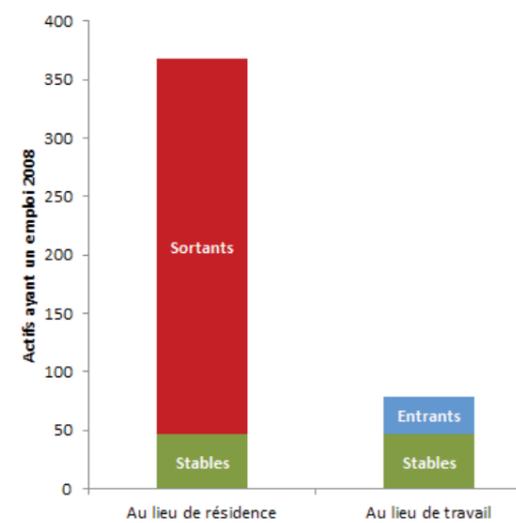
C2. Structure par âges en 2008			
En %	0-19	20-59	> 60
Haute-Vienne	21,1	52,0	26,9
France	25,0	53,6	21,4

La Geneytouse	B1. Structure pop. active		
	Effectif		Évolution 99-2008 (%)
	1999	2008	
Population active ayant un emploi au lieu de résidence	305	368	20,7
Nombre d'actifs travaillant et résidant dans la même commune ("stables")	47	47	0,0
• Migrants quotidiens sortants	258	321	24,8
• Population active ayant un emploi au lieu de travail (emplois sur la commune)	67	79	18
Migrants quotidiens entrants	20	32	60

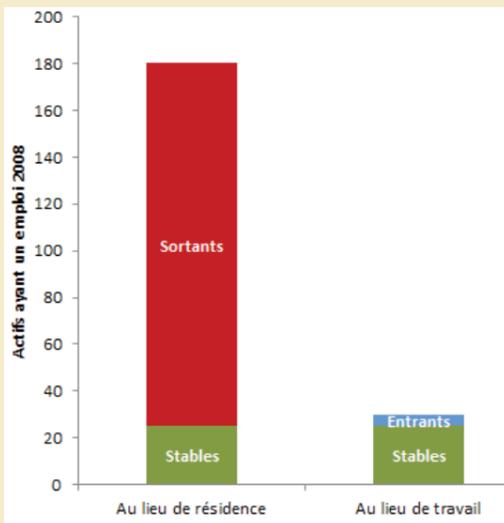
Eybouleuf	B2. Structure pop. active		
	Effectif		Évolution 99-2008 (%)
	1999	2008	
Population active ayant un emploi au lieu de résidence	126	180	43,0
Nombre d'actifs travaillant et résidant dans la même commune ("stables")	22	25	13,6
• Migrants quotidiens sortants	104	155	50,0
• Population active ayant un emploi au lieu de travail (emplois sur la commune)	40	30	-25
Migrants quotidiens entrants	18	5	-72

Saint-Denis-des-Murs	B3. Structure pop. active		
	Effectif		Évolution 99-2008 (%)
	1999	2008	
Population active ayant un emploi au lieu de résidence	165	229	38,8
Nombre d'actifs travaillant et résidant dans la même commune ("stables")	37	39	5,4
• Migrants quotidiens sortants	128	190	49,2
• Population active ayant un emploi au lieu de travail (emplois sur la commune)	54	47	-13
Migrants quotidiens entrants	17	8	-53

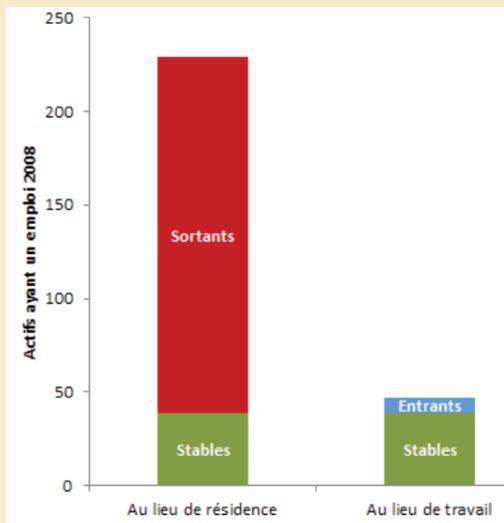
Masléon	B4. Structure pop. active		
	Effectif		Évolution 99-2008 (%)
	1999	2008	
Population active ayant un emploi au lieu de résidence	106	151	42,4
Nombre d'actifs travaillant et résidant dans la même commune ("stables")	25	26	4,0
• Migrants quotidiens sortants	81	125	56,8
• Population active ayant un emploi au lieu de travail (emplois sur la commune)	33	37	12
Migrants quotidiens entrants	8	11	38



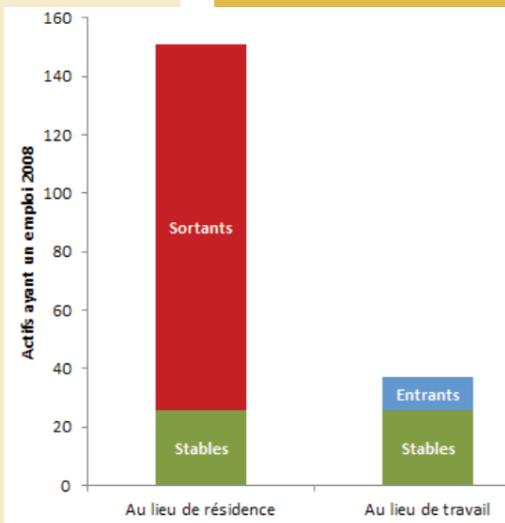
B1. La Geneytouse



B2. Eybouleuf



B3. Saint-Denis-des-Murs



B4. Masléon

B. Bilans des déplacements domicile-travail en 2008, source INSEE.

En revanche, la structure par âges (2008) apparaît tout-à-fait disparate d'une commune à l'autre du groupement (tableaux C1a à C1d à gauche) : particulièrement rajeunie à La Geneytouse et surtout à Eybouleuf (la part des plus de 60 ans ne représente qu'un peu plus de 16 % de la population) pour les raisons évoquées ci-dessus, elle demeure relativement déséquilibrée à Saint-Denis-des-Murs et surtout à Masléon par rapport à la moyenne du département et plus encore vis-à-vis de celle nationale (la part des plus de 60 ans y représente 6 points de plus).

2. La société du travail à l'heure de la mobilité

L'évolution de la structure de la population active au cours des deux derniers recensements, présentée dans les tableaux A1 à A4 ci-contre, permet d'esquisser le portrait de la société du travail. Depuis 1990, la part de la population active résidant dans les communes du groupement tend à augmenter à la fois en valeur absolue et en valeur relative : l'arrivée de nouveaux actifs sur le territoire compense largement l'installation de personnes retraitées ou qui, sur place, le sont devenues entre-temps.

L'analyse de la population active qui travaille et/ou réside dans une ou plusieurs communes et son évolution permettent d'approcher la commune non plus comme lieu de résidence mais comme lieu de travail (tableaux B1 à B4 à gauche). On en déduit le nombre d'emplois dans la commune, base de la richesse et source de mobilités qu'il convient d'appréhender. Les graphiques associés aux tableaux (bilans des déplacements domicile-travail en 2008), qui montrent que les sorties d'actifs (les « sortants ») l'emportent désormais largement sur les entrées (les « entrants »), indiquent que les communes du groupement tendent à évoluer vers le modèle de la « commune dortoir » fondé sur une large mobilité professionnelle des actifs en raison de la dissociation domicile / travail : en 2008, sur les 928 actifs recensés sur le territoire du groupement, 791 étaient des migrants sortants (soit plus de 85 % des actifs), nettement plus nombreux que les résidents travaillant dans la commune (les « stables »). Cette dynamique de mobilité « domicile-travail » s'accroît fortement depuis le recensement de 1999 (+50 % à Eybouleuf, +49,2 à Saint-Denis-des-Murs, +56,8 % à Masléon), l'évolution de La Geneytouse étant plus équilibrée dans la mesure où la progression des migrants entrants excède largement celle des sortants, en relation avec la création d'emplois sur la commune.

Plus largement, il est utile de remarquer combien la mobilité tend à devenir une composante essentielle de la société du travail : en 1999, parmi les emplois statistiquement recensés sur le territoire du groupement, encore 70% à La Geneytouse, 55% à Eybouleuf, 69% à Saint-Denis-des-Murs et 76% à Masléon sont occupés par des « stables » travaillant et résidant sur place ; en 2008 cette proportion descend à 59 % à La Geneytouse et 70 % à Masléon, ce qui signifie qu'une part plus importante des actifs y alimente désormais le flux de navetteurs travaillant et résidant dans deux communes différentes. Bien que cette part régresse à Eybouleuf et Saint-Denis-des-Murs, le cas de ces communes n'est guère différent : les stables progressent mathématiquement en valeur relative en relation avec la diminution de l'offre d'emplois sur les communes.

La Geneytouse	A1. Évolution de la population active et du taux d'activité					
	1990		1999		2008	
	Nombre	% pop.	Nombre	% pop.	Nombre	% pop.
Population totale	740	100	738	100	812	100
Actifs (15-64 ans)	337	46	335	45	404	50
• dont ayant un emploi	312	42	305	41	368	45
• dont chômeurs	25	3	30	4	36	4
Inactifs	403	54	403	55	408	50
• dont retraités / préretraités	144	19	160	22	180	22
• dont autres inactifs	259	35	243	33	228	28

Eybouleuf	A2. Évolution de la population active et du taux d'activité					
	1990		1999		2008	
	Nombre	% pop.	Nombre	% pop.	Nombre	% pop.
Population totale	309	100	280	100	379	100
Actifs (15-64 ans)	128	41	133	48	187	49
• dont ayant un emploi	117	38	126	45	180	48
• dont chômeurs	11	4	7	3	7	2
Inactifs	181	59	147	53	192	51
• dont retraités / préretraités	84	27	60	21	69	18
• dont autres inactifs	97	31	87	31	123	33

Saint-Denis-des-Murs	A3. Évolution de la population active et du taux d'activité					
	1990		1999		2008	
	Nombre	% pop.	Nombre	% pop.	Nombre	% pop.
Population totale	486	100	449	100	507	100
Actifs (15-64 ans)	191	39	187	42	242	48
• dont ayant un emploi	175	36	165	37	229	45
• dont chômeurs	16	3	22	5	13	3
Inactifs	295	61	262	58	265	52
• dont retraités / préretraités	156	32	116	26	127	25
• dont autres inactifs	139	29	146	33	138	27

Masléon	A4. Évolution de la population active et du taux d'activité					
	1990		1999		2008	
	Nombre	% pop.	Nombre	% pop.	Nombre	% pop.
Population totale	312	100	318	100	349	100
Actifs (15-64 ans)	117	38	123	39	169	48
• dont ayant un emploi	102	33	106	33	151	43
• dont chômeurs	15	5	17	5	18	5
Inactifs	195	63	195	61	180	52
• dont retraités / préretraités	84	27	84	26	105	30
• dont autres inactifs	111	36	111	35	75	21

Principales sources

- INSEE, RGP 1999 et recensement annuel de 2007
- D. Noin & P.-J. Thumerelle, *L'étude géographique de la population, 1995*
- Géoscope, *réunion avec les exploitants agricoles, 2011*

C. Population des ménages selon la CSP de la personne de référence																				
	Total 1999								Total 2008								Évolution 1999-2008			
	LGT		EYB		SDdM		MAS		LGT		EYB		SDdM		MAS		LGT	EYB	SDdM	MAS
	VA	%	VA	%	VA	%	VA	%	VA	%	VA	%	VA	%	VA	%				
Ensemble	276	100	100	100	180	100	132	100	321	100	142	100	215	100	148	100				
Agriculteurs exploitants	8	2,9	4	4,0	8	4,4	4	3,0	12	3,7	4	2,8	20	9,3	4	2,7	50	0	150	0
Artisans	16	5,8	0	0,0	8	4,4	4	3,0	4	1,2	12	8,5	8	3,7	8	5,4	-75	1200	0	100
Commerçants et assimilés	0	0,0	4	4,0	4	2,2	4	3,0	4	1,2	4	2,8	4	1,9	4	2,7	400	0	0	0
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0	0	0
Professions libérales et assimilés	4	1,4	4	4,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	-100	-100	0	0
Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	20	7,2	4	4,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	4	1,9	0	0,0	-100	-100	400	0
Cadres d'entreprise	4	1,4	0	0,0	4	2,2	4	3,0	8	2,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	100	0	-100	-100
Prof. intermédiaires enseignement, santé, fonction publique et assimilés	8	2,9	4	4,0	8	4,4	8	6,1	16	5,0	8	5,6	8	3,7	0	0,0	100	100	0	-100
Prof. intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	8	2,9	4	4,0	12	6,7	0	0,0	20	6,2	23	16,2	4	1,9	12	8,1	150	475	-67	1200
Techniciens	8	2,9	4	4,0	8	4,4	0	0,0	28	8,7	8	5,6	4	1,9	0	0,0	250	100	-50	0
Contremaîtres, agents de maîtrise	4	1,4	0	0,0	0	0,0	12	9,1	12	3,7	0	0,0	16	7,4	0	0,0	200	0	1600	-100
Employés de la fonction publique	12	4,3	8	8,0	0	0,0	0	0,0	12	3,7	12	8,5	12	5,6	8	5,4	0	50	1200	800
Employés administratifs d'entreprise	4	1,4	4	4,0	4	2,2	8	6,1	4	1,2	4	2,8	8	3,7	0	0,0	0	0	100	-100
Employés de commerce	4	1,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	8	3,7	0	0,0	-100	0	800	0
Personnels des services directs particuliers	4	1,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	-100	0	0	0
Ouvriers qualifiés	52	18,8	12	12,0	28	15,6	12	9,1	60	18,7	16	11,3	24	11,2	12	8,1	15	33	-14	0
Ouvriers non qualifiés	8	2,9	8	8,0	4	2,2	8	6,1	12	3,7	8	5,6	4	1,9	16	10,8	50	0	0	100
Ouvriers agricoles	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	4	2,8	8	3,7	12	8,1	0	400	800	1200
Anciens agriculteurs exploitants	40	14,5	4	4,0	32	17,8	8	6,1	73	22,7	8	5,6	24	11,2	8	5,4	83	100	-25	0
Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4	1,4	4	4,0	0	0,0	4	3,0	12	3,7	4	2,8	0	0,0	4	2,7	200	0	0	0
Anciens cadres et professions intermédiaires	16	5,8	0	0,0	12	6,7	4	3,0	20	6,2	4	2,8	8	3,7	12	8,1	25	400	-33	200
Anciens employés et ouvriers	40	14,5	24	24,0	28	15,6	44	33,3	20	6,2	19	13,4	39	18,1	44	29,7	-50	-21	39	0
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0	0	0
Inactifs divers (autres que retraités)	12	4,3	8	8,0	20	11,1	8	6,1	4	1,2	4	2,8	12	5,6	4	2,7	-67	-50	-40	-50

Source : INSEE

L'analyse de la répartition de la population en catégories socioprofessionnelles (CSP) et l'identification des groupes dominants constitue une autre manière d'approcher la société du travail.

Confrontée à la distribution nationale (cf. graphe ci-contre à droite), la pyramide sociale des communes du groupement (tableau C à gauche) présente quelques originalités :

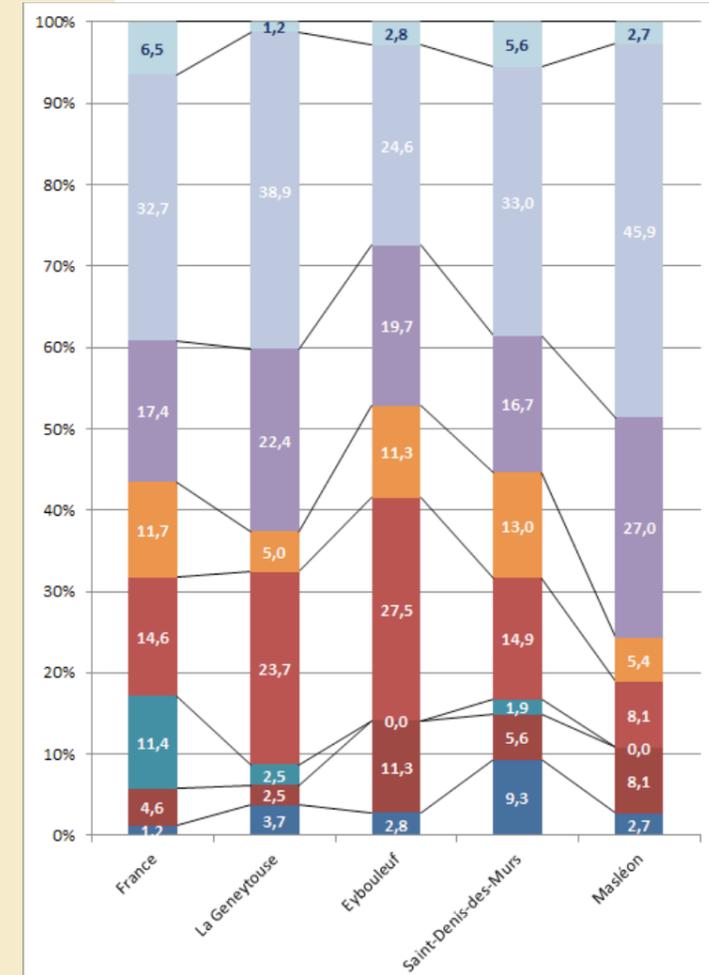
- le faible poids des agriculteurs actifs (en dehors du cas de Saint-Denis-des-Murs), notamment par rapport aux communes rurales de même taille ;
- la part modeste des cadres et professions intellectuelles supérieures ;
- l'attractivité pour les retraités, particulièrement marquée y compris pour une petite commune rurale comme Masléon.

La mesure des dynamiques en cours est nécessaire pour comprendre l'état actuel de la société du travail. Elle peut s'appréhender à travers une analyse des catégories en plein essor et d'autres en perte de vitesse, en relation avec le mouvement qui s'opère à l'échelle nationale :

- le maintien voire la progression, remarquable dans le cas de Saint-Denis-des-Murs, des effectifs d'exploitants agricoles ;
- les effectifs des classes supérieures et professions indépendantes (artisans et commerçants, cadres supérieurs) tendent à reculer ;
- corrélativement, les effectifs des catégories sociales populaires ou moyennes (professions intermédiaires, techniciens, ouvriers) enregistrent, sauf exception, une hausse marquée ;

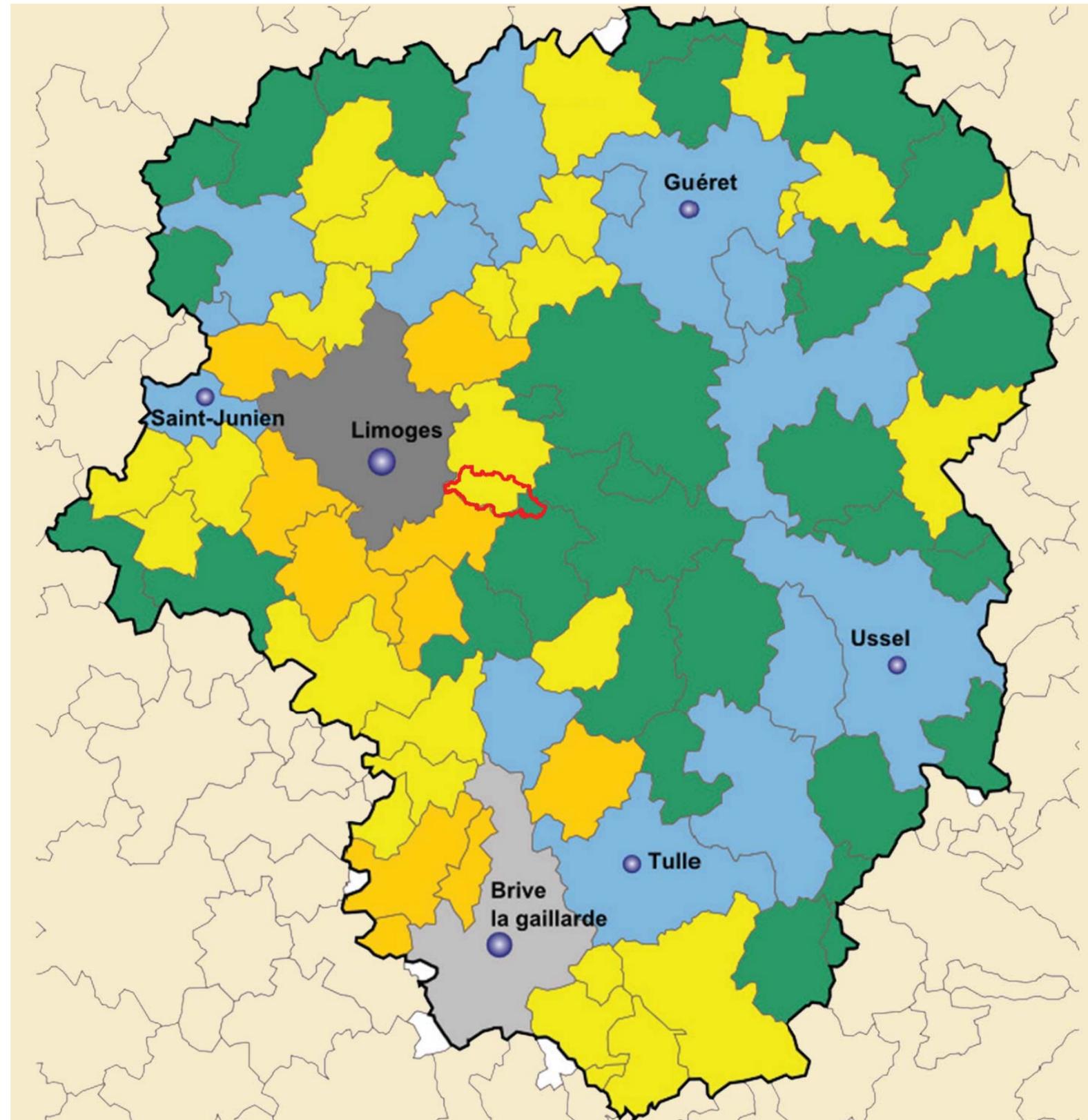
Ainsi, les communes du groupement tendent à attirer de manière privilégiée des retraités (qui restent, parfois de très loin comme dans le cas de Masléon, la CSP la plus nombreuse en 2008), au détriment surtout des CSP d'actifs situés en haut de l'échelle sociale.

B. Population des ménages selon la CSP de la personne de référence en 2008



Bassins d'habitat du Limousin

- Bassin d'habitat de Limoges
- Bassin d'habitat de Brive la Gaillarde
- Bassins des villes moyennes avec un taux HLM significatif
- Bassins périurbains éloignés
- Bassins ruraux intermédiaires
- Bassins ruraux



Bassins ruraux intermédiaires

- Un parc ancien dont 30% est non ou sous utilisé, vacance en diminution de façon récente ;
- Une population globalement âgée malgré un dynamisme démographique récent ;
 - Accroissement récent de la tension des marchés ;
- La propriété occupante domine les statuts d'occupation ;
 - Une présence significative de logements indignes ou insalubres.

Bassins ruraux

- Un parc très ancien dont 40 % est non ou sous utilisé ;
 - Des marchés locaux généralement très détendus, et moins dynamiques que sur le reste de la région ;
- Un nombre de ménages stable avec une taille en diminution ;
 - Des ménages souvent très modestes, âgés et propriétaires de leur logement ;
 - Une présence forte de logements indignes ou insalubres.

Principales sources

- Mairies, communications orales, 2011
- DREAL, 2011
- Site Internet de la Communauté de communes de Noblat, consultation 11/2011
- Site Internet de la Communauté de communes de Briance-Combade, consultation 11/2011
- Thérèse Saint-Julien (Dir.), Atlas de France – L'espace rural, 1998
- D. Clerc, C. Chalon, G. Magnin, H. Vouillot, Pour un nouvel urbanisme – La ville au cœur du développement durable, 2008
- Site Internet de l'Observatoire des Territoires, 2011
- INSEE, Recensements généraux de la population, 1999, 2008
- CG 87, Fiche « Habitat et équipements publics », Contribution du département à l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un PLU, 2009,

3. Logements : un parc de logement relativement stable

L'approche paysagère développée dans le paragraphe « B.3. L'agencement du tissu résidentiel » a restitué schématiquement l'évolution de l'habitat résidentiel à partir de l'aspect extérieur des constructions : les modes et les styles d'architecture successifs permettent en effet une datation assez précise de la construction. L'objectif ici consiste plutôt à identifier les caractéristiques des logements, concept plus précis puisqu'une habitation peut comporter plusieurs logements, sans qu'il s'agisse toujours, pour autant, d'un immeuble collectif. Les données statistiques du recensement offrent un autre angle d'approche pour lire le paysage et donnent, par déduction, des indications sur la société communale.

Politiques en faveur du logement

Bien que relevant du SCoT de l'agglomération de Limoges, La Geneytouse, Eybouleuf et Saint-Denis-des-Murs n'intègrent pas le périmètre du Programme Local de l'Habitat puisque celui-ci se limite seulement aux communes formant la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole.

En revanche, les quatre communes bénéficient de l'OPAH de Revitalisation Rurale impulsée par le Pays Monts et barrages (financement de façades, assainissement non collectif, sortie de l'insalubre) mise en oeuvre par les deux Communautés de communes du groupement, compétentes en matière de « Politique du logement et du cadre de vie » (OPAH achevée en 2011, nouvelle OPAH envisagée en fonction des financements).

Les Communautés de communes gèrent par ailleurs une série de logements présents dans les communes (cf. ci-dessous).

L'exercice de la compétence Habitat et logement à l'échelle communale se traduit essentiellement par l'investissement en faveur de logements publics, le cas échéant à vocation sociale. La situation des communes du groupement est la suivante :

- La Geneytouse : n'est propriétaire d'aucun logement ;
- Eybouleuf : est propriétaire d'un logement en cours de réhabilitation (un F4 au-dessus de la Mairie) ;
- Saint-Denis-des-Murs : est propriétaire d'un logement (T6 à l'ancienne poste du Chatenet) ;
- Masléon : est propriétaire d'un logement (un F3 au-dessus dans le même bâtiment que l'école).

Le parc de logements publics sociaux comprend :

- à La Geneytouse : deux logements ODHAC (HLM) dans le bourg (type F4) ;
- à Eybouleuf : aucun logement ;
- à Saint-Denis-des-Murs : aucun logement ;
- à Masléon : deux logements dans l'ancien presbytère (un F1 et un F3) et deux logements à venir dans ce même bâtiment (un T2 et un T4), gérés par la Communauté de communes (cadastrés section A parcelles n° 234,1010,1147).

Cette offre HLM publique s'avère problématique, notamment à La Geneytouse, Eybouleuf et Saint-Denis-des-Murs, alors que le marché du logement connaît dans la période récente un accroissement de la tension dans ces communes appartenant à la famille des bassins d'habitat ruraux intermédiaires (cf. ci-contre à gauche).

Le parc de logements : une progression significative des effectifs

Les communes du groupement disposent en 2008 d'un parc de 1040 logements. Cette valeur progresse sensiblement : entre les recensements de 1999 et 2008, le volume global du bâti a enregistré un solde positif de 80 unités (+ 8 %), à part approximativement égales entre les trois communes de La Geneytouse, Eybouleuf et Saint-Denis-des-Murs, alors que le nombre de logements à Masléon a diminué. Dans l'ensemble, la dynamique s'exerce exclusivement au profit des résidences principales.

A.1 Ensemble des logements La Geneytouse		1999		2008		1999-2008
Catégorie de logement	Nombre	Part %	Nombre	Part %	Variation	
Résidences principales	277	77	321	83	16	
Résidences secondaires et logements occasionnels	54	15	41	11	-24	
Logements vacants	31	9	26	7	-16	
Total	362	100	388	100	7	
Type de logement						
Maisons	353	100	386	99	9	
Appartements	0	0	3	1	300	
Total	353	100	389	100	10	

B1. Résidences principales La Geneytouse		1999		2008		1999-2008
Période de construction	Nombre	Part %	Nombre	Part %	Variation	
Avant 1949	119	43	145	45	22	
De 1949 à 1974	36	13	34	11	-6	
De 1975 à 2004	122	44	141	44	16	
Total	277	100	320	100	16	
Taille des logements						
Petites résidences (1 & 2 pièces)	7	3	6	2	-14	
Résidences moyennes (3 pièces)	22	8	28	9	27	
Grandes résidences (4 pièces ou +)	248	90	288	89	16	
Total	277	100	322	100	16	

A.3 Ensemble des logements Saint-Denis-des-Murs		1999		2008		1999-2008
Catégorie de logement	Nombre	Part %	Nombre	Part %	Variation	
Résidences principales	180	65	209	68	16	
Résidences secondaires et logements occasionnels	59	21	61	20	3	
Logements vacants	37	13	36	12	-3	
Total	276	100	306	100	11	
Type de logement						
Maisons	273	100	303	99	11	
Appartements	0	0	2	1	200	
Total	273	100	305	100	12	

B. Résidences principales Saint-Denis-des-Murs		1999		2008		1999-2008
Période de construction	Nombre	Part %	Nombre	Part %	Variation	
Avant 1949	106	59	110	59	4	
De 1949 à 1974	21	12	21	11	0	
De 1975 à 2004	53	29	55	30	4	
Total	180	100	186	100	3	
Taille des logements						
Petites résidences (1 & 2 pièces)	8	4	8	4	0	
Résidences moyennes (3 pièces)	29	16	37	18	28	
Grandes résidences (4 pièces ou +)	143	79	164	78	15	
Total	180	100	209	100	16	

A.2 Ensemble des logements Eybouleuf		1999		2008		1999-2008
Catégorie de logement	Nombre	Part %	Nombre	Part %	Variation	
Résidences principales	101	81	134	87	33	
Résidences secondaires et logements occasionnels	11	9	9	6	-18	
Logements vacants	13	10	11	7	-15	
Total	125	100	154	100	23	
Type de logement						
Maisons	125	100	153	100	22	
Appartements	0	0	0	0	0	
Total	125	100	153	100	22	

B2. Résidences principales Eybouleuf		1999		2008		1999-2008
Période de construction	Nombre	Part %	Nombre	Part %	Variation	
Avant 1949	57	56	53	42	-7	
De 1949 à 1974	11	11	8	6	-27	
De 1975 à 2004	33	33	64	51	94	
Total	101	100	125	100	24	
Taille des logements						
Petites résidences (1 & 2 pièces)	0	0	1	1	100	
Résidences moyennes (3 pièces)	11	11	13	10	18	
Grandes résidences (4 pièces ou +)	90	89	119	89	32	
Total	101	100	133	100	32	

A.4 Ensemble des logements Masléon		1999		2008		1999-2008
Catégorie de logement	Nombre	Part %	Nombre	Part %	Variation	
Résidences principales	133	68	151	79	14	
Résidences secondaires et logements occasionnels	31	16	20	10	-35	
Logements vacants	33	17	21	11	-36	
Total	197	100	192	100	-3	
Type de logement						
Maisons	188	97	182	95	-3	
Appartements	5	3	10	5	100	
Total	193	100	192	100	-1	

B4. Résidences principales Masléon		1999		2008		1999-2008
Période de construction	Nombre	Part %	Nombre	Part %	Variation	
Avant 1949	80	60	93	64	16	
De 1949 à 1974	22	17	25	17	14	
De 1975 à 2004	31	23	27	19	-13	
Total	133	100	145	100	9	
Taille des logements						
Petites résidences (1 & 2 pièces)	13	10	8	5	-38	
Résidences moyennes (3 pièces)	41	31	34	23	-17	
Grandes résidences (4 pièces ou +)	79	59	109	72	38	
Total	133	100	151	100	14	

En comparaison avec l'ensemble des communes limousines, la proportion de résidences secondaires s'avère relativement modérée (13 % en 2008). Les amplitudes sont cependant fortes d'une commune à l'autre : de 6 % des logements à Eybouleuf à 20 % à Saint-Denis-des-Murs. Au sein de cette dernière commune, cette situation implique à priori quelques distorsions entre la population effectivement recensée et les séjournants qui stimulent ensemble l'économie résidentielle du territoire.

Enfin, la part du bâti vacant, gisement traditionnellement élevé en zone rurale, apparaît effectivement importante dans le total des logements (9 % en 2008), valeur en régression sensible dans toutes les communes depuis le recensement de 1999, y compris à Masléon dont les caractéristiques du logement l'apparentent pourtant davantage à la famille des bassins d'habitat ruraux (cf. ci-avant).

Une prépondérance de maisons individuelles plutôt grandes et récentes

L'âge, le type et la taille des logements constituent d'autres variables de classification pertinentes du parc de logements, notamment au regard du processus français d'urbanisation.

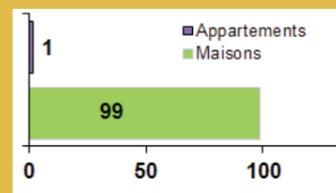
Les logements de type maison individuelle occupent une part écrasante au sein des communes du groupement (tableaux A1 à A4 et histogramme ci-contre). Aux anciennes résidences des exploitations agricoles a en effet succédé un autre modèle de logement individuel, la résidence pavillonnaire. Les communes à la périphérie des villes connaissent la diffusion de ce type d'habitat depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, avec une intensité globalement proportionnelle au dynamisme du pôle émetteur et à sa proximité. On assiste aujourd'hui à sa généralisation, les recensements annuels depuis 2004 indiquant que cette dynamique se poursuit désormais dans des communes encore plus éloignées. La localisation des communes du groupement à une dizaine de kilomètres à l'Est de Limoges profite du dynamisme de la métropole régionale, et certainement aussi de la proximité d'un échangeur de l'autoroute A 20.

Les logements du parc des communes sont en moyenne de taille plutôt respectable (tableaux B1 à B4) : 97 % d'entre eux peuvent être considérés comme des résidences moyennes (au moins 3 pièces) ou grandes (au moins 5 pièces). La structure paraît ainsi largement déséquilibrée (particulièrement à La Geneytouse et Eybouleuf) au détriment des petits logements (3 % du parc), ce qui n'est guère judicieux :

- dans un contexte où la décohabitation* et la réduction de la taille moyenne des ménages (baisse de la nuptialité et de la fécondité, accroissement des divorces) entraînent une demande accrue de la part des petits ménages ;
- compte tenu du rôle que peuvent jouer les communes périurbaines éloignées ou non des pôles émetteurs dans l'accueil de catégories sociales populaires et/ou de jeunes adultes qui débutent un itinéraire de mobilité résidentielle.

Enfin, l'analyse de l'âge des logements (tableaux B1 à B4) apporte quelques éclairages intéressants sur la dynamique de construction de ces maisons individuelles. Comme le soulignait l'analyse architecturale du bâti, la période qui précède la Seconde Guerre mondiale est plutôt bien représentée (autour de 40 % des résidences principales à La Geneytouse et Eybouleuf en 2008), voire particulièrement importante (autour de 60 % à Saint-Denis-des-Murs et Masléon).

A l'autre extrémité, la proportion des logements du dernier quart du XX^{ème} siècle fait désormais part égale voire dépasse celle des logements les plus anciens à La Geneytouse et à Eybouleuf, communes associées depuis plus longtemps que Saint-Denis-des-Murs et Masléon à la dynamique de périurbanisation de l'agglomération de Limoges, laquelle s'inscrit plus généralement dans le mouvement d'exode urbain qui couvre de pavillons la France des campagnes.



L'exclusivité de la maison individuelle, un modèle aujourd'hui décrié

Évolution propre au modèle d'urbanisme français*, la politique de la maison individuelle s'est accompagnée d'une **disqualification d'autres formes de logements plus denses, collectifs ou semi-collectifs**. Nombre de professionnels y attachent pourtant désormais d'autant plus d'intérêt qu'ils considèrent la forme la plus élémentaire de la maison individuelle comme l'« antithèse de l'urbanisme », eu égard notamment à sa **forte consommation d'espace**** ou à ses **médiocres performances énergétiques**.

* Partout en Europe, les exemples sont déjà nombreux d'aménagements privilégiant des types de construction diversifiés (construction denses en îlots, maisons jumelles et mitoyennes, etc.), afin d'obtenir une économie d'espace et de toucher différents groupes-cibles tout en limitant la monotonie et l'uniformité.

**Une maison individuelle, si l'on compte les voiries d'accès et le minimum d'espaces collectifs, consomme de 600 à au moins 1000 m², selon qu'elle est jumelée ou isolée.

A1. Statut d'occupation des résidences principales - La Geneytouse

	1999		2008		Taux de Variation 99-2008
	Nombre	%	Nombre	%	
Propriétaires	214	77	272	85	27
Locataires	44	16	41	13	-7
- dont HLM•	0	0	0	0	0
Occupations gratuites	19	7	8	2	-58
Total	277	100	321	100	16

B1. Évolution récente de la taille des ménages - La Geneytouse

	Occupants 1990		Occupants 1999		Occupants 2008		Évolution 90-99 %	Évolution 99-2008 %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	254	100	277	100	321	100	9	16
1 personne	45	18	56	20	60	19	24	7
2 personnes	64	25	84	30	121	38	31	44
3 personnes	55	22	61	22	68	21	11	11
4 personnes	60	24	58	21	56	17	-3	-3
5 personnes	22	9	12	4	12	4	-45	0
6 personnes et +	8	3	6	2	4	1	-25	-33

C1. Nombre moyen de personnes par ménage - La Geneytouse

1999	2008
2,7	2,5

A2. Statut d'occupation des résidences principales - Eybouleuf

	1999		2008		Taux de Variation 99-2008
	Nombre	%	Nombre	%	
Propriétaires	74	73	118	88	59
Locataires	16	16	16	12	0
- dont HLM•	0	0	0	0	0
Occupations gratuites	11	11	0	0	-100
Total	101	100	134	100	33

B2. Évolution récente de la taille des ménages - Eybouleuf

	Occupants 1990		Occupants 1999		Occupants 2008		Évolution 90-99 %	Évolution 99-2008 %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	103	100	101	100	138	100	-2	37
1 personne	20	20	20	20	23	17	0	15
2 personnes	28	28	29	29	42	30	4	45
3 personnes	19	19	21	21	30	22	11	43
4 personnes	18	18	21	21	27	20	17	29
5 personnes	11	11	5	5	8	6	-55	60
6 personnes et +	7	7	5	5	8	6	-29	60

C2. Nombre moyen de personnes par ménage - Eybouleuf

1999	2008
2,8	2,8

A3. Statut d'occupation des résidences principales - Saint-Denis-des-Murs

	1999		2008		Taux de Variation 99-2008
	Nombre	%	Nombre	%	
Propriétaires	125	69	169	80	35
Locataires	35	19	36	17	3
- dont HLM•	0	0	0	0	0
Occupations gratuites	20	11	5	2	-75
Total	180	100	210	100	17

B3. Évolution récente de la taille des ménages - Saint-Denis-des-Murs

	Occupants 1990		Occupants 1999		Occupants 2008		Évolution 90-99 %	Évolution 99-2008 %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	178	100	180	100	210	100	1	17
1 personne	43	24	44	24	50	24	2	14
2 personnes	53	30	59	33	81	39	11	37
3 personnes	30	17	37	21	39	19	23	5
4 personnes	30	17	26	14	24	11	-13	-8
5 personnes	10	6	12	7	12	6	20	0
6 personnes et +	12	7	2	1	4	2	-83	100

C3. Nombre moyen de personnes par ménage - Saint-Denis-des-Murs

1999	2008
2,5	2,4

A4. Statut d'occupation des résidences principales - Masléon

	1999		2008		Taux de Variation 99-2008
	Nombre	%	Nombre	%	
Propriétaires	100	75	118	78	18
Locataires	31	23	32	21	3
- dont HLM•	0	0	1	1	0
Occupations gratuites	2	2	1	1	-50
Total	133	100	151	100	14

B4. Évolution récente de la taille des ménages - Masléon

	Occupants 1990		Occupants 1999		Occupants 2008		Évolution 90-99 %	Évolution 99-2008 %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	130	100	133	100	148	100	2	11
1 personne	34	26	37	28	40	27	9	8
2 personnes	42	32	48	36	56	38	14	17
3 personnes	34	26	23	17	28	19	-32	22
4 personnes	13	10	15	11	16	11	15	7
5 personnes	4	3	6	5	4	3	50	-33
6 personnes et +	3	2	4	3	4	3	33	0

C4. Nombre moyen de personnes par ménage - Masléon

1999	2008
2,4	2,3

Les occupants : une majorité de petits ménages propriétaires de leur logement

La structure et l'évolution du statut d'occupation des résidences principales (tableaux A1 à A4) révèlent une augmentation constante du nombre des propriétaires depuis une quinzaine d'années. Cette évolution reflète, localement, un progrès général en France de l'accession à la propriété. Les résidences principales en location restent stables à un niveau plutôt modeste (de 12 à 21 % des résidences principales en 2008) pour des communes périurbaines, alors que les occupations gratuites (ménages logés par l'employeur ou par leur famille) tendent à disparaître. L'offre HLM s'avère insignifiante.

D'autres indicateurs sont précieux en urbanisme pour évaluer les besoins en nouveaux logements :

- la taille moyenne des ménages (tableaux C1 à C4) : elle s'inscrit dans le mouvement national de baisse, avec une taille moyenne de l'ordre de 2,5 personnes en 2008, niveau à la fois supérieur à celui de la France (2,3) et à celui du département (2,1) ;
- la diminution de l'occupation moyenne des logements (tableaux C1 à C4) : lié à la réduction de la taille moyenne des ménages, ce desserrement* se traduit par une forte proportion de logements occupés par des personnes vivant seules ou à deux (de 65 % des logements en résidence principale à Masléon à 47 % à Eybouleuf), en continuelle progression depuis le recensement de 1990. Cette évolution est le fruit de l'allongement de la durée de vie et du veuvage, son corollaire, et de la baisse de la fécondité déjà évoqués mais aussi un phénomène de société (accroissement des familles monoparentales, augmentation des divorces, décohabitation*). Il est donc nécessaire d'augmenter le nombre des logements, simplement pour absorber cet « effet taille ».

4. Mutations économiques : la contribution accrue de l'économie présentielle

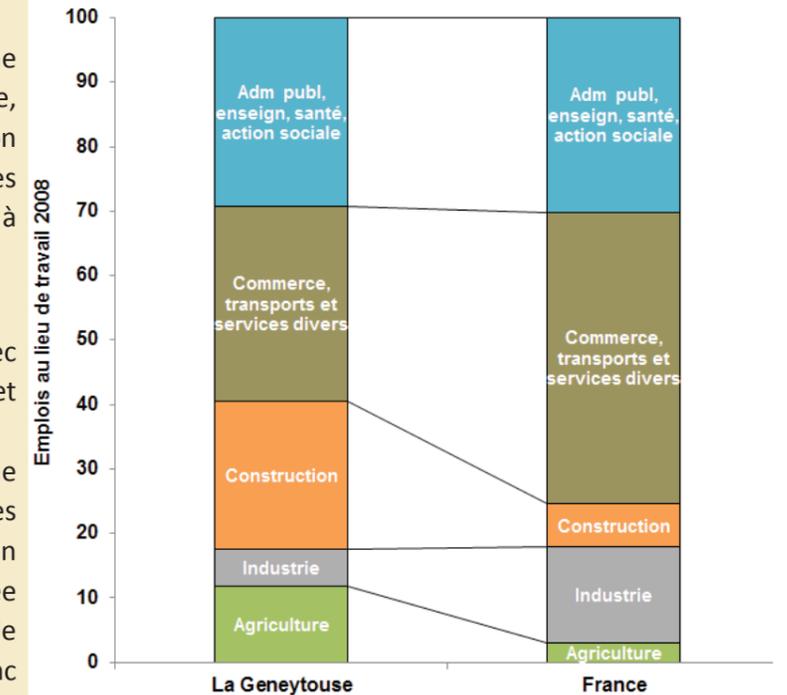
Cette partie du diagnostic vise à identifier quels sont les secteurs d'activités économiques ou les entreprises qui commandent le marché du travail dans les communes du groupement.

Les histogrammes ci-contre à droite permettent de donner une image, sur le territoire du groupement, de la distribution socio-économique (lecture verticale) et de son originalité (lecture horizontale) par comparaison avec la situation nationale.

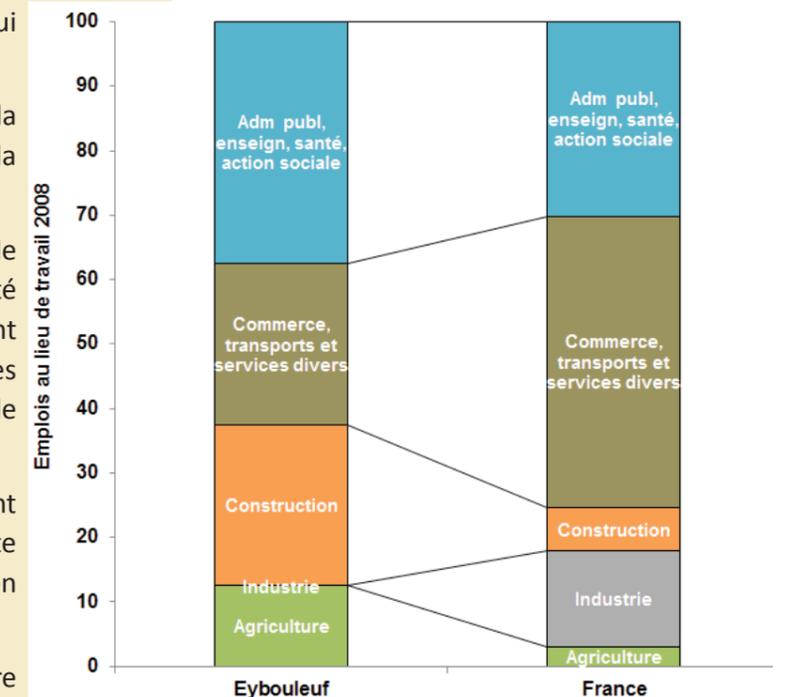
A La Geneytouse, Eybouleuf et Masléon, la base économique locale est largement assurée en 2008 par les emplois de services liés aux « Commerce, transports et services divers » et à « l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale » (environ 60 % des emplois au total). La part significative des emplois agricoles (respectivement 12, 13 et 13 %) témoigne aussi de la bonne résistance de cette activité, malgré la proximité du pôle urbain de Limoges qui génère une forte attractivité résidentielle. Cette dernière bénéficie en revanche aux entreprises du domaine de la construction (respectivement 23, 25 et 13 % des emplois).

Le cas de Saint-Denis-des-Murs se singularise au sein du groupement. La base économique locale y est largement assurée en 2008 par les emplois agricoles (42 % du total), alors que la part importante des emplois liés au poste « Commerce, transports et services divers » (42 % du total) reflète surtout l'importance des activités des ménages en tant qu'employeurs ou producteurs de biens et services pour usage propre.

Une analyse complémentaire en termes de « sphère économique » sur la base du recensement de 2008 s'avère également nécessaire afin de mesurer le poids des différents « moteurs », présents* et non-présentiels, du



Part comparée des emplois en 5 secteurs d'activités en 2008

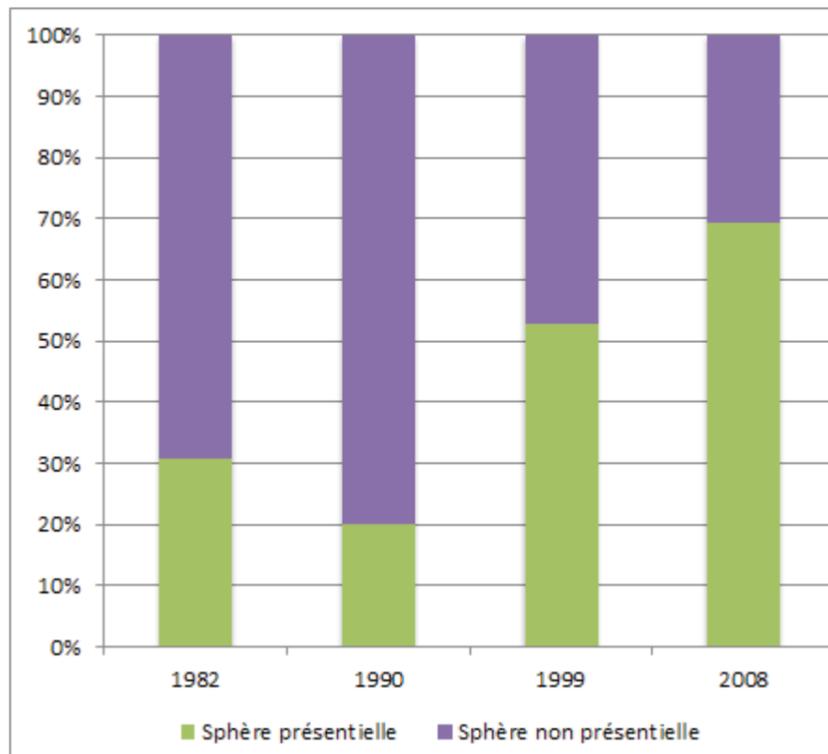


Part comparée des emplois en 5 secteurs d'activités en 2008

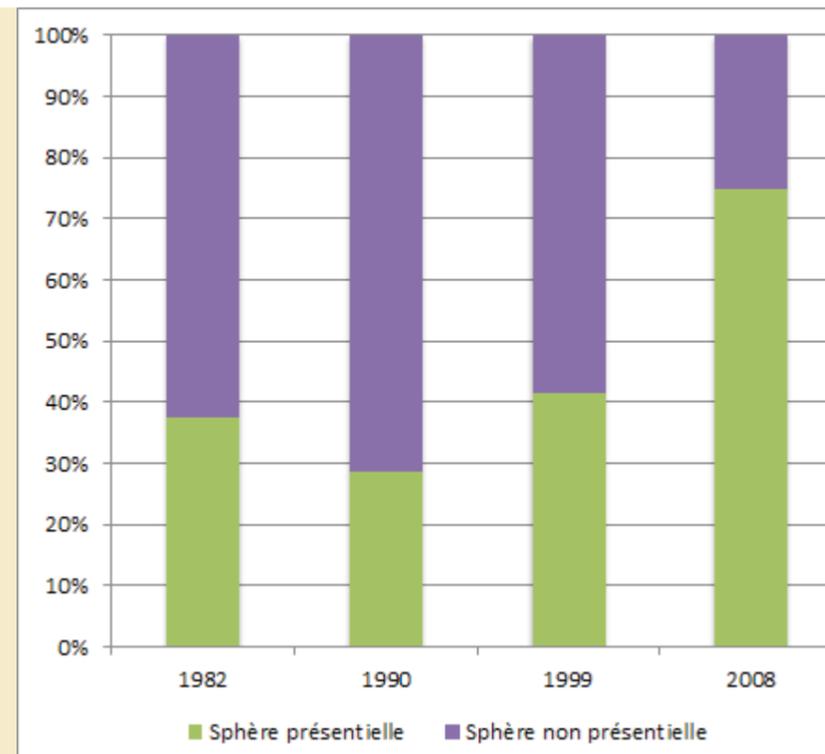
Principales sources

- Communication orale lors de la réunion de démarrage, 2011
- Laurent Davezies, *La République et ses territoires*, 2008
- Unistatis, 2011
- B. Mérenne-Schoumaker, *Géographie des services et des commerces*, 2008
- Rapport du Sénat, *Le nouvel espace rural français*, 2008
- INSEE, *Recensement général de la population*, 2008
- RGA 2000 et 2010 (premiers résultats)
- Enquête Géoscope auprès des agriculteurs, 2011
- Y. Le Caro, P. Madeline et G. Pierre (dir.), *Agriculteurs et territoires, entre productivisme et exigences territoriales*, 2007
- Y. Le Caro, *Les loisirs en espace agricole, l'expérience d'un espace partagé*, 2007
- CG 87, Fiches « Agriculture et aménagement foncier », « Tourisme » et « Développement économique », in *Contribution du département à l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un PLU*, 2009.

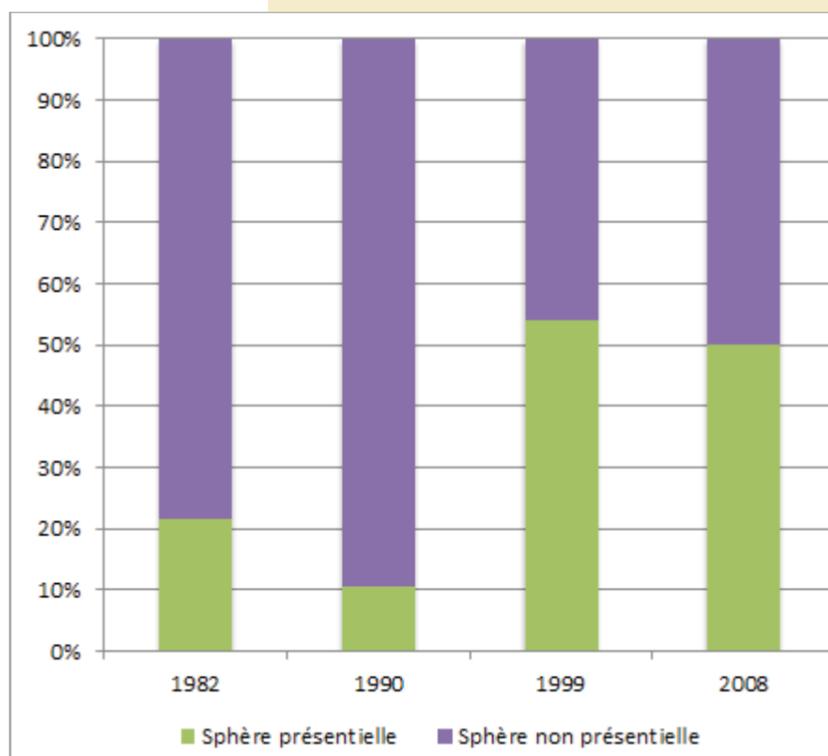
Évolution du rapport entre économie présenteielle et non-présenteielle au sein des quatre communes du groupement



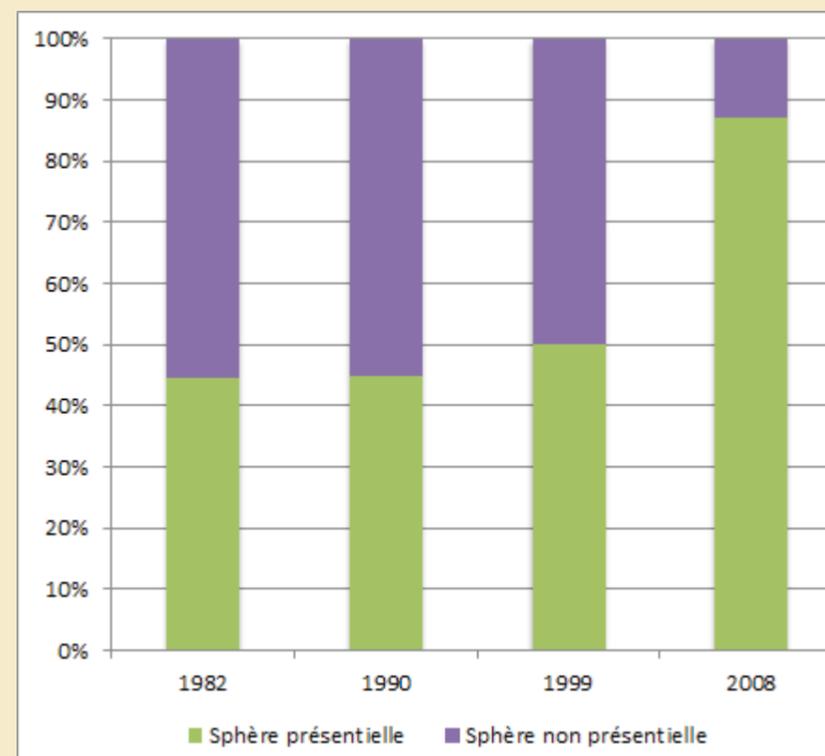
La Geneytouse



Eybouleuf



Saint-Denis-des-Murs



Masléon

développement territorial local. A cet égard, il s'avère d'ores-et-déjà que la sphère présentielle* contribue de manière significative et accrue à la création de richesse locale (histogrammes à gauche).

Transformations du système local de production agricole

Dans les communes du groupement où une partie importante du territoire contribue au dynamisme agricole lié à l'élevage, la réalisation d'un document d'urbanisme requiert une connaissance précise de cette activité. Les enjeux portent notamment sur :

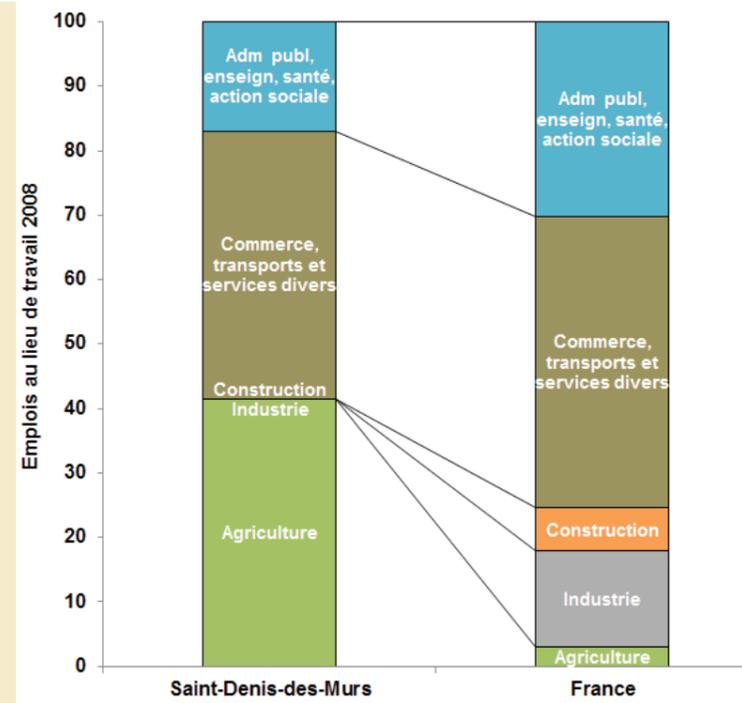
- le fonctionnement des exploitations : suivant l'activité agricole, le mode de production, la taille du cheptel... le fonctionnement d'une exploitation nécessite plus ou moins d'espace. Le classement en zone constructible de parcelles aujourd'hui utilisées en agriculture pénalisera nécessairement le travail de l'exploitant, et pourra dans le pire des cas mettre en péril la pérennité de l'exploitation ;
- la localisation des bâtiments agricoles : afin d'éviter tout conflit d'usage entre les activités agricoles et l'extension de l'habitat dans la continuité du bâti existant, les futures zones constructibles devront respecter un recul par rapport aux bâtiments agricoles.

Le document de base utilisé pour connaître l'activité agricole sur la commune est le Recensement Général Agricole (2000). Il offre neuf tableaux qui permettent de savoir :

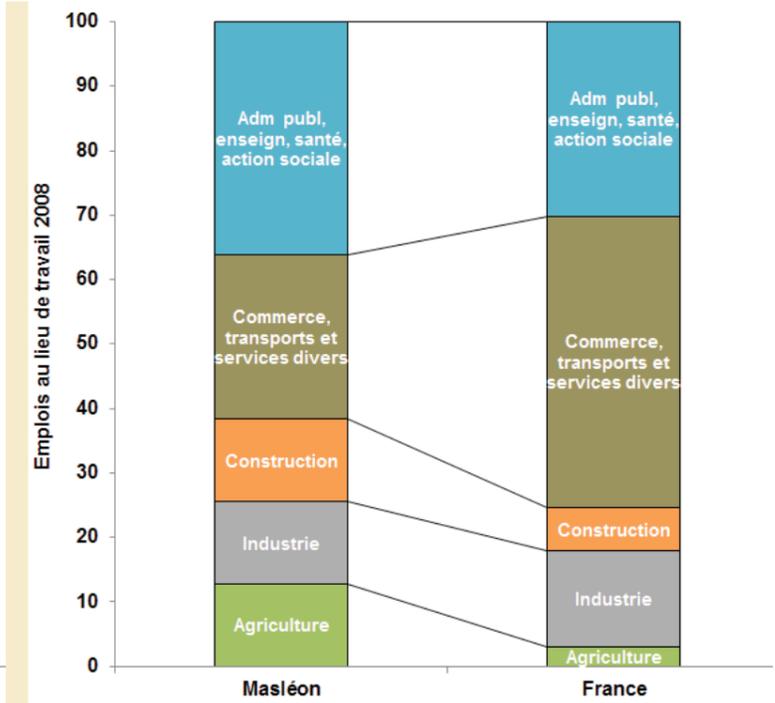
- qui sont les exploitants agricoles et combien il y a d'emplois dans l'agriculture ;
- quelle est la logique du système local de production agricole et comment celui-ci a évolué en vingt ans ;
- quel est l'impact de ce système sur l'organisation du paysage.

Une réunion avec les agriculteurs exploitant des parcelles sur le territoire d'étude s'est par ailleurs déroulée en octobre 2011. Une vingtaine d'agriculteurs étaient présents, d'autres ont pu compléter les documents mis à disposition par Géoscope directement à la Mairie. Ces documents permettent de compléter la connaissance par l'identification :

- du portrait de l'exploitant et de ses préoccupations : âge, succession, projets (extension, diversification...) ;
- des caractéristiques du système d'exploitation : type, SAU ... ;
- de l'organisation agraire : localisation du siège et des principales parcelles utilisées, des bâtiments utiles à l'exploitation (étable, grange, autre bâtiment) ;
- des relations et engagements vis-à-vis des acteurs du système agricole (contractualisations, labels...).

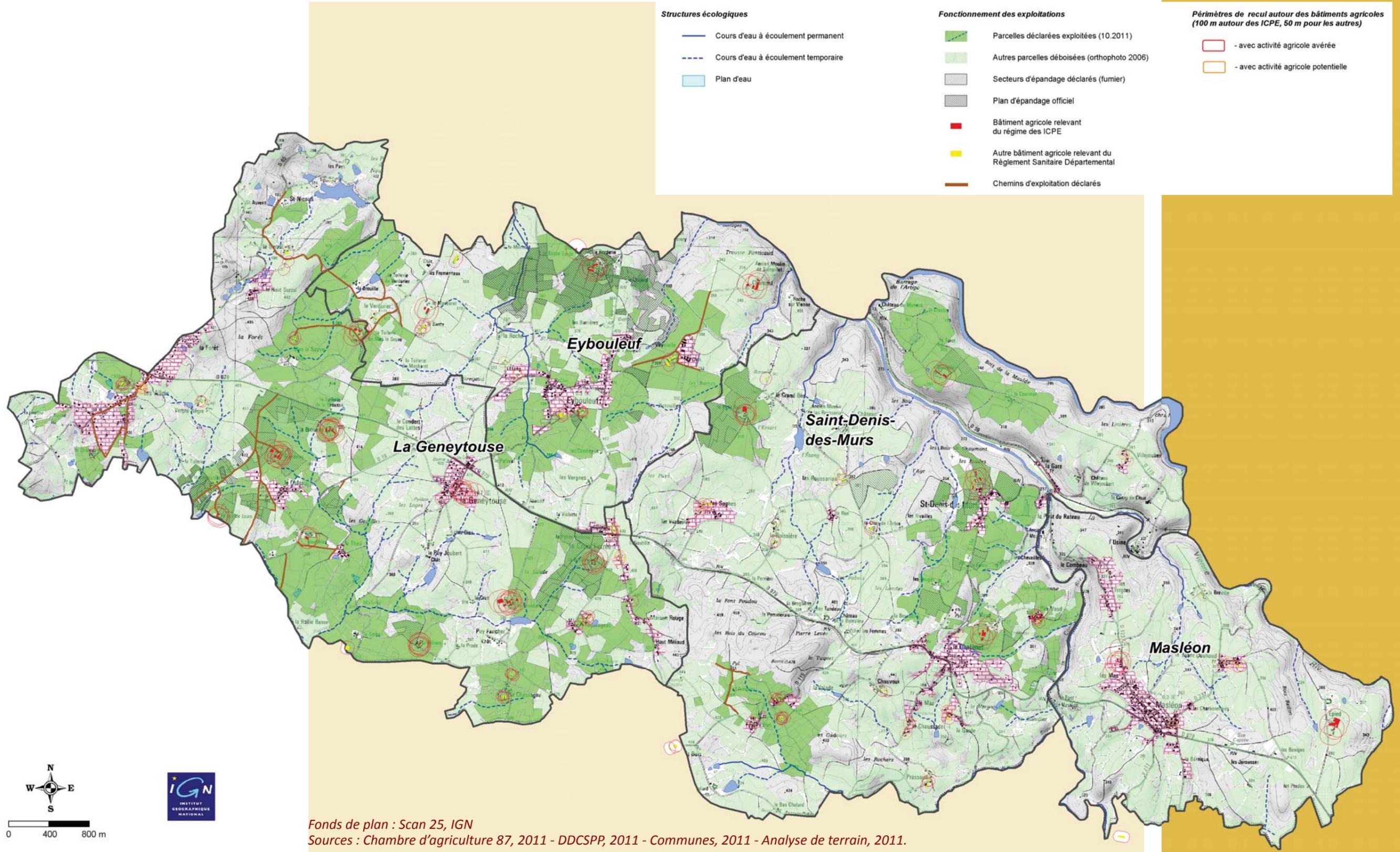


Part comparée des emplois en 5 secteurs d'activités en 2008



Part comparée des emplois en 5 secteurs d'activités en 2008

Principales sensibilités agricoles



Des exploitations issues d'une logique productiviste

Le tableau ci-contre permet de donner une image synthétique des exploitations et des travailleurs de l'agriculture dont le siège est situé à sur le territoire du groupement. Les données 2011, issues des questionnaires adressés par Géoscope aux exploitants, sont très partielles ; elles ne sauraient correspondre à la réalité et n'ont de valeur qu'indicative.

Parmi les 17 agriculteurs ayant complété le questionnaire « activité agricole » proposé au mois d'octobre 2011, 14 ont leur siège sur le territoire du groupement. Ce sont elles qui alimentent ici l'analyse statistique.

La situation de l'agriculture sur le territoire du groupement s'inscrit dans le contexte général de la diminution du nombre d'exploitations et d'une augmentation de la taille de celles qui restent en activité. Dans la masse des agriculteurs en régression, il y a beaucoup de petits paysans alors que résistent surtout les exploitations professionnelles les plus grandes (taille moyenne en 2011 : 111 ha) employant de moins en moins de main d'œuvre (-92 % entre 1979 et 2011).

Dans l'ensemble, le mode de faire-valoir indirect semble avoir progressé de manière importante entre 2000 et 2010. Les lois de fermage françaises qui permettent la modernisation de l'agriculture familiale, notamment grâce à la sécurisation des droits des exploitants qui ne sont pas propriétaires ont, semble-t-il, pleinement joué leur rôle ici.

Si le nombre des exploitants et coexploitants âgés de plus de 55 ans tend à diminuer régulièrement depuis de recensement de 1979, leur âge moyen s'avère relativement élevé (45 ans), et plus de la moitié des déclarants ont plus de 45 ans. Dans ces conditions, la question du renouvellement se pose à court terme, même si la succession semble assurée dans plusieurs cas.

Un espace agricole marqué du sceau de l'élevage

Il ressort de la lecture du RGA 2000 que la Surface Agricole Utile¹ est largement consacrée à l'herbe. Il apparaît que l'espace agricole est largement utilisé au bénéfice de l'élevage : résultat d'une spécialisation agricole marquée qui, particulièrement depuis le XIX^{ème} siècle, fit nettement régresser la polyculture céréalière.

L'élevage bovin occupe ainsi une place significative dans le système de culture : 12 exploitations professionnelles s'y consacrent en activité principale en 2011 (sur les 14 dont le siège est situé sur le groupement de communes et qui ont complété le questionnaire « activité agricole »). Il s'agit à la fois d'un naisseur (veaux) dans la mesure où une majeure partie des vaches sont des nourrices (RGA 2000), et engraisseur (broutards*).

Aucune source de diversification n'est mentionnée dans les questionnaires complétés par les exploitants. Cette orientation est même parfois pointée comme négative parce qu'elle résulterait de la progression de l'urbanisation au détriment des terres agricoles. L'hyperspécialisation s'avère pourtant être une source de fragilité pour les exploitations concernées, ainsi que le rappelle encore dernièrement la crise de la fièvre catarrhale qui pose de graves problèmes économiques aux agriculteurs privés d'autres sources de revenus.

	Les exploitations : nombre et taille moyenne (en ha)			Le travail : répartition entre			Propriétaires ou fermiers	Age des exploitants		
	Total	dont professionnelles	Taille moyenne	chefs d'exploitation	membres de la famille (yc chefs d'expl.)	salariés (dont occasionnels)	% de la superficie en fermage	Moyenne	Médiane	Nombre > 55 ans
2011		14	111	20	26		55	45	45	2
2000	60	46	73	51	168	4	36	-	-	21
1988	108	68	44	71	226	7	46	-	-	79
1979	143	73	40	93	309	14	58	-	-	74

Sources : RGA 2000 / Géoscope, « Réunion agriculteurs », 2011.

1 Les superficies utilisées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur le groupement de communes quelle que soit la localisation des parcelles.

Enfin, d'après les questionnaires, 10 exploitations déclarent bénéficier d'un label de qualité : 8 Label Rouge, 2 IGP* (agneau Baronet), et d'autres marques régionales (Blason Prestige). Perçus par le consommateur comme garants d'une certaine qualité, ces labels peuvent procurer aux agriculteurs des niveaux de rémunération plus élevés que la vente de produits de masse.

L'économie présentielle : une redistribution des cartes

Malgré leur situation au sein de la « troisième couronne » de l'agglomération de Limoges et le long d'un « Grand Axe Économique » qui conduit jusqu'au bourg de Masléon, les communes du groupement n'ont guère bénéficié de cette révolution commerciale amorcée dans les années soixante et poursuivie depuis qui correspond à l'émergence d'un dynamisme commercial en périphérie urbaine, au détriment des quartiers centraux et péri-centraux mais aussi des zones rurales éloignées. Ainsi ce sont les pôles de Saint-Léonard-de-Noblat, voire de Châteauneuf-la-Forêt ou Saint-Paul et, au-delà, de Limoges, qui continuent de concentrer l'essentiel des commerces et services que les habitants ne trouvent pas ou plus la commune.

En revanche, les communes du groupement ont pu conserver quelques unes des formes les plus traditionnelles du commerce de détail qui, jouant la carte de la qualité ou répondant le mieux aux impératifs d'accessibilité et de proximité ou nécessitant un conseil individualisé ou encore étant soumises à des contraintes de localisation, s'avéraient moins facilement assimilables par leurs formes modernisées : en particulier une boucherie (Le Chatenet de Saint-Denis-des-Murs, en fin d'activité mais sans repreneur), une boulangerie et une épicerie (bourg de Masléon). A cela s'ajoute la présence seulement ponctuelle sur le territoire d'une forme de commerce de détail, à travers les tournées assurées par une entreprise d'épicerie ambulante (siège à La Geneytouse).

Par ailleurs, la stabilisation puis la progression de la population ces dernières années, et l'attractivité résidentielle des quatre communes pour des retraités et des catégories sociales issues des classes moyennes, stimulent le développement d'activités artisanales et de services à la personne. On compte ainsi notamment au sein du groupement un coiffeur-institut de beauté (Les Allois de La Geneytouse), un restaurant (La Croix-Ferrée de La Geneytouse), deux garages automobiles (un aux Allois de La Geneytouse, un au Chatenet de Saint-Denis-des-Murs), et plusieurs entreprises du bâtiment.

Les revenus non directement productifs générés par cette économie présentielle (revenus publics incluant les salaires et les prestations sociales, mais aussi les revenus privés comme les retraites, les revenus touristiques, les revenus de résidents employés ailleurs...) sont loin d'être négligeables. Les emplois sont également beaucoup plus stables que les emplois créés sur le marché local pour produire (délocalisables) car ils dépendent des évolutions longues d'un peuplement de moins en moins déterminé par la compétitivité d'un territoire mais par la qualité prêtée au cadre de vie, véritable « capital » pour les communes qui bénéficient de cet apport. Pour ces raisons, de nombreux travaux récents mettent en évidence l'idée que l'on assiste à une véritable transformation démographique, économique et sociale dans le monde rural, les revenus résidentiels venant fréquemment compenser les pertes liées aux destructions d'activités agricoles ou industrielles.

La sphère publique : une contribution substantielle au développement local

Au même titre que les revenus des retraites, du tourisme ou issus d'autres flux privés (tel qui travaille ici vit là et prend ses week-ends ou vacances ailleurs encore), les transferts de revenus issus des dépenses publiques contribuent fortement au développement local.

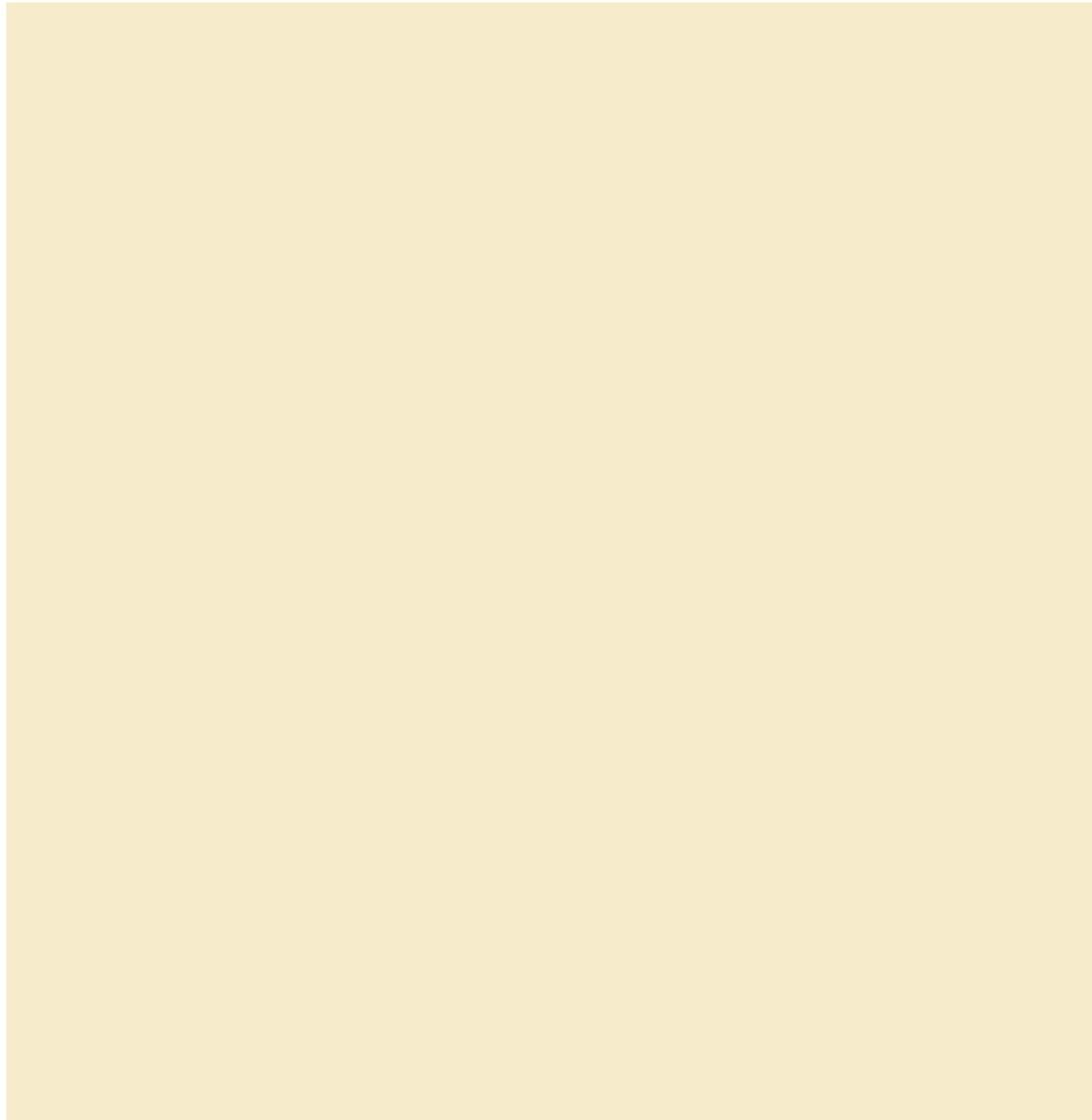
Les équipements et services publics présents au niveau du groupement sont ceux de petites communes à faible gradient d'urbanité*, assumant le rôle de territoires de référence élémentaire où s'exerce une démocratie de proximité (mairies) et qui accueille encore des localisations banales diffuses susceptibles d'assurer l'égalité d'accès aux services : écoles, postes (de La Geneytouse et Saint-Denis-des-Murs), salles des fêtes, ou encore équipements sportifs.

Plusieurs autres équipements et services publics locaux collectifs sont également présents, mais de manière indirecte à travers les prestations en réseau liées à l'eau, à l'électricité, aux télécommunications, à l'assainissement ou aux ordures ménagères. Ils n'impliquent pas nécessairement l'intervention du secteur public (gestion en sous-traitance privée) ni une création d'emplois localisés sur la commune, mais leur existence dépend du potentiel d'habitants auxquels ils offrent les éléments nécessaires à leur épanouissement personnel et professionnel. Leur diffusion évoque les « mutations » ou « recompositions » qui animent l'espace rural depuis plusieurs années.

La sphère productive hors agriculture : un secteur négligeable de l'économie locale

L'évolution du tissu socio-économique des communes du groupement est marquée par un recul marqué des activités traditionnellement liées à la sphère productive, c'est-à-dire réalisées par des entreprises travaillant dans des secteurs orientés vers les marchés extérieurs engagés dans le cadre d'une compétition nationale et internationale, principalement l'industrie, les services aux entreprises, l'énergie, le transport de marchandises, le commerce de gros... Historiquement dominée dans l'espace rural par les industries ou services associés à l'industrie proches des lieux de la production primaire (en particulier l'industrie du bois et du papier et l'industrie agroalimentaire), cette économie « productive » - par opposition à l'économie présentielle précédemment évoquée - n'est guère plus représentée dans les communes du groupement au recensement de 2008 que par quelques emplois assurant des activités de commerce de gros (marchands de bestiaux, Les Allois de La Geneytouse), ou bénéficiant du déploiement des communications à distance en zone rurale au sein d'entreprises comme l'édition (Éditions littéraires Les Allois de La Geneytouse), ou de type industriel et composant alors avec les contraintes (isolement relatif...) et les atouts (capacités d'adaptation...) du milieu rural au sein d'entreprises micro-industrielles spécialisées (fabrication de chaussures orthopédiques, d'instruments de chirurgie à La Geneytouse).

Les écoles				
Années	RPI La Geneytouse/Eybouleuf		RPI Saint-Denis-des-Murs/Masléon	
	La Geneytouse (Petite section -> CP)	Eybouleuf (CE1 -> CM2)	Saint-Denis-des-Murs (2 classes) (classe enfantine, CP, CE1)	Masléon (1 classe) (CE2, CM1, CM2)
2001	61	25		18
2002	74	25		17
2003	64	33		18
2004	68	43		18
2005	72	43		23
2006	74	41		26
2007	62	44		26
2008	63	47		29
2009	56	50		30
2010	55	48		23



Principales sources

- Site Internet Légifrance, consultation 11/2011
- Site internet du MEEDDM, consultation 11/2011
- SCoT de l'agglomération de Limoges, 2009
- Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central, 06/2006
- SDAGE Loire-Bretagne, 2009
- Schéma régional éolien du Limousin, 2006
- DDT 87, Servitudes d'Utilité Publique, communication écrite
- DDCSPP, Installations classées agricoles, communication écrite 11.2011
- Conseil National de l'Information Géographique, Liste des servitudes d'utilité publique, mise à jour 08.2007
- Site Internet de l'inspection des installations classées, consultation 11.2011
- Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, 2011

F. Un développement conforme aux principes du développement durable

Le développement durable est devenu la référence d'une vision renouvelée des politiques publiques. Les questions d'urbanisme, d'écologie, d'énergie, de mobilité, d'accès au logement..., doivent être abordées dans leur imbrication mutuelle, dans leur interconnexion.

Elles doivent trouver des réponses adaptées aux enjeux contemporains, coordonnées dans le cadre de territoires emboîtés, constitués à partir de maillages anciens qui subsistent et de nouveaux périmètres de gestion et d'aménagement.

Ces territoires reconnus pertinents pour l'action promeuvent des outils qui sont autant de guides pour l'action et qui nécessitent une compatibilité réglementaire ou contractuelle avec le document d'urbanisme.

1. Orientations nationales pour promouvoir des réponses adaptées aux enjeux contemporains

La promotion des principes de DD dans les documents d'urbanisme

Les lois « S.R.U. » (2000), « Urbanisme & Habitat » (2003), « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (2009) et « portant engagement national pour l'environnement » (2010) édictent les principes législatifs fondamentaux qui doivent guider l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ainsi, le document d'urbanisme devra aboutir à un zonage permettant de répondre aux objectifs de l'article L.121-1 du code de l'urbanisme, en déterminant les conditions permettant d'assurer :

« 1. L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- d) Les besoins en matière de mobilité.

1° bis. La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Plusieurs objectifs visés par la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 sont étroitement liés à une démarche d'élaboration de document d'urbanisme :

« Orientation stratégique B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer » :

- Objectif 5 : Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés.

Dans le cadre de cet objectif, la définition, la préservation et la remise en bon état de la Trame verte et bleue* (TVB) sont prioritaires.

« Orientation stratégique D - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité » :

- Objectif 11 Maîtriser les pressions sur la biodiversité

Au coeur de cet objectif en relation directe avec l'élaboration d'un document d'urbanisme, la limitation de l'artificialisation des espaces.



Les stratégies transversales de l'État

Un certain nombre d'engagements de l'État en faveur du développement durable prennent la forme d'orientations stratégiques devant intégrer toutes les politiques publiques et tous les secteurs d'activités – eau, sols, climat, énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures...

C'est le cas en particulier de la Stratégie nationale pour la biodiversité, déclinaison française des engagements internationaux actés à Nagoya en 2010 pour enrayer la perte de biodiversité, qui a donné lieu à la publication d'un guide pour l'action (cf. ci-contre à gauche), outil méthodologique et pédagogique comportant des objectifs et des cibles permettant de suivre les effets des politiques menées sur la biodiversité.

2. Outils locaux pour coordonner l'action publique dans un cadre pertinent

Des outils d'orientation stratégique pour la politique de l'eau : le SDAGE et le SAGE

L'eau comme richesse naturelle, ressource ou risque, est appréhendée, notamment depuis la loi sur l'eau de 1992, par unités hydrographiques et hydrogéologiques au travers de documents d'orientation stratégique : les SDAGE*. Suite à la nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 20 décembre 2006, ces derniers ont fait l'objet d'une révision. Le nouveau SDAGE Loire-Bretagne a été approuvé le 18 novembre 2009 par arrêté préfectoral. En intégrant les objectifs du précédent SDAGE et de la Directive Cadre Européenne, les orientations fondamentales du nouveau SDAGE 2010-2015 sont de :

- repenser les aménagements de cours d'eau,
- réduire la pollution par les nitrates,
- réduire la pollution organique,
- maîtriser la pollution par les pesticides,
- maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses,
- protéger la santé en protégeant l'environnement,
- maîtriser les prélèvements d'eau,
- préserver les zones humides et la biodiversité,
- rouvrir les rivières aux poissons migrateurs,
- préserver le littoral,
- préserver les têtes de bassin versant,
- réduire le risque d'inondations par les cours d'eau,
- renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques,
- mettre en place des outils réglementaires et financiers,
- informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Le document d'urbanisme devra être compatible avec les orientations du SDAGE. En rapport avec la notion de compatibilité vis-à-vis du document d'urbanisme, il s'avère également opportun de signaler l'existence du SAGE* Vienne, révisé en 2013, qui planifie un certain nombre d'objectifs et de préconisations dont certains sont directement liés aux documents d'urbanisme.

Dans le cas du SDAGE comme dans celui du SAGE, le principal enjeu de compatibilité concerne la préservation des zones humides répertoriées vis-à-vis des zones constructibles.

Un document d'urbanisme supra communal : le SCoT de l'Agglomération de Limoges

Les communes de La Geneytouse, Eybouleuf et Saint-Denis-des-Murs s'inscrivent dans le périmètre du SCoT* du Pays de l'Agglomération de Limoges approuvé le 31 janvier 2011. Le document d'urbanisme doit être compatible avec ce document supra communal.

Le parti général d'aménagement du SCoT consiste à ralentir la tendance globale de consommation des espaces non urbanisés (naturels, agricoles, forestiers) et de mieux maîtriser la consommation des ressources (eau, énergie).

LES REPONSES DU PADD

- Limiter l'urbanisation dans les zones à vocation agricole et dans les espaces naturels pour préserver le capital paysager du territoire.
- Veiller à la prise en compte des périmètres de protection des espaces naturels (ZNIEFF, Natura 2000) dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.
- Préserver la qualité des ressources en eaux souterraines et superficielles suivant les objectifs définis dans les documents cadres.
- Maintenir un bon niveau de qualité de l'air.
- Préserver et restaurer la biodiversité et les corridors écologiques.
- Préserver le patrimoine architectural et paysager en opérant une sélection dans les programmes d'extension de l'urbanisation.
- Tendre vers une protection renforcée du patrimoine architectural majeur et identitaire déterminé dans le diagnostic.
- Encourager la réalisation des opérations qui visent à la valorisation du cadre de vie de qualité.
- Mener une réflexion environnementale dans le cadre de la conception et la réalisation des projets d'aménagement, et notamment d'infrastructures.
- Eviter l'exposition aux risques des projets d'aménagement (programme d'habitation, projets d'infrastructures,...)
- Réduire l'exposition aux nuisances sonores liées aux transports terrestres et aériens.

Orientations du PADD du SCoT de l'Agglomération de Limoges relatives à la préservation du cadre de vie.

Le PADD* du SCoT est construit sur 3 objectifs majeurs, déclinés en objectifs :

- 1. Affirmer la dimension métropolitaine de l'agglomération de Limoges :
 - ◆ 1.A. Renforcer le rayonnement des espaces métropolitains,
 - ◆ 1.B. Accroître le niveau d'accessibilité externe du territoire,
 - ◆ 1.C. Valoriser les portes d'entrée du territoire.
- 2. Soutenir la dynamique démographique :
 - ◆ 2.A. Créer les conditions de vie favorables au maintien de la population,
 - ◆ 2.B. S'appuyer sur les atouts du territoire pour renforcer l'attractivité.
- 3. Organiser le développement du territoire :
 - ◆ 3.A. Structurer et optimiser le développement de l'urbanisation,
 - ◆ 3.B. Favoriser une nouvelle mobilité interne,
 - ◆ 3.C. S'appuyer sur le réseau de pôles relais, satellites du dispositif central.

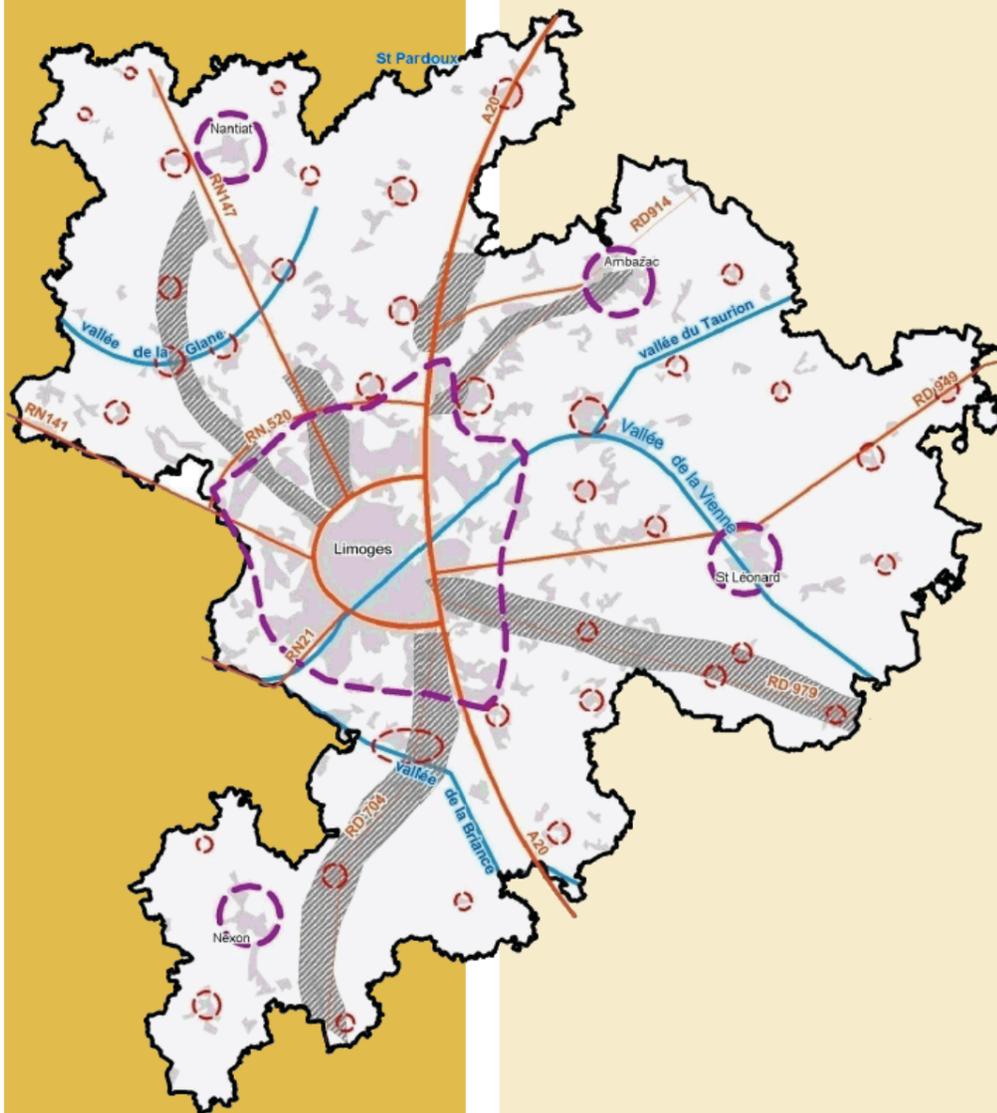
Chaque objectif est assorti d'orientations générales parmi lesquelles certaines intéressent tout particulièrement le groupement de communes :

- 1.A.3. Intégrer pleinement les secteurs périphériques dans le processus de métropolisation : cette orientation se traduit par la reconnaissance du rôle essentiel dans la structuration du territoire des espaces d'accueil à vocation locale qui permettent d'éviter une surconcentration des activités économiques dans le coeur urbain.
- 1.B.2. Améliorer l'accessibilité régionale de l'agglomération de Limoges : cette orientation se traduit par la nécessité de renforcer les pénétrantes en provenance de l'Est du territoire qui, comme la RD 979, ne répondent pas correctement aux besoins des habitants en matière de fluidité du trafic et de sécurité.
- 2.A.1. Préserver le cadre de vie agréable : cette orientation se traduit par une série de mesures éminemment stratégiques dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme (cf. encadré ci-contre à gauche).
- 2.A.2. Assurer les diverses fonctions urbaines et la fluidité de la circulation : cette orientation vise à améliorer le maillage des équipements, commerce et services de proximité (développement du maraîchage...), avec une attention toute particulière à la densification de l'habitat autour des lieux de vie, pour regrouper un maximum d'utilisateurs potentiels et contribuer à la création et la pérennisation d'équipements, et à la création d'une offre de logements diversifiée sur l'ensemble du territoire pour répondre aux mieux aux besoins résidentiels des populations notamment en développant l'habitat locatif, en particulier social, dans les secteurs périphériques.
- 2.A.3. Se doter d'espaces suffisants pour répondre aux besoins : cette orientation implique d'adapter le volume de foncier nécessaire aux prévisions démographiques tout en veillant à préserver l'activité agricole.
- 2.B.2. Faire valoir les savoir-faire et l'innovation économique : cette orientation concerne essentiellement, sur le territoire du groupement, la valorisation des ressources naturelles renouvelables formées par les boisements de résineux en périphérie Est.

COMMUNE D'EYBOULEUF
Volet I • Etat des lieux - diagnostic

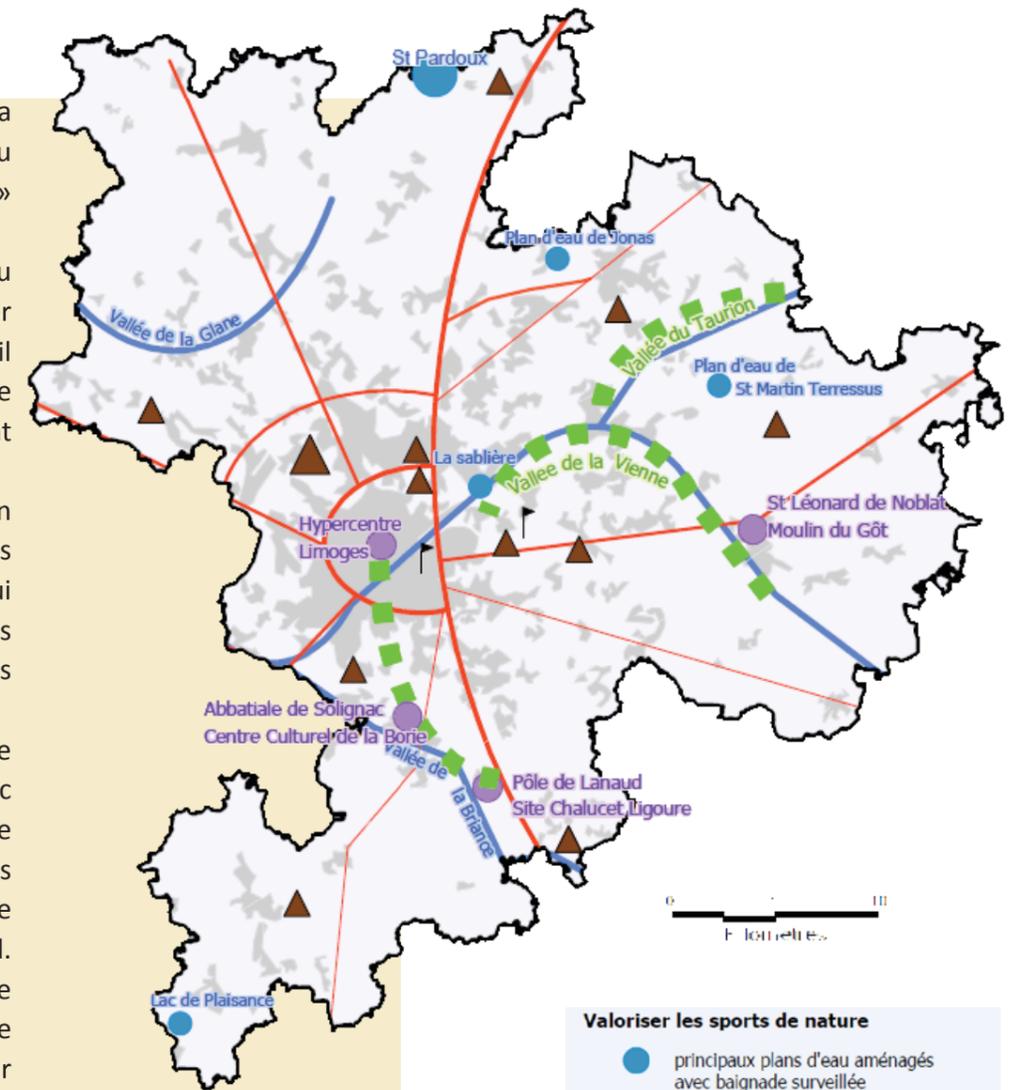
Maîtriser la dispersion des constructions en densifiant l'habitat autour des centralités

-  Limiter fortement le développement linéaire
-  Renforcer le pôle urbain et les pôles relais tout en veillant à limiter l'uniformisation des paysages
-  Amplifier le recentrage de l'habitat autour des principales centralités existantes en 2ème et 3ème couronne
-  Urbanisation existante



Source : SIEPAL, 2009.

- 2.B.3. Valoriser le potentiel touristique : au-delà des atouts comme l'identité rurale ou la présence de la ressource « eau », cette orientation concerne surtout, sur le territoire du groupement, la vallée de la Vienne cartographiée comme un « axe touristique à renforcer » (cf. carte ci-contre à droite).
 - 3.A.1. Déterminer l'armature urbaine du territoire et les grandes lignes directrices du développement de l'urbanisation : si cette orientation consiste, de manière générale, à limiter le développement de l'urbanisation linéaire et maîtriser la dispersion des constructions, il s'agit, au niveau des communes de 3^{ème} couronne du groupement, d'amplifier le recentrage de l'habitat autour des principales centralités existantes dans une optique de développement d'une agglomération des « courtes distances » (cf. carte ci-contre à gauche).
 - 3.A.2. Tendre vers un mode de développement plus économe et durable : cette orientation consiste à réduire la consommation d'espaces nécessaires à la production de logements, ce qui suppose maîtrise foncière publique, opérations groupées et formes d'habitat innovantes, moins consommatrices d'espace.
 - 3.B.1. Tendre vers une répartition plus équilibrée des flux : cette orientation peut interférer avec les communes du groupement dans le cadre de la déconcentration évoquée de certaines activités économiques vers la périphérie dans une optique de réduction des déplacements vers le pôle central.
 - 3.C.1. Combiner à la dynamique du pôle central, le renforcement des pôles relais, pour un territoire équilibré et solidaire : cette orientation insiste sur le caractère stratégique de la zone intercommunale du Theil à Saint-Léonard-de-Noblat (pôle-relais) qui représente un véritable outil de développement intercommunal pour l'ensemble du bassin de vie.
 - 3.C.2. Renforcer l'attractivité des pôles relais grâce à une meilleure organisation du dispositif en transports en communs : cette orientation implique, au niveau des communes du groupement, de réfléchir à la promotion de la gare TER de Saint-Léonard-de-Noblat mais aussi du point d'arrêt ferroviaire de Saint-Denis-des-Murs.
- Les objectifs du PADD sont transcrits en orientations spatiales et prescriptions obligatoires qui s'imposent aux communes à travers le DOG*. Les orientations globales d'aménagement qui paraissent judicieuses au regard de l'élaboration d'un document d'urbanisme au niveau des communes du groupement.



- Valoriser les sports de nature**
-  principaux plans d'eau aménagés avec baignade surveillée
 -  centre équestre
 -  parcours de golf
- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine et des savoir-faire**
-  Axe touristique à renforcer
 -  Points forts d'accroche touristique patrimoniaux et culturels
 -  urbanisation existante

Source : SIEPAL, 2010.

Extraits du DOG du SCOT de l'Agglomération de Limoges SIEPAL 2011

« Prescription n° 92 (p. 84) : réguler la consommation foncière par le respect d'objectifs chiffrés ».

« Prescription n° 113 (p. 99) : tenir compte des caractéristiques périurbaines et rurales des communes de seconde et troisième couronnes pour tendre vers une urbanisation maîtrisée ».

« Prescription n° 115 (p. 102) : amplifier, en 2ème et 3ème couronne, le recentrage de l'urbanisation autour du centre bourg de chaque commune ».

« Prescription n° 116 (p. 102) : réduire la dispersion de l'habitat, en 2ème et 3ème couronne, en s'appuyant sur le renforcement de centralités secondaires (dans la limite de deux par commune) ».

« Prescription n° 117 (p. 103) : en dehors des secteurs ciblés, autoriser une urbanisation limitée, à déterminer en fonction de l'environnement et des caractéristiques de chaque secteur ».

« Les espaces protégés et réglementés, les secteurs où l'activité agricole est pérenne et dynamique, les ensembles présentant un intérêt architectural et les zones affectées par des nuisances sonores ou des risques naturels ou technologiques représentent les principaux espaces où l'implantation de constructions neuves n'est pas souhaitable. En revanche, les secteurs facilement raccordables aux différents réseaux, situés à proximité de services, facilement accessibles et localisés dans des espaces peu sensibles d'un point de vue environnemental et agricole sont à privilégier ».

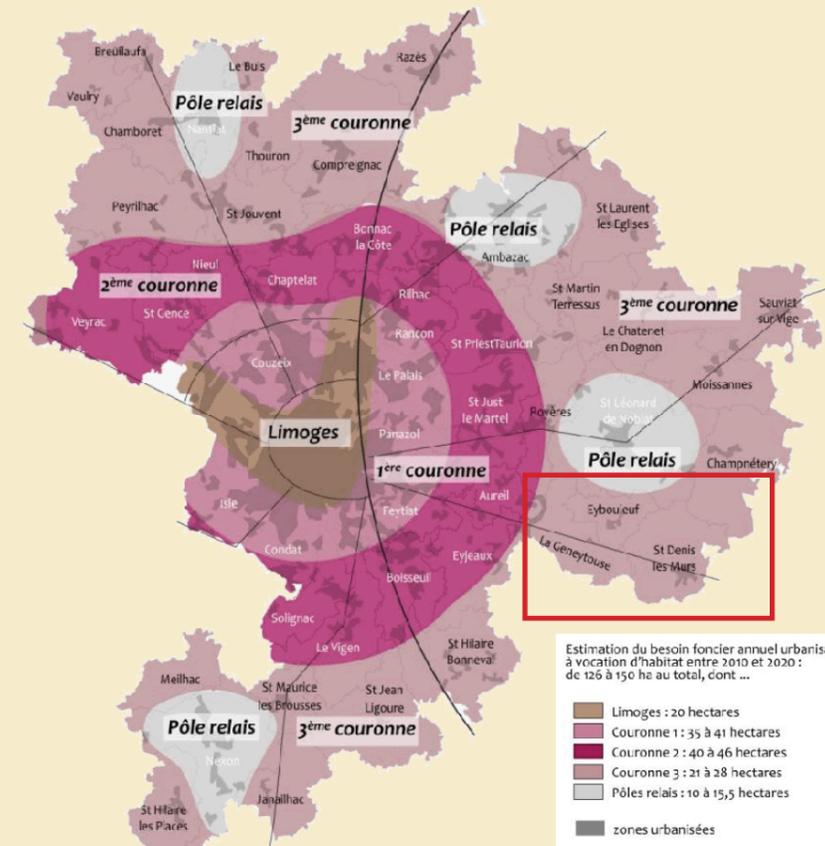
« Prescription n° 119 (p. 105) : organiser le développement de l'habitat en densifiant le pôle urbain et les centres bourgs : estimation des besoins fonciers ».

« Prescription n° 120 (p. 108) : encadrer l'urbanisation dans une optique de développement durable pour limiter la consommation de l'espace ».

« Prescription n° 134 (p. 120) : encourager un développement de l'urbanisation qui favorise l'utilisation des transports en commun et améliorer les services de transports en commun sur certains espaces ciblés ».

« Globalement, les objectifs de développement du SCOT en matière de nouvelles résidences principales, contribuent au recentrage de l'habitat. En effet, plus de huit logements nouveaux sur dix se localiseront dans Limoges, les centres-bourgs et les centralités secondaires des communes de 2ème et 3ème couronne. Ainsi, une très grande majorité de ces habitations aura accès à un réseau de transports en commun ».

Une densification de l'urbanisation propre à la spécificité de chaque territoire



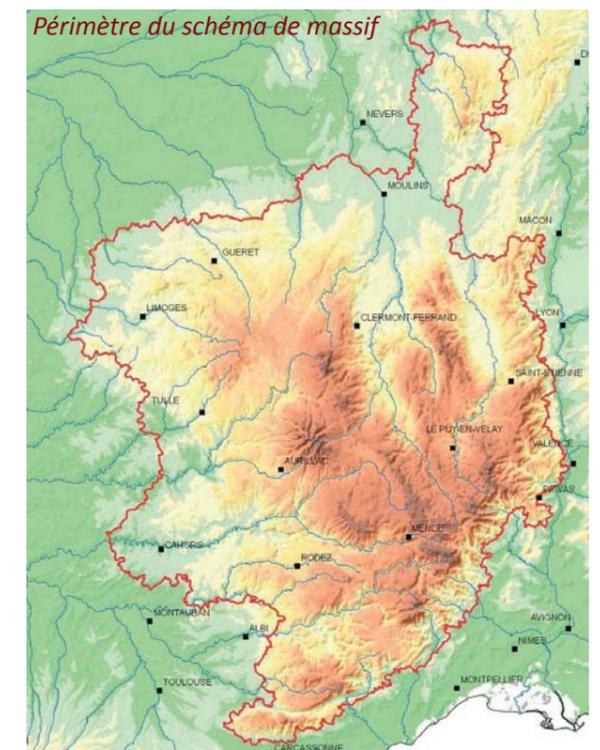
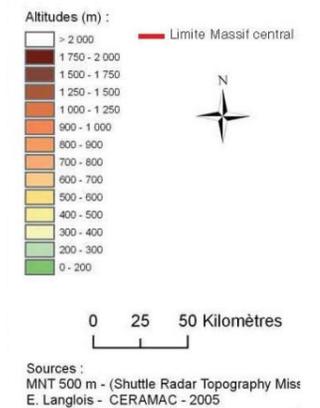
Source : SIEPAL, DOG du SCOT

« L'objectif à atteindre est celui d'une réduction significative de 25 % de la consommation foncière, à moduler par territoire »

Un schéma à l'échelle du Massif central : le Schéma interrégional d'aménagement et de développement

Ce document d'orientations stratégiques, fondé sur les prescriptions du développement durable et élaboré par les élus, les acteurs socioprofessionnels et associatifs et l'État, expose le projet de développement territorial du Massif central à l'horizon 2030. Rompant définitivement avec une logique de « rattrapage » pour mettre en avant sa singularité, ce document comprend 3 axes principaux, déclinés en enjeux et orientations, et 4 « conditions de développement » parmi lesquels on retiendra ceux qui entrent peu ou prou dans le champ des compétences d'une commune, en relation avec l'élaboration d'un document d'urbanisme :

- Axe 2 : « la création de richesses » à partir de l'identité territoriale
 - ◆ Promouvoir les produits de terroir dans un contexte d'évolution de la politique agricole, de réorientation des consommateurs vers des produits de haute qualité, sous label ou certifiés (produits de montagne, recettes gastronomiques de terroir, productions de petits fruits et de légumes haut de gamme...);
 - ◆ Encourager les démarches territoriales de valorisation et de promotion du patrimoine et du paysage basées sur des éléments identitaires non délocalisables ou sur des savoir-faire qui permettent une appropriation du patrimoine par les habitants et un développement économique local, et sont également un facteur d'inclusion sociale et de qualification professionnelle;
 - ◆ Construire et mettre en marché le tourisme à travers la promotion de « territoires à forte valeur d'identité et d'authenticité ».
- 2ème condition : l'écologie et le cadre de vie
 - ◆ Préserver et valoriser le patrimoine comme facteur d'attractivité : le petit patrimoine rural, encore très présent dans le Massif central, participe à la qualité des paysages, des sites et permet de mieux appréhender la construction du territoire;
 - ◆ « Cultiver » le paysage : les populations sont de plus en plus à la recherche d'un cadre de vie préservé, pour des séjours touristiques avec un contact avec la nature, mais aussi pour une installation pérenne dans l'environnement d'un monde devenu essentiellement urbain. Le risque majeur pour les paysages du Massif central est celui de la banalisation;
 - ◆ Promouvoir la singularité du massif, porteuse de modernité et de distinction : les valeurs singulières du Massif central en termes de géographie, d'histoire et d'identités territoriales peuvent être vécues et diffusées comme des signes distinctifs, porteurs de fierté pour une appartenance à un espace qui a su assumer et valoriser un patrimoine artisanal, culturel, « biologique » (les races rustiques...). Ces valeurs peuvent être un vecteur de différenciation positive.
- 3ème condition : les services et l'habitat
 - ◆ Le renforcement de l'offre d'accueil et de l'attractivité pour des jeunes actifs est un enjeu fort de l'avenir du tissu économique du Massif central (...). Le mouvement vers les campagnes isolées peut exister à condition qu'une politique d'accueil cohérente soit mise en place (maintien de l'artisanat, des services et commerces dans les bourgs-centres, offre d'habitat, de loisirs sportifs et culturels, accompagnement des nouveaux arrivants...). En milieu rural, le marché locatif représente 27 % du patrimoine immobilier contre 40 % en milieu urbain alors que des bâtiments, de bonne facture, sont parfois laissés à l'abandon ou fermés et que des ménages renoncent à s'installer faute de logement. L'agriculture peut contribuer à développer des activités de service en lien avec l'artisanat et le commerce permettant ainsi le maintien de territoires vivants.



Potentialités, prescriptions et servitudes

Potentialités à exploiter

-  ZNIEFF de type I et II
-  Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000)
- Schéma Régional Eolien :**
-  Zone possible
-  Zone favorable

Prescriptions et réglementations diverses

-  Axe structurant : catégorie Grand Axe Economique du Conseil Général (RD 979)
-  Installation classée de type agricole

Servitudes d'utilité publique

AC1 : Protection des monuments historiques inscrits ou classés (loi de 1913)

-  Monument inscrit ou classé
-  Zone de protection de 500 m

AC2 : Protection des sites et monuments naturels (loi de 1930)

-  Site inscrit du château de Muraud et ses abords

AS1 : Servitudes de protection des eaux destinées à la consommation humaine

-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre éloigné

PT1 - PT2 : Transmissions radioélectriques

-  Centre radioélectrique
-  PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception

I4A : Lignes de transport et de distribution d'énergie électrique

-  Ligne Saint-Léonard-La Veytizou (90 kv)

EL7 : Servitudes d'alignement

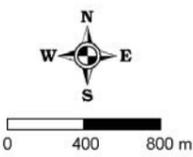
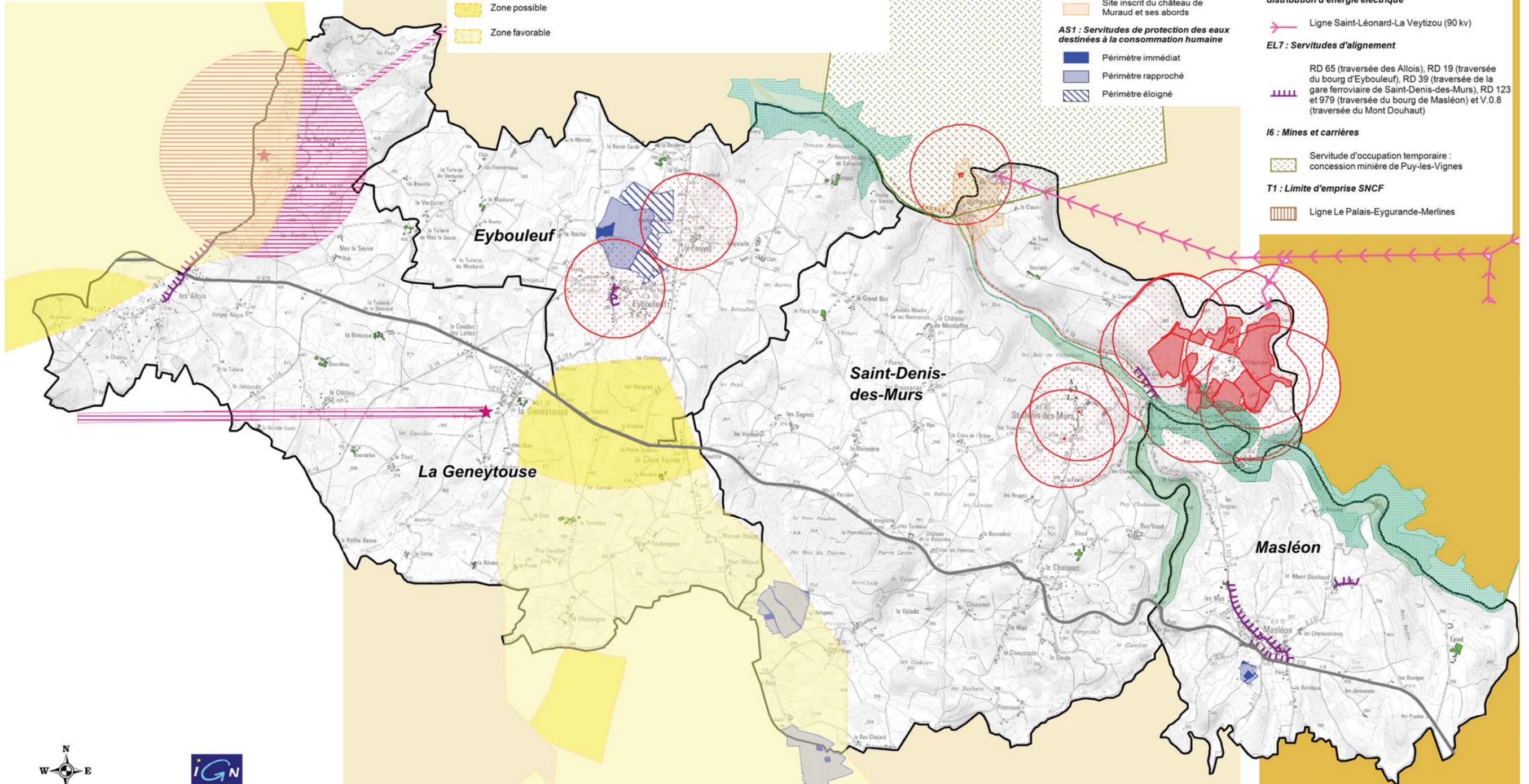
-  RD 65 (traversée des Allois), RD 19 (traversée du bourg d'Eybouleuf), RD 39 (traversée de la gare ferroviaire de Saint-Denis-des-Murs), RD 123 et 979 (traversée du bourg de Masléon) et V.O.8 (traversée du Mont Douhaut)

I6 : Mines et carrières

-  Servitude d'occupation temporaire : concession minière de Puy-les-Vignes

T1 : Limite d'emprise SNCF

-  Ligne Le Palais-Eygurande-Merlines



Fonds de plan : Scan 25, IGN

Sources : DREAL Limousin, 2011 - DDCSPP, 2011 - DDT 87, 2011 - Conseil régional Limousin, 2011 - CG 87, 2011 - Analyse de terrain, 2011.

3. Servitudes et prescriptions pour la préservation de l'intérêt commun

Les servitudes d'utilité publique sont des restrictions qui pèsent sur l'exercice du droit de propriété immobilière. Les prescriptions relèvent en revanche de la forte recommandation et impliquent le respect de règles de protection. On peut distinguer deux grandes catégories <

Des garanties pour l'entretien et le fonctionnement d'installations sensibles au regard de la salubrité et de la sécurité

La protection de l'alimentation en eau potable, un enjeu majeur (AS1)

Elle se traduit par l'établissement de périmètres de protection autour des points de prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine. Ces périmètres conduisent à instaurer des servitudes par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique (DUP) la protection des captages AEP.

On distingue autour du point de prélèvement trois périmètres de protection :

- immédiat : il correspond à l'environnement proche du point d'eau. Il est acquis par la collectivité, clôturé et toute activité y est interdite ;
- rapproché : il correspond à la « zone d'appel » du point d'eau. À l'intérieur de ce périmètre, toutes les activités et tout dépôt ou installation susceptibles de provoquer une pollution sont interdites ou soumises à des prescriptions particulières ;
- éloigné (ou zone sensible) : il correspond à la « zone d'alimentation » du point d'eau, voire à l'ensemble du bassin versant. Il est destiné à sensibiliser les occupants du sol sur les risques de pollution engendrés par leur activité et au strict respect de la réglementation.

Sur les communes du groupement, ce dispositif concerne :

- à Eybouleuf : le captage de « La source de La Roche » ;
- à La Geneytouse : le captage de « Maison Rouge » et, partiellement, le captage de « Bas Chalard » (1 et 2) ;
- à Masléon : les forages « Les Fromentaux » (1 et 2).

Autres servitudes techniques

- Servitudes relatives aux chemins de Fer (T1) : le territoire de la commune est traversé par la ligne de chemin de fer Limoges/Ussel/Clermont-Ferrand, ce qui suppose la présence d'un domaine public ferroviaire plus ou moins conséquent. Ces emprises publiques sont assujetties à la servitude publique T1 instituée par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et l'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.
- Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité ou d'une canalisation de gaz (I4 A/B) : les communes du groupement sont concernées par les postes de Lartige (90 kv) et Villejoubert (90 kv) et par plusieurs lignes de transport et de distribution d'énergie électrique.
- Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques (PT1) : les communes du groupement sont concernées par les centres radioélectriques de « La Geneytouse » et de « La Geneytouse Crouzette ».
- Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles (PT2) : les communes du groupement sont concernées par les zones spéciales de dégagement Limoges Brégère - Saint-Léonard-de-Noblat (50 m de largeur) et Le Vigen - La Geneytouse (100 m de largeur) et par les zones secondaires de dégagement du centre radioélectrique de « La Geneytouse Crouzette » (1 000 m de rayon) et de la station hertzienne de La Geneytouse (100 m de largeur).

- Périmètres de mines et carrières (I6) : périmètre de la concession minière de Puy-les-Vignes à l'intérieur duquel sont applicables les dispositions des articles 71 à 73 du code minier.
- Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public (PT4).

Les cimetières : un rejet en dehors des zones d'habitation

Cette conception résulte d'anciens textes pris pour des motifs d'ordre et d'hygiène à une époque où l'alimentation en eau se faisait par des puits. Elle perdure aujourd'hui à travers la règle suivant laquelle toute nouvelle habitation est interdite à moins de 100 m des nouveaux cimetières situés « en dehors de l'enceinte des communes » (sic), ainsi que l'interdiction de creuser un puits (article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales).

Les cimetières des communes du groupement sont tous d'anciens cimetières présents au cœur même des bourgs ou à leur contact immédiat.

Classement des routes : servitudes et prescriptions départementales

Les RD 65 (traversée des Allois), RD 19 (traversée du bourg d'Eybouleuf), RD 39 (traversée de la gare ferroviaire de Saint-Denis-des-Murs), RD 123 et 979 (traversée du bourg de Masléon) et V.0.8 (traversée du Mont Douhaut) sont affectées de servitudes attachées à l'alignement des voies et interdisant toute construction nouvelle ou confortation des ouvrages bâtis existants situés dans la bande frappée d'alignement (EL7). Le plan d'alignement peut être obtenu auprès du gestionnaire de la voie.

Les Conseils Généraux, qui exercent la compétence voirie à l'échelle du département, opèrent par ailleurs un classement des routes par catégories hiérarchiques en fonction notamment des trafics comptabilisés. En application du Règlement de la Voirie Départementale, des prescriptions sont émises qui visent à orienter le développement des constructions en tenant compte des circulations.

Dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme, c'est surtout la question des accès qui retient toute l'attention. Le Conseil Général de la Haute-Vienne a adopté le principe de non-prolifération des accès sur les axes structurants hors agglomération. Dans la mesure où la RD 979 et la RD 7bis sont classées respectivement en Grand Axe Économique (GAE) et en Réseau Primaire de Désenclavement (RPD), il ne sera pas accordé de création ou de changement d'affectation d'accès directs sur ces routes.

Pour les autres Routes Départementales qui appartiennent toutes au Réseau Secondaire (RS), le principe général selon lequel le droit d'accès « ne peut s'exercer que selon des modalités compatibles avec la sécurité des usagers » reste valable. Quoiqu'il en soit, « en l'absence de dispositions spécifiques figurant au plan d'occupation des sols ou au plan local d'urbanisme, le Département est obligatoirement consulté sur les demandes de permis de construire susceptibles d'avoir pour effet la création ou la modification d'un accès à une route départementale ».

Des garanties pour protéger des espaces précieux pour la collectivité

Protection des monuments historiques et sites remarquables

Les communes du groupement sont concernées :

- par une série de servitudes relatives à la zone de protection des monuments historiques (AC1) :
 - ◆ l'oppidum gaulois de Villejoubert dit « Camp de César » à Saint-Denis-des-Murs, en partie inscrit (parcelles correspondant au périmètre de l'oppidum par arrêté du 18 juillet 1988), en partie classé (remparts subsistants par arrêté du 26 février 1981 et section du rempart par arrêté du 3 mars 1989) ;
 - ◆ le chœur de l'église de Saint-Denis-des-Murs, inscrit par arrêté du 22 janvier 1992 ;
 - ◆ la croix de pierre du cimetière de Saint-Denis-des-Murs, inscrite par arrêté du 23 mars 1989 ;
 - ◆ les façades et toitures (à l'exclusion de celles de la sacristie) de l'église paroissiale Saint-Pierre-aux-Liens d'Eybouleuf, inscrites par arrêté du 28 janvier 1986 ;

- ◆ le dolmen du Pouyol à Eybouleuf, classé par décret du 20 mars 1978 ;
- ◆ le prieuré de l'Artige à Saint-Léonard-de-Noblat (périmètre de protection de 500 m à cheval sur la commune de Saint-Denis-des-Murs) : les restes du prieuré (église, arcades subsistantes de la salle capitulaire, tour aux armes des Bony) inscrits par arrêté du 6 février 1926, et le bâtiment ouest servant d'habitation classé par arrêté du 25 septembre 1989. Cette protection réglementaire institue une servitude aux abords du monument historique : dans un rayon de 500 mètres, tous les travaux nécessitant une autorisation doivent être soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- par la servitude relative à la zone de protection des sites inscrits et classés (AC2) du château de Muraud (St-Denis-des-Murs).

Les principaux effets juridiques du classement ou de l'inscription (servitude) concernent notamment la déclaration préalable des travaux au préfet et le recueil de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur ceux d'entre eux soumis à permis de construire (autorisation spéciale du ministre chargé des sites ou du préfet de département pour un site classé), et l'interdiction d'infrastructures telles que les campings ou les villages de vacances.

Protection patrimoniale dans le cadre du document d'urbanisme

D'autres éléments de patrimoine, nombreux, ne sont pas protégés officiellement ou de manière réglementaire, ce qui ne signifie pas qu'ils sont susceptibles d'échapper à tout arbitrage :

- dans le domaine culturel, cela concerne par exemple la plupart des héritages du petit patrimoine populaire ;
- dans le domaine naturel, cela concerne les espaces identifiés dans les inventaires nationaux ou locaux comme ayant un intérêt écologique (en particulier les ZNIEFF et les « zones humides ») ou paysager (Paysages Emblématiques du Limousin).

Dans le cadre d'un PLU, il est possible pour les communes d'identifier des éléments de patrimoine ou de paysage à protéger (bâtiments remarquables, petit patrimoine vernaculaire, haies, bosquets, mares, murets,...) au titre de l'article L.123-1-5-7 du Code de l'urbanisme ou, pour les boisements, en instituant des Espaces Boisés Classés (EBC).

Dans le cas d'une carte communale, il n'existe pas de règlement susceptible de préserver un patrimoine reconnu qui ne bénéficie pas d'une protection juridique. C'est donc au moment des choix en matière de constructibilité que les communes devront être particulièrement attentives. Toutefois, il est possible d'identifier des éléments de paysage à protéger (haies, bosquets, mares, murets,...). Ces éléments de patrimoine naturel et bâti à préserver doivent être cartographiés. Une fois passés à l'enquête publique (qui peut être concomitante avec celle de la carte communale) et approuvés en conseil municipal, ils relèvent alors du régime des autorisations d'urbanisme (article R.421-23i du code de l'urbanisme). La déclaration préalable est instruite par les services de l'État ou les communes, comme pour toute autorisation d'urbanisme.

4. Des dispositifs visant à identifier et limiter les nuisances

Les installations classées : un classement pour la protection de l'environnement

La législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), codifiée dans le code de l'environnement, est la base juridique de la politique de l'environnement industriel en France.

En-dehors des installations nucléaires et des mines (qui relèvent d'autres législations), elle vise toutes les activités industrielles, les élevages intensifs et les activités de traitement de déchets, qui entraînent un danger ou des nuisances pour le voisinage (sécurité, santé et commodité des habitants) et, plus récemment, pour l'environnement au sens large.

La loi du 19 juillet 1976 (plusieurs fois modifiée depuis) et les décrets du 21 mai et du 21 septembre 1977 mentionnent ainsi des « installations classées pour la protection de l'environnement ».

Les installations classées sont réparties en deux catégories. Celles qui ne présentent que des risques limités sont soumises à une simple déclaration à la Préfecture (et à l'obligation de respecter les dispositions réglementaires en matière d'hygiène publique). Les

installations qui présentent de graves dangers ou inconvénients pour l'environnement doivent obtenir du Préfet une autorisation préalable, après étude d'impact et étude de dangers.

La base de données accessible sur le site Internet de l'inspection des installations classées n'indique la présence d'aucun établissement sur les communes du groupement.

En revanche, les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes (DDCSPP 87) signalent également l'existence d'ICPE agricoles sous le régime de la déclaration :

- A Eybouleuf : GAEC Champot ; SCEA de La Garde ; Les Terriers Miauletoux, La Basse Garde ; Alain Malibas, Le Masbaret
- A La Geneytouse : Serge Alamargot, La Brousse ; GAEC Allamargot, La Tronchère ; GAEC de Bourdelas ; GAEC Guery-Dutheil, La Tuilerie de Mas le Seuve ; EARL Lafarge, Le Bourg ;
- A Masléon : Frédéric Charbonniaud, Epied ; Jean-Michel Coussy, Lot. Des Mas ;
- A Saint-Denis-des-Murs : EARL Constant, Le Petit Burg ; Eric Patureau-Mirand, Les Prades ; Dominique Puygrenier, Vaux ; Régis Servaud, Vaud.

Ces ICPE doivent satisfaire à des règles techniques fixées par arrêté.

Les bâtiments agricoles : des règles de réciprocité

En application de l'article R.111-2 du Code de l'Urbanisme et L.111-3 du Code Rural, l'implantation de constructions à proximité des installations agricoles est soumise à des conditions d'éloignement, et il en va de même pour l'implantation des bâtiments agricoles vis à vis des immeubles occupés par des tiers. Selon les caractéristiques du cheptel présent sur l'exploitation (type d'animaux et nombre), l'exploitation peut être Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et imposer une distance de 100 m depuis l'ensemble de ses bâtiments d'élevage et annexes (sauf hangar à matériel agricole) ou, à défaut, relever du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et imposer une distance de 50 m pour l'ensemble de ses bâtiments d'élevage, à l'exception des bâtiments d'élevage de porcins sur lisier qui imposent une distance de 100 m.

Toutefois, des dérogations à cet éloignement peuvent être sollicitées, l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture est requis pour les autoriser. Depuis la loi d'orientation agricole de 2005, la Chambre d'Agriculture peut en effet donner un avis positif pour la réhabilitation d'un bâtiment existant à l'intérieur d'un périmètre de recul, sous réserve de la création d'une servitude (le futur résident accepte le principe d'une installation à proximité du bâtiment d'élevage moyennant acceptation d'une servitude consignée par le notaire au moment de la vente). Ces dérogations doivent rester l'exception : elles sont essentiellement utilisées pour permettre la réhabilitation de grange en habitation, évitant ainsi que ledit bâtiment tombe en ruine, et lorsque les risques de plainte de voisinage sont réduits (pas de vis-à-vis direct par exemple entre la grange en question et les bâtiments d'exploitation).

Les zones d'épandage induisent elles aussi des reculs à la construction, variables en fonction du type d'effluent épandu et de la manière dont il est épandu. Cependant, à l'inverse des bâtiments agricoles, il n'y a pas de règle de réciprocité, de sorte que si une habitation est construite à l'intérieur du périmètre de recul, c'est le plan d'épandage qui devra être modifié pour rétablir la distance d'éloignement réglementaire.

Le classement des infrastructures bruyantes

La législation relative à la lutte contre le bruit impose au Préfet de recenser et classer les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic qu'elles supportent.

Bien que concerné par le passage de la ligne ferroviaire Limoges/Ussel/Clemon-Ferrand, le groupement ne relève pas de l'arrêté préfectoral classant les infrastructures bruyantes.